This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49786 6

Digitized by Google

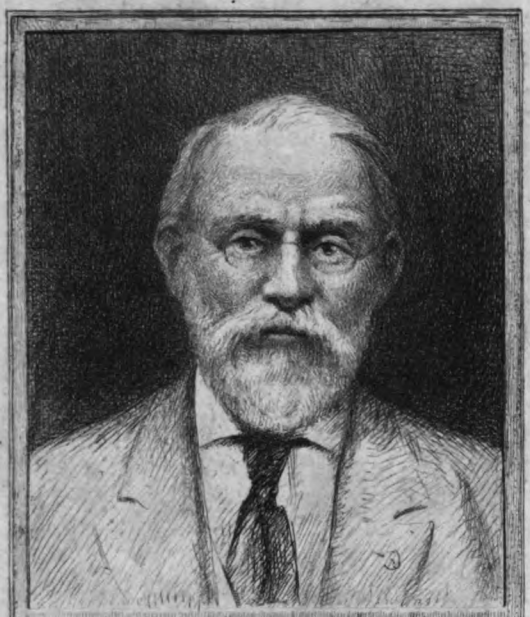

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.A601
Ser.5

Digitized by Google

Digitized by Google

LXXII - LXXIII

# REVUE DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

1re et 2e Livraisons — Janvier et Février 1894

TOME XXVIII

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1894

Digitized by Google

# SOMMAIRE

## JANVIER-FÉVRIER

L'Europe en 1788. — **H. Castonnet des Fosses** .. ..... 5

Des causes de l'Insurrection vendéenne. — **Dom François Chamard** ..... 27

Affaires Franco-Siamoises. — Le pays des Tiêm et des Moïs, entre l'Annam central et le Mékong. Journal de route (août et septembre 1892) (fin). — **Ch. Lemire**..... 38

Un barreau de province. — Les Institutions judiciaires en Touraine et le barreau de Tours (suite). — **H. Faye**..... 62

Mémoires et documents concernant les Guerres de la Vendée (suite). — **H. Baguenier Desormeaux**..... 78

Notes sur Montjean (suite). — ***..... 102

Nécrologie : M. Germain. — Le Général Chesneau. — M. Grille. — M. Coindre. — M. Gustave Safflet..... 113

Chronique. — **J. de B.** — **Ch. U**..... 128

La Cour d'Appel d'Angers et les condamnations en 1892. — M. Raffray, consul du Cap de Bonne-Espérance. — Distinctions académiques. — M. Lenepveu, commandeur d'Isabelle la Catholique. — Le *Réveil* de Saulo. — Le peintre Alexandre Soldé. — Société des Amis des Arts. — La mort de M. Lekeu. — La *chanson du Roi* de M. Lionel Bonnemère. — La Roche de Mûrs et le monument de Dumnacus. — A propos de Boreau et de Bastard. — Le portrait de Pie VII, par Isabey. — Maxime Ducamp, prisonnier de la Commune. — Un calice de Pie VII. — M. Veillon de la Garoullaye. — Les livres angevins de la bibliothèque de M. de Lignerolles et du catalogue Lortic.

A TRAVERS LES REVUES : Baguenier Desormeaux : *Notes sur l'Anjou et la Vendée ; Noirmoutiers et la mort de d'Elbée ; le marquis de Bonchamps et l'expédition de Katanga.* Noël Valois : *l'expédition et la mort de Louis Ier d'Anjou, en Italie.* A propos des *Mémoires de la Réveillère-Lepeaux*, d'une statue de *saint Romain* et des voûtes de la *Cathédrale d'Angers.*

Chronique bibliographique..... ..... 139

Le château de la Roche-Talbot et ses seigneurs, par le comte de Beauchesne. — Arthur DU CHÊNE.

David Rivault de Fleurance et les autres précepteurs de Louis XIII, par l'abbé Auguste-François Anis. — Q.-L.

---

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

---

**Prix de l'abonnement annuel : 12 francs**

Digitized by Google

# REVUE

# DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE
# DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME VINGT-HUITIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1894

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
5-13-28
16143

# L'EUROPE EN 1788

Depuis cent ans, l'Europe s'est complètement transformée ; l'on peut dire qu'elle a été bouleversée. Des états ont surgi ; d'autres ont disparu ou perdu de leur puissance. Cette époque, déjà lointaine, nous est pour ainsi dire inconnue. Aussi, nous pensons qu'il est intéressant de connaître l'Europe, à la veille de la révolution de 1788. Cette étude, quoique rétrospective, a un côté pratique. Elle démontre que l'humanité ne peut être condamnée au *statu quo*, et de plus, elle fait songer à l'avenir. Si l'Europe contemporaine diffère complètement de celle du XVIII^e siècle, que sera-t-elle dans cent ans ? Le *statu quo* n'existera pas plus au vingtième siècle que dans le passé. Les changements, qui se produiront, seront-ils favorables à la patrie française ? Telle est la question que l'on se pose.

A la fin du XVIII^e siècle, l'Europe vivait sous le régime du traité d'Utrecht, qui, en 1713, avait mis fin à la guerre de la succession d'Espagne. Quoique ce traité eût subi plusieurs modifications importantes, il était néanmoins resté la base du droit public européen. En 1788, l'Europe comptait cinq grandes puissances : la France, l'Angleterre, l'Espagne, la maison d'Autriche et la Russie. Les puissances de second et de troisième ordre étaient la Prusse, les Provinces-Unies, les duchés, principautés et villes libres du Saint Empire romain germanique, la Suède, le Danemarck, la Pologne, la Suisse, le royaume de Sardaigne, le royaume de Naples, les républiques de Venise, de Gênes et de Lucques, les principautés de Piombino et de Monaco,

Digitized by Google

le Portugal, le duché de Courlande, la ville libre de Dantzick, les républiques de Raguse, de Saint-Marin et d'Andorre, l'Ordre de Malte et la Turquie. Cette nomenclature suffit pour montrer combien sont importants les changements qui se sont opérés en Europe depuis un siècle. L'Espagne est devenue une puissance de second ordre, et la Prusse, un royaume de formation récente, qui comptait à peine, une grande puissance. Plusieurs états, entre autres la Pologne, ont disparu ; d'autres, comme l'Italie et la Grèce n'existaient pas. Pour reconstituer l'Europe, telle qu'elle existait alors, il faut se livrer à une véritable étude, tant soit peu archéologique.

La France a vu varier ses frontières. Si elle n'avait pas la Savoie, le comtat de Nice, la principauté de Montbéliard, la ville d'Avignon et le comtat Venaissin, elle avait l'Alsace-Lorraine, moins Mulhouse ; Versoix, sur les bords du lac de Genève, actuellement à la Suisse ; Philippeville, Marienbourg, Bouillon, Sarrebruck, Sarrelouis et Landau. Les trois premières de ces villes font maintenaat partie du royaume de Belgique. Sarrelouis et Sarrebruck appartiennent à la Prusse et Landau est compris dans la Bavière et Rhénane. Notons cette particularité que les villes de Marienbourg, de Philippeville et de Landau n'étaient pas contiguës au territoire français, mais formaient des enclaves, Marienbourg et Philippeville, dans les Pays-Bas autrichiens, et Landau dans l'empire germanique. En Alsace, la petite ville de Mulhouse, qui ne comptait que six à sept mille habitants, avait gardé son indépendance et figurait au nombre des alliés des Suisses.

Le population de la France en 1788 pouvait être évaluée à 26.000.000 d'habitants. Le mouvement, qui entraîne aujourd'hui les habitants des campagnes vers les villes, commençait à se faire sentir. Cependant, il était loin d'être aussi prononcé qu'il l'est de nos jours. Il s'en fallait de beaucoup que l'industrie ait pris le développement que

Digitized by Google

nous avons vu. Aussi la population urbaine était bien moins considérable qu'à notre époque. L'on estime qu'elle dépassait cinq millions. Voici quelle était la population des principales villes : Paris, 600.000 habitants ; Lyon, 120.000 ; Bordeaux, 84.000 ; Marseille, 83.000 ; Versailles, 80.000 ; Rouen, 65.000 ; Nantes, 65.000 ; Toulouse, 55.000 ; Strasbourg, 48.000 ; Amiens, 40.000 ; Nîmes, 40.000 ; Orléans, 40.000 ; Arras, 40.000 ; Tours, 34.000 ; Caen, 32.000 ; Angers, 31.000 ; Nancy, 30.000 ; Montpellier, 30.000 ; Reims, 30,000 ; Clermont-Ferrand, 30.000 ; Metz, 28.000 ; Toulon, 28.000 ; Toul, 28.000 ; Besançon, 28.000 ; Rennes, 26.000 ; Brest, 25.000 ; Dijon, 25.000 ; La Rochelle, 22.000 ; Dunkerque, 20.000 ; Troyes, 20.000 ; Grenoble, 20.000 ; Limoges, 20.000 ; Poitiers, 20.0000 ; Le Havre, 20.000 ; Lille, 20.000 ; Aix, 20.000 ; Montauban, 19.000 ; Saint-Étienne, 18.000 ; Douai, 18.000 ; Le Mans, 18.000 ; Bourges, 15.000 ; Blois, 13.000 ; Laval, 12.000 ; Moulins, 12.000 ; Saumur, 11.000 ; Chartres, 10.000 ; Roubaix, 9.000 ; Tourcoing, 7.000 ; Bastia, 5.000 ; Ajaccio, 4.500. La population des campagnes s'élevait à plus de vingt millions.

La France formait alors sous la dynastie des Bourbons une monarchie absolue, tempérée par l'opinion publique, ou, comme on l'a dit spirituellement, par des chansons. Le roi, qui régnait alors, Louis XVI, était monté sur le trône en 1774. Ainsi que ses prédécesseurs, depuis Henri IV, il s'intitulait roi de France et de Navarre, ou encore sa *Majesté très chrétienne*. Il y avait six ministres : le chancelier, chef de la justice, le contrôleur général des finances, et les quatre secrétaires d'État de la maison du roi, de la guerre, de la marine et des affaires étrangères. Ces ministères offraient le plus singulier enchevêtrement des attributions et se partageaient géographiquement le royaume. L'unité se retrouvait cependant dans le Conseil d'État, qui se réunissait tous les quinze jours et où le roi assistait avec ses ministres. Le royaume était divisé en trente-deux

Digitized by Google

grands gouvernements et huit petits ; la Corse formait un gouvernement spécial. Mais cette division était purement militaire, et la division administrative était celle des généralités ou intendances. Il y en avait trente-quatre : Amiens, Rouen, Caen, Alençon, Paris, Soissons, Châlons-sur-Marne, Orléans, Tours, Bourges, Poitiers, La Rochelle, Moulins, Limoges, Riom, Lyon, Grenoble, Bordeaux, Montauban, Auch, Lille, Valenciennes, Aix, Toulouse, Montpellier, Rennes, Dijon, Besançon, Metz, Nancy, Perpignan, Arras, Strasbourg, la Corse. Chaque généralité était administrée par un intendant et se subdivisait le plus ordinairement en subdélégations, qui avaient à leur tête des sous-intendants ; quelquefois, les généralités se divisaient en diocèses, en bailliages ou en vigueries. La noblesse avait depuis longtemps perdu son importance politique, et Louis XIV, en attirant à Versailles les représentants des anciennes familles seigneuriales, les avait réduits à servir d'ornements à la Cour. La hiérarchie plaçait au premier rang les *ducs et pairs*, représentants fictifs des ducs souverains du moyen âge. En 1788, l'on en comptait trente-sept : les ducs d'Uzès, d'Elbœuf, de Montbazon, de la Trémouille, de Sully, de Luynes, de Brissac, de Richelieu, de Fronsac, d'Albret, de Rohan, de Piney-Luxembourg, de Grammont, de Villeroy, de Mortemart, de Saint-Aignan, de Gesvres, de Noailles, d'Aumont, de Béthune, d'Harcours, de Fitz-James, de Chaulnes, de Villars-Brancas, de Valentinois (prince de Monaco), de Nivernais, de Biron, d'Aiguillon, de Fleury, de Duras, de la Vauguyon, de Praslin, de la Rochefoucault, de Clermont-Tonnerre, d'Aubigny de Richemond, de Choiseul, de Coigny. La duché-prairie d'Uzès était la plus ancienne; elle remontait à 1572.

L'organisation ecclésiastique différait sensiblement de ce qu'elle est aujourd'hui. L'église de France, non compris le Comtat Venaissin, comptait 135 diocèses, dont 18 archevêchés et 107 évêchés relevant de ces archevêchés, et

Digitized by Google

11 évêchés relevant de métropolitains étrangers. Ces derniers étaient les 5 évêchés de Corse, qui dépendaient de Gênes et de Pise, les évêchés de Metz, Toul, Verdun, Saint-Dié, Nancy, qui relevaient de Trèves, et celui de Strasbourg qui reconnaissait Mayence comme métropole. Les archevêques d'Embrun, de Cambrai, de Besançon, les évêques de Metz et de Strasbourg étaient princes du Saint-Empire, et ce dernier siégeait même dans la diète avec voix délibérative. Plusieurs évêchés étrangers relevaient de métropolitains français. Tels étaient les évêques de Namur et de Tournay, qui étaient suffragants de l'archevêché de Cambrai ; ceux d'Annecy et de Moutiers de l'archevêché de Vienne ; ceux de Bâle et de Lausanne de l'archevêché de Besançon. L'église de France ne comptait que 3 cardinaux, les cardinaux de Bernis, de la Rochefoucault et de Rohan. La population ecclésiastique pouvait s'évaluer à 130.000 personnes. Le clergé séculier y entrait pour 70.000, dont 8.000 chanoines et 60.000 curés et vicaires. L'on comptait 23.000 moines et religieux, et 37.000 religieuses. Il y avait environ 800 abbayes, dont 598 étaient en *commende*. Les Protestants pouvaient être 700.000, et les Juifs 30.000.

Il existait en France 21 universités : Paris, Douai, Caen, Reims, Pont-à-Mousson, Strasbourg, Nantes, Angers, Poitiers, Orléans, Bourges, Dijon, Besançon, Bordeaux, Pau, Perpignan, Toulouse, Montpellier, Valence, Aix et Orange. Quelques-unes des universités étaient en pleine décadence et, parfois, les professeurs aussi nombreux que les élèves. En outre, il existait en dehors de Paris un certain nombre de sociétés savantes qui étaient autour de centres intellectuels. Telles étaient les académies d'Amiens, de Caen, de Soissons, de Brest, d'Angers, de Dijon, de Besançon, de La Rochelle, de Villefranche, de Bordeaux, de Pau, de Montauban, de Marseille, de Nîmes, d'Arles, de Béziers, les sociétés royales de Nancy, de Metz, de Lyon et de Montpellier.

Digitized by Google

La France était alors une puissance militaire de premier ordre. Son armée régulière dépassait 180.000 hommes dont 8.000 pour la maison du roi, 131.000 pour l'infanterie, 31.000 pour la cavalerie, et 12.000 pour l'artillerie. Les troupes étrangères présentaient un effectif assez important. Sur 101 régiments d'infanterie, douze étaient suisses et formaient un corps de 12.000 hommes, deux irlandais et trois allemands. Les régiments allemands étaient principalement recrutés sur la rive gauche du Rhin. A l'armée dont nous venons de parler, il fallait ajouter la maréchaussée composée de 5 à 6.000 hommes, 11.000 canonniers gardes-côtes, les troupes coloniales fortes de 15.000 hommes, et divisées en huit régiments, et la milice, qui comptait 60.000 hommes. En outre, il existait des troupes sédentaires dans le Bourbonnais, dans le Roussillon, dans la Navarre, dans la terre de Labourg et dans la Corse. Ces troupes sédentaires pouvaient présenter un effetif de 7 à 8.000 hommes. La marine comprenait près de 2.000 officiers, 7.000 canonniers et 88.000 matelots inscrits. Une flotte se composait de 279 bâtiments, dont 82 vaisseaux, 77 frégates et 85 bâtiments inférieurs. Nous étions en état de parler haut à l'Europe.

A l'extérieur, la France était représentée près des puissances étrangères par 12 ambassadeurs, 19 ministres plénipotentiaires, 4 résidents et 3 chargés d'affaires. Elle avait des ambassadeurs près du Saint-Siège, de la Grande-Bretagne, de la Turquie, de l'Espagne, de Naples, de la Sardaigne, de la Suède, du Portugal, de Venise, des Provinces-Unies et de la Suisse. Elle avait des ministres plénipotentiaires près la Prusse, le Danemarck, la Russie, les électeurs de Trèves, de Mayence, de Cologne, de Saxe, de Bavière, les ducs de Wurtemberg, des Deux-Ponts, le landgrave de Hesse-Cassel, le cercle de Basse-Saxe, le cercle de Franconie, le cercle du Haut-Rhin, le prince-évêque de Liège, la diète de l'Empire, la République de Gênes, le

Digitized by Google

grand-duc de Toscane et le duc de Parme. Nous avions des résidents à Bruxelles, capitale des Pays-Bas autrichiens, à Genève, république alliée des Suisses, à Francfort, ville impériale, et à Dantzick, qui avait conservé son indépendance, sous la suzeraineté de la Pologne. Nos chargés d'affaires étaient, à Malte, près du grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à Sion et à Coire, capitales du Valais et des Grisons, alliés de la Suisse.

L'agriculture s'était en partie relevée du triste état où l'avaient laissée les guerres de Louis XIV. Arthur Young constate avec étonnement le morcellement de la propriété ; il estime le sol productif de notre pays à 132.000.000 d'acres, dont 7.500.000 en terres de labour et en luzernes, 20.000.000 en bois, 5.000.000 en vignes, 4.000.000 en prairies, et 3.000.000 pour les bruyères. D'après lui, le revenu net devait approcher de deux milliards et demi : à cette époque, la culture du seigle était bien plus répandue que de nos jours. La pomme de terre faisait à peine son apparition ; il en était de même du colza. Les chèvres étaient nombreuses, et l'on sait combien la présence de ces animaux est funeste à l'agriculture. L'élève du mouton était alors fort importante et donnait des revenus considérables. Aussi, les manufactures de lainages étaient-elles répandues un peu partout et, en 1788, la production de cette industrie s'élevait à 225 millions de livres. Le commerce intérieur était gêné par les douanes, qui séparaient plusieurs provinces les unes des autres. Notre commerce extérieur était considérable pour l'époque. Nos exportations montaient à 540 millions de livres, et nos importations à 310 millions. Nous exportions des vins, des eaux-de-vie, des vinaigres, des blés, du bétail, des laines, du sel, des draps, des étoffes, des fruits, du sucre, du café, de l'indigo, etc. Nos produits coloniaux figuraient dans nos exportations pour 130 millions. Nos importations consistaient principalement en métaux, charbon, bois de construction, riz, quincaillerie, blés, huiles,

Digitized by Google

soies, lentilles, thé, épices. Notre commerce avec l'Extrême-Orient se réduisait encore à peu de chose. Nous achetions, pour huit millions de livres, de la soie et du thé en Chine, pour six millions des toiles au Coromandel, pour cinq millions des mousselines au Bengale, et pour quinze cent mille de poivre au Malabar.

Quoique le traité de Paris eût, en 1763, enlevé a la France, ses plus belles colonies, elle avait encore des possessions importantes. Elle possédait hors l'Europe : 1° en Asie : Pondichéry, Chandernagor, Karikal, Yanaon et Mahé. Pondichéry, déjà relevé de ses ruines, était redevenu un centre commercial, et comptait près de 50.000 habitants ; 2° en Afrique : le bastion de France, près la Calle, sur la côte d'Alger ; le Sénégal, qui consistait en les villes de Saint-Louis et de Gorée, le comptoir d'Albédra, à l'embouchure de la Gambie, celui de Portendick, sur la frontière du Sahara, et quelques escales pour le commerce de la gomme ; le fort de Ouidda, sur la côte des Esclaves ; les îles de France et Bourbon, le groupe des Seychelles, et l'île Rodrigues, alors déserte ; l'île Bourbon comptait 10.000 blancs, 1.200 hommes de couleur libres, et 50.000 esclaves ; l'île de France, 10.000 blancs, 3.000 hommes de couleur libres, et 50.000 esclaves ; 3° en Amérique, la partie occidentale de Saint-Domingue, qui comptait 42.000 blancs, 35.000 de couleur libres, et près de 500.000 esclaves. Le mouvement commercial de cette magnifique colonie atteignait 400 millions de livres et sa ville principale, Le Cap, avait 20.000 habitants ; la Martinique, peuplée de 103.000 habitants, dont 13.500 blancs, 3.500 hommes de couleur libres et 80.000 esclaves ; la Guadeloupe, qui comptait 113.000 habitants dont 15.000 blancs, 4.000 hommes de couleur libres, et 94.000 esclaves ; Sainte-Lucie avec 19.000 habitants dont 2.500 blancs, 1.500 hommes de couleur libres et 15.000 esclaves ; Tabago avec 15.000 habitants dont 700 blancs, 300 hommes de couleur libres et 14.000 esclaves ; sur le

Digitized by Google

continent américain, la Guyane, qui depuis la fameuse tentative de colonisation de Kourou, jouissait d'une réputation néfaste, dont elle n'a pu encore se relever. Sa population atteignait 13.000 âmes dont 1.400 blancs, 600 hommes de couleur libres et 11.000 esclaves. Dans l'Amérique du Nord, nous n'avions plus que les petites îles de Saint-Pierre et Miquelon, peuplées de quelques centaines d'habitants, et où nos marins allaient se livrer à la pêche de la morue.

Avec le traité de Versailles, conclu en 1788, la France avait reconquis sa place en Europe. La guerre d'Amérique lui avait rendu son prestige et son influence était prépondérante à Madrid, à Naples, à Parme, en Suisse, sur les bords du Rhin, en Bavière et à Constantinople. La diplomatie de M. de Vergennes avait de nouveau fait reconnaître notre suprématie. L'opinion publique se tournait du côté des expéditions d'outre-mer. L'on songeait à fonder des comptoirs à Madagascar. Dans l'Extrême-Orient, le roi Gia-Long nous avait cédé, en 1783, la baie de Tourane et les îles Poulo-Condor, et l'on songeait à prendre pied en Cochinchine. Nous cherchions à renouer alliance avec le sultan de Mysore, Tippou-Sahib. Les explorations étaient à l'ordre du jour. Bougainville avait découvert Taïti, et Lapeyrouse parcourait les archipels du Pacifique. Paris était plus que jamais la capitale intellectuelle de l'Europe. La France finissait glorieurement le XVIIIe siècle.

L'Angleterre est en Europe le pays qui a le moins changé. La dynastie de Hanovre qui, un siècle auparavant, était montée sur le trône, s'était consolidée ; le roi Georges III régnait depuis 1760. La famille des Stuarts était sur le point de s'éteindre. Le prince Charles-Édouard, le *prétendant*, venait de mourir (1788) sans postérité, et son frère, le cardinal d'Yorck, allait lui survivre jusqu'en 1807. La vieille constitution anglaise n'avait pas encore subi de modifications, et l'ancienne organisation sociale était à peu de chose près restée la même. Depuis, les principales inno-

Digitized by Google

vations ont été l'acte de 1799, qui a supprimé le parlement irlandais, le bill de la réforme électorale, l'émancipation des catholiques et la création des conseils de comté. Le nombre des membres de la Chambre des communes, 558, n'a pas varié depuis, et s'est élevé à 658, depuis l'adjonction des députés irlandais. La division du Royaume-Uni en comtés n'a changé, ni comme nombre, ni comme superficie. Nos voisins d'Outre-Manche ont religieusement gardé, à peu de chose près, leur organisation politique, administrative et judiciaire.

A la fin du XVIIIe siècle, la population des îles Britanniques était loin d'avoir pris l'accroissement prodigieux qui ne cesse de nous étonner. L'Angleterre n'avait alors que 8.000.000 d'habitants, l'Écosse 1.500.000, et l'Irlande 3.500.000. Londres qui, à l'heure actuelle, est une immense métropole de cinq millions d'âmes, n'en avait, en 1788, que 800.000. Bristol, alors le deuxième port de l'Angleterre, en comptait 80.000 ; Liverpool à peine 60.000 ; Manchester et Birmingham 50.000 ; Yorck 30.000 ; Sheffield 30.000. En Écosse, Édimbourg en avait 70.000 ; Glascow 60.000 ; Perth 25.000 ; en Irlande, Dublin, 140.000 ; Cork 60.000 ; Belfast 15.000.

L'organisation religieuse de l'Angleterre était la même que de nos jours, L'église anglicane dominait et était aussi intolérante qu'autrefois ; elle comptait deux archevêchés et vingt-quatre évêchés. Les dissidents, méthodistes, anabaptistes, indépendants, quakers, etc., formaient le tiers de la population. Le Catholicisme était proscrit, et le nombre de ses adhérents ne dépassait pas 80.000. En Écosse, régnait le Presbytérianisme, et l'église presbytérienne nationale était fortement constituée. Le schisme, qui, depuis, l'avait divisé en deux branches, n'avait pas encore lieu. En Écosse, le fanatisme protestant rappelait trop souvent les mauvais jours des guerres religieuses du XVIe siècle et le rigorisme de Knox. L'Irlande était traitée en pays conquis ; un tiers

Digitized by Google

seulement de la population était protestant, et les anglicans, quoique ne dépassant pas 7 à 800.000, avaient quatre archevêchés et dix-huit évêchés. L'église catholique comptait quatre archevêchés et vingt-deux évêchés. Le vieil idiome national, l'erse, avait cessé d'être une langue littéraire. Néanmoins, il était encore parlé par plus de la moitié de la population. Il y avait sept universités dans les îles britanniques ; deux en Angleterre, Oxford et Cambridge ; quatre en Écosse, Saint-André, Glascow, Aberdeen et Édimbourg ; une en Irlande, Dublin.

L'organisation militaire a peu varié. De nos jours, l'armée anglaise se recrute encore au moyen des enrôlements volontaires, et les *sergents raccoleurs* continuent d'opérer comme par le passé. L'armée régulière n'avait en Europe qu'un effectif de 25.000 hommes. La milice en comptait plus de 100.000, et les volontaires, qui avaient été organisés pendant la guerre d'Amérique, 60.000. La marine était redoutable ; elle comprenait 150 vaisseaux, 170 frégates et 200 bâtiments inférieurs. Les équipages de la flotte s'élevaient à près de 120.000 hommes. La lutte que l'Angleterre avait soutenue, dans la guerre récente, montrait sa vitalité et, quoique son prestige fût momentanément affaibli, sa puissance n'avait pas diminué.

En Angleterre, l'agriculture était florissante. Comme de nos jours, le Royaume-Uni produisait peu de blé, et sa principale richesse consistait dans le bétail. Dans l'Angleterre seule, abstraction faite de l'Écosse et de l'Irlande, sur 39 millions d'acres de terres cultivables, les pâturages en occupaient vingt-et-un millions, et les céréales trois millions et demi. A cette époque, la race bovine de Durham jouissait d'une grande réputation, et la fabrication des fromages de Chester donnait lieu à un commerce considérable. L'élève du mouton était fort répandue, et quantité de fermes n'avaient pas d'autre bétail. Aussi l'industrie de la laine était-elle déjà fort importante. Dans le courant du XVIII^e

Digitized by Google

siècle, le *travail du coton* avait été introduit à Manchester, et cette ville devint la *métropole* de cette denrée précieuse, lorsqu'au tissage à la main fut substitué le tissage mécanique. En 1788, l'on a calculé que les manufactures des trois royaumes occupaient environ 1.500.000 personnes. L'exploitation de la houille grandissait chaque jour, et le charbon devenait de plus en plus un produit national. Le mouvement commercial du seul port de Londres s'élevait à 55 millions de livres sterling dont 29 pour les importations et 20 pour les exportations. L'Inde figurait dans ce chiffre pour 13 millions, les Antilles anglaises pour 4 millions, les États-Unis pour 4 millions, la Russie pour 2 millions, et la France seulement pour 70.000! Le mouvement commercial de l'Écosse ne dépassait guère 50.000.000 de fr., dont 15.000.000 pour Édimbourg, et celui de l'Irlande 75.000.000. Les îles Britanniques exportaient des laines, des toiles, des draps, des cotonnades, des produits manufacturés, du fer, du cuivre, du verre, du savon, du charbon. Elles importaient du tabac, de l'indigo, du coton, du sucre, du café, des épices, du thé, du chanvre, des bois de construction, de la poudre d'or, de l'ivoire, des gommes, des vins, des eaux-de-vie, du rhum. Le commerce extérieur pouvait s'évaluer à 1.500 millions, dont 875 pour les exportations et 625 pour les importations. La marine marchande comptait près de 16.000 navires, montés par plus de 140.000 matelots.

L'Angleterre était loin de posséder le magnifique empire colonial qu'elle détient aujourd'hui. Cependant ses colonies étaient importantes. Elle possédait : 1° en Europe, l'archipel normand, composé de Jersey, Guernesey et Aurigny. Jersey, la plus importante des trois îles, comptait plus de 20.000 habitants. 2° En Asie : Le Bengale dont la capitale, Calcutta, qui, quoique ne comptant qu'un siècle d'existence (elle avait été fondée en 1786) prenait un grand développement. Elle comptait 200.000 habitants. Sur la côte de

Digitized by Google

Coromandel, Madras et quelques autres places : sur la côte de Malabar, Tallichéry; sur la côte occidentale, Bombay. Madras, peuplé de 300.000 âmes était alors le centre le plus important de l'Inde anglaise; Bombay dépassait 200.000. La Compagnie des Indes fondait son empire, et la société asiatique qui, en 1784, avait été créée à Londres, indiquait que l'Angleterre allait principalement porter son activité du côté de l'Extrême-Orient. Mais l'Inde ne lui appartenait pas encore complètement. Le grand Mogol régnait à Delhy. Le soubab du Deccan, le sultan de Mysorre, les Marrhattes repoussaient la suprématie de nos voisins d'Outre-Manche. Que la France prît une politique énergique et leurs projets pouvaient être arrêtés dans leur exécution. 3° En Afrique : le comptoir Saint-James, à l'embouchure de la Gambie; le fort du Cap Coast, sur la côte de Guinée; la colonie de Sierra-Leone, que l'on voulait destiner aux nègres émancipés de l'Amérique; l'île Sainte-Hélène; l'île l'Ascension, alors déserte. L'Angleterre ne comptait pas alors comme puissance africaine. Elle commençait néanmoins à jeter son dévolu sur le continent noir. L'association africaine s'était fondée à Londres, en 1788, en vue de l'explorer, et bientôt l'Écossais Mungo-Parck allait entreprendre son premier voyage. Inutile de dire que l'intérieur de l'Afrique était complètement inconnu. L'on disait que Tombouctou était une grande ville de 200.000 âmes, remplie de palais, siège d'un commerce considérable et capitale d'un vaste royaume. L'on ignorait l'existence des Peulhs, et à peine connaissait-on de nom le Bornou. 4° En Amérique : le Canada, cédé par la France en 1763, et peuplé de 170.000 habitants, dont 150.000 pour le Bas-Canada et 20.000 pour le Haut-Canada. Québec comptait 14.000, Montréal 18.000. Le nouveau Brunswick (40.000 hab.), la Nouvelle-Écosse (40.000 hab.), Terre-Neuve (60.000 hab.), et le territoire de la baie d'Hudson. Aux Grandes-Antilles, la Jamaïque peuplée de 300.000 habitants dont 20.000 blancs et 280.000



Digitized by Google

mulâtres et nègres. Dans les Petites-Antilles, la Barbade (100.000 hab. dont 25.000 blancs et 75.000 mulâtres et nègres); Montserrat, Antigoa, Névis, Saint-Christophe, Saint-Vincent, la Barboude, la Dominique, la Grenade, les Bahama, les Bermudes à la côte de Honduras, la petite colonie de Balize. Dans l'Amérique du Sud, une partie de la Guyane et des îles Malouines. 5° En Océanie : l'Angleterre venait de prendre possession de la côte occidentale de la Nouvelle-Hollande, qu'elle appela Nouvelles-Galles du Sud. En 1788, un convoi de 757 convicts y avait été conduit; en la même année, la ville de Sidney avait été fondée. Aucun colon libre ne se trouvait encore sur le sol de la future Australie[1].

L'Espagne était alors l'une des grandes puissances de l'Europe; à part la ville d'Olivensa, qui appartenait au Portugal, et qu'elle a prise en 1801, ses frontières étaient les mêmes que maintenant. Sa population s'élevait à 11 millions d'habitants. Sa population urbaine était de beaucoup inférieure à celle des campagnes. Madrid comptait 150.000 habitants, Barcelone 100.000, Séville 90.000, Valence 80.000, Grenade 30.000, Malaga 50.000, Saragosse 43.000, Murcie 40.000, Cordoue 35.000, Valladolid 20.000, Tolède 20.000, Salamanque 13.000, Ségovie 12.000, Burgos 9.000.

L'Espagne formait alors une monarchie absolue, sous la dynastie des Bourbons. Charles IV venait de monter sur le trône. Le roi gouvernait avec l'aide de six ministres (affaires étrangères, justice, intérieur, guerre, marine et finances) et plusieurs conseils, le conseil de Castille, le conseil de la guerre et le conseil des finances. Le conseil de Castille, qui avait les colonies dans ses attributions, était de beaucoup le plus important. Le royaume était divisé en quatorze grands gouvernements, dont quelques-

[1] L'Écosse avait essayé d'avoir des colonies distinctes de celles de l'Angleterre. Sous le règne de Guillaume III, elle avait fondé une colonie au Darien. Mais cette tentative n'avait pas eu de résultats.

Digitized by Google

uns, comme l'Aragon, la Galice, le Léon, Valence, Murcie avaient le titre de royaume. La Navarre et les provinces Basques jouissaient de leurs *fueros*, et les avaient défendus avec acharnement contre les tentatives des Bourbons, qui auraient été désireux de supprimer ces vieilles libertés provinciales.

L'église d'Espagne était richement dotée. Elle comptait 8 archevêchés, 46 évêchés, 60.000 prêtres séculiers, 50.000 moines ou religieux et 23.000 religieuses. L'archevêque de Tolède était le *primat des Espagnes* et de plus *patriarche des Indes* et, en cette dernière qualité, il exerçait une véritable juridiction sur l'Amérique. L'ancien rite mozarabe, depuis longtemps abandonné pour le rite romain, n'était plus conservé, et en quelque sorte à titre de curiosité, que dans deux chapelles, à Tolède et à Salamanque. Il existait dix-sept universités : celles de Huesca, de Valladolid, d'Osma, d'Avila, de Siguenya, de Grenade, de Séville, de Santiago, d'Oviedo, de Pampelune et d'Orihuela se mouraient, faute d'élèves. L'université d'Alcala comptait 300 étudiants ; celles de Cervera, de Valence et de Saragosse, chacune 900 ; celle de Tolède, 3.000. Quant à la fameuse université de Salamanque qui, au moyen âge, avait eu jusqu'à 15.000 étudiants, et en avait encore 7.000 à la fin du XVIe siècle, en 1788 elle n'en avait plus que 1.000 avec 61 professeurs. Le vieil enseignement scholastique y était toujours en vigueur, et les *ergo* retentissaient à chaque instant sous les voûtes de ses écoles.

Comme puissance militaire, l'Espagne comptait encore en Europe. L'armée régulière comprenait 104.000 hommes qui se répartissaient ainsi : maison du roi, 10.000 hommes ; infanterie, 77.000, dont six régiments suisses présentant un effectif de 9.500 hommes ; cavalerie, 12.000 ; artillerie, 5.000. A ces chiffres, il fallait ajouter l'infanterie de marine, forte de 16.000 hommes, les milices urbaines et provinciales, qui en comptaient 45.000, et les troupes coloniales.

Digitized by Google

La flotte se composait de 70 vaisseaux, de 60 frégates et de 90 bâtiments inférieurs. Le personnel, officiers, employés et matelots inscrits, s'élevait à 67.000 hommes.

L'agriculture, en Espagne, était loin d'être florissante. Les moutons formaient de nombreux troupeaux et l'on évaluait à 600.000 quintaux la laine produite annuellement, moitié en laine fine et moitié en laine grossière. Le gros bétail laissait à désirer ; l'usage de la *mesta* nuisait à toute culture. L'Espagne produisait du froment, du maïs, des vins, des olives, des amandes, des caroubes, des figues, du liège, un peu de chanvre et un peu de lin. On cultivait la canne à sucre, la garance, le safran ; l'élève de l'abeille était assez répandue. Le commerce extérieur de l'Epagne, tant exportations qu'importations, s'élevait à 170 millions de francs; les colonies d'Amérique figuraient dans ce mouvement pour 80 millions. L'Espagne exportait des blés, des vins, des huiles, des fruits, du tabac, de la garance, des laines, du plomb, du fer, des carreaux de faïence. La France lui vendait du coton, des draps fins, de la bijouterie, de la mercerie, des toiles, des parfums, des pommades ; l'Angleterre de la quincaillerie, des étoffes, des draps, de la morue ; la Hollande des dentelles, des rubans ; l'Allemagne des toiles et de la mercerie. Ses colonies d'Amérique lui envoyaient du café, du sucre, de l'indigo, du coton, du cacao et des cuirs. L'Espagne semblait vouloir sortir de sa léthargie. En 1778, le monopole du commerce de l'Amérique avait été enlevé à Cadix, et une certaine activité se montrait dans plusieurs ports. Le commerce espagnol commençait à nouer des relations avec la Baltique et, en 1784, la Compagnie des Philippines avait été fondée, en vue d'exploiter le magnifique archipel de ce nom.

L'Espagne était alors la première puissance coloniale. Elle possédait : 1° en Afrique, les Présidios sur la côte du Maroc ; le principal était Ceuta ; les Canaries dont la

Digitized by Google

population atteignait à peine 100.000 âmes; dans le golfe de Guinée, l'île Fernando-Pô, cédée par le Portugal; 2° en Amérique, la Louisiane, le Mexique, l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud moins la Guyane, le Brésil et la Patagonie, et aux Antilles Cuba, Puerto-Rico et la partie orientale de Saint-Domingue. L'Amérique espagnole formait quatre vice-royautés, la Nouvelle-Espagne, cap. Mexico; le nouveau royaume de Grenade, cap. Santa-Fé de Bogota; le Pérou, cap. Lima et Buenos-Ayres, et trois capitaineries générales : Guatémala, Caracas et le Chili. Le Mexique comptait 4.400.000 habitants; le Pérou (le Pérou actuel comme superficie) 1.100.000; la Nouvelle-Grenade 7 à 800.000; la Plata 6 à 700.000; le Chili 2 à 300.000; Cuba 200.000; Puerto-Rico 120 à 150.000; la partie orientale de Saint-Domingue 125.000; la Louisiane, notre ancienne colonie, 50.000. La Nouvelle-Orléans était une petite ville de 12.000 âmes; Cuba, qui aujourd'hui compte 1.400.000 habitants, n'avait alors aucune importance. 3° En Océanie, aux Philippines, la plus grande partie de l'île Luçon, et quelques stations dans celle de Mindanao. Dans le courant du XVII^e siècle et pendant la première partie du XVIII^e, l'Espagne avait eu à soutenir des guerres continuelles contre les Musulmans, les *Maures*, qui étaient venus prêcher l'Islamisme dans l'archipel; il avait fallu leur disputer le pays en quelque sorte pied à pied. Aussi, les Philippines étaient-elles encore considérées comme une colonie sans valeur et trop négligée par la Cour de Madrid; les îles Mariannes que l'on regardait comme une dépendance des Philippines.

Le régime politique et économique auquel était soumise l'Amérique espagnole était odieux; aussi le mécontentement y était général. En 1786, un mouvement séparatiste avait eu lieu au Pérou; des symptômes alarmants se manifestaient au Mexique, à la Nouvelle-Grenade. Pour tout observateur, il n'était pas douteux que les colonies espagnoles ne suivissent dans un avenir plus ou moins prochain,

Digitized by Google

l'exemple qui leur avait été donné par les colonies anglaises.

La maison d'Autriche a beaucoup varié comme territoire; elle comprenait alors les *pays d'empire*, et *les pays hors de l'empire*. Les *pays d'empire* comprenaient l'archiduché d'Autriche, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, le Frioul, c'est-à-dire Fiume et Trieste, le Voralberg, le Tyrol, moins les évêchés de Trente et de Brixen, l'Autriche antérieure, c'est-à-dire la Souabe autrichienne et ses annexes sur le Rhin, dont les villes principales étaient Fribourg, Constance, Brégenty, et sur la rive gauche du Rhin, près du mont Tonnerre, le comté de Falkenstein. Les *pays hors de l'empire* étaient la Hongrie, l'Esclavonie, la Croatie, la Transylvanie, la Bohême, la Silésie autrichienne, la Moravie, la Galicie moins Kracovie et son territoire, la Buchovine, les Pays-Bas autrichiens, c'est-à-dire le royaume actuel de Belgique, moins les villes de Philippeville, Marienbourg, Bouillon et la principauté de Liège, le grand duché de Luxembourg, et en Italie, le Milanais et le Mantouan. Les états de la maison d'Autriche étaient différents entre eux de mœurs, de langages, et les peuples qui les habitaient étaient antipathiques les uns aux autres. De plus, ces états étaient disloqués : les Pays-Bas, la Souabe, le Milanais étaient isolés des autres provinces, et l'on pouvait dire que l'unité territoriale faisait tout autant défaut à l'Autriche que l'unité de population. L'Autriche, comme nation, n'existait pas.

La population des domaines de la maison d'Autriche pouvait s'élever à 25.000.000 d'habitants; l'archiduché y entrait pour 2.000.000; la Bohême et ses annexes, la Moravie et la Silésie, pour 4.500.000; la Hongrie pour 7.000.000; la Transylvanie pour 1.500.000; la Gallicie pour 3.000.000; les Pays-Bas pour 2.500.000; le Milanais avec le Mantouan pour 1.400.000. Vienne comptait 350.000 habitants; Prague 75.000; Milan 120.000; Bruxelles

Digitized by Google

110.000; Presbourg 25.000; Bude 25.000; Pesth 20.000; Lemberg 20.000; Trieste 18.000; Brunn 17 000; Gratz 30.000; Inspruck 15.000; Hermanstadt 15.000; Olmutz 12 000. L'organisation des états de la maison d'Autriche différait sensiblement de ce qu'elle est aujourd'hui. Dans le but de les unifier, l'empereur Joseph II les avait divisés en treize gouvernements subdivisés en cercles. Ces gouvernements étaient : 1° Gallicie; 2° Bohême; 3° Moravie et Silésie; 4° Basse-Autriche (archiduché), Autriche intérieure (Styrie, Carinthie, Carniole); 6° Tyrol; 7° Autriche antérieure (Souabe); 8° Transylvanie; 9° Hongrie; 10° Croatie, 11° Lombardie; 12° Trieste; 13° Pays-Bas. L'Autriche formait alors, sous la dynastie des Habsbourg, une monarchie sbsolue. L'empereur Joseph II avait succédé à Marie-Thérèse, et son règne, qui ne devait durer que dix ans, n'avait été qu'une série de tentatives de réformes. En refusant de se faire couronner roi de Bohême et de Hongrie et en voulant leur imposer l'allemand comme langue officielle, Joseph II avait mécontenté ces deux pays. Les Pays-Bas étaient sur le point de se soulever. La Hongrie luttait pour conserver ses anciens états et empêcher qu'ils ne devinssent des instruments dociles aux ordres du souverain. Malgré les tendances absolutistes de la cour de Vienne, certaines provinces jouissaient de privilèges plus ou moins importants. C'est ainsi que le Tyrol, les Pays-Bas et la Hongrie n'étaient pas soumis à la conscription. La Hongrie avait *l'insurrection*, en cas de guerre, et le Tyrol fournissait des volontaires. Le Milanais était loin d'être traité en pays conquis. La ville de Milan s'administrait elle-même; sa municipalité comprenait un Sénat de dix sénateurs et un Conseil de soixante décurions; de plus, elle avait le droit de garder elle-même ses murailles. La noblesse, composée d'environ trois cents familles, était fort dévouée à la maison d'Autriche et redoutait avant tout de voir son pays annexé au royaume de Sardaigne.

Digitized by Google

La religion dominante dans les pays autrichiens était le Catholicisme; mais les autres cultes étaient tolérés. L'église catholique, en y comprenant les Pays-Bas et la Lombardie, comptait neuf archevêchés et trente-huit évêchés. Le Tyrol était la province où l'on trouvait le plus de couvents. Les Protestants étaient nombreux, surtout en Hongrie et en Transylvanie; on pouvait évaluer leur nombre à près de trois millions. Les Chrétiens orientaux formaient un groupe considérable, quoique plus d'un tiers d'entre eux eût connu la suprématie de Rome. Quant aux Juifs, ils commençaient à être redoutables, depuis l'édit que Joseph II leur avait accordé en 1782. En vertu de cet édit, ils pouvaient servir dans l'armée, acquérir des titres de noblesse, exercer des professions libérales. Néanmoins, ils ne pouvaient devenir propriétaires fonciers. Ils avaient déjà commencé leurs envahissements et venaient principalement s'établir dans la Bohême et la Moravie. L'on estimait qu'ils pouvaient être environ cent cinquante mille dans ces deux provinces. Le cinquième de la population de Prague était Juif. Il existait huit universités, dans les états de la maison d'Autriche : Vienne, Prague, Inspruck, Bade, Gratz, Fribourg et Pavie.

La puissance militaire de l'Autriche était considérable. Son armée régulière présentait un effectif de 270.000 hommes, dont 200.000 d'infanterie, 50.000 de cavalerie, de 20.000 d'artillerie. Malheureusement, cette nombreuse armée, formée de nationalités diverses, manquait de cohésion. Sur 94 régiments d'infanterie, 39 étaient Allemands, 11 Hongrois, 2 Italiens, 5 Flamands et Wallons, et 17 des confins milltaires. Sa marine militaire se réduisait à quelques bâtiments sans importance et, à vrai dire, elle n'existait pas.

Dans les états de la maison d'Autriche, le sol était fertile et, néanmoins, de vastes territoires restaient en friche. On cultivait le froment, l'orge, le lin, le chanvre, le hou-

Digitized by Google

blon, le safran. Les vins de Hongrie étaient renommés ainsi que ses pâturages. Le bétail s'y trouvait en abondance. Les forêts occupaient de vastes superficies. Dans la Lombardie, la principale culture était celle du riz. Le commerce commençait à se développer. A Vienne, l'on fabriquait des toiles, des étoffes, de la porcelaine, et l'on travaillait les soies et le cuir. Les manufactures étaient nombreuses : dans le seul archiduché d'Autriche, elles occupaient 150.000 ouvriers. L'on exportait des chevaux, du bétail, des blés, du lin, du safran et des métaux. La navigation sur le Danube était très importante et donnait lieu à des transactions qui se multipliaient de jour en jour. L'Autriche ne possédait qu'un port, Trieste ; et néanmoins, elle aspirait à être une puissance maritime; elle avait même voulu avoir des colonies. Une compagnie des Indes existait à Trieste, et des navires au long cours, destinés à aller dans l'Extrême-Orient, avaient été construits. La Cour de Vienne avait songé à mettre la main sur la Birmanie; en 1776, elle avait un instant occupé les îles Nicobar, et elle possédait des comptoirs en Chine et dans l'Inde.

L'Autriche jouissait alors d'un grand prestige. La possession de la couronne impériale qui, en fait, était devenue héréditaire, l'assurait de la suprématie en Allemagne et lui donnait une clientèle politique. Elle avait pris part au premier partage de la Pologne, en 1772, et avait montré son ambition, en voulant amener l'électeur palatin à échanger la Bavière contre les Pays-Bas. Elle négociait avec la Russie le partage de la Turquie. Elle était l'alliée de la France, dont le roi avait épousé une de ses archiduchesses. L'on peut dire qu'à la veille de la Révolution, l'Autriche était à son apogée, et l'on s'accordait à voir grandir sa puissance. Dans toute l'Europe, l'on vantait la société de Vienne, à laquelle, si l'on reprochait son étiquette sévère et son orgueil aristocra-

Digitized by Google

tique, l'on ne pouvait refuser son élégance et ses agréments. La capitale de l'Autriche était le rendez-vous des Allemands, des Russes, des Polonais ; nos modes y étaient copiées, et l'on nous invitait avec plaisir. Notre langue était fort répandue, et l'on pensait même qu'il était de bon goût de ne parler que le français. Vienne, la résidence des empereurs d'Allemagne, à vrai dire, n'était pas une ville allemande. C'était une cité cosmopolite, subissant l'influence de Paris.

H. Castonnet des Fosses.

*(A suivre.)*

---

Digitized by Google

# DES CAUSES

DE

# L'INSURRECTION VENDÉENNE

---

La question relative aux causes qui ont produit l'insurrection vendéenne a fait assez de bruit dans ces derniers temps pour qu'il ne soit pas nécessaire d'insister sur l'utilité de nouveaux documents venant confirmer la vérité sur ce point important de l'histoire de notre province. M. l'abbé Bossard a récemment publié un ouvrage qui, de l'aveu de tous, met à néant les arguments et les conclusions produites par M. l'archiviste du département de Maine-et-Loire. Car si l'on peut regretter la forme parfois trop acérée de l'auteur, on ne peut nier qu'il *n'ait écrasé* son adversaire (le mot n'est pas trop fort) sous la multitude des témoignages les plus irrécusables et les plus variés. Néanmoins, on aimerait à voir ces témoins rangés avec plus d'ordre et se présenter sous l'autorité d'idées générales qui les eussent rendus plus invulnérables encore.

M. Célestin Port a eu la malencontreuse idée d'attribuer l'insurrection vendéenne à une vaste conspiration de la noblesse et des émigrés. M. l'abbé Bossard accumule contre une pareille assertion les preuves les plus accablantes. Puis, à la page 57, il ajoute : « Mais ce qui, plus encore que cette « absence de documents établissant nettement cette cons-

Digitized by Google

« piration de la noblesse[1], frappe l'esprit de l'historien,
« c'est l'absence de toute trace d'un tel complot chez les
« écrivains et dans les traditions des familles royalistes.
« On sait cependant que les familles nobles qui ont pris
« part aux guerres de Vendée sont assez fières — et juste-
« ment — du rôle qu'elles y ont joué. Les descendants des
« de Lescure, des de La Rochejaquelein, des d'Autichamp,
« des d'Elbée, des Sapinaud, des Charette, pour ne nom-
« mer que les plus connus, se sont fait assez de gloire
« auprès de leurs contemporains et auprès du pouvoir, de
« l'appui qu'ils ont apporté au trône et à l'autel. Ont-ils
« jamais, dans une seule occasion, fait valoir l'honneur
« d'avoir entraîné par leurs intrigues les paysans de la
« Vendée à l'assaut de la Révolution ? Jamais. Ils affirment
« le contraire ; ils reconnaissent qu'ils ont suivi, et non
« précédé, ces paysans-soldats, dont plusieurs ont été leurs
« égaux, dont l'un a été leur chef suprême, se mettant
« ainsi dans une sorte d'infériorité sociale aux yeux de
« leurs contemporains, mais dans la vérité historique aux
« yeux de la postérité. Ni l'intérêt, à une époque comme
« celle de la Restauration, où tant de solliciteurs affamés
« ont bruyamment exposé aux oreilles du roi leurs titres
« à des faveurs honorifiques ou à de lucratifs emplois,
« ni l'orgueil de caste, n'ont pu prévaloir contre les faits.
« Il n'est guère vraisemblable que non seulement quelques
« familles nobles, mais toutes sans exception, se soient
« effacées devant ces humbles paysans, leurs fermiers
« pour la plupart. Dans quel dessein ? Pour ne pas paraître
« avoir fomenté une insurrection qu'elles regardent comme
« le plus beau titre de gloire de la Vendée ?

« Et ce qui est vrai de la noblesse indigène l'est encore
« davantage de la noblesse émigrée, et ce n'est pas là la

[1] On ne voit pas pourquoi l'auteur ici semble dire qu'il n'a fait qu'établir *l'absence de documents* en faveur de la thèse qu'il combat, car il a accumulé des preuves positivement contraires.

Digitized by Google

« moindre des surprises qu'a dû éprouver M. Port. Car si « la conspiration devait aboutir aux genêts de la Vendée, « le mot d'ordre devait partir des bords du Rhin ou des « côtes de l'Angleterre. Là, les émigrés s'agitent, cons- « pirent, trament ; il y en a mille preuves dans leurs « lettres, dans leurs rapports, leurs mémoires ; en est-il « un qui fasse seulement allusion au complot concerté en « Vendée ? »

Voilà certes une idée générale qui eût dû être mise en tête de toutes les preuves multipliées dans les pages précédentes et qui en sont la démonstration plus ou moins directe. Or, c'est la confirmation de cet argument général que je crois devoir rappeler aux lecteurs de la *Revue de l'Anjou*. Je dis *rappeler*, car j'en ai fourni les éléments, il y a déjà plus de quinze ans, et j'ai été étonné de ne les pas voir utilisés, non seulement par l'intrépide adversaire de M. Célestin Port, mais encore par les divers écrivains qui, depuis deux ans, ont combattu pour la même cause que M. l'abbé Bossard.

En 1877, en m'acquittant d'une mission scientifique en Angleterre, que m'avait confiée le gouvernement français, je découvris, parmi les manuscrits du British Museum, cent seize volumes remplis de documents inédits sur la guerre de la Vendée et de la Chouannerie. Je copiai avec avidité tout ce que je crus le plus utile au but que je me proposais alors, mais sans songer que je pourrais livrer au public le résultat de cette découverte. Néanmoins, sur les instances de mes amis, je livrai à la *Revue de l'Anjou* tout ce qui concernait la correspondance des chefs vendéens avec les princes des émigrés ou les ministres étrangers.

Or, parmi ces documents, plusieurs réfutent péremptoirement l'erreur historique soutenue par M. Célestin Port, et confirment l'argumentation générale de M. l'abbé Bossard, reproduite plus haut.

Mais, ayant de remettre en lumière ces témoignages de

Digitized by Google

premier ordre, il me semble important de copier plusieurs passages des *Mémoires de Madame de la Rochejaquelein*, récemment publiés par son petit-fils, d'après son manuscrit original et contemporain des événements.

« Je finis ce chapitre (V^e^), écrit-elle[1], *en assurant (ce « qui est l'exacte vérité, mais on ne l'a point cru) que « ni les prêtres, ni les nobles n'ont jamais fomenté ni « commencé la révolte; ils ont secondé les paysans, « mais seulement quand l'insurrection a été établie;* « alors ils ont cherché à la soutenir. Je suis loin de dire « qu'ils ne la désiraient pas; mais on doit le comprendre « pour peu qu'on y réfléchisse, aucun d'eux n'était assez « fou pour engager une poignée de paysans sans armes, « sans argent, à attaquer la France entière... Enfin, les « puissances coalisées ne donnèrent aucun secours à la « Vendée, ni pour pousser le peuple à se révolter, ni pour « soutenir la guerre[2]. La Vendée s'est insurgée par un « mouvement spontané, inattendu; on peut vraiment dire « qu'elle s'est levée en masse.

« *On doit, je crois, ajouter foi à ce que je dis : per- « sonne ne peut savoir ces détails aussi bien que moi,* « les choses secrètes comme les plus connues. D'ailleurs, « *je n'ai aucune espèce d'intérêt à cacher les menées « que M. de Lescure et autres auraient pu faire,* et je « ne les aurais pas ignorées. *On doit donc croire, sans « aucun doute, cette étonnante vérité, que ni les parti- « culiers, ni les gouvernements n'ont excité la Vendée « à la guerre; mais que le peuple, par sa propre « volonté, y a fait un soulèvement général, au moment « où on s'y attendait le moins.* »

On s'étonne que M. Port ait méprisé un pareil témoignage; mais continuons :

A la page 209 des mêmes *Mémoires*, nous lisons :

[1] Page 97.
[2] Au moins jusqu'en 1797.

Digitized by Google

« Ce fut à cette époque (après la nomination de M. d'El-
« bée comme généralissime), que M. le chevalier de Tinté-
« niac, émigré, arriva de la part du gouvernement anglais ;
« il parvint avec peine jusqu'en Vendée..... Il portait ses
« dépêches dans deux pistolets à deux coups, chargés ;
« elles servaient de bourre. Mon père, MM. de la Rocheja-
« quelein, de Lescure, l'évêque d'Agra, des Essarts, de
« Béjarry, étaient à la Boulaye (près Châtillon-sur-Sèvre)...
« Il donna ses dépêches ; elles étaient du ministre anglais
« Dunglas, *je crois*. Il y avait aussi des lettres du gouver-
« neur de Jersey... On y faisait neuf demandes ; je crois
« me les rappeler ou à peu près : Pourquoi nous n'avions
« pas établi la correspondance avec l'Angleterre ? Le véri-
« table but de la révolte ? *Ce qui l'avait fait naître ?*
« Quelles étaient nos relations avec les autres provinces *et*
« *les puissances ?* Quelle était l'étendue du pays insurgé ?
« etc.....

« Le tout était adressé à M. Gaston, perruquier à Chal-
« lans, qui avait été nommé le premier dans les gazettes
« comme chef de l'insurrection..... On renvoya la réponse
« comme la lettre était parvenue, c'est-à-dire servant de
« bourre aux pistolets. Il fallait une écriture très fine et
« très lisible..... Ces messieurs me chargèrent de faire
« la copie..... Nous faisions notre profession de foi, sur
« nos sentiments royalistes ; *nous réclamions surtout un*
« *prince et des émigrés..... Les généraux présents*
« *signèrent tous*, ainsi que l'évêque d'Agra..... Les
« généraux écrivirent en outre aux princes ; ils les assu-
« raient de leur fidélité et du violent désir d'avoir l'un
« d'eux à la tête de la Vendée. Cette lettre était très courte
« et très simple, parce que les Anglais pouvaient la lire ;
« on chargea de vive voix M. de Tinténiac de rendre compte
« aux princes de tout ce qu'il avait vu[1].....

[1] M. de Tinténiac porta, en effet, au comte d'Artois, alors à Hamm, les dépêches des généraux vendéens. Il arriva dans cette ville le

Digitized by Google

« M. d'Elbée était occupé à rassembler les soldats du « côté de Landebaudière ; on n'eut pas le temps de le pré- « venir, tant M. de Tinténiac était pressé. M. de Bonchamps « était à Jallais, blessé. M. de Tinténiac partit avec le pro- « jet de voir l'un ou l'autre des deux, s'il lui était possible. « *J'ignore s'il le put.....*

« *On dit* qu'ensuite il mit ses dépêches dans son porte- « feuille et les perdit, étant tombé dans la mer, d'où il eut « beaucoup de peine à être sauvé. »

Le lecteur n'aura pas de peine à remarquer dans cette intéressante page des Mémoires de Madame de la Rochejaquelein plusieurs passages importants que nous relèverons plus tard. L'illustre auteur a commis une seule erreur, dans tout ce récit ; c'est lorsqu'elle affirme, sur la foi d'un *on dit*, que les réponses des généraux vendéens ont été perdues. J'ai eu l'heureuse chance de les rencontrer à Londres dans la précieuse collection dont j'ai parlé tout à l'heure.

Comme j'ai publié ces documents en 1878[1] dans la *Revue de l'Anjou*, j'y renvoie le lecteur.

Pour le moment, je me contenterai de faire observer la haute importance de l'événement qui vient d'être raconté.

Il en ressort jusqu'à la dernière évidence qu'il n'y avait pas eu accord, jusqu'alors du moins, entre l'émigration, les puissances et les Vendéens, puisqu'on ignorait à l'étranger jusqu'au nom de celui qui avait commencé l'insurrection ; que l'on ne savait pas mieux *quel en avait été le véritable but, et ce qui l'avait fait naître.*

En outre, si les nobles qui se trouvaient actuellement réunis au château de La Boulaye et les autres chefs vendéens avaient été les auteurs du soulèvement, ils n'auraient pas manqué de s'en vanter dans leurs réponses au gouver-

7 octobre 1793, comme l'atteste le prince dans une lettre, du 17 du même mois, adressée *aux chefs de l'armée catholique et royale* mais, qui ne parvint jamais à destination (Cf. *Revue de l'Anjou*, nov. 1878, page 250). J'y ai publié cette lettre.

[1] *Revue de l'Anjou*, nov. 1878, p. 229 et suivantes.

Digitized by Google

nement anglais et aux princes émigrés. C'était un titre de gloire qu'ils ne pouvaient négliger de faire valoir. Or, que lisons-nous dans leurs dépêches heureusement sauvées du naufrage ?

Dans la lettre à M. Dundas[1] ils disent : « Nous avons « l'honneur de vous faire parvenir cy joint un mémoire en « réponse, ainsi qu'une lettre pour S. A. R. Monseigneur « le comte d'Artois, et une réponse à Monsieur de Gilliers... « Vous y verrez, Monsieur, nos principes : C'est le bonheur « de l'humanité et le rétablissement de la Monarchie des « Francs, telle qu'elle existait avant 1789. *Ce sont les géné-* « *reux habitants de nos campagnes qui,* LES PREMIERS, *se* « *sont armés contre le despotisme conventionnel et répu-* « *blicain ; et nous nous sommes fait un devoir de nous* « *réunir à eux.* Déjà, dans plus de trente affaires, la « victoire a couronné nos généreux efforts et nos revers « ont été le présage de plus brillants succès. *Nos intrépides* « *soldats réclament encore la religion de leurs pères.* »

Dans leur lettre au comte d'Artois, ils ne sont pas moins explicites :

« C'est au comte de Poitou, écrivent-ils[2], cette fidèle province, qui, dans sa plus grande partie, *à l'exemple de l'Anjou*, et d'une portion de la Bretagne, s'est élevée la première *contre les assassins de son Roi et les ennemis de Dieu et de son culte*, que nous exposons avec confiance nos besoins.... Nous prions Monsieur Henri Dundas, ministre de Sa Majesté Britannique, sous le couvert duquel nous adressons la présente à Votre Altesse Royale, de vouloir bien se concerter avec elle, soit pour le débarquement, soit pour l'arrivée de ce qui nous manque pour l'entier succès *de la glorieuse entreprise que nous avons commencée*, avec l'aide seule de cette éternelle et divine Pro-

[1] Voyez, *Revue de l'Anjou*, *loc. cit.*, p. 229. Cette lettre et les autres sont datées de *Châtillon-sur-Sèvre en Poitou*, le 18 août 1793.

[2] *Rev. de l'Anjou*, *ibid.*, page 235.



Digitized by Google

vidence, *qui, la première, a inspiré ces simples, mais vertueux habitants de nos campagnes* et nous a préservés, au milieu de tant de travaux, de dangers et de combats. »

Au baron de Gilliers ils écrivent[1] : « Il n'existe parmi « les chefs de notre parti personne qui porte le nom de « Gaston. Il a été question dans les environs de Challans « d'un Gaston, perruquier, qui a commandé un petit ras- « semblement et qui a été tué au commencement de l'in- « surrection. *Les premiers chefs connus sont M. Cathelineau l'aîné* (NOUS PLEURONS SA PERTE)[2] et tous ceux qui « composent la liste cy-jointe[3]. C'est avec douleur que « nous avons appris que l'Angleterre n'avait connu nos « intentions que par les papiers publics *et qu'on doute de « notre désir de voir nos frères les émigrés*, lorsqu'un « des motifs qui soutient notre courage *est l'espoir qu'ils « se réuniront bientôt à nous.* »

Cette dernière phrase ne prouve-t-elle pas que les émigrés n'étaient pour rien dans l'insurrection vendéenne, puisque les chefs étaient même accusés à l'étranger de refuser de les recevoir dans leurs rangs? Loin que les émigrés aient été les fauteurs de l'insurrection, les généraux vendéens attestent qu'ils ne se sont pas encore réunis à eux ; ils ont seulement l'espoir *qu'ils le feront bientôt.* Quoi de plus péremptoire contre les assertions de M. Port?

Mais c'est surtout dans la réponse aux *neuf questions* que les généraux vendéens sont plus formels encore. Elle est adressée à M. le comte de Gilliers ; elle roule : *1° sur les finances ; 2° sur nos forces ; 3° sur les armes, munitions ; 4° sur les magasins, etc. ; 5° sur le distribution des*

[1] *Loc. cit.*, page 237.

[2] Remarquez cette expression de regret, qui démontre l'importance du rôle exercé par Cathelineau dans l'armée vendéenne reconnu officiellement par les chefs les plus illustres.

[3] Je n'ai malheureusement pas eu la patience de copier cette liste en son entier. Elle contient plus de deux cents noms de chefs vendéens, parmi lesquels se trouve celui de *Cathelineau le jeune.* M. de Donnissan y est qualifié de *lieutenant général et maréchal de camps.*

Digitized by Google

*forces, etc. ; 6° sur l'esprit des habitants du pays, etc. ; 7° sur les plans de campagne, etc. ; 8° sur la disposition de nos ennemis; 9° sur les moyens de communication et de se concerter* (avec l'Angleterre).

La réponse à la sixième et à la septième question est particulièrement remarquable :

« 6° *Sur l'esprit des habitants du pays. Le rétablis-* « *sement du culte catholique romain est ce qui a prin-* « *cipalement mû les paysans à prendre les armes ; ils* « *y tiennent encore infiniment ;* mais dans les pays voi- « sins les courages sont avilis et flétris sous le joug du « despotisme républicain. Des gentilshommes, des officiers « de Sa Majesté, délivrés par nous d'une captivité affreuse, « ont refusé de suivre nos drapeaux et ont préféré une « honteuse neutralité.

« 7° *Sur les plans de campagne*, etc. C'est la nécessité « qui forme les rassemblements d'une armée que les com- « mandants convoquent, elle dirige aussi leurs plans. « *Quand on voudrait* se proposer un plan fixe, on ne le « pourrait pas, n'ayant pas de troupes réglées. Après un « combat, chaque paysan va se reposer chez lui ; on ne « peut le retenir à l'armée, servant sans solde. Notre « noblesse est très brave, *mais en petit nombre. Elle* « *désirerait avec les émigrés un officier* nommé par les « princes pour représenter ici la personne du Roi, au cas « que Mgr le comte d'Artois n'y vienne pas lui-même. »

Peut-on être plus explicite sur la question que nous étudions en ce moment *de la cause l'insurrection ?* M. Port avait-il oublié ces documents ? Les ignorait-il ? Comment a-t-il osé présenter de simples conjectures à l'encontre d'affirmations aussi catégoriques faites par ceux-là même qui avaient le plus d'intérêt à s'attribuer le principal rôle dans une affaire qu'ils qualifient *d'entreprise glorieuse ?* Je ne sache pas qu'il y ait un seul fait historique aussi bien documenté que celui-là. C'est l'évidence

Digitized by Google

même. Espérons que le savant archiviste a déjà reconnu qu'il s'est vraiment fourvoyé dans cette entreprise assurément peu glorieuse.

J'ajouterai un mot sur la question du titre de *général en chef* décerné à Cathelineau.

Si M. Célestin Port voulait objecter le silence de nos documents sur ce point, je répondrais que ces lettres, écrites postérieurement à la nomination de d'Elbée comme généralissime, se taisent également sur ce fait plus important encore que le premier. Le silence des généraux vendéens signataires de ces dépêches, sur cette double élection, n'a donc pas la signification qu'on pourrait être tenté de lui donner.

Je remarquerai que les deux lettres principales portent la signature de d'Elbée : ce qui prouve que M. de Tinténiac l'a rencontré, à son retour, comme il le désirait. Mais il *signe à la dernière place*. M. C. Port a donc eu tort, en parlant de Cathelineau, de soulever une objection contre son titre de *général en chef*, de ce que son nom figurait en dernier lieu parmi les signatures de certains documents.

On pourrait, ce semble, trouver une preuve indirecte du rang *supérieur* occupé par Cathelineau dans l'armée vendéenne, dans les regrets exprimés *sur sa mort*, dans nos documents. Certes les généraux les plus illustres de l'insurrection n'auraient pas dit d'un chef vulgaire : « *Nous pleurons sa perte.* » Ces expressions renferment dans leur laconisme un hommage à la haute valeur de Cathelineau, et une attestation suffisamment claire de la position élevée qu'il avait occupée.

Résumons-nous. Il me semble que les documents que je viens de citer ont une autorité exceptionnelle et qu'ils méritaient d'être mis de nouveau en lumière.

Il en ressort cette conclusion historique inéluctable : Au mois d'août 1793, cinq mois après le commencement de

Digitized by Google

l'insurrection, il n'y avait encore eu *aucune entente* entre la Vendée, les puissances, les princes et les émigrés.

A cette même date, les puissances et les émigrés ne connaissaient l'insurrection vendéenne que par ce qu'en avaient rapporté les feuilles publiques, assez mal renseignées.

Ils ignoraient absolument les causes du soulèvement et les noms de ceux qui l'avaient provoqué. Ils l'attribuaient, d'après les gazettes du temps, comme nous l'avait appris Mme de la Rochejacquelein, à un perruquier de Challans, nommé Gaston. L'insurrection vendéenne n'est donc pas le résultat d'un complot avec les puissances et les émigrés.

D'après les principaux chefs vendéens réunis au château de la Boulaye qui l'attestent solennellement et *authentiquement*, au milieu même de la lutte, la *cause première et principale* de l'insurrection a été la *persécution religieuse;* et la *liberté religieuse* est ce qui tient encore le plus au cœur des Vendéens; ce sont *les paysans qui ont commencé la guerre*, et eux, les nobles, n'ont fait que les suivre et seconder leur révolte; ils ont, eux les chefs, pour but de rétablir la royauté, telle qu'elle existait avant la Révolution; mais ce n'est évidemment que le but secondaire, et ils ne disent pas que ce soit celui des insurgés.

Ils attestent également que Cathelineau l'aîné a été l'un des *principaux promoteurs de l'insurrection*, et ils font assez pressentir le rôle important qu'il a joué, et même le titre de général en chef qui lui a été décerné, par les *regrets unanimes* dont sa mort a été l'objet.

Voilà des attestations incontestables, s'il en fut jamais; car si on refuse de croire à de pareils témoins, qui croira-t-on?

Dom François CHAMARD,
Prieur de Saint-Maur de Glanfeuil.

Digitized by Google

AFFAIRES FRANCO-SIAMOISES

# Le pays des Tiêm et des Moïs

**ENTRE L'ANNAM CENTRAL ET LE MÊKONG**[1]

***Région restituée par le traité de Bangkok du 3 octobre 1893***

## Journal de route (août et septembre 1892)

*(suite et fin)*

*Porteurs moïs.* — Le Tong-Khê nous donne trente porteurs moïs et nous accompagne jusqu'à Lao-Bao avec ses gens.

Ces Moïs sont nus sous la pluie, mais une feuille de latanier leur sert de parapluie, s'ouvrant, se ployant, se fermant à volonté. Ils portent leur nourriture dans une boîte et leurs fardeaux dans des hottes sur le dos avec des bretelles en rotin. Les jeunes gens portent les cheveux longs par coquetterie à la mode annamite. Tous ont des boucles d'oreilles et les élégants ont des colliers de perles.

Au sortir de Lang-Sên, nous gravissons un contrefort de glaise où il faut exciter les éléphants. Le sentier est très pénible. Les bêtes fatiguées se reposent sur trois jambes, ce qui fait incliner fortement le bât à droite, à gauche, en avant et en arrière. On est secoué comme dans un panier à salade.

[1] Voir l'intéressante étude sur les frontières de l'Annam-Tonkin avec le Siam et la Birmanie, publiée par M. Ch. Lemire dans la *Revue de l'Anjou* (novembre-décembre 1891.)

Digitized by Google

*Le Khê-Seri.* — Deux heures après nous sommes descendus sur les bords de la Khê-Seri qui a quarante mètres de large au hameau de Lang-Krui, dépendant de Lang-Sên. Nous suivons la rive droite de la rivière qui charrie des arbres entiers. Ses rapides forment une chute de vingt mètres de large. Nous la passons par un mètre d'eau. Nous trouvons là les quatre abris construits par Lang-Sên pour les Français et Annamites allant de Cam-Lô ou de Bao-Lao à Axoc par Lang-Sên. La route devient bonne. Elle s'élargit, s'aplatit et nous mène à trois heures aux sources du Khê-Krén qui forment à gauche de la route une jolie chute et de bruyants rapides sur un lit de rochers.

Nous longeons la rive gauche de cette rivière dont la largeur est de quarante mètres en ce moment. Deux clairières de roches plates tapissées de gazon offrent de beaux endroits pour camper; c'est une succession de rapides et de chutes écumantes.

Nous passons le Khê-sa-Tê, affluent du Nam-Krên qui se jette dans la Sê-mu, et nous gagnons l'ancien poste siamois d'Adoa, composé de cinq abris en ruine, entourés d'une palissade de bambous. Ces abris sont à la limite qui sépare le territoire de Lang-Sên de celui d'Adoa et aux sources du Nam-Kiêm, sur la rive gauche et à 1.500 mètres environ de Adoa. Les Moïs nomment Lông-Kê le ruisseau qui y passe et dont nous traversons les deux branches par un mètre de fond et trente mètres de large.

Nous croisons le chemin qui mène à Lang-Ken; une montée et une descente abruptes, très mauvaises sous la pluie, nous conduisent à un ruisseau de trois mètres de large que nous traversons. Après un contrefort assez raide, nous trouvons sur les bords d'un ruisseau de deux mètres de large sur un mètre de fond, deux abris construits par les gens d'Adoa pour les Français et Annamites de passage. Ils sont en ruines. Le village va les reconstruire.

Digitized by Google

*Bonne route, dite mandarine.* — Nous arrivons à Adoa. A partir du Khê-Seri nous avions suivi une section de la route faite par ordre du roi Tu-Duc, il y a plus de trente ans, et allant de Cam-Lô par Adoa et Lang-Sên au Châu de Xuong-Thanh et au Mékong. Elle a de deux à quatre mètres de large. Deux éléphants peuvent toujours s'y croiser. Elle suit les crêtes ou les flancs des coteaux, à l'origine des vallées. Elle est presque plate et son tracé est remarquable. On a laissé les arbres qui la bordaient. Un tel travail prouve l'autorité de l'administration qui l'a fait exécuter et les Siamois ne sauraient s'en prévaloir. Ils ne peuvent nier que le gouvernement annamite n'ait ainsi fait acte de domination dans ce pays jusqu'au Mékong et par plusieurs voies : l'une de Cam-Lô par Bao-Lao et Na-Bon et l'autre par Adoa, Lang-Sên, Xuong-Thanh, rayonnant dans les 6 châus jusqu'au grand fleuve. Après les accidents de terrains des sentiers que nous avons parcourus, on est agréablement surpris de retrouver ces sections de route, dite route mandarine. Il y a grand intérêt à la faire parcourir de Bao-Lao à Adoa et Lang-Sên en attendant qu'on puisse pousser jusqu'à Xuong-Thanh. On rechercherait s'il existe un bon embranchement de Lang-Sên à Man-Truong et Axoc. En fournissant des coupe-coupe aux Moïs, ils pourront la débroussailler là où les éléphants ramènent les branches et bambous et où des arbres sont tombés. On a fait quelques ponts en bambou qui pourrissent et c'est tout. Si cette route était reconnue en entier, les communications entre les châus, les postes et les villages du parcours seraient rendues praticables.

Ces améliorations ont été réalisées depuis par ordre de l'administration supérieure.

Quand le prince Ung-Lich (Ham-Nghi) et le régent Thuyêt ont quitté, en 1885, Ai-Lao et Bang-Phuong pour Na-Bon et Muong-Vang, avec quatre éléphants et une forte escorte, ils ont suivi la route de Tabang, A-Xoc et Thuy-Ba pour gagner, par Minh-Cam, les sources du Sông-Nay.

Digitized by Google

*A-Doa.* — A-Doa compte quatorze familles, vingt buffles, quatre éléphants. Les habitants vont au marché de Cam-Lô en deux jours. Ceux de Lang-Sên passent par ce point pour y aller également en trois jours.

Le Xa-Gan de A-Doa a la tête rasée et l'aspect d'un Tiêm. Il me dit que c'est à la suite d'une maladie.

Bien que *Gan* n'ait pas de bang-cap (brevet), il se fait appeler *tong* comme tous les autres. Il avoue qu'il dépend du Tong de Lang-Sên, mais il revendique son autonomie.

Il me dit qu'autrefois A-Doa formait un canton ; c'est son frère aîné qui a gardé le bang-cap remis à ses ancêtres. Il l'a emporté avec lui dans un autre village rattaché à A-Doa et situé sur la Sê-Mu. Il se nomme Xung, fils de Ong. Il est le chanh-tong (titulaire), tandis que Gan est pho-tong (sous-chef). Un autre village, celui de Lang-Mit, dépend aussi de A-Doa. Je propose à Gan de remplacer son père absent. Il me répond qu'il ne peut le faire sans le consentement des villages dépendant de A-Doa. Je l'informe que ces villages sont dans la circonscription du poste de Bao-Lao et il s'en déclare satisfait.

Les villages de Man-Ruong et de Lang-Sên m'ont paru plus beaux et plus importants que A-Xoc, mais ils me semblent très malsains. A-Doa est le mieux situé et le plus salubre.

*Retour dans le bassin annamite.* — Les sources du Khê-Lam-Bui qui se jette au-dessous de Mai-Lanh sous le nom de Râu-Quan se réunissent à A-Doa.

Nous sommes donc retombés dans le bassin annamite, sur la rivière de Quang-Tri, sans avoir repassé la ligne de faîte.

Il est curieux d'embrasser la configuration de cette région qui, de Cam-Lô à A-Xoc au nord et à Bao-Lao au sud, a la forme d'un triangle sphérique dont Cam-Lô occuperait la pointe, A-Doa étant au sommet de la convexité. On franchit une chaîne entre Cam-Lô et Bao-Lao, une autre

Digitized by Google

entre Cam-Lô et A-Xoc. La troisième, celle du milieu, est peu élevée et très étroite. Les sources du Sê-Mu (versant du Mékong) et celles du Khê-Lam-Bui (versant annamite) se touchent et, en contournant les contreforts d'où sortent ces rivières, on se trouve, presque sans transition, dans l'un ou l'autre bassin. Mais il faut reconnaître que les grands massifs se trouvent du côté de l'Annam, et que les grandes vallées s'ouvrent, s'élargissent et se prolongent du côté du Mékong. Aussi est-il difficile à vivre au pays des Moïs tandis que le pays des Tiêm est facile à cultiver et d'une grande richesse de production et de pâturages. Les mûriers, la ramie, les cotonniers sont de qualités bien supérieures à ceux de l'Annam. Il produit à la fois le riz de montagne et de plaine. Les buffles sont très forts et les bœufs très nombreux.

Nous repartons d'A-Doa le 6.

*Khê-Lam-Bui.* — Nous traversons le Khê-Lam-Bui qui se jette à Vung-Kho près le Khê-Khên qui passe à La-Miet (Lam-Bui) et va au Mékong par la Sê-Mu. Le Khên a 5 mètres de large.

Nous gagnons Pou-Luan, hameau de La-Miêt. Des bambous sont placés sur les passages vaseux. Nous traversons un ruisseau de trois mètres de large, puis un ravin, et les éléphants coupent à travers les fourrés de bambous. Le sentier devient accidenté et en une heure nous passons cinq ravins. Nous retrouvons plantés entre Lang-Sên et La-Miêt (Lam-Bui), aux sources du Rau-Quan (versant annamite), deux poteaux-frontières sous un abri. En présence de tous les Moïs, les annamites les abattent. L'inscription siamoise qui avait été placée sur les poteaux est tombée en pourriture.

Les éléphants glissent et tombent en grondant sur la pente escarpée d'un ravin détrempé par les pluies. Nous passons un torrent qui coule sous un énorme banian et nous faisons halte sur les bords de la Khê-Noi pour déjeû-

Digitized by Google

ner sans descendre de nos montures. La Khê-Noi arrose le village de Cha-Kam, composé de sept familles dépendant de La-Miêt. Nous longeons la rive droite du Nam-La-Miêt qui a 70 mètres de large en cet endroit et qui est coupé de rapides.

Disons de suite que La-Miêt est la désignation annamite du canton, de la région et de la rivière que les Moïs nomment Lam-Bui.

J'aperçois par une coupée, sur la rive gauche, 11 coolies annamites guidés par un doi (sergent) de miliciens provinciaux annamites, qui portent des vivres à A-Xoc. Ils essaient en vain de franchir la rivière. Je tente inutilement de leur envoyer deux éléphants qui ne veulent pas se détacher de l'éléphant de tête. La pluie est telle qu'après avoir perdu une heure et craignant la nuit, je fais dire à deux Moïs de l'autre rive de les renseigner et de les conduire à Tan-Binh, hameau voisin où ils trouveront des abris et du renfort pour passer le lendemain le cours d'eau plus haut.

Nous repartons par Cha-Môn, hameau abandonné du Tong-La-Miêt. Nous franchissons un affluent de droite du Nam-La-Miêt qui déborde. Il se jette à Mai-Lanh et prend à Chamon le nom de Rau-Quan.

*La Miêt* (*ou Lam-Bui.*) — Nous sommes à La-Miêt à la nuit tombante. Le Chanh-Tong-Khoi est parti depuis de longues années sur les cultures qu'il a entreprises dans le Chau-Tiêm de Xuong-Thanh. Il y a emmené sa famille. Il revient deux ou trois fois par an pour régler les affaires du canton de La-Miêt. Le fait de ces étroites relations entre les deux régions Moïs et Tiêm sur les deux versants est à retenir. Khoi a emporté son bang-cap annamite. Je propose à son remplaçant, Cha-Ly, de le faire nommer pho-tong; mais il désire auparavant consulter les quatre villages qui s'y rattachent et surtout le Tong-Khoi. Il faut deux jours aux Moïs pour aller de La-Miêt à Xuong-Thanh par Lang-Sên.

Digitized by Google

La-Miêt comprend vingt familles et possède trente buffles et trois éléphants. Les Siamois n'y sont pas venus, mais ils ont envoyé, il y a deux ans, une reconnaissance de Laotiens et de Tiêm jusqu'à Moc-Bai, en plein territoire annamite, route de Tam-Sôn à Cam-Lô.

*Les cornacs.* — Nous partons de Lam-Bui au petit jour. J'avais la veille un cornac énergique, mais couvert de gale, d'herpès et de poux. Dans les secousses, il se frottait à moi, mes genoux lui grattaient le dos et il lançait autour de moi les parasites en secouant ses deux vêtements ou en grattant à dix doigts sa chevelure épaisse, qu'il dénouait et rejetait en arrière. Bien qu'incommodé lui-même, il ne pouvait comprendre ma répugnance. J'en pris un autre; un beau garçon portant aux oreilles de longues baguettes d'argent ornées de perles, ce qui devait bien le gêner pour dormir. Nous avions eu à subir les sangsues, les punaises, les fourmis rouges, les cent-pieds, je ne tenais pas à rapporter une collection zoologique et pire encore.

Un hameau de 7 cases du canton de La-Miêt que nous rencontrons à 9 h. 1/2 est abandonné. Il est sur un affluent du Rau-Quan de 3 mètres de large et un mètre de fond. Un second est bordé par un autre hameau de 10 cases entourées d'arbres à fruits, jacquiers, orangers, citronniers, tamariniers, pamplemoussiers, papayers, manguiers, bananiers, goyaviers, et on traverse ce ruisseau huit fois de suite. Bientôt le chemin s'élève d'abord à flanc de coteaux longeant des cultures de nêp, maïs, millet, taros, manioc. Puis, on suit le lit du cours d'eau pendant une demi-heure, ce qui faisait dire à mon prédécesseur qu' « après les chemins de singes venaient les chemins de poissons ».

La route redevient bonne. De beaux plateaux parsemés de carrés d'un vert tendre, ayant déjà été cultivés en grande partie, offrent de gras pâturages aux éleveurs de bétail et le bois est à pied d'œuvre pour les barrières.

Digitized by Google

*Viên-Kieû.* — Nous entrons à midi dans le canton de Viên-Kieû et laissons à droite le hameau de Cu-Lang, dont le chef est le Xa-Rum. Il est abandonné depuis un an à cause de la variole. Xom-Wat vient ensuite et comprend dix belles cases. Au bas d'un champ de riz, un pont de bambous est jeté sur un ravin. Une immense vallée s'ouvre et s'étend à l'ouest.

*Épidémies.* — Le village de Viên-Kieû que nous traversons vient d'être abandonné par suite du décès d'un seul homme par l'influenza. Ce site, qui se nomme Chua-Lang, est très joli. C'est un parc d'arbres fruitiers chargés de fruits. Les porcs et les volailles errent sous les cases. De petits groupes d'hommes ou de femmes viennent déménager leurs provisions et enlever leurs animaux. Les fruits sont laissés sur place.

Quand un Moï est très malade et qu'on le croit en danger de mort, on place auprès de lui du riz cuit, de l'eau, du feu, et on évacue le village. Les hommes viennent de temps en temps voir s'il est mort ou guéri et, dans le premier cas, ils l'enterrent. On dresse sur la tombe une case minuscule en bambous, avec plate-forme, dépendances, barrières, et on met auprès quelques bambous, les Moïs ne pensant pas que dans l'autre vie on puisse se passer de cet indispensable végétal. Puis, on reconstruit un autre village. Pour eux, le temps n'est rien et la forêt fournit les matériaux.

Le Chanh-Tong (chef de canton) est allé habiter un village voisin, mais je n'ai pu me détourner de ma route pour aller le rejoindre. Le Nam-Trân est franchi par 15 mètres de large. Il se jette dans la Tchépone, près de Bao-Lao. Nous voilà, sans changer d'altitude et en contournant les massifs, revenus dans le bassin du Mékong.

*Bassin du Mékong.* — Nous longeons la rive gauche du Nam-Trân que nous traversons par 10 mètres de large trois fois de suite. Nous rencontrons le village abandonné de Xom-Don, composé de 10 cases dépendant de Viên-

Digitized by Google

Kiêu et nous rejoignons la route de Maï-Lanh à Bao-Lao entre Lang-Cat et Lang-Con que nous avons à notre gauche.

*Lang-Voi.* — La halte a lieu à Lang-Voi à une demi-heure sur la gauche de la route. Nous sommes dans le canton de Lang-Huân dont le pho-tong Phiên demeure à Lang-Con. Lang-Voi se rattache à ce village et comprend 12 cases sur les bords du Khê-Huc.

*Le Khê-Huc.* — Il coule avec fracas sur des escaliers de rochers de 60 mètres de large. Les pluies continuent à gonfler les rapides qui ont plus de 100 mètres de large.

Le tong de Lang-Thuan est le nommé Thuong. Les défrichements sont plus considérables. De grands espaces sont abandonnés. C'est du terrain préparé pour d'autres plus persévérants, qui commenceront par l'élevage des bœufs. J'ai conseillé en vain aux Moïs de se faire indiquer par les Annamites voisins le labourage par la charrue et les buffles.

*Projet d'exploitation des bois.* — Une exploitation des inépuisables bambous femelles pourrait se faire par La-Miêt ou Mai-Lanh, sur Cam-Lô ou Quang-Tri par des radeaux sur le Rau-Quân, des buffles, des éléphants, des coolies. Cette exploitation facile précéderait celle des bois d'essence, des arbres géants, des caoutchoutiers, des arbres à huile. Les chutes d'eau fourniraient la force motrice. On pourrait essayer du schlittage comme dans les forêts d'Alsace, faire des vagonnets sur rails en bois, utiliser les pentes.

On travaillerait de septembre en avril et on ralentirait dans la saison chaude et insalubre. Les Moïs sont tout préparés et seraient de précieux auxiliaires comme bûcherons.

Le sol étant détrempé, les fourmis et les punaises ont envahi la case où nous couchons et il est impossible de s'en débarrasser. C'est une nuit sombre de cauchemar : la

Digitized by Google

pluie chasse avec force ; les rapides font un bruit de tonnerre, les éléphants entravés par les pieds barêtent, le vent secoue les grands arbres. Les rivières grossissent. Allons-nous rester bloqués à Lang-Vôi ?

Dans chaque case moï, il y a dans un coin une niche en treillis de bambous destinée aux génies. Il n'est permis ni d'y toucher, ni de se placer au-dessous ou devant. Nous n'avons qu'à rester étendus autour du foyer en attendant une embellie.

*Khê-My-An.* — Repartis le 8, à 7 heures du matin. Passé à 9 h. 1/2 le Khê-My-Yen (My-An), affluent de la Tchépone et la borne en pierre qui sépare le canton de Lang-Huan de celui de Lang-Ha. Bonne route plate jusqu'au ravin et ruisseau Khé-Xum. Nous dépassons à midi le ravin et le village de Phat-Cac, et nous laissons le chemin de Lang-Ha à gauche.

*Ai-Lao.* — Nous arrivons à Ai-Lao. C'est le nom que portait l'ancien pénitencier (Ai-Camp, Lao-Laos). Il y avait des Ai-Lao dans l'ouest de plusieurs provinces. Le nom du village annamite est Lao-Bao ou Bao-Lao — centre laotien. L'emplacement du poste est contourné sur trois faces à distance par la Tchépone qui a 40 mètres de large. Le poste était enfermé dans une palissade trop étroite. On y a construit des aménagements plus grands et plus confortables, et on l'a assaini.

*Lao-Bao.* — Le village annamite de Lao-Bao est à 150 mètres au nord du poste et celui de Bang-Phuong (Tiêm), à un kilomètre au sud, séparé par une jolie forêt et situé sur les bords de la Tchépone en face du pic Dong-Ngay.

Lao-Bao n'a que huit familles. Les hommes servent de trams (courriers). Le Chanh-Quan Bao-Duc y réside. Il est l'agent du Quan-Phu de Cam-Lô et son intermédiaire avec les villages Moïs. Il est illettré et sans autorité. Il a une solde de deux ligatures et un luong et demi de riz mensuellement (un franc et 20 kilos de riz).

Digitized by Google

Bang-Phuong a quarante belles et grandes cases, dix buffles, pas d'éléphants. Chaque case est munie d'un métier à tisser le coton et la soie. Il y a beaucoup d'arbres fruitiers. Le village est très propre. Un joli sentier y conduit à travers bois. Les habitants sont plus forts, plus blancs que les Moïs. C'est le type laotien. Le vieux chef se nomme But. Il nous est très dévoué. J'y fis installer une école qui fut très suivie par les enfants tiêm, curieux et avides de savoir. Ces gens faisaient trois jours de marche pour venir demander des livres d'images. L'enseignement par les yeux, par les leçons de choses, sont un facile moyen d'influence dont nous ne nous servons pas assez.

Le village voisin est Lang-Ha. En 1891, les habitants possédaient quatre éléphants. Deux leur ont été enlevés par des rôdeurs laotiens avant la création du poste de Ai-Lao. Les propriétaires des deux autres les ont vendus par crainte des Siamois.

En l'absence du sous-chef du district, le Xa-Bay-Say de Ho-Xang (Thao-Phra-Xay) nommé Sên, parti à Cam-Lô, son cousin qui le remplace et son frère cadet Khiêm avec un notable du châu de Lang-Thin nommé Xay-Moun-Khoun, et six Tiêm arrivent me saluer. Ils sont vêtus du langoutis et d'un veston blanc. Ce sont de beaux hommes robustes, aux traits réguliers, figure ouverte et intelligente, cheveux en brosse. Ils me déclarent que les Siamois qui occupent leur pays ont donné les ordres suivants : Faire le recensement des adultes (en vue de l'impôt) ; aller deux fois par an à Ou-Bôn prêter le serment devant le gouverneur ou prêter le serment sur place en buvant l'eau consacrée qui leur est portée dans les villages par les chefs des postes siamois, ne plus aller à Cam-Lô, ne faire le commerce qu'entre les Châus ou avec le Siam. Ces ordres sont donnés par circulaire (tràt) que les chefs de postes font lire aux chefs et notables et remportent avec eux.

Ou-Bôn est le chef-lieu d'une province usurpée sur le

Digitized by Google

Cambodge. La ville est située sur la rive droite en remontant la Sê-Moun et peuplée de 40.000 habitants. Pour y aller par voie de terre, c'est un voyage pénible et coûteux, les chefs de châus traversent le Mékong et mettent vingt-cinq jours dont dix-huit en route aller et retour. En outre, ils attachent à ce serment une crainte superstitieuse à cause de l'appareil dont il est entouré.

*Le serment à Ou-Bôn.* — Dans une pagode sont réunis les fonctionnaires et des soldats siamois. On amène les chefs qui doivent prêter serment. Les bonzes récitent des prières. Un secrétaire ou un bonze lit la formule du serment; les chefs la répètent et défilent devant le Khâ-Luong (commissaire siamois) en trempant les doigts dans une coupe remplie d'eau du fleuve dans laquelle on a immergé des armes, de la poudre et sur laquelle les bonzes ont prononcé des formules de malédiction pour ceux qui n'observeraient pas la soumission jurée.

On se prosterne ensuite devant le portrait du roi et chacun boit une tasse de l'eau consacrée pendant que les bonzes prononcent des sentences en pâli. Le Khâ-Luong, ou son délégué, recommande aux assistants la fidélité au roi dont il vante la puissance et la bonté. Enfin il distribue des boîtes à bétel en étain (qui me paraissent de fabrication allemande) ornées de portraits enluminés et sans verre du roi et de la reine de Siam. Pour un prince asiatique, dont les sujets ne devraient jamais voir la face, l'innovation m'a paru intéressante. C'est peut-être une mesure à imiter. Chaque chef de famille placerait l'image du roi d'Annam au fond de son autel domestique.

J'ai dit aux Tiêm que d'après des traités passés entre la France et le Siam, le premier il y a vingt-neuf ans et le second il y a vingt-cinq ans, les Français avaient le droit de circulation sur le Mékong dont les eaux coulent dans nos possessions de Cochinchine, que ces eaux étaient donc aussi françaises que siamoises; que les mandarins siamois



Digitized by Google

ne devaient pas leur faire prêter serment ni faire le recensement tant que les contestations entre l'Annam et le Siam n'auraient pas été réglées à Bangkok où l'on s'occupait de leur solution; que, par une convention en date de trois ans (1889), les Siamois s'étaient engagés à attendre sur place cette solution; que, par suite, le serment était prématuré et sans valeur puisqu'ils n'étaient pas déliés des actes de soumission faits au roi d'Annam Minh-Mang lorsqu'ils reçurent de lui leurs bang-cap (nomination).

Je leur apprends qu'il y a maintenant à Bangkok un ministre français chargé de régler cette situation d'accord avec le roi de Siam et le roi d'Annam, et que ni le gouvernement annamite, ni le gouvernement français n'ont jamais cédé cette région au Siam; qu'ils ont vu déjà depuis plusieurs années des officiers français lever la carte du pays afin de revendiquer ce qui était possession annamite. Je les ai engagés à attendre patiemment la solution de ces affaires. Ils me disent « qu'ils voudraient pouvoir compter les jours qui s'écouleront encore jusqu'à ce que nous venions les délivrer de l'usurpation siamoise. » Je les quitte en leur disant que ce sera « bientôt ».

Pour circuler et faire leurs échanges entre eux, les Tiêm doivent avoir une autorisation des chefs de postes siamois. Les buffles et les bœufs ne peuvent être exportés qu'au Siam, ce que les Tiêm ne peuvent et ne veulent pas faire. Ils savent d'ailleurs qu'il y a à Van-Mong une douane siamoise qui perçoit quatre boules d'argent (soit 2 piastres = 7 fr.) par tête de buffle ou de bœuf venant des 3 Châus de Ba-Lang, Muong-Bon, et Tam-Bong. Ce dernier n'est autre que Nam-Nau ou Muong-Phong à cinq jours de Ho-Xang. Les Châus ont cessé d'aller à Cam-Lô depuis trois ans et demi (1889) et à Hosang depuis 1891.

Les chefs des Châus et leurs subordonnés insistent auprès du gouvernement annamite pour ne plus aller à Ou-Bôn; pour n'avoir pas à se soumettre et à payer l'impôt

Digitized by Google

au Siam, et surtout pour reprendre les relations commerciales avec Cam-Lô. Ils n'ont plus pour intermédiaires que les Moïs. Les Châus envoient des produits à Ho-Sang où les Moïs les reprennent à l'exception des buffles et des bœufs.

Toute la région Tiêm est ainsi privée de sel, de poisson salé, d'étoffes; elle paie plus cher ses achats indispensables et ne peut écouler ses marchandises. Cette mise en interdit leur est d'autant plus sensible qu'ils m'ont tous exprimé leur reconnaissance envers l'administration française, qui a obtenu du gouvernement annamite la suppression des douanes forestières entre la région des Tiêm et des Moïs et les marchés annamités.

Le Xa-Bay-Say ayant appris à Cam-Lô mon arrivée prochaine à Ai-Lao, interrompt son voyage à Quang-Tri où il était appelé par le Tuan-Phu (préfet annamite) pour lui donner des renseignements. Il revient ici avec le notable de Lang-Thin nommé Xai-Su-Nion.

Il a cru devoir se présenter en turban noir et en robe de soie. Il est de manières aisées, très intelligent et très au courant du pays. Il me confirme tout ce qui m'a été dit le 9 septembre par ses parents. Je lui répète les mêmes explications et lui fais les mêmes recommandations. « Il se résigne, dit-il, à attendre. Il espère toujours en notre protection, mais se trouve, lui et tous les chefs de Châus, entre deux pouvoirs contraires, entre des postes siamois qui occupent son pays, l'oppriment et le menacent, et des postes franco-annamites qui lui promettent de le délivrer des oppresseurs, tandis que ceux-ci restent maîtres de leur territoire et leur ferment l'accès de l'Annam. »

Je lui répète : « patience » et la solution viendra bientôt. Je lui dis que nous pourrions boire l'eau du Mékong dont la Tchépone est un affluent et y tremper des cartouches pour en faire de l'eau du serment, mais que mes promesses et les siennes seront mieux scellées en buvant une coupe

Digitized by Google

de vin français, ce qui a lieu. Je lui remets les cadeaux que j'avais apportés pour lui et il se retire satisfait.

*Projet de marché à Ai-Lao.* — La garnison de Ai-Lao dépense par mois, sur place, de 1.500 à 2.000 ligatures, soit, dans l'année, de 18 à 20.000 ligatures. C'est plus que suffisant pour alimenter à Ai-Lao un marché qui aurait lieu les 1er, 7, 14 et 21 de chaque mois. J'y ai fait construire des abris; tous les villages moïs et annamites sont invités à y venir. Les Tiêm trouveront moyen d'y envoyer des produits et peut-être d'y venir. Ce sera le marché intermédiaire entre eux et Cam-Lô. Si l'entreprise réussit, elle sera d'un grand avantage aux postes, aux Tiêm, aux Moïs et aux Annamites. Cette création n'aura pas seulement un avantage commercial, mais politique. Il y aura économie de temps, d'argent et de peines si l'on peut s'approvisionner et faire les échanges sur place. L'expérience paraît réussir. Les Annamites peuvent apporter ici le sel, le poisson salé, etc., etc. Les bœufs et les buffles viendront ensuite et un courant plus important s'établira.

C'est l'Annam qui a fait percer des chemins dans cette région, qu'il a organisée en Châus (districts) et en cantons. Les villages des deux versants sont étroitement unis et ne peuvent être séparés en deux territoires, placés sous deux régimes et deux maîtres différents. Cam-Lô est le centre administratif de la région et le seul marché d'approvisionnement et d'écoulement, d'achats et de ventes.

Le jour où nous aurons obtenu satisfaction du Siam, nous aurons attiré à nous des populations fort intéressantes et rendu au roi d'Annam et au protectorat de riches vallées en bordure du Mékong. Nous nous serons assuré des voies de communication jusqu'au grand fleuve. Puisque les passes du Mékong sont déclarées infranchissables, il n'y a plus que deux directions à donner au courant commercial du Laos central : Oubôn-Korat-Bang-Kok, ou bien Cam-Lô-Huê-Tourane. On a enfin compris, vers le milieu de 1893,

Digitized by Google

que cette dernière voie devait être conservée à nos nationaux et à nos protégés et aujourd'hui Ai-Lao est relié par le télégraphe et la poste au réseau général de l'Indo-Chine française.

Je suis parti d'Ai-Lao, malgré la pluie, le 14, à 8 heures du matin. Le chef Tiêm-But et 14 de ses hommes, le sous-chef moï de Lang-Ha et 15 hommes, plus 14 Annamites m'accompagnent; les invalides sont portés en filet.

*Khê-Xum.* — Le passage de la Khê-Xum est tenté vainement avec un va et vient en rotin; mais une pirogue est amenée de Lang-Ha et amarrée solidement des deux bouts; on passe un par un; il faut sauter rapidement sur la rive avant l'arrêt de la pirogue qui s'emplirait et chavirerait. Nous longeons, à 3 kilomètres de distance, à droite, la vallée de la Tchépone dominée par une rangée de montagnes dont la crête est garnie de murailles, de roches, de sorte qu'on la croirait couronnée d'un château-fort jusqu'à son extrême pointe appelé le Dong-Ngay.

La My-An est devenue profonde et torrentueuse. Les Moïs y plantent des piquets à chacun desquels se tient un homme et on passe entre deux haies de porteurs.

*Lang-Con.* — Nous avons, à droite, le mont Dong-Ba et les villages de Lang-Toai et My-An, le canton de Lang-Thuan et le village de Lang-Voi, dont les cultures s'étendent, vers les sources de la My-An. Nous faisons halte à Lang-Con où habite le sous-chef du canton de Lang-Thuan, nommé Huân. On y compte 7 cases et plusieurs hameaux disséminés sur les bords du Khê-Bun.

*Khê-Shan.* — Nous en repartons le lendemain matin. Le chemin de La-Miêt, à gauche, est indiqué par un tombeau et un gros arbre isolé. Le Khê-Shan a 20 mètres de large et une grande profondeur. Il se jette dans la Tchépone. On suit la rive droite, puis la rive gauche.

*Khê-Cu-Bach.* — Nous le passons à 1 mètre au-dessus de sa chute; il tombe avec fracas dans un bassin très

Digitized by Google

surbaissé, puis se présentent une autre branche de 5 mètres de large au-dessous de son rapide et enfin, le Khê-Cu-Bach, dernier affluent de la Tchépone. Ces ruisseaux sont bordés de cultures.

*Relations entre les villages.* — Nous rencontrons des Moïs de Lang-Ha revenant des rives du Nam-Lam-Bui qu'ils n'ont pu franchir. Ils ont laissé leurs marchandises à Lang-Cat et ramènent à vide leurs trois éléphants empruntés aux Moïs de Toi-Hai dans le Châu de Thuan-Khê. Ce point n'est pas compris dans les 9 cantons ; on voit encore quelles relations ces Moïs éloignés ont avec ceux de Lang-Ha, et par eux, avec Cam-Lô où ils vont commercer Nous rencontrons 8 autres éléphants portant des produits d'échange entre les villages Moïs.

Le brouillard envahit la forêt à midi. Il fait une humidité glaciale. Nos vêtements sont trempés. Tout le monde grelotte. Il semble qu'il soit nuit. Les nuages très bas et les vapeurs de la terre ne font qu'un : « le ciel tombe », disent les Annamites, et les arbres aussi, avec leurs lianes qui barrent le sentier.

Nous gravissons en pente très douce un premier contrefort, au sommet duquel sont les dépôts de pierres et de feuillage qui indiquent la ligne de partage, mais non la ligne de faîte.

*Versant annamite.* — On repasse, en effet, sans montée trop sensible, du bassin de la Tchépone dans le bassin du Cu-Giong (versant annamite), mais il faut traverser ensuite les contreforts peu élevés du massif central le long duquel se déroule la route entre Lang-Cat et Mai-Lanh.

*Lang-Cat.* — Nous faisons halte à Lang-Cat qui est à un jour de Mai-Lanh sur les bords de la Cu-Giong déjà fort large et formant des chutes et des rapides. Le sentier est indiqué par un tombeau. Les Tiêm et les Moïs reçoivent l'hospitalité les uns chez les autres. Ils portent leurs vivres avec eux. Leurs relations sont quotidiennes.

Digitized by Google

Nous quittons Lang-Cat le matin, sans avoir pu nous procurer d'éléphants. Il aurait fallu aller jusqu'à Vuc-Thuong.

Un escalier de roches nous mène au fond du ravin de la Cu-Giong. Nous sommes dans le bassin annamite. Sur sa rive gauche, le Quan-Phu (préfet) a fait édifier trois abris sur pilotis pouvant servir à 40 hommes. Nous traversons difficilement et nous longeons la rive droite très profonde et très encaissée; un sentier de roches, coupé de ruisseaux et de cascades la surplombe sous la grande futaie; après avoir suivi le lit d'un ruisseau, de rocher en rocher, nous sortons des forêts et nous atteignons la rive plate et découverte du Rau-Quan.

*Le Rau-Quan* (rivière de Lam-Bui et de Mai-Lanh). — Ce fleuve à 150 mètres de large et plus de 2 mètres de profondeur. Nous essayons de faire un pont, mais les outils manquent. Ce sera trop long et il faudra camper de nuit sous la pluie. Il est indispensable de porter avec les convois de petits sampans-paniers en bambou tressé et goudronné, et de faire sur place des radeaux; c'est le seul moyen de passer lors des crues.

Nous nous décidons à quitter la route ordinaire et à remonter la vallée du Rau-Hô ou Cang-Giang; nous le traversons sur 150 mètres de large au Trach-Xa-Luoi. Ce gué n'est pas praticable; mais deux Moïs nous amènent une pirogue de pêche provenant d'un village abandonné sur la rive gauche.

*La-Gon.* — Un autre village de 4 maisons en ruines s'éparpille sur la rive droite, d'où un bon sentier nous conduit au beau village de La-Gon. Ses 10 cases spacieuses et propres s'étagent en amphithéâtre sur les contreforts du fleuve. Le chef, le Xa-Lanh, est absent, et c'est le seul village dont les habitants aient fui à notre approche. Il est du canton de Viên-Kiêu qui s'étend fort loin.

*Lang-Reuou.* — Nous escaladons des rochers pour redescendre à Lang-Reuou et nous retombons sur la rive droite du Rau-Quan (rivière de Mai-Lanh).

Digitized by Google

Ce n'est plus qu'un sentier de fauves sous les hautes herbes touffues, de chèvres sur les rochers, de buffles dans la vase et de poissons dans l'eau alternativement. Il y a à peine la place pour mettre le pied dans les anfractuosités des rochers où les Annamites s'accrochent avec les doigts de pied, faculté qui nous manque. Puis l'on enfonce dans la vase et l'on passe, avec de l'eau jusqu'à la ceinture, les affluents qui se succèdent, soit en cascades, soit en nappes vaseuses et qui sont le Khê-Ba-Ac et le Khê-Da-Voi (4 mètres de large), près du village de La-Lou, ainsi que de petits ruisseaux formés par les pluies et à sec dans la bonne saison.

Le fleuve semble barré par un pic isolé et visible de très loin ; c'est le Dong-Phu ou Nui-Ong, c'est-à-dire le pic du Génie des montagnes et qu'on laisse à droite. La traversée du Rau-Quan, à son confluent avec la Lam-Bui, la Cu-Giong et le Rau-Hô, est légendaire chez les Moïs et les Tiêm.

*Les serpents d'eau.* — Dans les bassins profonds des rochers, disent-ils, vivent des serpents de 20 mètres de long dont le corps est formé d'anneaux, qui se développent et dont la peau résiste à la lance et au couperet.

Lors des crues, ce serpent s'attaque aux hommes et aux animaux, les enveloppe de ses replis et leur suce le sang. Bien que sa tête ne soit pas plus grosse qu'un globe de lampe, il a immobilisé, paraît-il, les quatre pieds d'un éléphant qui traversait le gué, l'a entraîné, noyé et tué en le suçant près des yeux. Il a enlevé sept hommes au Lang-Sranh, près Vung-Kho, il y a deux ans. Le nommé Lanh, maire de Vien-Khiêu, l'a vu dernièrement. Il a emporté l'année dernière un Moï de Lang-Khuân revenant de Cam-Lô. Les Moïs en ont tué un sur le Râu-Ho il y a un an et on en a coupé un morceau de un mètre qu'on a porté à Cam-Lô. Les anneaux se repliaient et s'allongeaient. A la même époque, un animal semblable, serpent, ou anguille, a fait chavirer dans le Nam-Ko, près de Na-Bôn, quatre Tiêm

Digitized by Google

qui étaient en pirogue et il les a noyés et enlevés. Tel est le récit des Moïs et des guides annamites, qui affirment l'existence de ces monstres.

Je ne saurais partager ni nier leurs croyances. Dans les bassins rocheux des montagnes de la Nouvelle-Calédonie il y a des anguilles de 20 à 25 kilos et j'en ai vu tuer à coups de fusils une de 22 kilos qui ne pouvait être portée que par deux hommes.

Le Rau-Quan se nomme maintenant le Xom-Xom. Il est coupé de violents rapides. Les deux premiers sont formés par d'énormes roches contre lesquelles les eaux rejaillissent en vagues écumantes. Au village du Tra-Nien, cinq barques de pêche, qui ont remonté deux rapides à la cordelle, nous prennent à bord, mais nous déclarent ensuite ne pouvoir redescendre les rapides et nous débarquent fort désappointés, car la marche était pénible.

*Maï-Lanh.* — Une demi-heure après, nous quittons le dernier village Moï, Lang-Xom, dont les cultures sont contiguës aux champs annamites de Maï-Lanh. Les deux méthodes de cultiver le riz font contraste et je le fais en vain remarquer aux Moïs et aux Tiêm. Nous traversons les belles rizères de Maï-Lanh et les pâturages remplis de buffles et bordés de jolis bouquets de bois. Les coolies annamites se sentent revivre, poussent des cris de joie et accélèrent la marche. Le village, en partie emporté par la crue du fleuve en 1891, s'est reconstruit et développé. Les maisons sont palissadées et propres. C'est un village dans l'aisance en face le massif Dong-Hô. Il est sur la rive droite et un bac conduit sur l'autre rive.

Les Tiêm, les Moïs, les Annamites qui m'accompagnaient, forment trois groupes dont la réunion représente les trois races de la région. Nous leur distribuons leur salaire et leur provision de riz et nous remercions leurs chefs qui repartent satisfaits. Ces gens nous ont rendu de grands services et se sont montrés doux, vaillants, serviables,

Digitized by Google

hospitaliers et fort bien disposés. Ils méritent intérêt et bienveillance.

De Maï-Lanh, départ en barque à 7 heures du soir. Malgré la nuit les bateliers ne craignent pas de franchir les rapides. Je rencontre à minuit l'inspecteur des milices Quénel et son convoi se rendant à Ai-Lao. Je redescendis avec lui à la concession de MM. de Vaugelade, Richardson et Saillard. Ce dernier était seul dans l'habitation qui est vaste et confortable. Elle est sur la rive droite de la rivière de Quang-Tri à Tinh-Thôt ou Da-Noï en amont de Ba-Lan, dans l'endroit le plus malsain de la région ; aussi a-t-on été obligé de l'abandonner depuis lors.

Nous repartons le matin, le convoi pour Mai-Lanh, à contre-courant, et moi descendant les rapides vers Quang-Tri, où j'arrive à une heure. La barque du chef de poste d'Ai-Lao remontait en se faisant haler sur la rive au moyen de cordages en rotin. Un de ces rotins vint à casser dans un rapide. La barque chavira et ceux qui la montaient furent emportés par le courant. Ils purent heureusement, à 50 mètres plus bas, se rattraper aux branchages de la rive ; mais un Annamite disparut et ne put être retrouvé.

Depuis six jours, presque tous nous éprouvions les mêmes symptômes : étourdissements, vue trouble, bourdonnements d'oreille, sueurs chaudes et froides, faiblesses des membres, sensibilité cutanée extrême. Ne sont-ce pas là les effets d'une véritable intoxication ? En marche, le grand air, le mouvement, les efforts musculaires entretenaient l'appétit et la circulation du sang. Nous mangions à chaque repas un potage au riz et une poule au riz et nous buvions une infusion de citronnelle chaude, pour éviter l'eau supposée malsaine puisée au fleuve. Arrivés à la dernière étape, les Annamites qui m'accompagnaient sont à peine au repos qu'ils sont pris par la fièvre. La réaction se fait toujours chez eux immédiatement. Les accès sont suivis d'une grande faiblesse. L'ipéca d'abord, et la quinine ensuite

Digitized by Google

doivent être administrés aussitôt après l'accès. Nous avons été atteints les uns après les autres, mais je n'ai perdu aucun de mes hommes. La meilleure époque pour entreprendre les tournées dans la région de l'ouest et le bassin du Mékong, c'est de janvier à avril, avant les grandes chaleurs.

La saison insalubre commence en mai jusqu'en août. Le soleil est très pernicieux et développe des miasmes plus dangereux encore pour les Annamites que pour les Européens. En septembre et en octobre, l'inondation et les pluies rendent la circulation très difficile et très pénible.

De Quang-Tri à Dong-Hoï, le retour s'effectue tantôt par eau, tantôt par terre, en un jour et deux nuits. On a le choix entre la route mandarine et les fleuves, et les moyens de transport sont faciles. Toute la région entre le Quang-Tri et le Mékong peut être parcourue en un mois. Il faut deux jours pour aller de Cam-Lô à Hosang, autant jusqu'à Na-Bon, de même jusqu'à Xuong-Thanh ; trois jours jusqu'à Muong-Chanh par Tabang; cinq jours jusqu'à Muong-Phin, centre administratif le plus important, autant jusqu'au Muong-Phong ; un jour jusqu'à Song-Khone et deux jours jusqu'à Na-Pra-Sum, sur les bords du Mékong, en face de Kemmarat. Le résident Dufrénil, avec l'inspecteur Garnier et des contingents de Miliciens, ont fait évacuer toute cette région par les Siamois, sans coup férir, le 26 mai 1893. On voit qu'il eût été facile de les en expulser plus tôt.

Ainsi, du littoral de l'Annam aux bords du Mékong, il y a au maximum vingt-deux jours de route par des chemins très praticables. C'est la meilleure voie à suivre pour les échanges commerciaux. Nous avons relevé les itinéraires suivis de Cam-Lô à A-Xoc et Ai-Lao et nous pensons que ces renseignements détaillés seront utiles à ceux qui auront à circuler dans cette région, que le moment est venu d'organiser.

Digitized by Google

*Conclusions.* — Nous ne devons plus jouer à Bangkok le rôle de dupes que nous y avons joué en 1863 et en 1867. L'Angleterre a pris prétexte de notre établissement dans les deux bassins contigus du fleuve rouge et du Mékong pour prendre la Birmanie, mais elle s'est engagée à nous réserver les territoires qui nous revenaient de droit, c'est-à-dire les États Shans du haut Mékong.

De même elle prend prétexte des revendications du roi d'Annam sur le Laos annamite de la rive gauche du Mékong qui lui apppartient, pour menacer le Siam de l'englober tout entier dans la famille anglaise en rejetant sur nous la faute. Cette duplicité ne trompe personne, car la Birmanie anglaise n'a à attendre de nous que des relations de bon voisinage.

Paul Deschanel, député, écrivait en 1885 ce qui suit : « Le jour où l'Angleterre prendra la Birmanie, notre « autorité dans la partie orientale de la presqu'île Indo- « Chinoise subira une réelle atteinte. Si nous ne prenons « pas nos précautions (dans le haut Laos), les Anglais une « fois établis à Xieng-Mai (Laos siamois) seront maîtres, « au moins moralement, de la vallée du Mékong et de « l'importante position de Luang-Prabang qui était tribu- « taire de l'Annam. Ainsi coupés du grand fleuve, menacés « de voir l'Angleterre accaparer le protectorat du Siam, « notre situation en Indo-Chine sera bien diminuée. »

Or, la Birmanie a été prise le 1er décembre 1885. Nous avons pu nous réserver par le traité de Bangkok du 3 octobre dernier la navigation exclusive sur le grand lac du Cambodge, que notre ignorance a laissé, en 1863, couper en deux par une frontière fictive. Nos canonnières ont déployé sur le Mékong, de Khône à Luang-Prabang, nos couleurs qui y sont connues depuis 1866. Les principautés de la rive gauche, qui sont au roi d'Annam, notre protégé, lui sont restituées. Quant à la vallée du Haut-Mékong nous avons à maintenir les réserves posées en 1884 au sujet

Digitized by Google

des États shans de ce bassin, acquis à notre sphère d'action. Point n'est besoin entre nous et la Birmanie d'autre État tampon que le Siam autonome et indépendant. Ce que les Anglais ont appelé « le péril français » est en effet un grand péril pour nous. Nous le connaissons, nous devons l'éviter; ne nous laissons pas enfermer dans les mailles du filet que l'Angleterre resserre chaque jour et dont il faut, au contraire, nous dégager. Il n'est que temps de sauvegarder notre situation et nos intérêts politiques et commerciaux sans céder aux exigences mal fondées de nos rivaux et voisins. Ils convoitent les voies d'accès de Birmanie en Chine à travers la vallée du Haut-Mékong. Cette région doit rester une dépendance du protectorat français en Indo-Chine.

Ch. Lemire,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

---

Digitized by Google

UN BARREAU DE PROVINCE

# LES INSTITUTIONS JUDICIAIRES

## EN TOURAINE

## ET LE BARREAU DE TOURS

*(suite)*

### XI

La réforme judiciaire de 1552 appelait une réforme de la législation. Déjà les Grands Jours, tenus en 1547 à Tours avec une solennité exceptionnelle[1], avaient dû mettre en évidence les lacunes, les imperfections ou les vices de la coutume de Touraine. « La rédaction de 1507, dit M. G. d'Espinay, avait laissé indécis plusieurs points fort importants. Il était nécessaire de leur donner une solution que le Parlement n'avait pas encore fixée après une attente de près de cinquante ans. Les textes rédigés au début du XVIe siècle avaient déjà vieilli et ne répondaient plus aux besoins du jour[2]. Il était nécessaire de les rajeunir et de les approprier aux idées nouvelles. »

Par lettres patentes données à Tours le 12 février 1559[3], le roi Henri II nomma Christophe de Thou, président au

[1] Les Grands Jours, tenus à Tours, commencèrent en septembre 1547 et finirent en novembre. Ils durèrent 80 jours. Ils comprenaient 26 conseillers dont 9 clercs et 17 laïques dont Chalmel donne les noms. (Chalmel. *Histoire de Touraine*, t. II, p. 332).

[2] G. d'Espinay. *Les Réformes de la Coutume de Touraine, au XVIe siècle.*

[3] C'est à tort que G. d'Espinay indique la date du 12 février 1558. Il faut lire 1558 avant Pâques, c'est-à-dire 1559.

Digitized by Google

Parlement, Barthélemy Faye, et Jacques Violle, conseillers au même siège, commissaires à l'effet de réformer les coutumes « *dures, iniques et déraisonnables* », ainsi que celles sur l'interprétation desquelles subsistaient encore des différends.

Henri II étant mort, peu de temps après, le 10 juillet 1559, François II, par lettres patentes du 24 juillet, confirma la mission donnée aux commissaires par le roi son père et leur enjoignit de la mettre promptement à exécution.

La ville de Tours était comprise parmi celles qu'ils devaient visiter, ainsi que Melun, Le Mans, Angers, Poitiers, La Rochelle, Loudun, Auxerre et plusieurs autres.

Le dimanche 8 octobre 1559, les commissaires royaux arrivèrent à Tours, où les trois ordres de la province avaient été convoqués par le bailli de Touraine, en conformité de leurs lettres patentes du 22 février précédent[1]. L'assemblée qui s'ouvrit le 9 octobre 1559, se composait des mêmes éléments que celle de 1507. L'archevêque, le clergé et la noblesse, y figuraient soit en personne, soit par mandataire. Le tiers était représenté par les magistrats, avocats, et procureurs ou praticiens; en outre, chaque paroisse avait délégué un fondé de procuration[2].

Les séances ne durèrent que cinq jours. Le 13 octobre le procès-verbal fut déclaré clos[3] et la nouvelle coutume publiée par les commissaires royaux. Il paraît certain que l'assemblée générale avait été précédée, comme en 1507, d'une réunion préliminaire où le travail préparatoire avait été élaboré par une commission de magistrats et d'avocats;

[1] Le texte de ces lettres patentes a été reproduit dans le *Commentaire d'Etienne Pallu sur la Coutume de Touraine.*

[2] En 1507 les seuls représentants des bourgeois, autres que les hommes de loi, étaient les membres du Corps de Ville de Tours; les paroisses n'étaient pas représentées.

[3] Il ne fut déposé au Parlement que le 19 décembre 1560. G. d'Espinay, *op. cit.*

Digitized by Google

il serait, en effet, impossible qu'une opération telle que la révision totale de la coutume, ait pu être menée à fin en si peu de temps par une assemblée aussi nombreuse que celle des trois ordres, comprenant plusieurs centaines de membres. Le procès-verbal[1] constate, qu'après quelques remontrances et protestations dont il fut donné acte, on donna lecture en séance publique des articles de la Coutume auxquels des additions et modifications devaient être apportées ; il n'y est fait mention d'aucune discussion orale ; il est donc plus que probable que l'assemblée des trois états se contenta de voter à mains levées le projet de corrections proposé par la commission ; le temps lui aurait assurément fait défaut pour procéder autrement.

Parmi les députés des trois ordres qui prirent part à l'assemblée du 9 octobre 1559, les avocats présents étaient au nombre de trente-deux. Il n'en faut pas conclure que les membres du barreau de Tours ne dépassaient pas ce nombre. Une liste dressée pendant les guerres de religion nous apprend en effet qu'en 1562 les avocats au siège présidial, demeurant en ladite ville de Tours, atteignaient le chiffre de soixante[2]. Si excessif que puisse paraître ce nombre, il faut croire qu'il était justifié par la multiplicité des procès, car beaucoup, parmi les membres du barreau, acquirent une notoriété grâce à laquelle leur mémoire s'est conservée jusqu'à nous.

Le plus renommé est *Jean Brèche*, né à Tours en 1514. « Son mérite, comme jurisconsulte et comme littérateur, l'avait mis en relation d'amitié avec les savants de son

[1] Le procès-verbal de la Réformation de 1559 est rapporté dans le *Commentaire de Dufrementel*, *op. cit.* et dans le *Coutumier général de Richebourg*, t. IV. Cf. Procès-verbal de MM. de Thou, président, Faye et Viole, conseillers en Cour du Parlement, commissaires du Roi sur la Réformation des Coutumes de Touraine par eulx faicte en l'an 1559. Tours, 1560, par Guillaume Bourgeau.

[2] Archives municipales, EE. 5.

Digitized by Google

siècle et avec les hommes les plus célèbres de la magistrature »[1]. Jean Imbert disait de lui « qu'il était le plus bel ornement de la ville de Tours où il était chéri de tous ses concitoyens qui avaient pour lui autant d'estime que de vénération ». Chalmel nous a donné la liste de ses ouvrages qui comprennent plusieurs traductions d'auteurs grecs et latins, des poésies et divers traités de droit fort appréciés. Il avait fait également un *Commentaire entier sur la Coutume de Touraine;* mais cet ouvrage, qu'il considérait comme son chef-d'œuvre, est resté manuscrit.

Un autre avocat au siège présidial, porté lui aussi sur la liste des réformateurs de 1559, *Gilles Duverger*, joua un rôle important comme homme public pendant plus de trente ans. Nous le trouverons successivement président du présidial de 1568 à 1589[2], deux fois député de la province de Touraine, en 1576[3] et en 1588, aux États de Blois, et maire de Tours en 1589[4].

Plusieurs avocats, *Jean le Sainctier*, *François Baret*, *Jean Pavillon*, *Claude Soubsmain*, *Adrien de Guignes*, *Louis Delcheat*, *Jacques Johion*, font partie en 1562[5] des soixante-seize pairs de la ville de Tours qui formaient, comme on sait, une sorte d'assemblée de notables chargés de représenter « le général des habitants » dans la discussion des affaires importantes[6].

Quelques membres du barreau, *Jean Trouyt*, *Christophe*

[1] Chalmel. *Dictionnaire biographique* 1828. D'après Chalmel, *Jean Brèche* ne mourut qu'en 1583; il semble être resté étranger aux agitations politiques de cette période troublée, car son nom n'apparaît pas dans les nombreux documents relatifs aux guerres religieuses qui agitèrent si profondément la province de Touraine.

[2] Notes de Lambron de Lignim, d'après les registres des paroisses. Bibliothèque municipale.

[3] Grandmaison. *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. VII, p. 28.

[4] Chalmel. *Histoire des maires de Tours*.

[5] Archives muuicipales, EE. 5.

[6] Voir notre étude sur le *Statut municipal de Tours*.



Digitized by Google

*Le Maitre*[1], appartiennent à des familles de légistes que nous avons eu l'occasion de signaler[2]; les autres, moins connus, ne seraient assurément pas passés à la postérité si le procès-verbal de réformation de la coutume en 1559 et la liste de 1562 n'avaient pas sauvé leurs noms de l'oubli[3].

## XII

Si les barreaux ont pris depuis le commencement du XVIe siècle un développement aussi prodigieux, nous en trouvons la cause dans le nombre toujours croissant des charges de création récente, offices de judicature et de finances, juridictions des aides, tailles, élections, eaux et forêts, grenier à sel, dont les fonctions exigeaient, de la part des titulaires, certaines connaissances juridiques. Tous ceux qui aspiraient à ces fonctions, commençaient donc par

[1] Nous avons trouvé un *René Trouyt*, un *Pierre Le Maitre*, avocats réformateurs en 1507. Plusieurs des pairs dont nous venons de parler portent également des noms d'anciens avocats. Un *Etienne Baret*, un *Jean de Guignes*, étaient réformateurs en 1507.

[2] Toutefois, les anciennes familles de jurisconsultes du XVe siècle, les *Lopin*, les *Bernard*, les *d'Argouges*, etc., semblent avoir disparu au XVIe siècle ; leurs descendants ont dû quitter la province ou n'y exercent plus de fonctions publiques.

[3] Les avocats qui avaient pris part à la réformation de la Coutume étaient : *François Baret, Louis Delcheat, Mathieu Forget, Jean Gilles, Jean Pavillon, François Sereau, Antoine et René Rancher, Jean Maillé, Michel Retailleau, Jean de Rochebouet, Christophe Le Maitre, André Christophe, Jean Brèche, Claude Soubsmain, Jacob Baret, Jean Le Sainctier, Claude Piron, Gilles Duverger, Jacques Johion, Gatien Gault, Louis Danvert, Mathieu Aubry, Girard Julienne, Pregent Garnault, Jacques Poitevin, Guillaume Baret, Jean Vigneau, Antoine Robin, Julien Aubry, Jean Desombres, Jean Trouyt.*

Parmi les avocats portés à la liste de 1562, citons encore : *Jean Desnois*, l'un des syndics, *Adrien de Guignes, Louis Dumoulin, François Bournigal, Louis Chalopin, Guillaume Mango, Jean Putain, Louis Ménager, Jean Forget, Jean Boisgaultier, Jean Bastard, Jean Maréchal, Regnault Garnier, Jean Galles, Denis Desroches, Jean Salvert, Julien Boullay, Julien Forget, Jean Delahaye, Jean Souvigny, René Pany, Guillaume Gandon, Guillaume Robinson, Chevereau, Turgis, Jacques Ranvier, Chalopin, Mathurin Estevou.*

Digitized by Google

passer quelques années au barreau, et Loisel le dit en termes formels lorsqu'il met dans la bouche d'Étienne Pasquier ces paroles souvent citées : « L'estat d'advocat estait alors si honorable que toute la jeunesse la mieux instruite, voire des meilleures maisons de la Ville, tendait à faire montre de son esprit en cette charge avant de se mettre aux offices de conseillers ou autres[1]. »

C'est ainsi que nous voyons les avocats au Parlement de Paris, qui n'étaient pas plus de cinquante au milieu du XIVe siècle[2] parvenir, en 1562, au nombre considérable de plus de quatre cents[3]. A Tours, la proportion est encore plus forte, puisque le barreau, qui ne comptait guère que huit membres en 1461, en compte soixante en 1562, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

Il faudrait toutefois se garder de croire que tous les avocats inscrits au barreau de Tours exerçaient réellement, et d'une façon effective, auprès du présidial auquel ils étaient attachés. Il paraît certain que beaucoup, parmi eux, appartenaient à la catégorie des *avocats écoutants* qui correspondaient à nos stagiaires d'aujourd'hui, et qui n'étaient admis à plaider qu'après un stage assez long.

On sait, en effet, qu'à cette époque, pour prendre rang à la barre des avocats plaidants il fallait justifier d'une assiduité de plusieurs années et y être autorisé par les « Gens du Roi ». « Au moyen âge, dit M. Delachenal[4], on se préoccupait beaucoup des questions de préséance. C'est pour ce motif qu'on avait minutieusement déterminé les places que les avocats devaient occuper à l'audience. Il serait impossible de fixer l'époque où l'on commença à distinguer

[1] Loisel. *Dialogue des avocats, op. cit.*

[2] Liste d'avocats au Parlement de Paris, placée en tête du règlement du 13 novembre 1340. Archives nationales X2a 4, fol. 18.

[3] Delachenal, *op. cit.* Voir également liste des avocats au Parlement de Paris qui firent leur profession de foi en exécution de l'arrêt du 6 juin 1562. Archiv. nat. X1a 1602, fol. 382.

[4] Delachenal. *Histoire des avocats au Parlement de Paris.*

Digitized by Google

trois catégories d'avocats : les avocats consultants, les avocats plaidants et les nouveaux avocats ou avocats écoutants. Mais il est certain qu'au XVIe siècle cette distinction en trois classes avait pris une importance capitale. » La Rocheflavin les définit en termes poétiques dans ses *Treize livres des Parlements de France :* « Ès barreaux de France, dit-il, nous avons trois espèces d'avocats, les escoutants, les plaidants et les consultants. Si que ès trois rangs des sièges qui sont ès barreaux et audiances du Palais, on y voit de toutes sortes de fruicts. Les uns sont en fleurs prêts à fructifier, qui sont les avocats escoutants; les autres sont fruicts tout faits qui se recueillent tous les jours sur le lieu, qui sont les avocats plaidants; et les autres qui sont en pleine maturité, ne pouvant longtemps arrester sur l'arbre, sont réservés pour les maisons, qui sont les avocats consultants[1]. »

La disposition même des salles d'audience indiquait suffisamment l'ordre hiérarchique de chaque catégorie.

A Paris, la Grand'Chambre ou Chambre du plaidoyer était divisée en trois parties. Dans la première partie, appelée « *parc* » ou « *parquet* », étaient les « *hauts bancs* » recouverts d'une tapisserie ornée de fleurs de lys. « Au-dessous de ces bancs, destinés aux présidents et conseillers, il y en avait d'autres que l'on appelait les « *bas sièges* », garnis aussi d'un tapis dessiné de fleurs de lys, et qui ne se distinguaient des premiers que par leur moindre élévation. Les juges du Parlement, les gens du roi, les baillis, les sénéchaux et quelques-uns des plus anciens avocats pouvaient seuls s'y asseoir[2]. » Chaque année les gens du roi dressaient le rôle des avocats que la Cour admettait à l'honneur de « siéger sur les fleurs de lys » et qui ne conservaient

[1] La Rocheflavin. *Treize livres des Parlements de France.*
Les avocats consultants prenaient aussi le titre de *conseillers*. Voir l'ordonnance du 11 mars 1345.

[2] Delachenal, *op. cit.*

Digitized by Google

cette faveur insigne qu'à la condition de se montrer assidus aux audiences.

Derrière les bas sièges se trouvait le « *barreau* », sorte de barre qui séparait le « *parquet* » de l'enceinte réservée aux avocats. Les premiers bancs étaient réservés aux avocats qui plaidaient ordinairement ; les noms des avocats autorisés à occuper ces premiers bancs étaient lus deux fois chaque année en audience publique, ainsi que les noms des avocats consultants. Les avocats écoutants prenaient place au second rang derrière leurs anciens, et les gens du roi ne se faisaient pas faute de les rappeler à l'ordre quand, au mépris des règlements, ils usurpaient une place à laquelle ils n'avaient pas droit.

La troisième division de la Grand'Chambre était occupée par les plaideurs et les simples curieux qui étaient absolument exclus des barreaux[1].

Bien que les documents venus à notre connaissance soient muets en ce qui concerne la disposition des salles d'audience des juridictions provinciales, tout porte à croire que les principes de hiérarchie qui avaient présidé à la séparation des diverses catégories de magistrats et d'avocats dans la Grand'Chambre du Parlement étaient également observés avec la même rigueur dans les Présidiaux.

Le costume même servait alors à distinguer les anciens avocats de leurs jeunes confrères qui n'étaient pas encore admis à la plaidoirie. Tous portaient à l'ordinaire la robe longue[2], d'étoffe simple et de couleur noire, large, sans être trop simple et dont les manches n'étaient ni coupées ni fendues[3]. Seuls, les anciens avocats, conservèrent jusqu'au milieu du xv^e^ siècle l'habitude de porter des manteaux ; ils avaient encore, au xvi^e^ siècle, le droit de porter, aux audiences solennelles, la robe d'écarlate, rouge ou

[1] Delachenal, *op. cit.*, *passim*.
[2] Ordonnance de décembre 1540, art. 30.
[3] Delachenal, *op. cit.*, p. 294.

Digitized by Google

violette. Il semble que l'écarlate rouge était réservée aux avocats plaidants et l'écarlate violette aux avocats écoutants[1]. L'usage même en fut abandonné dans le milieu du XVIe siècle et Loisel nous parle, dans son *Dialogue des avocats*, d'un de ses confrères, Raoul Spifame, qui se singularisa en observant seul, jusqu'en 1563, la coutume de se présenter, au serment annuel, avec sa robe d'écarlate[2]. S'il faut en croire sur ce point Boucher d'Argis, ce fut principalement à partir du moment où la vénalité des offices devint la règle que les avocats abandonnèrent spontanément l'usage de la robe rouge, sans doute pour ne pas être confondus avec les nouveaux magistrats qu'ils tenaient en moindre estime.

Mais le véritable signe distinctif de l'exercice de la profession était le chaperon fourré d'hermine, sans lequel les avocats ne pouvaient se présenter à la barre pour prendre la parole. Pasquier nous apprend que seuls, les avocats, « tant plaidants que consultants, étaient honorés du chaperon fourré[3] ». Les avocats écoutants n'y avaient pas droit. Le chaperon lui-même fit, plus tard, place au bonnet et cessa d'être une véritable coiffure. Les avocats plaidants continuèrent cependant à le porter sur l'épaule, la cornette enroulée autour du cou. « L'épitoge, placée aujourd'hui sur l'épaule gauche des avocats, est la dernière des transformations du chaperon dont elle a conservé d'une manière plus ou moins reconnaissable les trois parties essentielles : la coiffe, la patte et la cornette[4]. »

[1] Boucher d'Argis. *Histoire abrégée de l'Ordre des avocats.*

[2] Loisel, *op. cit.*

[3] Pasquier. *Recherches de la France*, t. II, ch. III.

[4] J. Quicherat. *Histoire du costume*, cité par Delachenal.

Digitized by Google

## XIII

A côté des avocats, d'autres auxiliaires de la justice, les procureurs *ad lites*, ont grandi, eux aussi, d'une façon excessive au cours du xv^e^ et du xvi^e^ siècle, à vrai dire plus en nombre qu'en considération.

Leur origine, postérieure à celle du barreau, ne paraît pas remonter plus haut que le xiii^e^ siècle.

Il est question d'eux pour la première fois dans les Établissements de saint Louis[1] et dans l'ordonnance de 1287 qui déclare les fonctions de procureur incompatibles avec le ministère ecclésiastique.

Ce n'est qu'en avril 1342 que l'établissement définitif des procureurs, près le Parlement de Paris, est attesté par les lettres patentes instituant leur confrérie. Le règlement de 1345[2] ne laisse plus de doute sur la légitimité de leur office puisqu'il leur prescrit un serment et leur impose des règles de conduite, ce qu'on n'aurait pu faire pour de simples mandataires. Il leur est enjoint de se trouver de bon matin au Palais; une place leur est assignée à l'audience, derrière les avocats[3], auxquels ils sont presque complètement subordonnés; leur salaire même est tarifé, il ne peut excéder dix livres par cause, le tiers de ce que pouvaient recevoir les avocats, auxquels la même ordonnance accordait trente livres parisis. Il semble même que le Parlement avait cure de maintenir les procureurs dans un certain état de dépendance, car il leur interdit, en termes

[1] Établissements de saint Louis, 1270. (Livre II, article viii.)

[2] Ordonnance du Parlement sur les huissiers, avocats, procureurs, 11 mars 1345. Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*.

[3] « Injungatur : Quod retro advocatos stent, vel sedeant. »

Digitized by Google

énergiques, toute ingérence ou médiation dans les rapports entre les avocats et leurs clients[1].

Dans les premiers temps le nombre des procureurs n'était pas limité ; mais, le système des corporations ayant tout à fait prévalu sous Charles V, une ordonnance du 16 juillet 1378 les réduisit à quarante et supprima les autres sans indemnité. « La grande multitude des procureurs et l'insuffisance d'aucuns d'iceulx » avait rendu cette mesure nécessaire « afin que le peuple puisse vivre en bonne paix, tranquillité et justice[2] ». Mais les esprits n'étaient pas encore mûrs pour cette réforme et, en 1393[3], Charles VI rendit la profession libre, en exigeant seulement certaines formalités de réception et un certificat de capacité signé de trois avocats de la Cour. Le 13 novembre 1403 une ordonnance donne pouvoir au président du Parlement de réduire le nombre des procureurs ; le 15 novembre 1407, une nouvelle ordonnance leur interdit de se présenter en justice avant d'avoir justifié de lettres de chancellerie permettant aux parties qu'ils représentent de plaider par procureur[4]. Louis XII, par l'ordonnance de Blois, de mars 1499, entreprend, lui aussi, de limiter le nombre effréné des procureurs et donne aux Cours le droit de les réduire « les gens de bien et suffisants étant retenus, et les insuffisants rejetés ». Rien n'y fait ; les mœurs sont plus puissantes que les lois, et le nombre des procureurs va toujours croissant pendant le xv^e^ et le xvi^e^ siècle.

L'abus est tel que ce sont les procureurs eux-mêmes qui se plaignent du prodigieux accroissement de leur corporation,

[1] « Quód per favorem, preces, aut pecuniam non quærent advocatos ad modum *proxenetæ* vel mediatoris. »

[2] Isambert. *Recueil des anciennes lois françaises.*

[3] Lettre royale du 19 novembre 1393. Isambert, *loc. cit.*

[4] Il fallait alors une dispense pour plaider par procureur. L'ordonnance des Etats tenus à Tours en 1484 fut la première qui permit à toutes personnes d'ester en justice par procureur. Boucher d'Argis, *Histoire abrégée de l'ordre des avocats.*

Digitized by Google

depuis que tout le monde prend impunément le titre de procureur. Les nouveaux venus, praticiens sans valeur et sans moralité, envahissent les bancs de la grande salle qu'ils occupent irrégulièrement[1] au grand dommage des anciens. Un document de l'époque nous apprend qu'en 1537 les procureurs au Parlement de Paris étaient plus de deux cents dont plusieurs « n'avaient banc ni pratique[2] » dans la grande salle du Palais. Beaucoup se contentaient d'un banc de louage qu'ils partageaient à quatre ou cinq, souvent même avec des clercs ou solliciteurs non assermentés.

En province, la proportion est encore plus forte. Les procureurs étaient quatre au siège de Tours au commencement du XVIe siècle[3]; ils sont cent vingt-deux exerçant près le présidial en 1562[4]. La réputation des avocats et des procureurs eux-mêmes ne pouvait que souffrir d'un pareil état de choses aussi préjudiciable aux plaideurs qu'à la dignité même de la justice. Aussi les ordonnances se multiplient pour porter remède à ces abus : ordonnance d'octobre 1535 portant que seuls « pourront exercer l'estat de procureur ceux qui auront été examinés et trouvés suffisants par la Cour ». — édit du 16 octobre 1544 qui défend aux Cours, bailliages, sénéchaussées et autres juridictions, de recevoir de nouveaux procureurs à prêter serment jusqu'à nouvel ordre « vu que la plupart n'ayant d'autre moyen de vivre que leur état et pratique, sont contraints nourrir, multiplier et prolonger les procès, le plus souvent par mutuelle intelligence »; — édit du 29 juin 1549 prohibant la postulation

[1] On sait que dans la grande salle du Palais de justice, sorte de salle des Pas Perdus, les avocats et les procureurs avaient des bancs ou *buffets*, où ils serraient leurs pièces de procédure et s'asseyaient en attendant leurs clients. Cf. Delachenal, *op. cit.*

[2] Girard et Joly. *Trois livres des offices de France,* cité par Delachenal, *op. cit.*

[3] Voir suprà. Procès-verbal de la réformation de 1507.

[4] Procès-verbal de la réformation de 1559. Cf. Liste dressée en 1562. Arch. municip. EE. 5.

Digitized by Google

aux clercs et solliciteurs non assermentés, sorte de praticiens de contrebande qui traitent le Palais en pays conquis et déshonorent la justice ; — édit du 29 août 1559 interdisant aux Cours et bailliages de recevoir aucuns nouveaux procureurs au serment ; — enfin édit d'août 1561, rendu sur les remontrances des États d'Orléans, déclarant que les charges de procureurs seront supprimées au fur et à mesure des extinctions et qu'à l'avenir les avocats en rempliront les fonctions[1].

A vrai dire, à l'origine, le procureur ne jouait guère que le rôle de secrétaire de l'avocat auquel son ministère était subordonné. La coutume de Touraine de 1461 nous apprend que « le procureur ne pouvait faire expédicion en cause sans l'advocat ». « Et ne bailleront aucunes escriptures, reproches, contredits, salvations, ni aultres escriptures, sinon qu'elles soient signées de la main de l'advocat »[2].

De même le règlement du 12 février 1520 pour le siège de Tours confirme aux avocats le droit exclusif de faire les écritures[3].

Il est assez difficile d'établir la ligne de démarcation entre les attributions des avocats et celles des procureurs, et de déterminer quelles étaient, au xv^e siècle, les écritures que ces derniers avaient seuls le droit de rédiger[4]. Il paraît probable que les procureurs ne signifiaient alors que les pièces de procédure, les écritures de pure forme, et laissaient aux avocats la rédaction des « écritures principales », exploits, requêtes ou mémoires, analogues à ce que nous appelons aujourd'hui les conclusions. Une ordonnance du

[1] *Recueil d'Isambert. passim.*

[2] Dufrementel, *op. cit.* et G. d'Espinay, *op. cit.*, p. 212.

[3] Règlement du 12 février 1520, cité par Baret, style de Touraine.

[4] Delachenal, *op. cit.* Ce n'est que beaucoup plus tard que les règlements des 17 juillet 1693 et 23 juillet 1727 fixèrent les écritures qui ne pouvaient être faites que par les avocats. Cottereau, *Le droit général de la France.*

Digitized by Google

Parlement du 25 mai 1458[1] enjoint aux avocats qu'ils mettent leurs noms « ès escriptures, demandes, défenses, répliques, dupliques, contredits et salvations[2] qu'ils feront ». Sur ce point Loisel nous fournit d'utiles indications qui montrent le rôle considérable de l'avocat dans la direction des procès : « Ce que je désire dans mon advocat, dit-il, est qu'il apprenne à bien conduire un procès intenté ou à intenter, à dresser succinctement une demande, et à libeller un exploit, à minuter des requestes, des lettres royaux, des requestes civiles, et d'autres lettres, tant de la petite que de la grande chancellerie ; qu'il puisse faire un bon advertissement, des contredits, et autres escritures[3]. »

Les écritures étaient d'ailleurs tarifées à tant du rôle et le Parlement tenait la main à ce qu'elles ne fussent pas, par leur longueur, trop onéreuses aux plaideurs[4]. Les règles suivies au Parlement pour la taxe des écritures d'avocats ne nous sont pas connues; « tout ce que nous savons — et c'est Loisel qui nous fournit incidemment ce renseignement — c'est que jusqu'au milieu du XVIe siècle le prix du rôle ne dépassait pas cinq sols[5] ».

Toutefois, un tarif dressé à la fin du XVIIe siècle par Messieurs du bailliage et présidial de Tours, nous apprend que les écritures d'avocats en grand papier, contenant dix-huit lignes la page et quinze syllabes à la ligne, étaient taxées douze sous six deniers par rôle de grosse, trois sous trois deniers pour le droit de clerc et papier, et trois sous trois deniers par chaque copie signifiée[6].

[1] Arch. nat. X1a 1484, f° 8, cité par Delachenal.

[2] Lorsque l'une des parties avait produit ses pièces, la partie adverse y opposait des *contredits* auxquels on répondait par des *salvations*. Arch. nat. X1a 1483.

[3] Loisel, *op. cit.*

[4] Voir ordonnance royale du 25 mai 1413, article 200. (Ordonnance du Louvre, t. X, p. 118). Cf. ordonnance du 28 octobre 1446, art. 38, et arrêt du Parlement, 18 juillet 1463. Arch. nat. X1a 4808.

[5] Loisel, cité par Delachenal, *op. cit.*

[6] Bibliothèque de Tours, ms. 1235.

Digitized by Google

Au cours du XVIe siècle, les procureurs étaient parvenus à s'affranchir de cette tutelle des avocats qui leur paraissait trop pesante, et l'édit de 1561, supprimant par extinction les offices de procureur, rendu sans doute sur les sollicitations du barreau qui était alors tout puissant, avait pour but de soustraire les avocats à une concurrence qui commençait à devenir gênante.

Ce furent les procureurs qui eurent finalement gain de cause et le Parlement même prit leur défense. Charles IX ayant, par l'ordonnance de février 1566[1], confirmé la suppression absolue des procureurs, le Parlement de Paris lui présenta des remontrances en son Conseil et obtint une Déclaration du 10 juillet 1566, contenant dérogation aux dispositions précédemment prises et permettant aux présidents des Cours de nommer le nombre de procureurs qu'ils croiraient être nécessaires pour l'administration de la justice.

Au surplus, l'occasion était propice pour battre monnaie avec les charges de procureur, puisque leur utilité était ainsi affirmée par le Parlement lui-même. Le roi Charles IX n'y manqua pas et, par son édit de juillet 1572, portant création de procureurs postulants en nombre limité auprès de toutes les juridictions du royaume, il érigea leurs charges en titres d'offices. Henri III s'efforça par sa déclaration de juin 1579 de révoquer l'édit de 1572, mais, subissant, lui aussi, la pression des gens de loi soutenus par les magistrats, il dut se résigner en mars 1586 à instituer les charges de procureurs en titres héréditaires. La lutte se terminait donc à l'avantage des procureurs qui avaient eu raison tout à la fois de l'opinion publique et de l'autorité royale.

Ils ne firent d'ailleurs qu'augmenter dans les années qui suivirent et, malgré plusieurs tentatives de réduction

[1] Ordonnance de Moulins, février 1566.

Digitized by Google

demeurées infructueuses[1], nous les trouvons encore au nombre de deux cents en 1621 et de trois cents en 1627; enfin, par une déclaration du 8 février 1629, leur nombre est porté à quatre cents[2], chiffre qui n'avait pas été atteint jusqu'alors[3] et qui subsista jusqu'à la fin de l'ancien régime[4].

Les procureurs exerçant près le siège présidial de Tours[5], qui étaient au nombre de cent vingt-deux en 1562, durent subir de notables réductions en 1586 lors de l'érection de leurs charges en titres d'offices; il y a lieu toutefois de penser qu'ils restèrent encore fort nombreux. Sans suivre la même progression et sans prendre le même essor que leurs confrères de Paris, il semble qu'ils conservèrent toutefois au siège de Tours, dans les siècles suivants, une réelle part d'influence, car nous les trouvons encore au nombre de trente-cinq à la veille même de la Révolution[6]. Mais l'âge d'or pour les barreaux de province et les procureurs près les présidiaux se place au milieu du XVIe siècle, dans cette période de prodigieuse activité, qui, bien qu'ensanglantée par les troubles politiques et les guerres religieuses, resta malgré tout si fertile en procès et si féconde en hommes de haut mérite dans le domaine judiciaire.

H. FAYE.

*(A suivre.)*

[1] Édit de février 1620 faisant défense à tous officiers royaux d'établir aucuns procureurs à l'avenir et les érigeant de nouveau en titres d'offices. (Isambert, *op. cit.*)

[2] Chéruel. *Dictionnaire des Institutions*, v° Procureur.

[3] Déclaration du 11 mars 1674.

[4] Un édit de mai 1771 supprima les procureurs au Parlement et les remplaça par cent avocats qui devaient en remplir les fonctions. Mais un nouvel édit de novembre 1774 supprima les cent avocats créés par l'édit de 1771 et rétablit les quatre cents offices de procureur.

Les offices de procureur avaient atteint une valeur importante dès le XVIIe siècle, car un arrêt du Parlement du 7 décembre 1691 nous apprend qu'ils ne pouvaient se vendre plus de 15.000 livres, somme considérable pour l'époque.

[5] Archives municipales, EE. 5. Voir suprà.

[6] *Almanach historique de Touraine pour l'année 1789.*

Digitized by Google

# MÉMOIRES ET DOCUMENTS

CONCERNANT LES

# GUERRES DE LA VENDÉE

## I

## PRÉCIS HISTORIQUE SUR LA GUERRE DE LA VENDÉE

PAR GIBERT

*(suite)*

11 ou 12 Mai [1]. Défaite des Vendéens à Fontenay.

Encouragés par la prise de cette ville, ils s'enhardirent à se porter sur Fontenay-le-Comte, chef-lieu du département de la Vendée. Ils s'y rendirent, on croit, le 11 ou 12 mai, emmenant avec eux toute leur artillerie, à l'exception de six pièces de quatre que M. Bonchamps leur fit laisser et conduire à Beaupréau où était placé l'arsenal. Cette précaution ne fut point inutile, car les républicains, commandés par Chalbos, les reçurent vigoureusement, les mirent en pleine déroute, leur tuèrent beaucoup de monde et prirent tous leurs canons. M. d'Elbée fut légèrement blessé à la cuisse. C'était une opinion généralement reçue dans l'armée royale, que lorsqu'elle avait été battue dans un endroit, si elle y retournait, elle remportait cette seconde fois la victoire. En conséquence, on arrêta de se porter de nouveau sur Fontenay, huit jours après [3]. L'attaque fut combinée avec le plus grand secret. Les républicains s'y

19 ou 20 Mai [2]. Prise de Fontenay par les Vendéens.

[1] La date réelle est le 16 mai 1793.

[2] Date exacte : 25 mai.

[3] « Avant l'affaire de Fontenay on avait envoyé deux députés qui « devaient passer en Angleterre pour demander du secours. »
(*Note de Mme la comtesse de la Bouère.*)

Digitized by Google

croyant inexpugnables, y avaient renfermé les munitions, l'artillerie, toutes les caisses des environs. Les royalistes arrivent sur les cinq heures du soir, à l'improviste. Les troupes, les habitants surpris ne firent presque aucune résistance. Les royalistes entrèrent sans peine dans la ville, et s'emparèrent de tout. Ne trouvant pas leur *Marie-Jeanne* parmi l'artillerie prise, ils apprennent que des canonniers l'emmènent ; ils courent après, les rejoignent à environ une lieue ; les canonniers se firent hacher sur la pièce ; les paysans la reprennent, l'embrassent, et la ramènent couverte de branches d'arbres, en triomphe, à la ville. C'était leur palladium ; ils se croyaient invincibles avec elle. C'était la première fois qu'ils voyaient des assignats de 400 livres. Ceux qui ne savaient pas lire n'en connaissant pas la valeur, en allumaient leurs pipes, ou les donnaient pour des choses de peu de valeur. Un d'eux en présenta un pour un chapeau ; le chapelier n'ayant pas à lui rendre, il le lui abandonna ; un autre, en donna un pour se faire raser. Ils étaient encore dans l'usage de payer tout ce dont ils avaient besoin, ne pillaient nulle part et quand ils avaient besoin de changer de linge, ils remettaient le sale qu'ils portaient. Leur butin fut considérable. 1793. Mai.

Quelques jours après la prise de Fontenay, on vit arriver à Saumur deux de ces grenadiers pris au Bois-Grolleau. Ils avaient obtenu des généraux royalistes un passeport pour venir voir leurs familles et celles de leurs camarades, à condition de retourner au bout de quelques jours. L'administration du département d'Angers, qui les manda, voulut les en empêcher, ne s'embarrassant pas du tort que leur manque de parole pourrait faire aux autres ; mais, fidèles à leur promesse, ils revinrent prendre leurs fers. Peu de temps après, ils furent tous renvoyés, à l'exception de Tribert, que l'on retint à cause de l'exaltation connue de ses opinions. On leur fit seulement promettre de ne plus prendre les armes. Ils tinrent parole et s'éloignèrent ; à la

Digitized by Google

1793. Mai. prise de Saumur, un seul y a combattu. Ils se louèrent beaucoup de la manière dont ils avaient été traités ; cependant presque tous les officiers royalistes étaient impitoyablement mis à mort ; vingt-deux venaient d'être guillotinés en un seul jour à Angers[1].

La Convention avait cependant envoyé de nouveaux bataillons de Paris, une artillerie formidable, deux compagnies de canonniers du ci-devant corps royal, autant de canonniers de nouvelle formation. La légion Rosenthal était arrivée à Saumur, le jour même de la prise de Thouars. Elle partit sur-le-champ, mais elle ne put arriver assez à temps pour secourir la ville, non plus que les canonniers que l'on y envoyait avec des munitions. Ces derniers furent même faits prisonniers et renvoyés sur-le-champ. Un d'eux préféra se faire tuer plutôt que de crier vive le Roi, et le fut en criant : vive la République. Il était également venu six cents hommes des vainqueurs de la Bastille, commandés par Rossignol, depuis devenu général[2].

La légion Germanique vint bientôt après, et en même temps les généraux Salomon, Berthier, Thunc[3] et autres. Les administrations des hôpitaux et des vivres, qui avaient jusque-là été confiées aux districts, furent remises aux administrations générales, et tout fut organisé comme aux armées des frontières. L'artillerie, les munitions arrivèrent en abondance ; mais malgré les talents et la bonne volonté des chefs, toutes les armes, toutes les provisions, par la

[1] Cf. Savary, I, 203-206 ; Deniau : *La Vendée*, II, 65, *Dépôt de la guerre*. Archives historiques. Armée des Côtes de la Rochelle S^on 5, C^on 2. Rapport de Momoro et Damesme, 27 mai 1793. L'auteur commet quelques erreurs de date. Le 23 mai, Bonchamps accorde la liberté à dix-sept d'entre eux ; le surplus n'est délivré que le 26. Le 27, tous étaient rentrés dans leurs foyers. Tribert ne fut délivré que le 18 octobre suivant, à Saint-Florent-le-Vieil, par Bonchamps, mourant.

[2] Les vainqueurs de la Bastille composaient, avec d'anciens Gardes Françaises, la 35^e division de gendarmerie. Ils étaient arrivés en Vendée dès le commencement d'avril. *(Mémoires inédits de Rossignol.)*

[3] Lisez : *Tuncq*.

Digitized by Google

lâcheté des soldats, surtout de l'infanterie, devinrent encore en peu de temps la proie des Vendéens. Il n'y avait pas encore trois mois que la guerre durait, que le département d'Angers écrivait au district de Saumur, qui lui demandait de la poudre, que la guerre en avait déjà coûté soixante-douze milliers, et que c'était plus que celle des frontières n'en avait coûté pendant un an. 1793. Mai.

Vers le commencement de juin, les royalistes vinrent attaquer les républicains cantonnés aux *Verchers*, près de Doué, les poussèrent jusque dans cette ville en leur tuant beaucoup de monde, et leur prirent plusieurs canons et caissons. Pareil échec était arrivé quelques jours auparavant à Saint-Maurice de la Fougereuse, vers Argenton-le-Château. 1793. Juin.

C'est alors que les généraux royalistes tournèrent leurs vues sur Saumur. Il fallait d'abord prendre Doué, petite ville de 3 à 4.000 âmes, qui se trouve sur la route, et n'en est éloignée que de trois lieues. Ils y parurent le vendredi 7 juin à 8 ou 9 heures du matin. L'on en vint bientôt aux mains avec l'armée qui y était campée. L'action fut très vive et à l'avantage entier des royalistes. Elle dura presque toute la journée. Les généraux républicains s'étaient rendus la veille à Saumur pour y concerter avec Duhoux et les représentants, qui y étaient, un plan général d'attaque. Ils ne purent partir qu'après dîner et n'arrivèrent qu'après la déroute. Elle fut complète. Le chemin jusqu'à Saumur était jonché de chariots, de caissons, de canons brisés, renversés, d'armes abandonnées. Menou, qui avait pris les devants, eut toutes les peines du monde à retenir une partie de l'armée à la butte de Bournan, à une demi-lieue de Saumur. Le reste vint s'y cacher ; il était alors 7 heures du soir. Deux bataillons frais venaient d'y arriver de Paris et devaient repartir le lendemain pour Doué. 7 Juin. Les Royalistes prennent Doué

Les républicains, qui s'attendaient depuis longtemps à être attaqués d'un moment à l'autre dans Saumur, avaient



Digitized by Google

1793. Juin. fait des dispositions pour recevoir les insurgés. Ils avaient établi à la butte de Bournan deux redoutes capables de contenir chacune 500 hommes, et qui bordaient les chemins de Doué et Montreuil. Ils avaient commencé des tranchées qui devaient prendre à la Loire jusqu'au Thouet en traversant les hauteurs, les vignes du château, les prés et les buttes de Bournan et Terrefort, dans l'espace d'au moins une demi-lieue en avant de la ville; mais ces travaux, excepté les redoutes, n'étaient pas finis. Ils avaient en outre établi dans le château des batteries qui dominaient le chemin à venir de Bournan. Elles ne pouvaient être fort utiles, ne pouvant plonger dans le vallon.

Les généraux royalistes qui n'avaient pas voulu suivre les fuyards jusque dans la ville, le vendredi, par crainte de ne pouvoir contenir leurs gens à cause de la nuit, et prévenir le pillage, retournèrent à Doué.

8 Juin. Salomon battu à Montreuil. Instruits que Salomon, qui était sorti de Thouars, marchait à grande hâte avec 5.000 hommes, au secours de Saumur, ils détachèrent l'armée de Bonchamp pour aller à sa rencontre. Elle le trouva le 8 à Montreuil, distant de 3 lieues de Saumur, en venant de Thouars. L'attaque commença sur les 11 heures ou minuit, et fut des plus chaudes. Salòmon et sa troupe se battirent en désespérés, mais, accablés par le nombre, ils furent obligés de se retirer en laissant une grand partie des leurs sur le champ de bataille, beaucoup de prisonniers, et presque toute leur artillerie. Cette victoire était essentielle pour la prise de Saumur ; elle eût été très problématique si Salomon eût fait sa jonction avec l'armée qui y était déjà.

9 Juin. Prise de Saumur par les Royalistes. Le dimanche 9 juin, Duhoux, qui était toujours retenu par sa blessure, ayant sous lui Menou, Leigonnier et autres officiers généraux, dont les noms nous échappent, se prépara à la défense. Il avait fait battre la générale toute la journée du samedi. Il continua toute la matinée et, malgré tous ses soins, il eut bien de la peine à faire sortir partie

Digitized by Google

de son armée des cabarets et cafés où elle était, pour se rendre à Bournan. Elle pouvait s'élever de dix à douze mille hommes. Il fit en outre prendre les armes aux habitants de la ville et de la campagne; mais ces auxiliaires nuisirent plus qu'ils ne servirent. 1793. Juin.

Les royalistes, qui s'étaient mis en chemin dès le matin, vinrent passer la Dive, rivière peu large, mais profonde, qui coule dans des marais étendus et dangereux, au pont de Saint-Just, qu'on aurait aisément défendu avec deux pièces de canon, soutenues de quelques troupes, sur le chemin de Brézé, traversèrent le Thouet au gué de Chacé, qu'il eût également été facile de garder, et la bataille commença à dix ou onze heures du matin, sur les hauteurs qui sont derrière le château et à Terrefort. La victoire fut disputée par les républicains, malgré l'inégalité du nombre et le carnage très considérable dans le bourg de Varrains, près de Saumur. Les cuirassiers de la légion germanique faisaient merveille. M. Daumagné[1], commandant de la cavalerie royaliste, fut tué. La déroute se mettait dans l'armée, si M. Stofflet ne se fût jeté promptement dans le chemin étroit et n'eût arrêté les fuyards, menaçant de casser la tête à ceux qui passeraient. Les paysans étaient étonnés de ne pas voir tomber ces hommes couverts de fer, avec des casques à lames horizontales qui leur couvraient la figure; ils pliaient; le marquis de la Rochejaquelein leur dit de tirer aux yeux[2]; à l'instant soixante cuirassiers sont renversés. M. Chaillou de la Guérinière, leur lieutenant-colonel, brave officier, eut le bras cassé de trois balles, près l'épaule; cela décida de la victoire[3]. M. de l'Escures fut aussi blessé légèrement au bras. Il faut

[1] Lisez : *de Dommaigné.*

[2] « Ou bien au haut de la poitrine. » (*Note de la comtesse de la Bouère.*)

[3] Cf. Bodin : *Recherches sur Saumur et le Haut-Anjou,* (édit. de 1845), p. 501.

Digitized by Google

1793. Juin. rendre justice aux républicains : chefs et soldats firent leur devoir, mais ils furent obligés de céder à la supériorité du nombre et de prendre la fuite. Menou fut blessé à la tête. Les représentants *Dandenac*, de Saumur, *De Launai*, d'Angers, etc., firent ce qu'ils purent pour arrêter les fuyards; ce fut en vain, ils furent entraînés eux-mêmes, ainsi que *La Chevardière*, *Montmoreau*[1], *Saint-Félix*, *Besson*, *Minier* et autres membres du club des jacobins, qui étaient venus, disaient-ils, pour relever l'esprit public.

Ils avaient renouvelé le club, qui n'avait jamais pu bien prendre dans la ville. Ils devaient, le jour même du siège, placer leurs attributs dans le lieu de leurs séances. Les autorités constituées, les généraux, y étaient invités; la fête devait finir par une promenade civique dans laquelle on se proposait de couper et de porter trois têtes au bout de piques. On a su ces derniers détails par une feuille trouvée dans leurs papiers et contenant la liste de quarante autres citoyens, qui devaient avoir le même sort dans la semaine, l'auteur était du nombre de ces derniers.

Le trop fameux Santerre était arrivé à midi, en descendant de voiture il monta à cheval, pour se rendre au camp de Bournan. Mais il n'y était pas arrivé que, sur un mouvement rétrograde des républicains, il tourna bride et courut jusqu'à Baugé, à sept lieues de là, sans oser regarder derrière lui.

Enfin les royalistes, poursuivant les fuyards, pénètrent dans la ville par les ravins qui sont au bas du château, malgré la mousqueterie très vive de la garnison qu'on y avait mise, et par les moulins de Saint-Florent, sur le Thouet. On se battit encore longtemps dans la ville même, et ce ne fut que sur les sept heures du soir qu'ils en furent entièrement maîtres. Les redoutes de Bournan ne se rendirent que dans la nuit; les fuyards coururent jusqu'à

[1] Lisez : *Lescure*, *Delaunay*, *Momoro*.

Digitized by Google

Tours et y semèrent l'épouvante. Le club de Bourgueil, petite ville à quatre lieues de Saumur, peu éloignée de la grande route, était alors rassemblé ; on entendait de là le bruit de la déroute ; quelques membres ne craignirent pas de proposer d'aller égorger les prétendus aristocrates de la ville, pour les empêcher de se réjouir de la victoire des royalistes ; heureusement, d'autres plus sensés firent rejeter cette proposition. 1793. Juin.

Le château tenait cependant toujours. Il était important de l'avoir puisque, dominant la ville, il pouvait inquiéter beaucoup les royalistes ; ils menacèrent de le brûler, s'il ne se rendait pas et il capitula à dix heures du matin[1]. La garnison en sortit au nombre de douze cents hommes[2], avec leurs armes et leurs drapeaux qu'ils remirent sur la place, et se rendirent prisonniers de guerre. Les soldats royalistes avaient passé la nuit couchés dans les rues et dans les places publiques, parfaitement tranquilles et priant Dieu comme à l'ordinaire. Les habitants, paisibles chez eux, ne s'apercevaient pas qu'ils eussent changé de domination. Ce ne fut que le matin que les Vendéens entrèrent dans les maisons pour s'y loger. Le soir[3], les généraux s'étaient portés à la Maison de Ville où le district et la municipalité étaient en permanence. Ils donnèrent des gardes sûres

[1] Le 10 juin.

« M. Renou et M. le chevalier de Beauvollier, furent envoyés, « par M. de Lescure, vers le commandant, pour le sommer de se « rendre, vers les 10 heures du soir. Ils tenaient sous le bras des « dames dont les maris étaient dans le château. Une décharge de « mousqueterie et de mitraille, qui ne blessa cependant personne, « fut la réponse du commandant. Cette imprudence pensa coûter à « la ville d'être brûlée. » (*Note aut. de Renou.*)

[2] D'après Savary (I, 264) la garnison du château comprenait seulement 150 hommes de la garde nationale de Saumur, 250 hommes de différents corps, 40 canonniers, et quelques volontaires de Loches. Leur commandant était le lieutenant-colonel Joly ; il y avait neuf canons. J'observerai que Savary n'était pas à Saumur, tandis que Gibert y était encore administrateur et substitut du procureur-syndic du district.

[3] De la prise de la ville (9 juin).

Digitized by Google

793. Juin. pour prévenir tout accident, et les renvoyèrent avec beaucoup d'égards[1]. Peu de jours après, ils firent également relâcher les prisonniers au nombre de cinq à six mille, sans même retenir les Parisiens qui, par leur fureur, avaient tant contribué à la mort du roi ; quelques-uns de ces scélérats en s'en allant, trouvèrent hors la ville quelques paysans vendéens, ils leur cherchèrent querelle et en assassinèrent un. Cette atrocité pouvait être de la plus grande conséquence pour les autres et même pour les bourgeois. Les généraux firent courir après eux, on les ramena en ville et les seuls coupables connus furent fusillés. Tous les autres furent remis en liberté.

La ville ne fut nullement pillée, excepté quelques caves où il y eut beaucoup de vin bu et perdu ; mais tous les établissements publics furent exactement enlevés. Le butin que l'on fit en armes, en munitions de toute espèce, fut considérable ; 28 à 30 pièces de canon de tout calibre, les caissons, les boulets, la poudre, dont plus de six milliers, toute mise en gargousses, en cartouches, en étoupilles et en vivres (*sic*), furent enlevés. Tout cela fut déposé assez négligemment sur la place publique. Il ne fallait qu'un malveillant ou un accident pour faire sauter la ville[2].

[1] *Correction manuscrite faite au document autographe, mais d'une autre main que celle de Gibert :* « Le soir, M. Renou, cet officier « intelligent, dont on a parlé, s'était porté à la Maison de Ville, où le « district et la municipalité étaient en permanence et les y consigna, « s'empara de leur correspondance et leur donna une garde sûre « pour prévenir tout accident, et le lendemain il les renvoya avec « beaucoup d'égards. Les généraux savaient que les autorités avaient « toujours cherché à adoucir la rigueur des lois oppressives de la « Convention. Plusieurs (*des administrateurs*) avaient confié à « M. Renou ce qu'ils avaient de précieux pour eux, il les (*sic*) leur « rendit fidellement (*sic*) après la bataille. »

[2] « Des munitions de bouche et des fourrages en abondance, un « magasin complet d'effets de campement, trente milliers de poudre « en barils, autant en cartouches et en gargousses, cinquante pièces « de canon, des boulets à proportion, cinq à six mille fusils, furent « les fruits de cette victoire dont l'éclat attira l'attention de toute la « France, et même de l'Europe. . . . . .
« On doit dire, à la louange des royalistes, qu'ils se conduisirent « après la victoire avec beaucoup de douceur et de modération

Digitized by Google

On n'apporta guère de précautions pour conduire le tout à Cholet; on prit des voitures à Doué et autres campagnes, on les chargea et on les envoya presque sur leur bonne foi. Aussi beaucoup de ces charretiers infidèles emmenèrent-ils leurs charges chez eux ; une grande partie est retombée entre les mains des républicains ; il n'en est arrivé que la moindre partie à sa destination. 1793. Juin.

Pendant le séjour de l'armée à Saumur, elle faisait venir en abondance des vivres de son pays, et nourrissait ses hôtes en grande partie.

Les généraux, jugeant cette ville utile au parti par sa position, résolurent de la garder. Ils y établirent d'abord, comme ils avaient fait dans toutes celles qu'ils avaient prises, un comité de trente-six membres, chargés de l'administration civile, nommèrent un état-major. M. Carrefour de la Pelouze, ancien officier d'artillerie, retiré maréchal de camp, d'un mérite reconnu, fut choisi pour lieutenant-général du roi [1], MM. de Mondomaine et de Clairval,

« envers leurs prisonniers, l'humanité n'eut point à gémir sur ces « massacres faits de sang-froid, malheureusement, si commun dans « nos guerres civiles... » (*Bodin. Recherches sur Saumur, édition de 1845, pp. 506 et 507.*) Bodin, receveur des Finances à Saumur depuis 1796, n'est pas suspect d'affection pour les royalistes, au contraire ; son témoignage est utile a retenir. On peut dire à juste titre qu'il a recueilli l'opinion des témoins oculaires.

[1] « Il fut chargé de dresser un plan pour la défense de la ville ; « ce plan trouvé depuis chez lui, l'a fait guillotiner » (*Note de Gibert.*) Voici ce plan :

*Mémoire à répondre pour Messieurs du Conseil du Bureau de la Guerre, établi à Saumur par ordre et injonction des chefs de l'armée catholique et royale.*

| | |
|---|---|
| « 2.500 à 3.000 hommes armés de fusils, gibernes et baïonnettes, dont cinquante hommes de cavalerie, cent artilleurs et leurs officiers. | Quelle sera la garnison, sa force armée et avec quoi ? |
| Il faut des approvisionnements pour 3.000 hommes, pour trois mois, en pain, viande, et en cas de siège, de vin, eau-de-vie. Pour la solde, il est nécessaire d'une somme de 150.000 livres. | Les approvisionnements de guerre et de bouche ? Par qui fournie et pour combien de temps, la solde de ladite force armée, et par qui payée, et par quel moyen son casernement et ses fournitures en lits, paillasses, matelas, couvertures, marmites, bidons, bois, etc., tant pour les chambres que pour les corps de garde ? |
| Pour l'organisation de ladite force armée, il serait à désirer que les compagnies fussent au moins de 100 hômes *(sic)*, commandées par un capitaine, un lieutenant, un sous- | L'organisation de ladite force armée, les moyens pour l'entretien des habillements, linge et chaussures, etc. Les hôpitaux et leurs fournitures, subsis- |

Digitized by Google

1773. Juin. ancien major et aide-major, reprirent leurs places. La garnison devait être composée de 4.000 hommes, du nombre desquels étaient environ 400 Suisses ou Allemands déserteurs des légions Rosenthal et Germanique[1] ; ce fut tout ce à quoi aboutit la garnison promise. Il fut impossible de faire rester les paysans pour cela ; ils disaient qu'ils voulaient bien aller à Paris chercher leur petit roi pour le faire sacrer et le garder, mais ils ne s'en allaient pas moins, après s'être promenés nonchalamment dans la ville un jour ou deux, avec leurs armes qu'ils ne quittaient jamais. Quelques précautions que prissent les chefs, ils trouvaient toujours moyen de s'évader, et l'on peut assurer que sur 30.000 qu'ils s'étaient trouvés au combat, il y en avait au moins 10.000 de partis le second jour. Ils eussent

lieutenant, 4 sergents, 8 caporaux. Les capitaines à 100 l. par mois, les lieutenants 60 l., les sous-lieutenants à 50 l., les sergents à 15 sols, les caporaux 12 sols, les soldats 10 sols, et en outre le pain et la viande, bois et chandelle ; il serait à désirer que les officiers fussent pris, autant que possible, dans les personnes de la ville ou des environs, en état de se passer d'appointements. On pourvoira à l'entretien du linge et chaussures, dans un conseil où assisteront les officiers de la garnison.

Il faut huit pièces de canon de campagne, douze pièces de canons, dont les deux de 18, pour le château, six cents coups à tirer par pièce, cent mille cartouches il faut provisoirement (*sic*), sauf à la demande à l'armée.

Le Comité des subsistances sera prié de s'occuper de faire.

On a besoin de 50 chevaux pour le service de l'artillerie, il faudrait 100.000 de foin, 1.200 boisseaux d'avoine pour les chevaux d'artillerie et de cavalerie.

tances, médicaments, médecins, chirurgiens et administration des hôpitaux ?

La défense de la place, les canons, cartouches d'infanterie, caissons, poudre, boulets et autres choses nécessaires, tant pour la guerre de la campagne, qu'en cas de siège, et le moyen de se les procurer ?

Les magasins de fourrage et d'avoine pour la cavalerie ?

La force de la garde journalière à Saumur, le remplacement de ces postes et sentinelles pour la sûreté et tranquillité de la ville ?

MM. du Bureau de la Guerre sont priés de vouloir bien suppléer aux obmissions (*sic*) qui auraient pu être faites dans ledit mémoire.

LA PELOUZE.

*Et plus bas :* DESMÉ, DUBUISSON, président du Bureau de la Guerre.

[1] « Les déserteurs firent beaucoup plus de tort que de bien, par « l'esprit de débauche et de pillage qu'ils introduisirent dans l'armée. « Il faut cependant en excepter quelques-uns et leurs officiers. »

(*Note de Gibert.*)

Digitized by Google

été d'ailleurs peu propres à la garde d'une ville. Ils ne valaient rien quand ils étaient attaqués. Inquiets alors sur le nombre et la position de l'ennemi, ils se battaient mal, au lieu qu'ils ne s'en informaient jamais quand ils étaient les agresseurs. On conçoit aisément, d'après cela, qu'il était impossible aux généraux royalistes de faire, avec ces soldats, tout ce qu'on pouvait attendre d'eux, et que des gens peu instruits des difficultés qu'ils n'ont jamais pu vaincre, leur reprochent de n'avoir pas fait. Il avait encore passé dans l'armée quelques dragons du 16e régiment, et plusieurs officiers du bataillon de Blois. Du nombre de ces derniers, était un jeune M. Pardessus, de Blois, tué après la défaite du Mans[1]. 1793. Juin.

L'avantage du parti, la saine politique, conseillaient aux généraux royalistes de pousser leur pointe et de profiter de la dispersion des troupes républicaines, dont les fuyards avaient porté l'épouvante jusqu'à Paris. Il n'y a pas de doute que si l'armée se fût présentée victorieuse devant cette ville, grossie qu'elle aurait été des recrues qu'elle n'aurait pas manqué de faire en route, elle n'y eût causé beaucoup de troubles, et y serait probablement entrée à l'aide des mécontents qui y étaient en si grand nombre; mais il aurait fallu traîner loin de chez eux ces paysans accoutumés à y retourner, comme on a vu, après la moindre action, il aurait fallu les mener au travers des plaines immenses de la Beauce, et comment y auraient-ils combattu ? Ils n'auraient plus eu là leurs genêts, leurs bocages, qui les dérobaient si vite à la poursuite de l'ennemi D'un autre côté, leurs chefs avaient des vues sur *Nantes;* ils

[1] « Les généraux ayant appris qu'il y avait à Chinon des magasins « de bled, donnèrent ordre à 600 hommes de l'armée d'aller les « chercher. M. de la Bouère fut chargé de cette mission. Mais au « lieu de 600 hommes, à peine il s'en trouva le tiers; il fit arborer le « drapeau blanc et abattre les arbres de la liberté partout où ils « passèrent, délivrèrent les prisonniers de Chinon, s'emparèrent des « bleds qu'ils emmenèrent par la Loire de Chinon à Angers. »
(*Note du Ms.*)

Digitized by Google

1796. Juin. pensaient que la prise de cette grande ville donnerait le branle au reste de la province et rallumerait les étincelles de l'insurrection qui s'y était déjà manifestée. En conséquence ils partirent de Saumur, entrèrent sans coup férir dans Angers, qui avait été évacué, et arrivèrent à Nantes du 28 au 29 juin.

24 Juin. Cependant, quelques officiers généraux étaient restés à Saumur pour y accélérer la formation de la garnison projetée; mais, après avoir attendu vainement plusieurs jours, ils furent obligés d'en sortir précipitamment le 24 au soir. L'ennemi à qui ils avaient laissé le temps de se reconnaître à Tours, s'y était reformé et poussait déjà ses patrouilles jusqu'à trois lieues de Saumur. Les royalistes avaient fait pendant ce temps quelques courses dans les villes voisines, où leurs exploits s'étaient bornés à prendre l'argent des caisses nationales et à couper les arbres de la Liberté. [Au moins quarante personnes de Saumur, hommes et femmes se réunirent aux Vendéens, les uns par inclination, les autres pour se soustraire à la cruauté des républicains qui menaçaient de brûler la ville à leur retour. Tout le monde était consterné. Ils avaient fait courir le bruit, pour diminuer la honte de leur défaite, qu'on leur avait jeté de l'eau bouillante par les croisées; c'était une imposture.]

Un détachement d'environ 1.800 hommes, commandé par M. de l'Escures, s'était rendu à Loudun [s'en était emparé sans coup férir] et de là [fut] à Parthenay, où il se croyait en sûreté. [Mais la surveillance y fut si mal observée qu']il y fut surpris [la nuit même] par les républicains. Il eut bien de la peine à s'échapper avec son monde. M. de la Ville de Baugé, son aide de camp, y eut la jambe cassée et son cheval tué sous lui d'un coup de feu[1].

[1] « M. de la Ville-Baugé, son aide de camp, s'échappa au travers « d'une grêle de balles, dont une lui fracassa la jambe et traversa « son cheval, qui le porta encore en nageant de l'autre côté du « Thouet et mourut sur le bord. » (*Ms. aut.*)

Digitized by Google

1796. 29 Juin.

Siège de Nantes.

[Tout le reste, commandé par MM. de Donnissan, Cathelineau, d'Elbée, de La Rochejacquelein[1], Stofflet et MM. de Fleuriot, marcha sur Nantes. Ces Messieurs croyaient que la prise d'une ville aussi considérable, qui aurait ouvert au pays insurgé une communication continuelle avec la Bretagne, procurerait au parti un avantage immense en décidant à se soulever le reste de la province et la Normandie, qui était déjà ébranlée. Angers, Ancenis, toutes les villes qui étaient sur la route, ouvrirent leurs portes]. Le siège de Nantes avait été combiné avec M. de Charette qui, de son côté, s'était présenté avec son armée devant le faubourg Saint-Jacques, sur l'autre rive de la Loire. Son attaque, il est vrai, n'était que simulée, pour diviser sur plus de points les forces qui défendaient la ville. [On ne pouvait faire une attaque bien sérieuse de ce côté.] Elle devait commencer le 29 à une heure du matin, et il avait déjà donné, par un coup de canon, le signal convenu de son arrivée. Mais les autres chefs ayant appris qu'il y avait à Nort, sur la route de [Nantes à] Rennes, un camp retranché d'environ six cents hommes, ils craignirent qu'ils ne vinssent inquiéter l'armée sur ses derrières [pendant le siège], et ils l'envoyèrent enlever. Cette troupe se défendit avec beaucoup de courage et se fit presque toute tuer dans ses retranchements[2].

[1] Gibert commet une erreur : La Rochejaquelein resté à Saumur après le départ de l'armée, n'alla pas au siège de Nantes ; il rentra dans la Vendée le 24 juin au soir.

[2] « Outre le bataillon de la Loire-Inférieure, il y avait quatre cents « hommes de troupes de ligne, qui étaient encore habillés de blanc. « Ces quatre cents hommes étaient commandés par le marquis de « Sumelle, qui fut fait prisonnier par M. Soyer aîné, qui lui fit tous « les reproches qu'un jeune roturier peut faire à un marquis colonel. « M. Soyer conduisit M. Sumelle à Saint-Florent où M. de Bonchamps « était ; il pressa le marquis de rester avec nous, mais celui-ci s'y « étant refusé, il lui fut délivré un sauf-conduit. Le combat avait eu « lieu toute la nuit ; le premier coup de canon avait été tiré comme « le soleil se couchait, et le lendemain, avant le lever du soleil, nous « étions dans Nort, ce qui fait huit heures de combat. Nous passâmes « au moulin au-dessus de Nort, nous fîmes de deux à trois cents « prisonniers. Nous eûmes beaucoup de blessés et quarante à cin- « quante morts. » (*Notes inédites de Soyer aîné.*)

Digitized by Google

1793. Juin. Ce contretemps retarda le siège de Nantes jusque sur les six heures du matin. Il fut poussé avec vigueur pendant toute la journée. Les royalistes pénétrèrent dans les faubourgs, battirent la ville à boulets rouges, mirent le feu à quelques maisons. Les républicains, commandés par Beysser qui, de chirurgien était devenu général, et par Canclaux, se battirent comme des lions. Les habitants, leurs femmes même, ne témoignèrent pas moins d'ardeur. [On pénétra, malgré cela, dans les faubourgs, et la ville était prête à se rendre]. Les royalistes perdirent beaucoup de monde. Le prince de Talmont eut son cheval tué sous lui [d'un coup de canon], il fut lui-même renversé sans connaissance, [mais il se releva]. M. Cathelineau, général en chef, fut atteint dans le côté d'un boulet mort[1]; ayant négligé ce coup, il en est mort quelques jours après, ainsi que M. de Fleuriot le jeune, qui avait eu [le bas de] la jambe emporté. Cette résistance courageuse persuada à M. de Donnissan que les choses étaient désespérées, et il fit lever une des batteries de canons. Cette bévue donna aux assiégés le temps de reprendre haleine, et lorsqu'on voulut la replacer, il n'était plus temps; la chose devint impossible, il fallut absolument lever le siège. Il ne fallait cependant qu'un peu de persévérance. Les Nantais se sont accordés depuis à dire qu'il leur était impossible de tenir une heure de plus. Ils avaient déjà embarqué les caisses [publiques] et leurs effets précieux.

« Ce fut une faute que l'attaque de Nort ; on y dépensa beaucoup « de poudre, pour n'avoir qu'une bicoque peu importante. Après la « journée du 29, Charette, toujours ponctuel à l'attaque ainsi que « Bonchamps, recommencèrent l'attaque le lendemain 30, mais n'en- « tendant pas le canon de la grande armée, qui devait s'être procurée « de la poudre, M. de Bonchamps, qui avait plusieurs pièces de « canon démontées, et qui craignait d'être pris sur un de ses flancs, « fut obligé d'ordonner la retraite, pendant que M. de Charette con- « tinuait son feu. » (*Note du Ms.*)

[1] La plupart des historiens s'accordent à dire que Cathelineau fut blessé mortellement par une balle.

Digitized by Google

Les républicains, de leur côté, avaient bien jugé que ce siège, occupant la meilleure partie de l'armée royale, il leur serait aisé de pénétrer dans les pays insurgés. Ils firent donc partir Westermann avec sa légion forte d'environ six mille hommes. Il vint passer à Bressuire et après avoir mis le feu partout sur sa route, il arriva le 6 juillet[1] à Châtillon. M. de l'Escures fut au-devant de lui avec ce qu'il put ramasser de troupes et fut complètement battu, [avec une perte considérable]. C'est dans cette affaire que M. Richard, son aide-de-camp, auparavant chirurgien au Mans, se jeta au-devant d'un coup de fusil qu'on lui tirait et le reçut dans l'œil. Il a bien démenti depuis cette conduite, ayant vendu le marquis de Rochecotte, dont il était aussi aide-de-camp dans la première chouannerie. Châtillon fut pris. [Tout se réfugia en désordre, dans la nuit, à Cholet, éloigné de quatre lieues seulement.] Cette défaite sema la frayeur dans le pays qui se trouvait alors sans défense.

1793. 6 Juillet. Westermann bat les royalistes à Châtillon.

Heureusement la levée du siège de Nantes y avait ramené une partie de l'armée, qui avait passé la Loire sur différents points avec ses chefs. Ils rassemblèrent promptement leur monde, et le 8[2] ils surprirent Westermann vers midi. Il s'y attendait si peu, qu'au premier coup de canon qu'il entendit, il crut que s'étaient ses soldats qui s'amusaient à essayer les pièces qu'ils avaient prises dans le combat précédent. Sa légion fut mise en pleine déroute, à peine en ramena-t-il le quart. Tout le reste fut tué ou fait prisonnier, et toute l'artillerie prise. Du nombre des morts fut le curé des Aubiers, ex-cordelier, [M. Lafargue] qui avait pris l'uniforme national et mis lui-même le feu au château de M. de l'Escures. [Il se trouva parmi les prison-

8 Juillet.

[1] C'est le 1er juillet que Westermann entra à Bressuire, et le 3 à Châtillon.

[2] La reprise de Châtillon est du 5 juillet. (Cf. *Mémoires de Poirier de Beauvais*, p. 67 ; Savary, I, 358.)

Digitized by Google

1793. Juillet. niers un frère de Camille Desmoulin, cavalier, sorti du régiment de Royal-Roussillon. Il fut fusillé.]

Ce fut à cette époque que M. le marquis de Rivière, émigré français, vint de la part du gouvernement anglais conférer avec les généraux royalistes. On ignore ce qui fut arrêté dans ces conférences, mais il est certain qu'il n'y a jamais été donné aucune suite de la part des Anglais. Cet envoyé ne resta que quelques jours.

14 Juillet. Affaire de Martigné. Le 14, les troupes républicaines, fortes d'au moins vingt-cinq mille hommes, commandées par le général La Barollière, par Menou, [général de division, et Berthier], chef d'état-major, parurent du côté de Martigné-Briant. Les généraux royalistes furent à la tête d'un rassemblement de trente à quarante mille hommes leur présenter la bataille[1]. La victoire, longtemps disputée, se décida enfin pour les derniers, et les républicains, en pleine déroute, avaient déjà abandonné leur artillerie, lorsque M. de Marigny, qui commandait celle des royalistes, voulant aller à la poursuite de l'ennemi, fut chercher un gros de cavalerie auquel on avait assigné une position. Les paysans vendéens le voyant revenir à toute bride, ne reconnaissent pas les leurs au travers de la poussière, ils se croient pris en flanc par l'ennemi ; l'épouvante se met parmi eux, et tous fuient ainsi à qui mieux mieux, abandonnant également leur artillerie. La chaleur, la fatigue en firent périr une grande quantité dans la fuite, surtout ceux qui s'arrêtèrent à boire de l'eau minérale de la fontaine de Jouannet[2], qui leur glaça le sang. Dans l'action, M. de la Rochejacquelein eut le pouce fracassé d'un coup de fusil, dans l'instant que lui-même en tirait un de pistolet[3]. M. de Bonchamp fut

[1] Le 15 juillet. (Cf. Savary, I, 377.)

[2] Ou mieux *Jouannette*, sources ferrugineuses renommées, dans un vallon, sur la limite des communes de Martigné-Briant et de Chavagnes (Maine-et-Loire).

[3] C'est seulement au combat du 8 septembre 1793 que H. de La Rochejaquelein fut blessé entre la Roche-d'Erigné et Martigné-Briand

Digitized by Google

blessé au coude par la mitraille[1] et M. de Talmont fut sur le point d'être fait prisonnier. Le lendemain les deux partis retournèrent chercher leur artillerie et la trouvèrent dans la même place[2]. 1793. Juillet.

[La Barollière, Menou, général de division, et Berthier, chef d'état-major, qui le soir même étaient revenus camper à la fontaine, revinrent le 18[3] à la charge, avec une artillerie nombreuse, sur deux colonnes à Vihiers]. Les chefs royalistes qui ne s'attendaient pas à être attaqués de sitôt, étaient alors assemblés à Châtillon, pour nommer un successeur à M. de (*sic*) Cathelineau, qui venait de mourir, et s'occuper de mettre une certaine organisation dans l'armée. 18 Juillet. La Barollière battu à Vihiers.

M. de Piron et M. Keller[4], qui étaient dans la paroisse de Trémentines, en rassemblèrent à la hâte les habitants et ceux des paroisses voisines, et tombèrent à l'improviste en deux colonnes sur l'ennemi [si brusquement qu'il n'eut pas le temps de se reconnaître]. Ils le chargèrent avec une telle vigueur, qu'ils l'enfoncèrent de toutes parts, lui tuèrent plus de dix-huit cents hommes, firent une quantité étonnante de prisonniers[5], et prirent plus de vingt pièces

(Cf. *Mémoires originaux de la marquise de La Rochejaquelein*, p. 332, *Mémoires de Beauvais*, p. 109.)

[1] « Le général Bonchamps fut blessé au bras dans cette affaire. « Il en eût été, je crois, incommodé toute sa vie, sa plaie n'était « point parfaitement guérie, quand il en reçut une mortelle à la « bataille de Cholet. » (*Mémoires de Beauvais*, p. 75.)

[2] D'après Poirier de Beauvais, (*Mémoires*, pages 73 et s.), celui-ci fut lui-même, avec Marigny, une des causes involontaires de la panique des Vendéens.

[3] La copie du *Précis* existant au Dépôt de la Guerre, indique la date du *16 juillet;* cette date est erronée, la véritable est indiquée par le ms. autographe.

[4] « Le premier, gentilhomme des environs d'Ancenis, avait pris parti « dans l'armée, lorsque l'insurrection de son pays fut apaisée. Le « second était officier dans la Légion germanique, et s'était joint aux « royalistes à la prise de Saumur. » (*Note de Gibert.*)

[5] « On fit plus de huit cents prisonniers. » (*Ms. aut.*)

Digitized by Google

1793. Juillet. de canon[1] avec les caissons d'artillerie, sans compter ceux des vivres et les ambulances.] Menou y fut blessé assez grièvement. M. Guignard, le jeune, de Tiffauges, et M. de la Guérivière fils, de Saumur, se distinguèrent chacun à la tête d'une colonne, et la perte des Vendéens fut peu considérable. L'affaire avait commencé vers les trois heures de l'après-midi, et fut menée si chaudement qu'on ne voulait pas croire les officiers qui apportèrent la nouvelle de la victoire à six heures à Cholet.

Le conseil assemblé à Châtillon nomma M. d'Elbée général en chef à la place de M. Cathelineau, MM. Bonchamp, de l'Escures, de la Rochejacquelein et Charette eurent chacun une armée [dans leurs cantons respectifs], comme chefs de division, sous ses ordres, M. Stofflet fut nommé major-général de toutes les armées, M. de Talmont eut le commandement général de la cavalerie[2], M. de Donnissan, maréchal de camp et le plus ancien officier de l'armée, fut nommé commandant pour le roi de tout le pays conquis ; c'était de lui que l'on prenait les ordres.

M. Charette avait été convoqué au conseil; ne pouvant y venir, il avait envoyé des députés ; quand ils surent le motif de l'assemblée, ils dirent que leurs pouvoirs ne s'étendaient pas jusque-là, et ils se retirèrent[3], cela n'empêcha pas de passer outre. Le conseil nomma aussi des adjudants dans les armées ; M. Duhoux, frère du général républicain de ce nom[4], fut choisi pour adjudant général.

[1] « Vingt-deux pièces de canon et davantage de caissons d'artille-« rie. » (*Ms. aut.*)

[2] Il avait été nommé à ce poste, à Saumur, au mois de juin, il ne fut donc que confirmé dans son grade à Châtillon.

[3] Ce fut une mauvaise défaite de la part des envoyés de Charette, qui très probablement avaient pour mission de faire élire leur général comme généralissime. Ces officiers, pas plus que leur chef, ne pouvaient ignorer le motif de la réunion ; l'arrêté de Saint-Pierre de Chemillé, du 16 juillet 1793, portant convocation et adressé à tous les officiers vendéens, mentionne expressément qu'il s'agit de « la nomination d'un général en chef. »

[4] Ils étaient seulement cousins.

Digitized by Google

M. le prince de Talmont, second fils de la maison de La Trémouille, avait joint l'armée à Saumur ; il venait d'Allemagne, et après avoir traversé une partie de la France, déguisé en marchand de bœufs, il avait été arrêté au bourg de Noyant, près Baugé, avec son valet de chambre ; conduits l'un et l'autre à Angers, ils trouvèrent, à Château-Gontier, le moyen de s'échapper, lorsque le Département, qui avait évacué Angers, se retirait à Laval. Son arrivée à l'armée inspira de la jalousie à quelques officiers. Ils craignirent qu'à cause de sa naissance il ne voulût empiéter sur leurs droits; ils furent même jusqu'à répandre des bruits désavantageux sur son courage, quoiqu'il en eût donné plusieurs fois des preuves non équivoques ; ils lui reprochaient qu'il n'allait pas souvent au feu, sans faire attention qu'il était, malgré sa jeunesse, attaqué d'une goutte cruelle qui, bien souvent, ne lui permettait pas de monter à cheval, ni même de quitter le lit. Au surplus, il n'a jamais manifesté l'ambition qu'on lui reprochait et avait beaucoup d'aménité dans les manières. Dans le moment des succès brillants qu'eut le parti, il proposa au conseil de l'envoyer de l'autre côté de la Loire avec un corps de dix mille hommes [tous garçons], et six pièces de canon, pour faire insurger la Bretagne [qui n'attendait qu'un moment pour le faire et même demandait du secours à cet effet]. Ce plan pouvait s'exécuter facilement, sans affaiblir l'armée [qui était alors dans la situation la plus brillante, après tant de succès.] Il eût opéré une diversion qui eût vivement inquiété la Convention, alors occupée à faire face aux puissances coalisées victorieuses sur les frontières, à apaiser les mouvements du Calvados, à faire le siège de Lyon et à repousser les Anglais de Toulon. M. de Bonchamp appuyait fort ce projet[1], qui cependant ne passa pas dans le conseil.

1793. Juillet.
M. de Talmont.

[1] « Mais simplement pour faire une diversion avec trois ou quatre « mille hommes. » (*Note du comte de La Bouère.*)



Digitized by Google

1793. Juillet. La victoire remportée à Vihiers par les royalistes, détermina leurs chefs à faire une nouvelle tentative sur Saumur, dans l'intention de le mieux garder cette fois, s'il était possible, et ils firent leurs dispositions en conséquence. Instruits aussi que les républicains formaient un camp nombreux [de quatre mille hommes, commandés par Salomon], à la butte d'Érigné, à la tête des Ponts-de-Cé, près Angers, pour pénétrer dans le pays; et que même leurs patrouilles avaient déjà passé les planches de Mœurs [sur le Layon, petite rivière peu large et peu profonde, qui sépare le pays insurgé d'avec le territoire républicain], ils donnèrent ordre à M. de Scépeaux de s'y porter avec l'armée de Bonchamp, dont le chef était retenu à Jallais par ses blessures.

Le samedi [27] juillet au soir, il attaqua le camp et l'enleva, avant même que l'ennemi se fût aperçu qu'il était sur lui, [en fit un massacre, s'empara de ses munitions et de son artillerie, avec quantité de prisonniers, parmi lesquels se trouvèrent cinq femmes qui avaient suivi leurs maris.] Tout se dispersa, partie par les Ponts-de-Cé et fut poursuivie jusqu'à Angers, où elle sema l'épouvante, et partie sur Doué. Plusieurs même se précipitèrent tout à cheval dans la Loire. Une [sixième] femme fort belle s'y jeta aussi, tenant son enfant dans ses bras, plutôt que de se rendre[1]. De là M. de Scépeaux marcha sur Doué le lendemain, et s'en empara sans peine; mais le lundi il y fut attaqué à son tour, par ceux qu'il avait battus le samedi, renforcés des troupes qui étaient à Saumur, et, après un combat opiniâtre, il fut chassé avec une perte de beaucoup de monde et d'une partie de son artillerie. M. Stofflet reçut une balle dans la cuisse.

[1] C'était Mme Bourgeois, femme du commandant du bataillon des Lombards. (Cf. Savary, I, 421, 422; Crétineau-Joly, I, 214; Deniau, II, 337, 338; Lemarchand, *Album Vendéen*, I; *Revue de l'Anjou*, année 1875, p. 73.)

Digitized by Google

Cet échec arriva parce qu'il ne fut pas secouru par la grande armée qui devait aussi se rendre à Doué sous les ordres de M. de Talmont. M. de l'Escures avait fait changer le plan de cette campagne, et fait arrêter que l'on tournerait au contraire ses pas sur Luçon dont l'armée avait déjà pris le chemin. 1793. Juillet.

M. de l'Escures, jeune homme d'environ vingt-huit ans, colonel du régiment de dragons, de son nom, était doué d'une bravoure à l'épreuve, avait des connaissances politiques et militaires au-dessus de son âge, et joignait à toutes ces qualités une piété et une douceur extraordinaires, qui ne lui ont jamais permis de tuer un ennemi dans le combat. Il y allait avec un sabre pendu à son bras, et qu'on eût dit à sa forme être du temps de Charlemagne, et un fouet à la main. Ses pistolets n'étaient presque jamais chargés. Dans la victoire, il poursuivait l'ennemi à coups de fouet, en lui disant de courir bien vite, pour n'être pas tué ; mais il gâtait ces bonnes qualités par un attachement, à son avis, qui allait presque à l'entêtement, et qui, dans les conseils, l'a souvent emporté, plutôt que la solidité de ses raisons. M. de l'Escures.

L'armée arrivée devant Luçon, forte de 30.000 hommes, fut mise en pleine déroute par les républicains que commandait l'adjudant-général Thunc (*sic*). Les royalistes perdirent beaucoup de monde dans la plaine, et en auraient perdu bien davantage si le prince de Talmont n'eût formé un escadron avec lequel il ralentit la poursuite de la cavalerie ennemie; il se portait partout et se mesura plusieurs fois avec [les chasseurs] et les hussards. On perdit beaucoup d'artillerie et de munitions. [Cette affaire eut lieu à la fin de juillet.] Les Royalistes battus à Luçon.

A peu près dans le même temps, il y eut du côté de Châtillon une affaire assez sérieuse, mais peu décisive, dans laquelle M. Stofflet, qui sortait pour la première fois depuis sa blessure, manqua d'être pris.

Digitized by Google

1793. Juillet. D'un autre côté, l'ennemi traversa la Sèvre à Chantonnay, on eut toutes les peines du monde à le repousser ; M. Sapineau de la Verrie qui y commandait, eut la tête emportée, il périt beaucoup de soldats[1].

Le mauvais succès des royalistes devant Luçon, n'empêcha cependant pas M. de l'Escures de proposer d'aller une seconde fois attaquer cette place, ce qui fut adopté ; le rassemblement fut de plus de 50.000 hommes, avec une nombreuse artillerie, M. Charette eut ordre de s'y rendre, et amena un fort détachement de son armée.

14 Août. Les Royalistes battus une deuxième fois à Luçon.

L'attaque commença le 14 août vers les dix heures du matin. M. Charette, qui commandait la droite, fondit avec impétuosité sur les républicains, toujours commandés par Tunc, et fut repoussé avec beaucoup de perte ; il revint deux fois à la charge avec le même désavantage, et fut à son tour chargé par l'ennemi ; sa troupe se replia sur le centre qui, ainsi que l'aile gauche, on n'a jamais su pourquoi[2], était pendant cela resté dans l'inaction [contre l'avis de M. de la Rochejacquelein, qui voulait aller à son secours], et porta le désordre. Tunc [et Sandos qui commandaient les républicains] en profitèrent pour faire donner toute leur armée. Ce fut alors une déroute complète parmi les Vendéens ; poursuivis dans la plaine, ils voulurent gagner le pont, qui est sur la rivière dont elle est bordée ; malheureusement une pièce de canon s'était rompue dessus et

[1] Voir le récit de la mort de Sapinaud de la Verie, dans la *Notice sur MM. de Sapinaud, Mémoires sur la Vendée* (édition Lescure), page 76. Ce n'est pas la Sèvre qui passe à Chantonnay, mais bien le ruisseau de l'*Isolière*, affluent du Grand-Lay. C'est en défendant le passage du Lay, au Pont-Charrault que Sapinaud fut tué, à 3 kilomètres de Chantonnay, le 26 juillet.

[2] « On a répandu le bruit que quelques-uns des chefs, craignant « ses talents militaires, n'avaient pas été fâchés de lui faire éprouver « cette mortification ; si le fait est vrai, leur conduite fut bien cri- « minelle. L'auteur ne peut se permettre d'accréditer ces bruits. Il « est trop persuadé de la pureté des vues de chacun d'eux. »
(*Note de Gibert.*)

Digitized by Google

avait fermé le passage. L'ennemi fit une boucherie des royalistes, un nombre infini se jeta dans la rivière croyant échapper. Cette bataille leur coûta environ six mille hommes [tués ou faits prisonniers] et toute leur artillerie [1]. 1793. Août.

H. Baguenier Desormeaux.

*(A suivre.)*

[1] « Ils laissèrent à l'ennemi seize pièces de canon et toutes leurs « munitions. » (*Ms. aut.*)

Digitized by Google

# NOTES SUR MONTJEAN

*(suite)*

## CHAPITRE XXVII

### ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION A MONTJEAN (1793)

4 janvier 1793, an II de la République. — N. B. Nous donnons les dates du registre, bien qu'elles soient fausses. L'an II ne commence que le 22 septembre 1793.

Les municipaux se plaignent de ce que Montjean est imposé extraordinairement. La cote mobilière est, disent-ils, conforme à la loi, c'est-à-dire au dix-huitième, « mais notre cote d'habitation est portée plus qu'au douzième du revenu présumé, et que, conformément à la loi, elle ne devrait être portée qu'au quarantième du revenu présumé. »

11 janvier. — Les citoyens Gontard père et J -B. Lefèvre père sont chargés de distribuer aux pauvres les offrandes qui leur seront faites.

M. Poullain avait refusé de remplacer Michel Piou comme officier civil. Celui-ci réitère sa démission. J.-B. Clemenceau est nommé, mais le 13 janvier il refuse également : « Attendu, dit-il, que j'ai les yeux fort tendres et la vue très fatiguée. »

Il se contente d'être *Notable.*

On voit que l'enthousiasme diminuait, même chez les zélés des premiers temps.

15 janvier. — Comptes de fabrique.

20 janvier. — En vertu de l'annexion de Châteaupanne et de quelques parties du Mesnil à Montjean, on nomme des commissaires pour faire l'estimation des terrains.

23 janvier. — N. B. Le roi Louis XVI venait d'être guillotiné. Le Conseil se déclare en permanence et invite

Digitized by Google

les citoyens « de vouloir bien se faire inscrire, que l'on prendra, par préférence, ceux qui auront des habits d'uniforme, et qu'à faute d'en trouver on prendra ceux qui seront les plus propres au service et qu'on habillera ».

27 janvier 1793. — Trois citoyens, dont un du Morbihan, l'autre de Thouarcé et enfin le jeune René Clémenceau fils, s'engagent dans le corps de troupe qui allait marcher sur Paris.

L'exécution de Louis XVI avait rencontré, chez les puissances étrangères, une répulsion universelle. Le roi d'Angleterre avait donné ordre à l'ambassadeur de France de quitter, sous huit jonrs, le territoire de la Grande-Bretagne : c'était la guerre ; la Hollande s'associait à l'Angleterre. C'est alors que fut décrétée la levée des trois cent mille hommes qui fut le signal de la prise d'armes de la Vendée.

Il ne fallait pas seulement des hommes, il fallait de l'argent. Les registres de Montjean signalent, le 28 janvier, la descente des cloches de Montjean et de Châteaupanne ; les quatre pèsent ensemble 508 kilos.

3 février. — Le Conseil décide la vente de quatre parcelles de vigne que personne ne voulait prendre à ferme. L'une, située au *Grand Clos de Putille*, était en friche depuis longtemps.

7 février. — On demande, dans le plus bref délai, « l'état des volontaires nationaux qui ont abandonné leur drapeau, ou qui sont partis avec des congés absolus ou limités... » Plus loin : « Nous avons invité le citoyen J.-B. Clémenceau à se rendre au bureau avec le citoyen Aimé-Marie Clémenceau, son fils, servant dans le premier bataillon de volontaires nationaux du département. »

M. Clémenceau vint avec son fils et dit que celui-ci n'avait ni congé absolu, ni congé limité, mais un certificat du sergent-major « certifiant qu'il n'avait rien emporté ». Le père en avait besoin pour son commerce, mais le Conseil répond : « Nous estimons que le citoyen J.-B. Clémenceau

Digitized by Google

peut plus aisément se passer de son fils que bien des pauvres qui n'ont aucune ressource. »

10 février. — J.-B. Clémenceau apprenant cette conclusion, revient trouver les municipaux : dit qu'il n'a pas l'aisance que l'on croit; il a 59 ans, est fort incommodé des yeux ; est père de sept enfants, cinq filles et deux garçons, dont l'un au-dessous de trois ans. Il n'a pas de domestique et ne pourrait nourrir ses enfants sans le secours de son commerce et du travail. Son fils Aimé-Marie-Joseph a servi la patrie pendant seize mois. Là-dessus, le père déclare que son fils « ne pourrait repartir ». Signé : J.-B. Clémenceau ; Jacques Villain, maire ; Ropart ; F. Bouguier ; Épallet ; D. Delaunay ; Gourdon.

3 mars. — Le syndic Marin Lebreton requiert main forte contre trois jeunes gens qui refusaient de partir. C'étaient : Jacques Marais, fils de Jacques Marais de la Jumellière (on donne le signalement du fils) ; René Leduc, natif du Mesnil ; Jean Blond, aussi natif du Mesnil. Après avoir constaté que ces jeunes gens ne résidaient plus dans la commune et que la garde nationale n'en devait pas sortir, le Conseil avise les gendarmes de Saint-Florent de s'occuper de cette affaire.

L'Europe entière nous avait déclaré la guerre, nous avions été battus à Aix-la-Chapelle et ailleurs. La République déclarait les biens des émigrés acquis à l'État. Huit corps d'armée de cent mille hommes chacun étaient levés. On décrétait l'enthousiasme. Le grave paysan des Mauges ne s'y laissa point entraîner. Le ton que prenaient les Marat, les Danton, les Robespierre et bien d'autres surexcitaient le pays dans des sens opposés ; à cela s'ajoutait, pour les contrées religieuses, la persécution contre les prêtres fidèles et la nomination aux cures de tous les ecclésiastiques : tarés, viveurs, peu instruits ou sans foi ; il en résultait un sourd bruissement de protestation vigoureuse. De leur côté les républicains commençaient à comprendre que le temps

Digitized by Google

des rodomontades, creuses autant que ronflantes, allait cesser.

3 mars. — Le Conseil commande onze paires de souliers, puis cinq autres paires, pour 7 francs la paire. Ces souliers seront « couverts et en veau, cirés, garnis de clous, de bonne marchandise et bien façonnés ».

« Ledit jour, les citoyens composant la *Société des Amis de la liberté et de l'égalité* ont envoyé vers la municipalité, à l'effet de nous inviter à ouvrir un registre pour inscrire tous les citoyens qui devront partir pour les frontières ; vu la justice de leur demande, nous avons arrêté que demain le registre sera ouvert et qu'une invitation sera faite à tous les citoyens qui voudront se faire inscrire. »

Cette Société des Amis de la liberté et de l'égalité était un club installé dans le couvent, qui se donnait des libertés trop grandes.

8 mars. — M. René Clémenceau, fermier général de la Grande-Orchère, située sur Montjean, avec extension sur la Pommeraie, annonce que son propriétaire s'engage à remettre tous ses titres féodaux, pour qu'ils soient brûlés. Ce propriétaire était M. de Sully.

Ici le registre est interrompu. Cette lacune est expliquée par une lettre de la municipalité de Montjean à celle de Chalonnes, datée du 15 mars 1793. Le maire et les municipaux étaient en fuite dans la *Queue de l'Ile*. Ils faisaient savoir que les « Insurgents » occupaient Montjean et la Pommeraie. Ce document est fourni par M. Port[1]. C'était le mardi précédent, 12 mars, que les gens des Mauges s'étaient prononcés, à Saint-Florent, contre les nouvelles mesures prises par la République. C'était une étincelle, mais elle causa un vaste incendie parce qu'elle tomba sur une matière singulièrement inflammable, c'est-à-dire sur une population irritée par les procédés que l'on employait pour lui enlever sa foi.

[1] *Vendée Angevine*, t. II, p. 231.

Digitized by Google

On sait ce qui se passa à Jallais et à Chemillé à la suite de l'émeute de Saint-Florent. Le 14 mars, d'après la lettre ci-dessus, une rencontre eut lieu entre Montjean et la Pommeraie.

Les gardes nationaux avaient voulu montrer leur patriotisme, mais les royalistes étaient exaltés par leurs premiers succès. Ils étaient environ un millier, commandés par Cady, chirurgien de Saint-Laurent-de-la-Plaine ; Poissonneau, taillandier, et Gendron, frère du vicaire de la Pommeraie. Les Vendéens, pour les appeler par le nom qui leur fut donné depuis, n'avaient pas de canons. Ils étaient campés dans le bois de Vaujoux, entre Montjean et la Pommeraie, et dans les deux petits bois dits de Relais. Ces paysans se donnaient l'espoir d'aller jusqu'à Paris. La lettre laisse bien supposer que la garde nationale fut culbutée, puisque le 15 les Vendéens occupaient Montjean[1].

27 mars 1793. — « Citoyen administrateur. La municipalité de Montjean, en partie revenue de son exil depuis dimanche dernier (24 mars), rapport aux insurgents qui sont arrivés audit Montjean au nombre d'environ 4.000, a l'honneur de vous prévenir que cette troupe était munie d'environ vingt-cinq pièces de canons, tant petits que gros, dont une coulevrine d'environ 10 à 11 pieds de longueur, et aux environs de dix charrettes chargées de marmites et autre ferraille pour servir de mitraille aux canons, et aux environs de deux caisses de poudre. » Les Vendéens avaient séjourné à Montjean du dimanche à midi au lundi soir, pillant « chez quantité de particuliers et faisant promettre, ou même signer aux habitants, de renoncer à la Constitution et de reconnaître Louis XVII et l'ancien clergé et la

[1] D'après la déposition de Jean Meignan, les royalistes seraient entrés le 12 mars à Saint-Florent. Le 13, la garde nationale de Montjean aurait été se faire battre à la Pommeraie.

Gauvillier était à Montjean le dimanche des Rameaux et retrouva une pièce de canon prise par les Vendéens et cachée par eux dans les genêts. (*Vendée Ang.* t. II, pp. 303-318.)

Digitized by Google

noblesse ; mais nous ne sommes pas dans le dessein d'acquiescer à cette demande. Ils nous ont fait dire que si nous n'acquiesçons pas à leur dite demande, qu'ils reviendraient jeudi ou vendredi prochain pour incendier Montjean, et de là ils ont pris leur route du côté de Saint-Florent. Nous sommes en attendant les secours de nos braves soldats citoyens.... Signé : Villain, maire ; F. Bouguier, notaire ; Delaunay procureur »[1].

Ces bons Montjanais, en somme, n'étaient pas de ces hommes qui sont toujours prêts à garantir de leurs poitrines toutes les utopies qu'on peut leur offrir, tant séduisantes qu'elles soient. Si les Vendéens, au lieu d'être 4.000, avaient été 400.000, nous doutons que le maire Villain et autres eussent autant hésité. Quelques jours auparavant ces braves gens écrivaient directement à la Convention. « Depuis plus de six semaines, l'affaire de Louis Capet (Louis XVI) occupe la Convention. Nous ne doutons ni de votre sagesse, ni de votre activité, ni de votre constance... ; mais le premier moyen d'assurer le bonheur de chacun et la prospérité de l'Empire ne serait-il pas de s'occuper : 1° des lois fondamentales qui doivent être la base du gouvernement ; 2° du mode de recrutement, d'équipement et d'habillement du soldat qui doit opposer le peuple français à ces têtes couronnées, envieuses de la République... » Tels sont les sentiments que le honteux procès de Louis XVI avait inspirés aux plus ardents républicains de Montjean. Les rédacteurs de cette lettre se disaient « une société d'amis de la liberté et de l'égalité, qui s'élève avec énergie, sur une petite partie du territoire français, nommée Montjean, use du droit qu'ont tous les français : elle vous fait part de ses sentiments et de ses vœux »[2].

[1] L'interrogatoire de Joseph Cathelineau pris à ce moment et interrogé à Rochefort, prouve que les Vendéens étaient bien en effet à Montjean le 25 mars, commandés par Jacques Cathelineau, frère de l'accusé, Stofflet et d'Elbée. (*Vendée Angevine*, t. II, p. 344.) Il y avait alors 20.000 royalistes à Montjean.

[2] 9 janvier 1793. (*Vendée Angevine*, t. II, p. 57-58.)

Digitized by Google

L'échauffourée de Saint-Florent ne fut point un mouvement primesautier d'une population enivrée, ce ne fut point non plus le résultat d'une habile conspiration, ce fut le bond d'une population poussée à bout. Presque dans le même temps le mécontentement populaire se montrait presque sur tous les points des Mauges et dans le Craonais, même à Durtal, puis à Bressuire et dans la Bretagne, à Vannes.

Dès le 13 mars (4 heures du soir), on écrivait de Cholet :

Citoyens administrateurs,

Vezins, Jallais, Tiffauges, Saint-Florent, Morvault et presque tous les postes environnant Cholet sont au pouvoir des révoltés ; nos frères de Chalonnes, qui étaient à Jallais, ont été forcés d'abandonner leur pièce de canon.

Le 14, pendant qu'un millier de royalistes envahissaient Montjean, une troupe, évaluée à 20.000 Vendéens se rendait maîtresse de Cholet, à la défense duquel périssait M. de Beauvau, que son nom ne semblait pas avoir prédestiné à pareil trépas[1].

Ce n'est pas une histoire de la Vendée que nous écrivons, mais une notice sur Montjean; cependant il était nécessaire, pour que l'on vît bien la situation délicate de ce lieu, de donner quelques détails sur des faits auxquels il se trouva mêlé si activement. Notre registre offre à cette époque une lacune qui s'explique, nous l'avons déjà dit, par la fuite de la municipalité. Quelques écrits, lettres ou autres, s'y trouvent détachés, qui peuvent servir à remplir cet espace.

Le premier nous semble même antérieur à l'époque

[1] Parmi les prisonniers faits à Montjean par les royalistes se trouvait Aimé Clémenceau qui fut emmené dans le bois de Vaujoux. M. Clémenceau faisait partie du premier bataillon de volontaires. Ce fut un autre Clémenceau, celui du *Grand-Moulin* en Saint-Florent qui porta, dès le jour même, à Saint-Florent, la nouvelle de la victoire des royalistes. Bonchamp qui était à Saint-Florent accourut à Montjean, dès le lendemain, et y apprit l'entrée des Vendéens à Cholet.

Digitized by Google

furibonde, déclamatoire, impie et féroce dans laquelle nous entrons. C'est une lettre, imprimée, du *Comité de surveillance et révolutionnaire.* Ce Comité se tenait à Angers, près la porte Saint-Maurice. Il élargit la citoyenne Michel Leduc, femme de François Plumejeau, de la commune de Montjean, à charge, pour elle, de se présenter à la municipalité pour être par elle surveillée. « Angers, 3e jour de la 3e décade du 2e mois de l'an II de la République une et indivisible. » On osait encore alors nommer un saint.

Le second est du 2 germinal (fin de mars et les deux tiers d'avril.) « Je soussigné, membre du comité révolutionnaire d'Angers, chef-lieu du département de Mayenne-et-Loire, reconnais avoir reçu des mains des officiers municipaux de Mont-jan, trois balots appartenant à la Cesbron, veuve Decrance, que lesdits officiers municipaux ont trouvé chez la femme Juret, hôte de la Decrance, et je décharge la municipalité de Mont-jan desdits trois ballots qu'ils m'ont remis, pour être transportés à Angers, avec l'inventaire desdits effets.

Dans l'Isle de Montjean, ce 2 germinal an II de la République, une et indivisible.

Leduc, commissaire du Comité révolutionnaire d'Angers.

Le 16 mars, après le départ des royalistes, quelques centaines de gardes nationaux se prennent d'un beau feu, chassent plusieurs paysans Montjanais attardés au bourg, vont piller sur la Pommeraie, poussent jusqu'à la Poitevinière où d'autres braves viennent les rejoindre, mais dès le 18 tout ce monde revenait vers ses foyers et, en particulier, les Montjanais recevaient l'ordre de se replier sur Chalonnes, et le 19 les Chalonnais eux-mêmes devaient se réfugier à Angers, ce qu'ils refusèrent. Le 22 arrivent les Vendéens. Sur 3.500 patriotes, à peine quelques centaines les attendent pour capituler.

13 germinal. — « Copie de la lettre du citoyen Francois, commandant la station des bâtiments armés sur la rivière.

Digitized by Google

Le citoyen Magré, commandant de la chaloupe cannonière le *Sans-Culotte*, stationnée devant Montjean, réquiérera la municipalité de cette commune de faire détruire le pont qui communique de la terre insurgée au moulin à eau, qui sert à moudre les grains nécessaires à la subsistance des habitants réfugiés sur les isles de Chalonne et du Sol-de-Loire. Il requiérera de même cette municipalité de nommer des gens de corvée, pour enlever tous les bois, planches, barriques et autres objets déposés sur le bord de la rive, susceptibles de former des *raz d'eau;* en cas de refus de la part des officiers municipaux de la susditte commune, il lui est enjoint de briser le pont et d'enlever les matériaux cy-dessus stipulés, les rendant responsables de tous les événements qui pourraient résulter du deffaut d'exécution de l'ordre relaté au présent. »... Pour copie conforme... Magré.

Le 11 avril 1793 les patriotes commandés par Gauvillier avaient traversé la Loire en face d'Ingrandes, malgré les efforts de Bonchamp. Le lendemain celui-ci était forcé de se replier sur Saint-Florent avec perte de deux canons. Les Vendéens étaient inférieurs en nombre.

8 floréal. — Les citoyens Richard, Letord et Hiron, administrateurs du district de Montglonne, décident qu'on peut laisser à la femme Camus, dont le mari est insurgé, mais qui ne participe pas à son incivisme, et cela provisoirement, « les hardes et meubles meublants à leur usage ».

10 floréal. — « L'agent national de la commune de Montjeant à l'agent national près le district de Montglonne.

Je te fais passer la liste des comptes des sommes à payer aux parans des deffenseurs de la patrie et aux veuves, contenues dans 156 articles et en 14 pages, se montant, au total, à la somme de 15.233 l., scavoir : 10.802 l. 15 s. 3 d. pour les parans des deffenseurs de la patrie, en activité de service, et 4.431 l. 3 s. 8 d. pour les veuves des deffenseurs de la patrie, morts en combattant pour elle... R. Delaunay, agent national. »

Digitized by Google

10 floréal. — « Reçu de la municipalité de Montjean, troies livre de poudre et cent bal, le toute pour le servis de la république, pour troies compagnie de gard national estatione ans lile du Seur de Loier (Sol-de-Loire), aux jour dui le dix floréal l'an deussième de la re publique fransoiesye et un divisible, impérissable. F. Trottié, fesant les fonctions de commandans. »

12 floréal. — « État des effets de la veuve Martin, brigand » mobilier peu riche, enlevé par les citoyens : Jacques Bourigaut, frère de la veuve Martin et Jean Menuau, tous les deux de la commune de Savennières, district d'Angers.

19 prairial an II. — Armée de l'Ouest, 4e bataillon de Maine-et-Loire. « Nous, commandant dudit bataillon, donnons permissions aux citoyens ci-après dénommés de *sants* retourner chez eux et d'y rester jusqu'à une nouvelle, qui sont : François Trottier père, Charles Menuau, etc... Fait à Varades... Godard, capitaine, Gourdon, commandant... Vu en l'Isle de Montjean, le 20 prairial... Pasquier, secrétaire. » A remarquer ce Pasquier. Si Gourdon était ridicule, Pasquier fut sinistre.

25 thermidor (2e mois d'été.) — « Pars ourdres du commandant de la fource armée des isles de Rochefourt et Chalonne. Le citoyen Delaunay invite les municipalité de Mondjean de prêtere les mains à ce que les habittant de leur communé ce randé à la tetté de l'isles pour travallière aux fourtification pour la surté publique.

A la queux de l'Isle, ce 25 thermidour, 2e ane républicaine. Delaunay, lieutenant, commandant du pourt de la Queux de lisle de Chalone, visa vis Mondejean. »

Croirait-on que ce Delaunay qui abuse des *u*, et manque totalement d'orthographe, a une écriture de monsieur. Il joue avec sa plume.

En réalité, c'est le 22 septembre 1793 que commence la seconde année républicaine, mais depuis longtemps les municipaux, perdus dans ces innovations, datent de la

Digitized by Google

2e année de la république. Le 22 septembre fut le 1er vendémiaire an II. Mais notre registre s'obstine à anticiper d'un an.

22 brumaire an III (II). — Jacques Chauveau, Louis Richard, René Chauveau et Farion, meuniers du moulin de Montjean, s'étaient permis de mener leur bateau sur la rive opposée, le 21 brumaire. Le commandant Gillet, de l'armée de l'Ouest, leur fait savoir qu'il a donné ordre aux grenadiers de la 3e compagnie de faire feu sur eux s'ils recommencent. « Leur conduite si contre révolutionnaire mérite être réprimée, puisqu'elle peut réduire à la plus grande misère les habitants de cette isle. »

Les quatre coupables promettent de ne plus le faire. « Nous promettons, disent-ils, de pas ranger à terre sur la rive gauche et de conduire, toutes les fois, notre bateau au poste de la Vacherie. »

***

*(A suivre.)*

Digitized by Google

# NECROLOGIE

## M. GERMAIN

C'est le cœur navré que nous venons aujourd'hui faire connaître à nos lecteurs le terrible coup qui vient de nous frapper.

Depuis quelques années, la mort implacable a fauché impitoyablement dans nos rangs. Les jeunes n'ont pas trouvé grâce devant elle. Qui de nous n'a encore présents à la mémoire les noms de Loir-Mongazon, d'Hervé-Bazin, dont l'existence prématurément brisée fut pourtant si bien remplie, d'André Joûbert, ce grand cœur, cet ami dévoué, cet écrivain érudit et persévérant, dont l'œuvre était déjà considérable.

Celui que nous pleurons, trop tôt ravi à notre affection, a droit également à toute notre reconnaissance. Intelligent, loyal, d'un jugement sûr et droit, il a prodigué à la *Revue de l'Anjou* tout son dévouement et sa connaissance approfondie des hommes et des choses. Pendant dix-sept ans, M. Jean-Baptiste Germain a participé activement à la direction et à l'administration de notre recueil. Ses avis étaient toujours empreints de cette franchise et de cette honnêteté qui faisaient le fonds de son caractère, et personne parmi nous n'a eu à se plaindre d'avoir suivi les conseils sages et désintéressés qu'il ne donnait jamais qu'après mûre réflexion.

Son existence tout entière fut celle d'un travailleur. Après avoir débuté dans le notariat, il entra dans l'indus-



Digitized by Google

trie du livre et, au bout de quelques années, devint l'un des successeurs de son parent, M. Barassé, l'éditeur distingué qui, en 1867, grâce au concours désintéressé des sommités littéraires d'Angers et de la région, avait créé notre Revue. M. Germain se plaisait au milieu de ses livres, et les jugements qu'il portait spontanément sur leur valeur littéraire étaient toujours d'une justesse irréprochable. Les travaux sortis des presses de son imprimerie sont là pour attester la compétence qu'il avait acquise en sa profession et la sûreté de son goût.

Une autre passion se partageait son existence : c'était celle du métier des armes. Pendant la terrible guerre de 1870, après la dure campagne de l'armée de la Loire, qu'il avait faite tout entière dans le régiment des Mobiles de la Sarthe, n'avait-il pas eu à défendre son pays natal, sa famille, son foyer ! Le souvenir des moindres épisodes de cette triste année était resté chez lui vivace. Il n'avait rien oublié et son patriotisme s'en était accru. Aussi, lorsqu'il fut question de réorganiser l'armée, se présenta-t-il un des premiers pour subir, et avec succès, l'examen qui devait le faire sous-lieutenant de réserve. Depuis plusieurs années déjà il était capitaine au 72e territorial, où on le citait comme un officier modèle, estimé de ses chefs, respecté de ses soldats.

Hélas ! cet ami n'est plus. Il n'avait que 44 ans ! Qui aurait pu croire, il y a quelques années, en le voyant plein de santé et d'énergie, qu'il lui restait si peu de temps à vivre ! Il laisse dans la désolation une femme et deux filles qui garderont pieusement le souvenir de celui qu'elles ont entouré de tant de soins et d'affection pendant sa vie et qui les a si tendrement aimées.

Les obsèques de M. Germain ont eu lieu le dimanche 28 janvier en l'église Notre-Dame, au milieu d'une assistance nombreuse et émue. Le deuil était conduit par M. Joseph Germain, frère du défunt, et ses deux beaux-

Digitized by Google

frères, MM. H. Boivin et G. Grassin. Les cordons du poêle étaient tenus par M. le capitaine Delhumeau, du 72e territorial, MM. Burdin, Bernier, Denais, Lavoué et Voisine.

Parmi de nombreuses et magnifiques couronnes, citons celles que portaient derrière le char funèbre MM. Moncelet et Audureau, au nom des employés, et MM. Marchand et Plion, au nom des ouvriers de la maison Germain et G. Grassin. A signaler également une belle couronne offerte par les compagnons d'armes du capitaine Germain, avec cette inscription : « A leur camarade, les officiers du 72e » ; une autre avec ces simples mots : « ses amis ».

L'affluence considérable et recueillie qui suivait le char funèbre, témoigne de l'estime dont M. Germain jouissait à Angers. En présence du grand nombre de personnes formant le cortège, nous n'osons citer aucun nom ; mais nous pouvons dire que toutes les classes de la société étaient représentées. Les employés et ouvriers de la maison étaient là au complet, rendant ainsi un dernier et suprême hommage au patron regretté. On remarquait un assez grand nombre d'ecclésiastiques et une députation d'officiers de l'armée territoriale. La plupart des libraires et imprimeurs de la ville et des délégations ouvrières des diverses imprimeries d'Angers témoignaient par leur présence des bons rapports qu'ils entretenaient avec notre ami.

---

## LE GÉNÉRAL CHESNEAU

Le 14 janvier dernier, M. le général Chesneau mourait au château du Petit-Montaigu, près Chalonnes-sur-Loire, emporté par une violente attaque d'influenza. Angevin de cœur, sinon de naissance, il avait à plusieurs reprises habité notre département. Écolier, il s'était assis sur les bancs

Digitized by Google

du collège royal d'Angers. Lieutenant d'infanterie et revenu de Crimée, il avait tenu garnison à Angers et rempli, près du général d'Angell de Kleinfeld, les fonctions d'officier d'ordonnance. Devenu, par son mariage, membre d'une famille angevine, il avait, comme lieutenant-colonel au 135e de ligne, résidé plusieurs années à Cholet. Promu colonel, puis général, chaque vacance le ramenait dans son cher Anjou, et il n'avait pas attendu l'heure de la retraite pour s'y préparer une demeure de son choix. Il aimait ce fleuve de Loire dont il a plus d'une fois reproduit sur la toile les eaux bleues, les berges riantes, les brumes argentées. Car il avait le goût et la pratique des arts ; son château de Montaigu, décoré, embelli de ses mains, en porte témoignage.

Ses funérailles ont été remarquables par le concours d'amis, de frères d'armes, de peuple qui s'y est porté. M. l'abbé Ménard, curé de Chalonnes, M. le général Mourlan, l'un dans l'église, l'autre au cimetière, se sont faits les interprètes et de la douleur et de l'estime publiques. On nous saura gré de reproduire ces deux allocutions, toutes vibrantes de patriotisme et d'émotion.

### Discours de M. l'Abbé MÉNARD, curé de Chalonnes-sur-Loire

Les compagnons d'armes du général Chesneau ne peuvent pas lui faire ici le salut de l'épée ; qu'il reçoive du moins, et de la part même des prêtres, le salut de la parole : il est de ceux qui méritent qu'on les loue jusque dans le sanctuaire.

Non que je veuille vous redire toute sa vie. Laissons dans l'ombre, avec sa jeunesse studieuse, ses premiers succès d'école et ses premiers grades, juste récompense du labeur intelligent du fils et des sacrifices généreux de la mère. A d'autres même, à d'autres surtout de retracer un passé glorieux, mais sanglant ; à d'autres d'évoquer la Crimée, la guerre chevaleresque où se heurtaient des héroïsmes et non pas des haines, et ces camps de Varna où, devant l'épidémie et sous le poids de l'inaction, l'officier que nous honorons

Digitized by Google

aujourd'hui montra cette énergie patiente qui est aussi nécessaire au soldat que l'énergie fougueuse du champ de bataille; à d'autres d'évoquer l'Italie, Solferino, Montebello, Montebello surtout, souvenir si cher, nom si agréable que, malgré sa grande modestie, le général se laissait surprendre à en parler parfois; à d'autres d'évoquer Paris, l'année douloureuse, et ce groupe sacré dont il faisait partie, le groupe des hommes qui, sans aucune espérance, mais aussi sans défaillance aucune, luttèrent jusqu'au bout, convaincus que, lorsque le devoir et la patrie commandent, il faut obéir jusqu'au bout; à d'autres d'évoquer la Tunisie et cette campagne rapide qui réjouit son âme guerrière, parce qu'elle permit de montrer à l'Europe plus qu'aux Arabes le drapeau national que l'Europe disait voilé pour toujours et parce qu'elle lui semblait comme l'apprentissage et comme l'essai de l'autre campagne, de celle qui se médite toujours et qui ne se nomme jamais. C'est aux soldats de célébrer les œuvres des soldats.

Mais il appartient aux prêtres d'honorer les vertus, même les vertus naturelles, car elles viennent de Dieu comme les autres, — car, où elles manqueraient, manqueraient toutes les autres, et il n'y aurait qu'hypocrisie et grimace, — car le véritable chrétien est tout d'abord un honnête homme. O sincérité! ô franchise! ô droiture des jours anciens! Quelle confiance inspirait la parole du général! Comme il était bien de cette armée française qui, à travers tant de révolutions, a gardé de l'héritage de Bayard avec la vaillance la loyauté, et sous les tentes de laquelle, si jamais ils quittaient le reste du pays, se retrouveraient encore l'honneur et la justice.

En même temps, quelle bonté familière, délicate, dévouée et continue! Comme en quelques années, dans ce peu de temps passé à Montaigu, il s'était fait aimer, s'intéressant aux enfants qui l'approchaient, aux ouvriers qu'il employait, aux domestiques qui le servaient, aux fermiers qu'il connaissait! Aussi d'un bout à l'autre de Chalonnes, au premier bruit de sa mort, un même cri s'est fait entendre : « Oh! quel malheur! un homme si excellent! » — Général, au moment où vous quittiez votre demeure, je voyais porter et de nombreuses décorations conquises par votre vaillance et de nombreuses couronnes offertes par le souvenir, l'amitié et l'affection : ces hommages de tout un peuple, que je dépose en ce moment sur votre cercueil, vous font autant d'honneur devant les hommes et vous serviront davantage devant Dieu!

Digitized by Google

— Et les siens, les siens surtout! Jusque dans la mort, leur pensée, je le sais, l'absorbait tout entier. C'était leur absence, leur fatigue, leur santé menacée qui le préoccupaient; s'il avouait qu'il était malade, c'était pour demander qu'on ne leur en parlât qu'avec des ménagements infinis. Je n'ose aller au-delà : plus ce tableau serait achevé, plus se raviverait la douleur de ceux qui l'ont perdu.

Cette belle âme, cette âme naturellement chrétienne devait appartenir entièrement à Dieu. A mesure qu'elle s'acheminait vers le terme, elle se rapprochait davantage de son Créateur. Jusque dans les embarras du commandement et le surmenage des grandes manœuvres, le général se ménageait le moyen d'entendre la sainte messe. Grave leçon donnée par ce soldat à tant d'hommes que de vains prétextes ou le respect humain écartent du pied de l'autel. Et depuis, dans la liberté de la retraite, qui de vous, mes frères, ne l'a remarqué à son banc, grave, recueilli, attentif, adorant Notre-Seigneur, comme il faisait toute chose, de son mieux. Matin et soir, avec quelle fidélité, avec quelle attention il faisait sa prière! Aussi, au premier mot qu'on lui dit de la gravité de son état, en pleine intelligence, en pleine volonté, il reçut ce sacrement de pénitence qui réconcilie et qui ouvre le ciel. Sa confession achevée, assis auprès de son lit, — pardonnez-moi ces détails, — je le regardais en silence : ses mains jointes reposaient sur les draps blancs, ses lèvres murmuraient des prières qui venaient jusqu'à moi. Or, voici l'une d'elles : « Mon Dieu, je vous demande pardon de tous mes péchés! » Par un rapprochement mystérieux, ma pensée se reportait vers un bon vieux livre et vers de bien vieilles choses : je pensais à ce vaillant qui personnifie tout l'héroïsme de notre race, à ce Roland que la défaite a mieux immortalisé que la victoire, et les vers du poème me revenaient à l'esprit : « Des fautes qu'il a commises, des petites comme des grandes, à Dieu Roland a demandé pardon... Puis, mains jointes, à sa fin s'en est allé Roland... Et les anges ont au ciel emporté sa belle âme. »

Général, j'ai la ferme confiance que la vôtre voit, elle aussi, s'ouvrir devant elle l'éternelle patrie des Roland, des Bayard, des de Sonis, de tous ces fiers chrétiens qui ont incliné leur épée devant Dieu et devant son Christ. Oui, j'ai la ferme confiance que votre bonté, votre droiture, votre loyauté, votre justice transformées, rendues méritantes par votre religion, les sacrements et la grâce vous donnent droit à la seule

Digitized by Google

récompense qui ne lasse jamais et qui jamais ne s'épuise ; oui, j'ai la ferme confiance que vous bénéficiez en ce moment de vos prières, de votre assistance à la sainte messe, de votre respect des choses saintes, des sentiments de foi qui ont rendu si pieuses vos dernières heures ; oui, général, j'ai la ferme confiance qu'un jour nous vous reverrons, vous aussi, plus triomphant que sur les champs de bataille.

Sainte et solide espérance sur laquelle je brise ce discours et que je laisse à cette assemblée, à tous les vôtres, que je garde pour moi-même comme la meilleure ou plutôt comme l'unique consolation.

### Discours de M. le Général MOURLAN

Le général Chesneau était né le 17 mai 1827. Engagé volontaire le 14 mai 1846, il entra à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr le 11 décembre de la même année. Sous-lieutenant le 28 mai 1848 au 9e régiment d'infanterie légère, lieutenant le 6 février 1853, il passe le 1er janvier 1855 au 84e régiment d'infanterie de ligne et part pour la Crimée le 27 août 1855 ; nommé, en Orient, capitaine à titre provisoire le 16 février 1856, confirmé dans son grade le mois suivant, il rentre en France le 30 août avec la décoration du Medjidié de Turquie.

Du 5 mai au 8 août 1859, il fait campagne en Italie et en revient avec la décoration de chevalier de l'Ordre militaire de Savoie.

Major le 13 août 1865 au 59e régiment d'infanterie de ligne, chevalier de la Légion d'Honneur le 17 août 1867, il prend part comme chef de bataillon à la guerre franco-allemande.

Lieutenant-colonel le 29 décembre 1874 au 135e régiment d'infanterie de ligne, colonel du 122e le 11 décembre 1879, il est nommé, en Tunisie, officier de la Légion d'Honneur, le 5 juillet 1882.

Appelé le 11 janvier 1887, comme général, au commandement de la 54e brigade d'infanterie, il est promu au grade de commandeur de la Légion d'Honneur le 4 mai 1889 et est admis à la retraite quelques jours après, atteint par la limite d'âge.

Telle est, en quelques mots, la carrière de l'officier général qu'une maladie subite et implacable vient en quelques jours, malgré une vigueur physique peu commune, à l'âge de 67 ans, de conduire au tombeau.

Digitized by Google

Pénétré à un haut degré des sentiments du devoir que tout homme a envers sa patrie, résolu toujours à lui donner, sans réserve, ses forces, son intelligence et sa vie, le général Chesneau avait demandé avec instance et avait obtenu un commandement actif pour le cas de mobilisation : il se tenait au courant des travaux auxquels l'armée se livre d'une manière incessante pour que la France soit, au jour du danger, glorieuse, indépendante et forte, et comme par le passé, prêchant d'exemple, il ne reculait devant aucune peine, aucune fatigue, pour prouver qu'il était, à tous égards, à même de remplir les fonctions qui lui avaient été confiées.

Ne l'avons-nous pas vu, l'année dernière, à peine convalescent, partir pour les manœuvres, contrairement à l'avis des médecins et des personnes qui lui étaient le plus attachées ?

Ce qu'il a fait dans cette circonstance, l'énergie qu'il a montrée, l'amélioration même que l'exercice de son commandement avait apportée dans l'état de sa santé, sont la meilleure garantie de tout ce qu'on était en droit d'attendre d'un cœur aussi vaillant.

S'étant assuré d'avance, par le travail et l'étude, le bénéfice d'une culture intellectuelle large et complète, il paraissait, depuis son admission à la retraite, occupé plus que jamais. Il était soucieux du progrès sous toutes ses formes, et rien ne lui coûtait pour rechercher les voies dans lesquelles les petits propriétaires, les petits fermiers devaient s'engager en vue de le réaliser. C'est ainsi qu'avec une simplicité touchante, qui n'était pas sans grandeur, il semait, il prodiguait le bien autour de lui, et que, sans la moindre prétention, sans s'en douter, il marchait sur les traces de ces hommes d'élite qui, après avoir servi noblement leur pays comme soldat, ne quittaient les drapeaux que pour labourer leurs champs. L'autorité, l'estime, le respect qu'il s'était acquis dans cette charmante et hospitalière demeure de Montaigu, où il semblait qu'il eût à passer encore de longues années, étaient bien dues à une si bonne, une si excellente nature.

Oui, mon général, vous avez eu une existence bien remplie, une existence à citer comme exemple de dévouement et d'honneur.

Le patriotisme ardent dont vous étiez animé, la rectitude de votre vie, la dignité modeste de votre foyer, votre inépuisable charité, votre droiture qui n'admettait ni intrigues, ni ambitions inopportunes, en vous procurant ici-bas le bonheur

Digitized by Google

que vous méritiez, vous ont assuré, ont assuré à votre famille de nombreuses, de précieuses et sérieuses amitiés, et dans l'éternité de Dieu où elle est désormais, votre âme ne peut que se féliciter de la profonde et douloureuse sympathie dont sont entourés en ce moment les êtres si chers, si affectionnés que vous avez laissés sur cette terre et que votre mort soudaine a plongés dans les larmes. — Mon général, adieu !

---

## M. GRILLE

M. le docteur Romain Grille est mort à Angers, le 23 janvier 1894, âgé de 86 ans.

Ses obsèques ont eu lieu le 26 à l'église de Notre-Dame, trop petite pour contenir la foule de tous ceux qui voulaient rendre un suprême hommage à la mémoire de cet homme de bien.

Avant l'absoute, M. le Curé a fait l'éloge du vaillant chrétien qui fut, pendant de longues années, le président du Conseil de Fabrique de Notre-Dame.

Au cimetière, quatre discours ont été prononcés : par M. le docteur Farge, au nom du corps médical et de l'Association des médecins de Maine-et-Loire ; par M. le docteur Legludic, au nom de la Société de médecine et des médecins des hôpitaux ; par M. G. Bodinier, président de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts, au nom de cette Société ; et par M. Affichard, au nom des œuvres de bienfaisance.

Nous résumons, d'après ces discours, les principaux traits de la vie si pleine de cet aimable vieillard.

Jean-Baptiste-Romain Grille naquit à Angers, en 1807, d'une famille angevine dont plusieurs générations se sont illustrées dans les lettres en jetant les fondements de notre histoire locale. Il commença ses études littéraires au collége de Beaupréau et les acheva, avec distinction, au Lycée d'Angers.

Dès 1825, il commença ses études médicales, qui donnaient satisfaction à ses deux passions dominantes, l'étude et le dévouement.

Reçu docteur en médecine en 1832, par la Faculté de Paris, il revint aussitôt à Angers pour combattre courageusement le terrible fléau du choléra qui venait d'envahir la France ; il

Digitized by Google

s'installa au milieu de ce quartier populeux du faubourg Saint-Michel où il était né. Bienfaisant par nature, désintéressé par caractère, malgré une clientèle plus fructueuse, plus élevée que lui méritèrent son savoir et la sûreté de son jugement, il fut toujours le *médecin du faubourg Saint-Michel.* Longtemps il fut expert-légiste près des tribunaux, médecin des Sourds-Muets, des Petites Sœurs des Pauvres et de plusieurs établissements où le respect et la reconnaissance constituaient à peu près la totalité de ses honoraires.

Au Conseil d'hygiène, à l'ambulance de la Cour d'appel, en 1870, au Bureau de Bienfaisance il se montra toujours et partout le praticien prudent et éclairé, compatissant envers ceux auxquels il prodiguait les trésors d'une inépuisable bonté.

Médecin-adjoint de l'Hospice général (1843), puis de l'Hôtel-Dieu (1846), il devint, en 1856, médecin en chef des salles militaires à l'Hôtel-Dieu. C'est là que, pendant vingt-cinq années, le Dr Grille donna la mesure de son zèle et de son dévouement infatigable.

Si personne plus que M. Grille ne tint haut et ferme le drapeau de l'honneur professionnel, personne aussi ne reçut plus amplement en retour la plus douce des récompenses, l'estime et l'affection de ses confrères.

Président de la Société de médecine, il y était entouré d'unanimes sympathies ; président de l'Association des médecins de Maine-et-Loire, qu'il dirigea pendant dix ans, il développa cette institution de bienfaisance et de perfectionnement moral par la dignité de sa vie, par l'aménité de son caractère et par la continuité de ses exemples.

Après la sombre année de 1870 et comme une consolation peut-être aux tristesses du moment, le Dr Grille, qui avait toujours eu le culte des lettres, reprit ses classiques latins et employa la remarquable facilité de versification qu'il avait à traduire *Horace* (1873), les *Comédies de Térence* (1876) et celles de *Plaute* (1879-1883). Cette dernière traduction fut couronnée par l'Académie française qui lui décerna le prix Janin, le 20 décembre 1884.

Mais où l'on retrouve tout particulièrement le charme de cet esprit littéraire et délicat, c'est dans ce volume de *Fantaisies poétiques* où, sur les instances de ses amis, le Dr Grille réunit toutes ses poésies de circonstance, marquées au coin du plus spirituel talent d'à-propos.

Digitized by Google

Depuis 1855, M. Grille était membre de la *Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers* et plus d'un volume de *Mémoires* renferme de ces poésies enjouées, dites tantôt à propos d'un banquet de médecins, d'une réunion charitable ou de l'anniversaire d'un ami.

Après Victor Pavie, son ancien condisciple du Lycée d'Angers, la plus grande amitié littéraire du Dr Grille fut pour Julien Dallière. Ces deux vieillards qu'unissait un même culte de la poésie, aimaient à se rencontrer chaque jour et à se réciter l'un à l'autre les beaux vers qu'avaient retenus leurs deux mémoires également riches.

L'infatigable serviteur de ceux qui souffrent était un chrétien convaincu, n'estimant la vie que parce qu'elle donne le temps de penser à mourir.

Il est mort à la manière des patriarches, dans la simplicité de son âme et la grandeur de sa foi, en donnant à tous le fortifiant et salutaire exemple de la pratique chrétienne.

---

## M. COINDRE

Le département de Maine-et-Loire vient de perdre M. Coindre, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, chevalier de la Légion d'honneur, enlevé presque subitement à l'âge de 47 ans, en pleine vigueur, à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis. Depuis 1889, époque à laquelle il était venu habiter parmi nous, il avait su conquérir toutes les sympathies tant par son mérite indiscutable que par son affabilité et la rectitude de son caractère.

Élève ingénieur, il fit la campagne de 1870. Passé ingénieur, il resta quatre ans au Puy, dans la Haute-Loire; puis nous le retrouvons du 1er juillet 1873 au 1er juillet 1877 à Montluçon, puis à Senlis de 1880 à 1885. Il fut alors nommé ingénieur en chef et, après deux ans de séjour à Ajaccio et un an à Nevers, il fut nommé à Angers, où il arriva en 1889.

Ses obsèques ont eu lieu au milieu d'une assistance nombreuse et choisie. Le Conseil général, le Conseil municipal, l'armée, la magistrature, toutes les administrations, étaient représentés.

A la maison mortuaire, un piquet d'honneur était fourni par une compagnie du 2e régiment de pontonniers. Puis le

Digitized by Google

cortège s'est rendu à l'église Saint-Joseph où devait avoir lieu la cérémonie funèbre.

Le deuil était conduit par M. Samson, intendant général en retraite, beau-frère du défunt ; par MM. Samson, inspecteur adjoint des forêts, et Eon, capitaine d'état-major, ses neveux.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le Préfet, le député-maire Guignard, Lippmann, colonel des pontonniers, et Lefort, ingénieur en chef à Nantes.

Au cimetière, M. le Préfet, dans un langage ému, dit qu'il n'a pas l'intention de faire un discours ; mais il veut apporter un suprême hommage au galant homme et au brillant fonctionnaire. M. Coindre avait su conquérir la confiance du Conseil général de Maine-et-Loire et celle de la municipalité d'Angers. Sa mort prématurée ne met pas seulement en deuil sa famille, ses amis et ses chefs, mais aussi les administrations d'Angers et de Maine-et-Loire. M. Coindre a été frappé à la fleur de l'âge, quand un brillant avenir s'ouvrait devant lui. M. le Préfet termine en disant qu'il espère que ses hommages et ses condoléances apporteront à ses amis et à sa famille du courage, surtout à sa famille si éprouvée.

M. Lefort, ingénieur en chef, à Nantes, ami du défunt, prononce, à son tour, un discours dans lequel il retrace la carrière du défunt.

---

## M. GUSTAVE SAFFLET

Notre compatriote, M. Gustave-Arsène Safflet, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, directeur des journaux le *Progrès de Nantes* et le *Progrès de la Loire-Inférieure*, est mort à Nantes le 29 janvier 1894. Il était né à Fontevrault le 24 novembre 1825, d'un officier d'artillerie qui s'était distingué pendant les guerres de l'Empire, et il passa ses premières années à Beaufort, où sa famille est signalée dès le XVIe siècle. Après d'excellentes études faites, malgré une santé délicate, au petit-séminaire de Mongazon, puis au lycée d'Angers (où il remporta le prix d'honneur de philosophie en 1844, en même temps que le diplôme de bachelier ès-lettres, avec la note bien), et au collège Louis-le-Grand, à Paris, il n'avait pas plus de 22 ans lorsqu'il entra comme répétiteur au Prytanée militaire de La Flèche (avril 1846). Il devait donner à cet établissement la plus grande part de sa vie. Nommé

Digitized by Google

professeur de 7e (janvier 1854), puis de la classe de 4e, il fut chargé, en réalité, de la surveillance générale et de la direction de l'enseignement du célèbre collège, avec le titre de sous-inspecteur des études, au mois de septembre 1860, sous le commandement d'un homme de grand bon sens et de parfaite tenue, le général Lefèvre, secondé par le colonel Lecomte, assassiné au 18 mars 1871, et M. Cournuéjouls, ancien proviseur d'Alger, comme inspecteur. Sous cette habile et ferme direction, le Prytanée retrouva la discipline exemplaire, la vie féconde, le juste renom qu'il a si longtemps gardé, et que l'intelligence et la sollicitude de M. Gustave Safflet contribuèrent largement à lui donner. C'était un éducateur émérite. Comme professeur, M. Safflet sut se montrer pédagogue savant et consciencieux, ne négligeant aucun élève, s'astreignant à corriger minutieusement les devoirs des plus humbles. Ses grammaires, ses dictionnaires, ses recueils de synonymes étaient interfoliés de papier blanc et tout couverts de notes et de remarques. Il appartenait à cette race d'hommes trop modestes qui dépensent pour l'enfance — parfois inconsciente — le temps qu'ils auraient pu employer à se faire une réputation plus étendue.

Pendant la guerre de 1870, M. Safflet contribua pour une large part à l'organisation des ambulances du Prytanée : il prit au chevet des varioleux une maladie qui le mit aux portes du tombeau et, s'il n'avait tenu qu'à lui, s'il n'avait pas été retenu par d'autres devoirs, il eût accompagné son frère sur les champs de bataille.

En septembre 1871, sous le commandement du général Bertrand, par suite de divers changements dans la direction du Prytanée, M. Safflet quitta les fonctions de sous-inspecteur qu'il avait si brillamment ou plutôt si utilement remplies, pour se consacrer de nouveau, pendant plus de dix ans, au professorat, dans la chaire de 3e.

Avant de prendre sa retraite, en 1882, il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur (9 mars 1881) et élu, par ses concitoyens, conseiller, puis adjoint de la ville de La Flèche, et administrateur des hospices. Un différend survenu avec le commandant du Prytanée sur une question municipale, l'amena à se retirer à Nantes, où il passait chaque année, pour se rendre à sa villa de Pornichet. Il y devint successivement rédacteur, puis directeur du *Progrès*. Ce n'était pas le premier journal auquel il collaborait. On trouverait des articles de lui dans la *Propagande Républicaine*

Digitized by Google

de 1849, dans *Le Fléchois* de 1880, et aussi dans l'*Écho de l'Ouest*, qu'après l'échec d'Eugène de Mirecourt, Mgr Freppel avait confié à son neveu, M. Joseph Denais, qui n'avait alors guère plus de vingt ans.

Dans le but de défendre le Prytanée contre des attaques souvent renouvelées, il avait aussi apporté des plaidoyers éloquents à la grande presse parisienne, à la *Défense*, à la *Liberté* et à dix autres journaux. C'est à cette fin aussi qu'il fonda et dirigea la *Chronique prytanéenne* qui devint l'organe de la Société des anciens Brutions [1], dont il avait eu le premier l'idée. Il n'a malheureusement laissé aucun volume, ou brochure à part, sauf son *Discours prononcé à la distribution des prix du Prytanée* en 1860, après la guerre d'Italie : cela est d'autant plus regrettable que ce ne fut pas seulement un polémiste habile ; sa langue était très châtiée, très colorée, parfois très émue et vraiment poétique.

Ses obsèques, célébrées à la basilique de Saint-Nicolas, avaient réuni autour de ses restes mortels, chargés de couronnes, un immense concours de sympathies et d'hommages de toutes les classes de la société. Les cordons du poêle étaient tenus par le Préfet de la Loire-Inférieure, le Maire de Nantes, M. Roch, député, le Président du Syndicat de la Presse et les administrateurs du *Progrès*. Cinq discours ont été prononcés sur la tombe. Nous leur empruntons quelques citations dont la justesse a particulièrement frappé ceux qui ont connu M. Safflet :

« Ardent patriote, esprit élevé, travailleur infatigable, soucieux, avant tout, de ses devoirs professionnels, pendant ses trente-cinq années d'enseignement au Prytanée de La Flèche, — a dit M. le Préfet de la Loire-Inférieure, — M. Safflet a su inspirer à de nombreuses générations d'officiers ces vertus militaires qui provoquent aux nobles actions et aux beaux dévouements.

« Dès sa jeunesse, il avait puisé dans une forte culture littéraire ces qualités solides et brillantes qui font l'écrivain, en imprimant à l'expression de sa pensée un tour particulier, un cachet inimitable de précision et d'élégance ; il y avait puisé, surtout, cette probité intellectuelle qui préserve du dénigrement de parti pris, des déclamations passionnées qu'on ne saurait trop honorer, qui commande le respect et attire les sympathies.

« Ce polémiste, à la plume acérée, qui avait gardé toutes les ardeurs de la jeunesse, était, aussi, le cœur le plus généreux, le plus compatissant aux humbles et aux malheureux. »

[1] Les élèves du Prytanée s'appellent Brutions.

Digitized by Google

« M. Safflet, dit ensuite M. Gustave Roch, député de Nantes, conquit bien vite de solides amitiés qui lui sont restées fidèles dans toute sa carrière de journaliste et qui s'affirment si nombreuses devant cette tombe. Ces amitiés il les devait à la loyauté de son caractère, à la générosité de son cœur, à l'élévation de ses sentiments et à la courtoisie qu'il savait apporter dans ses relations avec toutes les personnes qui l'approchaient... C'est une justice à rendre à Safflet. Jamais ses polémiques n'étaient inspirées par une arrière-pensée personnelle. »

Au nom du Syndicat de la presse nantaise, dont M. Safflet était le vice-président, M. Ernest Merson, ancien directeur de l'*Union bretonne*, président de ce Syndicat, s'est exprimé en ces termes :

« Au nom du Syndicat de la presse nantaise, je viens payer un juste tribut d'hommage et de regret sincère au confrère excellent dont le tombeau s'ouvre aujourd'hui. M. Safflet avait à la fois notre affection et notre estime. Plusieurs d'entre nous différaient avec lui d'opinions politiques, mais ils aimaient sa contradiction qui, souvent vive, savait rester toujours courtoise... Messieurs, après le combat de la vie terrestre, j'envisage le mystère infini de l'au-delà, et je dis que le bon ouvrier, mort dans la plénitude de lui-même, j'entends de sa conscience, est assuré de cette autre existence que Dieu ménage aux âmes droites, robustes et bien méritantes de la justice.

« Cette existence-là, j'en ai la foi profonde, est réservée à l'homme probe dont nous déplorons la perte douloureuse, et qui s'en va, accompagné de sympathies dont j'aime, en ce moment suprême, à me rendre l'exact interprète. »

Puis M. Salières, directeur du *Populaire*, a prononcé quelques paroles au nom de la rédaction de ce journal :

« J'ai assisté, avec les amis qui nous entourent, dit-il, aux débuts de M. Safflet dans le journalisme nantais, lors de la fondation du *Progrès de Nantes*, dont il fut d'abord l'humble collaborateur, mais où il ne tarda pas à prendre le rang supérieur auquel le désignaient ses brillantes qualités.

« Nul plus que moi n'a pu, pendant près de quinze années, apprécier ce grand caractère, cet homme aux idées élevées, dont l'intégrité, l'honorabilité, la fermeté d'opinions lui avaient conquis d'unanimes sympathies dans notre ville. »

La presse régionale et la presse parisienne de tous les partis ont été unanimes à rendre hommage au talent et au caractère de l'homme et de l'écrivain. La *Revue de l'Anjou* ne veut pas être la dernière à saluer de ses hommages le distingué compatriote que nous avons perdu.

J. DE F.

Digitized by Google

# CHRONIQUE

L'*Officiel* publie un rapport présenté au ministre de l'intérieur sur l'application de la loi de relégation pendant l'année 1892.

Nous en détachons les renseignements qui intéressent la Cour d'Angers et les tribunaux de son ressort.

Sur une population de 1.280.713 habitants, il y a eu 26 condamnations à la relégation, 92 crimes, 4.115 délits punis de peines privatives de la liberté. Sur 100 condamnés, la moyenne des relégations a donc été de 0,6.

Ajoutons que la Cour et les tribunaux du ressort ont eu à juger, au cours de la même année, 974 vols, 65 escroqueries, 59 abus de confiance, 71 outrages publics à la pudeur, 10 excitations de mineurs à la débauche, 977 délits de vagabondage.

***

Notre compatriote M. Raffray, consul de France à Tien-Tsin, est nommé consul au Cap de Bonne-Espérance. M. Raffray est un naturaliste distingué.

***

A noter, dans le monde littéraire et scientifique angevin, les distinctions académiques suivantes :

M. Joubin, ancien secrétaire général de la mairie, bibliothécaire en chef de la ville d'Angers, est nommé officier de l'Instruction publique, ainsi que M. le général Aloïs Massiet, qui commandait, l'année dernière, l'École de cavalerie de Saumur, et M. le capitaine de Place (Louis-Pierre-Henri), de Sainte-Gemmes-sur-Loire.

MM. Aïvas, architecte de la ville d'Angers, professeur à l'École régionale des Beaux-Arts ; de Rosambo, lieutenant au 25e dragons ; Monprofit, docteur-médecin, professeur à l'École de médecine d'Angers, reçoivent les palmes d'officier d'académie.

***

Digitized by Google

M. J.-E. Lenepveu, membre de l'Institut, notre éminent compatriote, qui, sur les instances de son ami, l'architecte Charles Garnier, avait bien voulu envoyer l'esquisse des peintures de l'Opéra à l'exposition internationale des beaux-arts organisée à Madrid, à propos du centenaire de la découverte de l'Amérique, a reçu de S. M. la Reine régente d'Espagne la croix de commandeur d'Isabelle la Catholique.

***

Le ministère des beaux-arts destine à notre musée le *Réveil*, de notre compatriote le statuaire Saulo.

Toutefois, nous ne posséderons pas cette belle œuvre avant une année, car elle doit figurer préalablement à quelques expositions provinciales.

On dit que notre administration municipale aurait l'intention d'acheter au jeune statuaire sa *Fleur de Lotus*, pour décorer l'un des jardins publics de notre ville. Nous ne saurions qu'applaudir à cette décision.

***

La Société des Amis des Arts, on se le rappelle, organisa, il y a deux ans, une exposition spéciale d'œuvres d'art dues au pinceau de trois artistes angevins qui venaient de mourir : Paul Audra, Charles Bruneau, René Vétault.

Cette année, elle a continué cette pieuse coutume, en exposant quelques toiles, aquarelles et gouaches d'un artiste de mérite, trop peu connu de la génération actuelle, *Alexandre Soldé*.

Alexandre Soldé était né à Angers, le 3 octobre 1821 ; il est mort à Paris le 2 juin 1893.

Élève de Mercier, l'ancien directeur du Musée d'Angers, Soldé entra, vers 1842, dans l'atelier de Léon Cogniet, à Paris. Dès ses débuts, il se révéla travailleur infatigable et consciencieux. Il voulait s'adonner à la peinture d'histoire, mais, en attendant le succès et la notoriété, il fallait vivre. C'est alors qu'une intervention charitable et généreuse le fit entrer dans la voie où il sut acquérir le talent et la renommée.

Mme la comtesse Benoist, née de la Ville-Leroux, grand'mère de M. le comte Benoist d'Azy, la belle *Émilie*, correspondante de Desmoustiers, et peintre distingué, dont la cathédrale d'Angers possède une jolie Vierge-mère, lui ayant commandé un éventail, Soldé s'en acquitta si bien que de nouvelles commandes affluèrent et que sa signature, au bas de ces



Digitized by Google

petits chefs-d'œuvre, fut partout recherchée des véritables amateurs et des personnages les plus en vue. Il fit des éventails pour l'impératrice Eugénie, la reine d'Angleterre, l'impératrice de Russie, la reine d'Espagne, la princesse Mathilde, etc.

Avec quelle grâce et quel charme de composition il sut mettre en scène les Arlequins et les Colombines, les Léandres et les Lucindes, les grands seigneurs et les belles dames du XVIIIe siècle !

Soldé n'oublia jamais l'Anjou, son pays natal, où il comptait de précieuses amitiés. Il y revenait par intervalles et chaque séjour augmentait le nombre des œuvres qui embellissent les demeures de ses anciens amis.

Il a manqué à Soldé le bruit de la presse et le grand jour des expositions. C'était un modeste.

En faisant connaitre au public quelques-unes des œuvres de l'artiste qui vient de mourir, la Société des Amis des Arts a bien mérité de l'art angevin.

***

La cinquième exposition des Amis des Arts a fermé ses portes le dimanche 7 janvier dernier. Une attrayante soirée artistique, organisée à l'occasion du tirage des tombolas, avait amené un nombreux public dans la grande salle de la place de Lorraine.

Quelques jours auparavant, le 30 décembre, avait lieu le jugement du *Concours artistique*. La Société avait mis au concours un projet de *Diplôme*, à décerner par la ville d'Angers, à propos d'une exposition des Beaux-Arts et de l'Industrie qui, nous l'espérons, aura bientôt lieu dans notre ville.

Deux projets ont été soumis au jury composé de MM. Max Richard, comte de Romain, Brunclair, Dauban, A. Michel, Maillard, Livache, Deperrière et Huault-Dupuy.

Celui qui porte la devise *Travail*, et a pour auteur M. Louis Tessier, artiste-peintre à Angers, obtint le prix de cent francs, gracieusement mis à la disposition de la Société par M. Max Richard, l'un de ses présidents d'honneur.

***

La mort vient de frapper, à vingt-et-un ans, un de nos compatriotes qui avait déjà su prendre une place dans le monde musical.

Élève de Franck, M. Lekeu avait déjà produit un certain

Digitized by Google

nombre d'œuvres dont il avait conduit lui-même l'exécution au concert Colonne, à Paris.

Les habitués des concerts de l'ancienne Association artistique d'Angers se rappellent l'audition de ses fragments d'*Andromède*, exécutés dans le cours de la saison 1892-1893.

***

Notre compatriote, M. Lionel Bonnemère, vient de composer le livret d'un charmant opéra-comique en un acte, qu'a mis en musique le compositeur Toulmouche, de Nantes, et qui a pour titre : *La Chanson du Roi*, — de notre bon roi René... à Monsoreau ! Après une audition d'intimes sur une scène parisienne, cette nouvelle œuvre des auteurs de l'*Ame de la Patrie*, a été jouée avec un vrai succès au mois de janvier, dans cinq ou six villes de Bretagne, avec des interprètes dignes de l'œuvre : le ténor Rondeau, le baryton Dimitri et Mlle Marguerite Lavigne, qui devraient bien nous venir voir à Angers, où l'on aurait grand plaisir à les applaudir, comme on l'a fait déjà lorsque M. Rondeau est venu prendre part aux concerts de l'Association Artistique. Un grand nombre de journaux de Paris et de province ont parlé de la *Chanson du Roi*, dont le *Petit Fougerais* du 1er janvier a fait une longue analyse.

***

Par lettre du 19 février dernier adressée aux journaux d'Angers, M. Robert David d'Angers a retiré sa circulaire du 25 janvier précédent, par laquelle il provoquait une souscription pour ériger, sur la Roche-de-Murs, un monument à Dumnacus.

« David d'Angers, comme le disait cette circulaire, avait toujours rêvé d'élever, sur la Roche-de-Murs, un monument à Dumnacus. En 1854, il donna à M. Aimé de Soland un dessin qui représente une pierre levée genre « peulvent », sur la façade de laquelle se trouve, en bas-relief, un coq gaulois chantant sur les trophées brisés des aigles romaines. Au-dessous, cette inscription :

A L'HÉROIQUE DUMNACUS
DÉFENSEUR DE LA PATRIE

« C'est cette œuvre posthume du statuaire que son fils veut élever en s'adressant à ses compatriotes pour l'y aider.

« Il espère que ce pieux souvenir, auquel la politique est tout à fait étrangère, consacrera, une fois de plus, la mémoire

Digitized by Google

de deux hommes chers à l'Anjou par leur génie et leur patriotisme. »

Ce projet n'a trouvé qu'un accueil assez froid. Dans le *Journal de Maine-et-Loire* du 30 janvier, M. André Godard s'est élevé contre lui, estimant qu'on peut se contenter de la statue élevée à Dumnacus aux Ponts-de-Cé, sans compter la statuette du monument du Roi-René, place du Château ; — il a même oublié le peulvan, élevé depuis, à Louerre par M. Bonnemère. — Notre collaborateur pense qu'il y aurait d'autres Angevins « statufiables » : Brissac, Foulques Nerra, Ménage, Joachim du Bellay, surtout. Il a peut-être raison, pour ce dernier, au moins ; mais il nous paraît avoir tort en traitant Dumnacus de mythe et en défendant la prétendue civilisation romaine contre la prétendue barbarie gauloise : on en est bien revenu... de l'histoire écrite par les vainqueurs, et l'on sait aujourd'hui que les Gaulois, nos ancêtres, valaient au moins, sur bien des points, les envahisseurs de l'armée de César.

Il est certain que Joachim du Bellay, le chantre de l'Anjou, devrait avoir chez nous une statue, sans préjudice des souvenirs de Dumnacus, ou plutôt de Dumnacos, car nous avons montré, ici même, que le patriote des Andes ne pouvait s'appeler Dumnacus.

***

Lors de l'inauguration de la statue de Chevreul, un orateur ayant, dans un discours officiel, attribué à M. Boreau la création du Jardin des Plantes d'Angers, M. Ch. Brunetière a écrit le 14 janvier 1894 au *Journal de Maine-et-Loire* une lettre d'où nous extrayons les passages suivants :

« Si M. Boreau, ce paysan du Danube, si franc mais si rude, eût été là, au lieu et place de son effigie, comme il eût protesté énergiquement contre une telle assertion ! Rappelez-vous, eût-il dit, Merlet de Laboulaie et n'oubliez pas ainsi que c'est lui qui, au début de la Révolution, de 1789 à 1793, fut désigné par le département pour transformer en jardin public l'enclos, dit des Bassins, et avec quel soin il en surveilla toutes les plantations — à défaut d'autres témoins, les arbres centenaires, cèdres et platanes, sont debout encore pour l'attester. Merlet de Laboulaie fut remplacé, comme directeur, par son élève et ami Toussaint Bastard, de Chalonnes, en 1807 — puis vinrent M. de Tussac, de 1816 à 1826 ; Desvaux, de 1826 à 1838 — et, enfin, après une vacance de dix ans, M. Boreau, en 1848.

Digitized by Google

« Certes, il serait malséant de contester la valeur scientifique de M. Boreau, valeur attestée par de nombreux ouvrages, mais est-ce bien une raissn pour lui faire honneur, après coup, d'une œuvre qui suppose des qualités artistiques bien supérieures à celles que nous avons été à même de constater chez cet éminent botaniste....

« Ayant à parler de M. Bastard, j'ai relu l'article biographique que M. Port lui a consacré dans son Dictionnaire et, bien que je sache quelle peine il faut se donner si l'on veut démolir une légende, alors qu'elle est bien établie, je veux pourtant essayer de rectifier, comme suit, le passage dans lequel M. Port parle de sa brusque révocation en 1816, qu'il a le tort d'attribuer uniquement à l'attitude patriotique de M. Bastard, en présence de l'invasion. Non, il y eut autre chose, et ce quelque chose je le tiens des survivants de la famille Bastard elle-même. Il paraitrait que le préfet, homme d'esprit s'il en fut, faisait le plus grand cas de M. Bastard, en tant que savant, et qu'il avait manifesté l'intention de le maintenir dans son emploi à la seule condition qu'il consentit à lui rendre la visite officielle.

« M. Bastard, qui craignait d'avoir l'échine trop souple, préféra ne pas plier ; il démissionna. Je n'ai point à me prononcer sur la question de savoir s'il eut tort ou raison. »

Le signataire de cette lettre s'étonne que Bastard, cet « anti-monarchiste convaincu », ami de David d'Angers, n'ait pas donné son nom à une rue, dans le quartier du Jardin des Plantes.

***

*La Revue des provinces de l'Ouest*, de janvier 1894, donne un article de M. Léon Séché sur la *Signature du Concordat*, avec reproduction d'une vieille planche représentant, en buste, le Pape Pie VI, « gravée par Hulk, d'après l'original envoyé par le Saint-Père à M. Bernier » et « imprimée par Dufour ».

C'est la reproduction de la miniature d'Isabey, que possède aujourd'hui l'Évêché d'Angers, et qu'a décrite M. Joseph Denais, au Congrès des Sociétés de Beaux-Arts, tenu à Paris en 1892 (V. dans les *Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, la notice consacrée à *Sept peintures inédites* (*XVI*e*-XIX*e *siècles*) *à Angers et dans ses environs*.)

***

M. Maxime Ducamp, le célèbre académicien, auteur des *Convulsions de Paris pendant la Commune*, qui vient de

Digitized by Google

mourir dans sa propriété de Baden-Baden, à l'âge de 72 ans, avait été incarcéré à Paris par les insurgés et condamné à mort.

L'ordre du Comité de Salut public le concernant est entre les mains de M. Paul Bouvet d'Angers, à qui il fut offert en 1881 par un neveu de M. Rohard, colonel d'artillerie pendant la Commune, qui était venu se réfugier à Angers. Il est ainsi libellé :

COMMUNE DE PARIS — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMITÉ DE SALUT PUBLIC

Paris, le 187 .

*Ordre du Comité de Salut public de conduire à Mazas le sieur Maxime Ducamp.*

A. Gambier. G. Ranvier.

*Ordre au Dr du dépôt de recevoir le citoyen Ducamp, arrêté par ordre du Comité de Salut public.*

A. Regnay.

***

Les religieuses Augustines d'Angers possèdent un précieux calice en vermeil qui porte cette inscription que nous traduisons en français : « Pie VII le premier m'a employé pour le saint sacrifice depuis le 31 décembre 1813, à Fontainebleau. »

Ce calice est orné d'épis de blé et de raisins et de trois médaillons. On y voit aussi trois petits bas-reliefs, savoir : *L'agonie de Jésus au jardin des Oliviers, son affaissement sous le poids de la Croix, son crucifiement.*

Nous nous souvenons avoir vu un calice semblable en Anjou (à Beaulieu, si notre mémoire ne nous trompe pas). Les calices de Pie VII sont assez nombreux, parce que pendant le séjour de ce Pontife en France, des orfèvres avaient trouvé le moyen de présenter à Sa Sainteté un certain nombre de ces vases, dont elle voulait bien se servir une ou deux fois, de manière à justifier l'inscription qu'on a pu y graver ensuite.

***

On annonce la mort de M. Veillon de la Garroullaye, maire de Combrée depuis près de cinquante ans, vrai propriétaire rural, dont le portrait anonyme, mais reconnu de tous, a été tracé, de main de maître, par le comte de Falloux dans un de ses meilleurs écrits sur l'agriculture. Ses obsèques ont été célébrées le 24 décembre 1893. Il était âgé de plus de 80 ans. M. le curé de Combrée a fait son éloge funèbre.

***

Digitized by Google

On vend en ce moment à Paris la célèbre bibliothèque de M. le comte de Lignerolles, par l'entremise du libraire Ch. Porquet. Dans la deuxième partie, mise en vente du 5 au 17 mars, nous notons quelques beaux livres angevins :

*L'Iliade et l'Odyssée d'Homère* de Mme Dacier (1711-1716), 6 vol. in-12 ; et la 4e édition de l'*Iliade* avec figures de Bernard Picart (1731), 3 vol. in-12 (nos 753 et 754).

Le *Tumulus Henrici secundi Gallorum Regis christianiss., per Joach. Bellaium. Idem Gallice totidem versibus expressum per eumdem. Accessit et ejusdem Elegia ad illustriss. Principem Carolum card. Lotharingum.* Parisiis, ap. Fred. Morellum. 1559. In-4° de 14 ff. non chiffrés (n° 826).

Signalons encore l'édition de 1663 de *Ægidii Menagii poemata* (n° 832) ; les *Œuvres françoises de Joachim du Bellay*, de 1574, avec portrait gravé par L. Gaultier, et celles de 1575, décrites dans le *Catalogue de la bibliothèque du baron de Rothschild* par l'érudit M. Émile Picot (nos 951, 952) ; les *Œuvres en rime de Jan-Antoine de Baïf* (in-8°, 1573) ; *Les Amours*, du même, 1572; *Les Jeux*, 1572; *Les Passetems*, 1573, 4 vol. in-8° réglés avec portrait de Baïf, gravé au XVIe siècle (nos 953-956) ; *Les Mimes, enseignemens et proverbes*, de 1597, petit in-12 (n° 957) ; *Les Œuvres et Meslanges poétiques de Pierre Le Loyer, angevin.* A Paris, par Jean Pouy, 1579, petit in-12 (n° 990) — que possède, entr'autres raretés, la bibliothèque de M. le marquis de Villoutreys ; — *Les Comédies de Plaute*, édition de François Guiet et de Michel de Marolles. Paris, 1658. 4 vol. in-8° au chiffre du duc de Richelieu (n° 1478).

*Les Comédies de Térence*, de Mme Dacier. 1688. 3 vol. in-12 (n° 1485).

*Le Mistere de la Conception... s'ensuyt le Mistere de la Passion... par... maistre Jehan Michel, lequel mistere fut joué à Angiers moult triomphantement... La Resurrection de N. S. Jhesus Christ par personnages...* (vers 1515), 3 parties in-4° goth. (nos 1525-1526).

L'édition de 1490 (environ) du *Mistere precieu de la Resurrection* de Jean Michel, *joué à Angiers devant le roi de Cécile* (in-fol. goth. de 136 ff. non chiffrées).

Enfin, le très rare ouvrage de Jean Maugin, dit le Petit Angevin : *L'amour de Cupidon et de Psiché, mère de Volupté, prinse des cinq et sixiesme livres de la Métamorphose de Lucius Apuleius Philosophe. Nouvellement historiée et exposée tant en vers italiens que françoys...* A Paris, 1546, in-16, de

Digitized by Google

48 ff. fig. — *Le plaint du vaincu d'amour, par Jean Maugin, dit le Petit Angevin.* s. l. n. d. (Paris, 1546), in-16, figures, avec 32 vignettes gravées par le Petit Angevin, d'après les célèbres cartons attribués à Michel Coxie, élève de Raphaël. Ces cartons ont servi de modèles à l'artiste qui exécuta les verrières de Chantilly, pour le connétable Anne de Montmorency. Un manuscrit de M. le duc d'Aumale nous donne le nom des poètes à qui sont dus les huitains accompagnant les figures gravées par notre Jean Maugin ; les dix premiers sont de Antoine Hervet, dit *La Maison Neuve*, les dix suivants, de Claude Chapuys, et dix sont de Mellin de Saint-Gelays, les deux autres sont d'auteurs inconnus.

Au folio 39 de ce recueil commence une seconde partie contenant le *Plaint du Passionnaire infortuné* et autres pièces de Jean Maugin citées par M. Émile Picot dans le catalogue Rothschild, tome III, n° 2567.

***

Le dernier catalogue de la librairie Lortic annonce un très bel exemplaire de l'ancienne édition des *Chroniques de Jean de Bourdigné*, avec reliure riche (Lortic), au prix de 155 francs.

*La Généalogie de la maison Aubert du Poitou, établie en Touraine, au château du Petit-Thouars, en 1276.* Paris 1769, in-fol., manuscrit inédit de 200 pp. (115 fr.).

*L'Iliade et l'Odyssée*, de Mme Dacier, 1771, avec les figures de B. Picart ; 6 vol. in-12 (100 fr.).

*Tableaux sacrez des figures mystiques du très auguste sacrifice et sacrement de l'Eucharistie... par Louis Richeome.* Paris, 1601, in-8°, avec une magnifique reliure, aux armes de Louise de Lorraine, veuve de Henri III (700 fr.).

J. DE B.

---

## *A TRAVERS LES REVUES*

Cette fois-ci, la cueillette du chroniqueur n'est pas abondante. Décidément, les visites du nouvel an ont quelque peu refroidi le zèle de nos compatriotes !

Je signale cependant, avec plaisir, les *Notes sur l'Anjou et la Vendée*, que M. Baguenier Desormeaux a publiées dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* [1]. Le rôle de

[1] Juin 1893, p. 794-835 ; décembre 1893, p. 222-286.

Digitized by Google

Jacques Cathelineau, l'origine de l'insurrection vendéenne, la déportation des prêtres réfractaires au serment constitutionnel, tels sont les points principaux autour desquels l'infatigable chercheur a voulu faire la lumière plus complète et plus vive. D'après lui, le but qu'il s'est proposé « a été de tirer de l'oubli quelques documents de nature peut-être à servir un jour aux futurs écrivains de notre histoire locale ». Je croirais volontiers, pourtant, qu'il a voulu prendre position dans le débat passionné qui s'agite, depuis quelque temps, autour du nom de Cathelineau [1]. — Du même auteur, dans la *Revue du Bas-Poitou*, une étude très documentée sur *Noirmoutiers et la mort de d'Elbée* ; et encore, dans *L'Ouest artistique* (n° du 15 décembre 1893, p. 125-127), une courte notice sur *le marquis de Bonchamps et l'expédition de Katanga*.

M. Noël Valois, archiviste aux Archives Nationales, vient de faire paraître dans la *Revue des Questions historiques* (janvier 1894, p. 84-153) le récit détaillé de *l'expédition et de la mort de Louis Ier d'Anjou, en Italie*. Cette importante étude a été faite d'après les sources contemporaines et les documents originaux : elle ne manquera pas d'être appréciée par les Angevins qui s'intéressent encore à l'histoire de nos anciens ducs.

Dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* (10 janvier 1894, p. 641), à relever un mot de M. Robert David d'Angers sur les *Mémoires de la Réveillère-Lepeaux*, qui sont imprimés depuis tantôt quinze ans et que l'éditeur ferait bien de livrer enfin au public.

Dans le dernier fascicule de la *Revue de l'art chrétien*, (tome IV, 6e livraison, 1893), à propos d'un compte rendu sur une *Vie de saint Romain, éducateur de saint Benoît*, je lis, sous la signature de X. B[arbier] de M[ontault], la note suivante : « Chez les religieuses de l'hôpital de Baugé (Maine-et-Loire), dans la salle de communauté, j'ai vu une statuette en pierre de saint Romain, qui peut dater du XVIIe siècle : il est assis, vêtu du costume noir des bénédictins, coiffé du capuchon, tenant un livre ouvert sur ses genoux et a près de lui son

[1] V. dans la *Révolution française* (n° du 14 décembre 1893), une lettre de M. C. Port à M. l'abbé Bossard et, dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (février 1894, p. 444-451), la réplique de M. l'abbé Bossard.

Digitized by Google

panier suspendu à une longue corde. » N'en déplaise au savant prélat, dont il est difficile, pourtant, de trouver en défaut l'érudition ou la mémoire, ce n'est pas à l'hôpital de Baugé, mais à l'hospice des Incurables de la même ville, que se trouve la statue de saint Romain. Le saint est bien représenté assis, mais il n'a pas de livre sur les genoux. Cette statuette, de 0m55 de hauteur, est placée sur la cheminée de la salle de communauté, à l'endroit même ou l'avait déposée Mlle de la Girouardière, fondatrice de l'hospice.

Dans le même numéro de la même revue, p. 507-508, j'ai remarqué deux ou trois phrases que je reproduis avec une légitime satisfaction : « *Saint-Maurice d'Angers* nous offre... un vaisseau d'une seule nef. Ses curieuses voûtes domicales, appuyées sur une ossature compliquée, représentent le mariage des nervures de l'Ile de France avec les pendentifs périgourdins. Cette construction savante doit compter parmi les œuvres les plus remarquables de l'architecture catholique. » Ces quelques lignes, je voudrais les faire passer sous les yeux de ceux qui, parmi nos compatriotes, n'ont pas encore compris ce qu'il y avait de puissante originalité dans l'architecture de notre vieille cathédrale !

Ch. U.

---

Digitized by Google

# CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

**Le château de la Roche-Talbot et ses seigneurs**, par le comte de Beauchesne. — Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1893.

La commune de Souvigné-sur-Sarthe [1] doit son origine à une abbaye. Au commencement du XIIe siècle, vers 1110, le monastère, tombé entre les mains d'un seigneur laïc, Hugues de Juvardeil [2], puissant baron du comté d'Anjou, fut cédé, avec la propriété du domaine, les droits curiaux et ceux de sépulture, les dîmes et la seigneurie du bourg, aux religieuses de Notre-Dame-de-la-Charité du Ronceray d'Angers. Comme il arrivait presque toujours après une donation faite par un suzerain, les vassaux abandonnèrent les biens d'origine ecclésiastiques qu'ils détenaient. *Ildeus de Grinione* et *Lisiardus de Castello* cédèrent leurs dîmes. Il est aisé de savoir où demeurait *Ildeus*, car le lieu dit *Les Grignons* existe encore en Souvigné, près des limites de la commune de Bouère.

Lisiard fut un personnage fameux dans la seigneurie de Juvardeil. Sage comme le vieux Nestor, il savait dire la vérité au Charlemagne de Juvardeil avec la liberté de langage d'un duc Naimes « à la barbe florie ». Hugues de Juvardeil, obligé de soutenir une guerre, avait eu besoin d'hommes et d'argent aussi. Les religieuses du Ronceray possédaient, à Cherré, les terres du Plessis-aux-Nonnains. Contre tout droit et toute coutume, il entreprit de lever les vassaux des religieuses. Comme ceux-ci refusaient d'aller à son ost et à sa chevauchée, il les mit à l'amende et saisit les cochons et les bœufs du Plessis-aux-Nonnains. Les bonnes religieuses proposèrent de régler le différend par devant la cour du comte ou celle de l'évêque. Hugues voulait juger lui-même ; on ne pouvait s'entendre. Le siège épiscopal d'Angers était occupé par Rainaud de Martigné, homme jeune et intelligent ; fils de baron, il connaissait les gens de guerre. Hugues voulut bien se rendre à l'invitation du prélat. L'assemblée se réunit sous le cloître de Saint-Marcel de Briollay, elle était nombreuse ; au premier rang, on voyait Geoffroy, seigneur du lieu. Les religieuses dignitaires du Ronceray, assistées des principaux ecclésiastiques du diocèse, étaient venues avec un nombreux domes-

[1] Canton de Sablé.

[2] Il était fils de Guillaume, petit-fils de Hugues l'ancien et de Mathilde, qui devint religieuse du Ronceray.

Digitized by Google

tique. Hugues avait amené les grands officiers de sa seigneurie de Juvardeil, c'est-à-dire le viguier Fraaud Lebœuf, le meunier Ivelin et Lisiard *de Castulo* ou *Gastellone*. L'évêque était en délicatesse avec Hugues de Juvardeil qui, pendant la guerre, lui avait tué un homme. Il eut l'adresse de faire appel à la loyauté des adversaires du Ronceray. Avec des militaires, le moyen est toujours bon.

Lisiard était le plus vieux de l'assemblée ; il fut proclamé le plus digne de créance. Quoique vassal du sire de Juvardeil, le vénérable Lisiard n'hésita pas à donner raison aux religieuses et à condamner son maître. — Il n'a, dit-il, le droit que de toucher, sur la terre du Plessis, un cens de deux sous et d'une obole. D'où était le loyal chevalier Lisiard ? M. Port croit qu'il habitait au Châtelet, dans la commune de Sceaux. M. de Beauchesne pense, au contraire, qu'il résidait au Châtelet de Souvigné. Dans cette commune, non loin du Petit et du Grand-Châtelet, se trouve un lieu anciennement nommé le Plessis-Lisiard et relevant féodalement de Juvardeil. De plus, le cartulaire du Ronceray affirme que Lisiard du Châtelet était propriétaire dans la paroisse de Souvigné. « *Lisiardus de Castello dedit S. Mariæ totam decimam suam de bordagio terræ apud Solviniacum* [1]. »

Les deux principaux notables de Souvigné, au commencement du XIIe siècle, étaient donc les sires de Grignon et du Châtelet. La Roche-Talbot, de la même commune, n'est mentionnée pour la première fois qu'en 1319. M. de Beauchesne remarque que ce point stratégique, fort admiré par les Prussiens en janvier 1871, avait dû être fortifié de bonne heure ; il croit même pouvoir affirmer que l'origine du fief remonte à la seconde moitié du XIe siècle. La Roche-Talbot relevait du comté du Maine, dont il formait l'avant-garde avancée, menaçant, des hauteurs de son promontoire, les vassaux angevins du seigneur de Juvardeil. Mais, quand les Angevins, commandés par Maurice de Craon, marchèrent, en 1174, contre le pays de Sablé, ils durent se contenter de prendre les châteaux de Saint-Loup et de Saint-Brice [2], car celui de la Roche-Talbot avait été complètement rasé par un ennemi inconnu et dans des circonstances restées jusqu'à cette heure mystérieuses. Le nom de Talbot indique assez péremptoirement que le premier commandant du château fort a été un des membres de l'illustre famille Talbot, passée de Normandie en Angleterre, à la suite de Guillaume-le-Conquérant, ajoute M. de Beauchesne. Cette supposition est fort ingénieuse. Les Manceaux étaient libres de faire venir chez eux des Normands illustres. En Anjou, on peut impunément s'appeler Talbot et sortir d'une humble

[1] *Cartularium B. Mariæ Caritatis Andegavensis*. Édition Marchegay, pp. 158, 159, 255, 256.

[2] *Chron. des églis. d'Anjou*, publ. par la Soc. de l'Hist. de France, p. 43.

Digitized by Google

origine, comme ce *Talebotus* [1], chapelain ou sacriste, que les religieuses du Ronceray mettent au nombre des gens de leur maison. Pour ma part, je serais presque de l'avis des paysans de Souvigné qui attribuent l'importance du château aux guerres anglaises. En 1340, « la Roche-Talebot » n'était qu'un « hébergement », possédé par un simple « écuier », du nom de Macé d'Anjou. Mais ce mince personnage vivait à la suite d'un grand seigneur, Amaury de Craon, lieutenant du roi « ès-païs d'Anjou, du Maine et de Touraine ». Aussi, Macé d'Anjou trouva le moyen, nous dit M. de Beauchesne, de faire à sa terre de la Roche-Talbot, soit par transaction, soit par achat, des augmentations très avantageuses.

M. de Beauchesne raconte avec un grand charme deux épisodes historiques qui se passèrent à la Roche-Talbot. Louis XI avait dans son royaume une sorte de gommeux très couard, assez niais, nommé René d'Alençon, comte du Perche. Ce comte était riche; le roi entreprit de le dépouiller, sans porter atteinte aux lois et à la morale. Il suggéra au pauvre garçon l'idée de passer à l'ennemi. René d'Alençon commença par s'aller jeter dans la gueule du loup en se réfugiant à La Flèche, près de Jean de Daillon, l'âme damnée de Louis XI. Mais, au lieu de conspirer, il s'amusa à chasser avec René Fresneau, chargé précisément de l'arrêter. Voyant cela, Daillon lui envoya des émissaires pour lui faire commettre quelques bévues. « Monsieur le comte du Perche, on dit ycy que vous avez deux foys baillé de l'argent à Péan Gaudin pour porter en Bretaigne et que vous en vouliés aller après vostre argent. » Du coup, René d'Alençon résolut sérieusement de se sauver en Bretagne, suivant le désir de ses adversaires. Fuyard très rusé, il perdit un temps précieux dans un château situé à deux lieues de La Flèche ; puis, il se rendit à la Roche-Talbot; là, il rencontra des dames et des « belles filles ». René ne songea plus qu'à « s'esbattre » avec ces dames et ces demoiselles. Mais, au matin, son camarade de chasse, René Fresneau, seigneur de Créans, escorté de quelques bons gens d'armes, le vint éveiller en lui criant : — De par le roi, j'arrête le comte du Perche, convaincu d'entretenir des relations avec François de Bretagne, ennemi déclaré de ce royaume !

Charles VIII, comme on le sait, battit Anne de Bretagne avant de l'épouser; celle-ci riposta de son mieux. Les mariages de convenance sont les seuls qui réussissent; à celui de Charles VIII, la France a gagné une de nos plus belles provinces. En août 1491, l'année du mariage, le roi vint s'établir à la Roche-Talbot, où il avait déjà fait séjour trois ans avant. Ce fut dans ce château que le roi, après avoir réuni « les princes et seigneurs de nostre sang, et nos capitaines et chefs de guerre », décida de mettre le siège devant la place

[1] *Cart. B. Mariæ Caritatis*, pp. 86, 105, 107.

Digitized by Google

de Rennes, « qui est seule ou païs tenant party à nous contraire », d'augmenter son artillerie et l'effectif de ses troupes, enfin, de « lever promptement par tout nostre royaulme la somme de 800.000 livres ».

La Roche-Talbot a appartenu aux La Jaille et aux Montesson, familles encore existantes. Pendant la guerre franco-allemande, les mobiles de la Sarthe se sont particulièrement distingués ; or, un de leurs chefs s'appelait Montesson. Les cartulaires angevins attribuent un nom tout français aux La Jaille : *de Gallia*. Elle est restée bien française cette famille ; je n'ai point à rappeler les généraux de La Jaille, morts récemment. En 1893, quand les marins russes touchèrent la terre de France, ils furent reçus par un amiral de La Jaille. Sept individus du nom de La Jaille furent seigneurs de la Roche-Talbot. Dans cette longue énumération, on ne compte qu'un inutile. Les autres travaillèrent, par la bonne ou la mauvaise fortune, pour leurs princes et le pays. Tristan, sénéchal de Provence ; Bertrand, soldat dans la guerre nationale contre les Anglais ; Pierre, habile diplomate ; Hardouin, fidèle serviteur des ducs de Lorraine et auteur du *Formulaire du Gage des Batailles*. Bertrand, attaché à la maison de Charles VII ; René, compagnon de François Ier dans la guerre du Piémont, chef malheureux du ban et de l'arrière-ban de France. Au commencement de ce siècle, quand un homme atteignait le grade de colonel ou devenait préfet d'un département, l'empereur le faisait baron ou comte. On lui disait qu'il était plus illustre que tous les nobles de l'ancien régime et il le croyait sérieusement. Deux cents années de dévouements à la France valent tout de même autant que cinq ou six actions d'éclat et des services administratifs.

Avec les Montesson, nous voici à une époque plus moderne. Le comte Jean-Baptiste, lieutenant général des armées du roi, combattit à Fleurus, à Steinkerque, à Nerwinden, à Ramillies, à Oudenarde, à Malplaquet, etc. Ce militaire eut même le courage civique, car il refusa, malgré l'ordre formel du Régent, d'arrêter le prince Jacques Stuart : « Je ne déshonorerai pas, dit-il, la noblesse de France dont je suis membre, ni la croix de Saint-Louis qui m'a été donnée par Louis XIV. » Son fils, Charles, aussi lieutenant général, commandait à Fontenoy les gardes du corps. Sa vie se passa dans les camps, il ne songea à prendre femme que vers cinquante ans. La succession passa à son frère Jean-Baptiste. Ce vieux brave, très bon homme, un peu avare, mais point du tout gênant, épousa, à soixante-dix ans, Mlle Béraud de la Haye de Riou, agée de dix-huit printemps. C'était une femme très fin de siècle ; ses vices ne venaient point de la passion, mais elle les employa comme moyens de parvenir. Le duc d'Orléans, père de Philippe-Egalité, la remarqua. Elle eût été volontiers sa maîtresse ; mais, M. de Montesson mort, elle se fit vertueuse pour être épousée. Le prince, pourtant, si berné par sa première femme, Henriette de Conty, le fut niaisement encore ;

Digitized by Google

il crut à la délicatesse de cette froide et spirituelle coquette, qui exigea, avant la cérémonie des noces, et le consentement du duc de Chartres, et une permission écrite du roi. Mme de Montesson est restée tristement célèbre, on ne parle plus des services très réels rendus à la France par les généraux de Montesson : que les vieux officiers méditent cette histoire.

Il me semble faire le sincère éloge de M. de Beauchesne en disant qu'il me rappelle M. Siméon Luce ; ceux qui ont lu les ouvrages si fouillés sur du Guesclin et Jeanne d'Arc me comprendront aisément. M. Siméon Luce avait le style un peu lourd mais très clair. Cet admirable chercheur tenait-il un document, il le tournait, le retournait et le commentait si scrupuleusement que le lecteur, piqué au jeu, finissait par croire qu'il collaborait avec l'auteur. M. de Beauchesne a le feu sacré, communicatif; sous ses doigts, les vieux parchemins deviennent non seulement compréhensibles, mais vivants.

Les archivistes-paléographes, dit-on, considèrent la féodalité comme un fief héréditaire. On les représente volontiers à cheval sur les cartulaires, armés de grosses plumes de fer et courant sus aux aubains assez audacieux pour traverser leur terre de conquête. Ils ont certainement les qualités des barons féodaux : Hugues de Juvardeil, pour avoir enlevé quelques bestiaux aux religieuses du Ronceray, s'était empressé de leur offrir un monastère. J'ai martelé deux ou trois pages de M. de Beauchesne, afin d'avoir le droit de lui déclarer hautement que le reste de son livre est bon.

Arthur du Chêne.

---

**David Rivault de Fleurance et les autres précepteurs de Louis XIII,** par l'abbé Auguste-François Anis. — Paris, Picard ; Laval, Leroux et Goupil, 1893, 1 vol. in-8°.

Ce remarquable travail, consacré à David Rivault de Fleurance, contient plusieurs chapitres des plus curieux et des plus intéressants sur l'éducation du roi Louis XIII et les divers précepteurs de ce prince, Nicolas Vauquelin des Yveteaux, à qui Henri IV avait eu la bizarre idée de confier l'instruction de son fils, le pieux et savant Lefèvre, ancien précepteur du duc de Condé, enfin David Rivault, déjà sous-précepteur du prince depuis 1611.

David Rivault de Fleurance était issu d'une famille originaire de Bretagne. Un de ses ancêtres, Gilles Rivault, capitaine de cent hommes d'armes, maître d'hôtel du roi Charles VIII et son commissaire es pays d'Anjou et du Maine et lizières prochaines de Bretagne du côté de l'Anjou, du Maine et du Poitou pour la visite des garnisons et forteresses, semble s'être fixé à Angers, où son frère, Mathieu, était chanoine de la cathédrale. C'était un homme important et considéré, à qui Jean, évêque d'Angers, confiait, le 12 mars 1491, la garde et capitai-

Digitized by Google

nerie de son château de Chalonnes. Le fils de Gilles, Mathieu, s'étant compromis à Poitiers dans une bagarre où il y avait eu mort d'hommes, fut déshérité par son père et se retira à Laval pour se livrer au commerce. Mais ses descendants reprirent le métier des armes et le père de David Rivault était capitaine du château de la Cropte. David, comme ses trois frères, embrassa la même carrière et combattit notamment en Hongrie, où il avait suivi François de Coligny, dit Guy XX de Laval. Il avait déjà publié divers ouvrages, savamment analysés par M. l'abbé Anis, *les Estats* (1595), dédiés au roi, les *Eléments d'artillerie*, dédiés au duc de Sully (1605 et 1608), l'*Art d'embellir*, dédié à la reine Marie de Médicis (1608), lorsque Henri IV l'adjoignit à des Yveteaux comme sous-précepteur de son fils avec le titre de lecteur en mathématiques.

Ayant été appelé fréquemment à remplacer des Yveteaux, peu régulier en raison de son genre de vie, et ensuite Le Fèvre, que son âge et ses infirmités rendaient peu exact, soutenu par le maréchal de Souvré, gouverneur du roi, agréable au nonce Ubaldini et au P. Cotton, Rivault était tout désigné pour remplacer Le Fèvre, mort en 1612. L'influence du nouveau précepteur sur l'éducation de Louis XIII, le genre d'études qu'il lui faisait suivre, les ouvrages qu'il avait composés ou traduits pour son royal élève, ses derniers travaux, le *Dessein d'une Académie du Louvre*, la *Traduction des œuvres d'Archimède*, sont appréciés par M. l'abbé Anis avec autant de précision que d'autorité. L'auteur fait revivre à nos yeux la figure, un peu austère peut-être, de cet honnête savant, mort au mois de janvier 1616, à l'âge de 46 ans, en revenant de conduire aux Pyrénées, comme commissaire du roi, Elisabeth de France qui allait épouser Philippe d'Espagne.

Q. L.

*Le Directeur-Gérant :* G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 307-94.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN — ANGERS

# ARMORIAL GÉNÉRAL DE L'ANJOU

D'après les titres et les manuscrits de la Bibliothèque nationale, des bibliothèques d'Angers, d'Orléans, de La Flèche, etc., les monuments anciens, les tableaux, les tombeaux, les vitraux, les sceaux, les médailles, les archives, etc.

Par **M. Joseph DENAIS**

Trois volumes in-8° (avec nombreuses planches). Brochés.. **50** fr.

# L'INSTRUCTION PRIMAIRE AVANT 1789

## Dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers

Par l'abbé **Ch. URSEAU**

Un volume in-18..... **3** fr.

# LE JARDINIER PRATIQUE

*LIVRAISON DE JANVIER*

**Sommaire.** — LES PLANTES NOUVELLES : Vriesea Rex ; Chrysanthèmes : Ferdinand Cayeux, Florence Davis, MM. D. Ward, Comte Pierre Chaudon, Duke of York, Fleur lyonnaise, Vaucanson, M. A. G. Remsay, Feu Follet, M. de Mortillet, Waban, Maurice Dallé. Pommes sans pépins : Quêtier, Calville, Garibaldi. — AU JARDIN : Rosier multiflora nain remontant ; Coquelicot simple anglais varié ; les fleurs pour bouquets. — AU POTAGER : Chou quintal d'Auvergne ; fraisier le Czar ; chou de Bruxelles nain perfection ; poireau perpétuel. Les Fèves : Leur culture, la fève des marais, la fève de Windsor, la fève de Séville à longues cosses, la fève d'Agua dulce, la fève naine hâtive à châssis, la fève naine verte de Beck. — Nouvelle culture du champignon de couche. — AU VERGER : Taille pour obtenir la forme du « Pêcher à la Montreuil ». Culture du pommier en pépinières. Choix des graines, semailles. etc.

**Gravures.** — *Fig. 1.* Rosier multiflora nain remontant ; *fig. 2.* Coquelicot simple anglais varié ; *fig. 3.* Chou quintal d'Auvergne ; *fig. 4.* Fraisier le Czar ; *fig. 5.* Chou de Bruxelles demi-nain perfection ; *fig. 6.* Poireau perpétuel ; *fig. 7.* Fèves de Séville à longues cosses ; *fig. 8.* Fèves Julienne ; *fig. 9.* Fèves de Windsor ; *fig. 10.* Fèves naines hâtives à châssis ; *fig. 11, 12, 13, 14, 15 et 16.* Différentes tailles du pêcher pour obtenir la forme à la Montreuil.

*Le* Jardinier pratique *est indispensable à tous les jardiniers et amateurs de jardins. Il paraît chaque mois en livraisons de 32 pages de texte avec de nombreuses figures et forme chaque année un beau volume de 400 pages avec tables des matières et couverture. La présente livraison commence la publication avec gravures des nouvelles plantes mises au commerce.*

**Abonnement : 3 francs par an**

*On s'abonne en faisant parvenir un mandat postal à M. l'Administrateur du* Jardinier pratique, *22, rue Richer, à Paris.*

Digitized by Google

## OUVRAGES NOUVEAUX

**Le Père Joseph et Richelieu** (1577-1638), par Gustave Fagniez, 2 vol. grand in-8°. — Prix..... 20 »

**Mémoires du général baron Thiébault,** tome II, in-8° ..... 7 50

**Les origines de la France contemporaine**, par H. Taine. In-8°. — Prix..... 7 50

**La fin du Paganisme,** par Boissier, 2 vol. in-12... 7 »

**L'Année scientifique 1893,** par Figuier, in-12.... 3 50

**La Cour de Louis XV,** par Imbert de Saint-Amand.. 3 50

**Les Italiens d'aujourd'hui,** par René Bazin. In-12. 3 50

**Les Huttiers,** par André Godard. In-12. — Prix.... 3 50

**Jeanne d'Arc et le sentiment national,** par Charles Lemire. — Prix..... 3 »

**Vieille Vénerie,** par le Vicomte Henri de Chézelles, in-16 broché..... 3 »

**Chants du paysan,** par Paul Deroulède. — Prix... 1 »

**Histoire du Séminaire d'Angers, depuis sa fondation en 1659 jusqu'à son union avec Saint-Sulpice en 1695,** de Joseph Grandet, publiée par G. Letourneau, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du Séminaire d'Angers. — Deux forts volumes grand in-8°, ornés de douze héliogravures. — Prix ..... 15 »

**La Servante de Dieu Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier,** Fondatrice du Généralat de la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur d'Angers, par M. le Chanoine Portais, 2 vol. in-8°. — Prix..... 10 »

**L'Instruction primaire avant 1789, dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers,** par M. l'abbé Ch. Urseau, secrétaire à l'Evêché d'Angers. — Un volume in-12, de viii-346 pages. — Prix..... 3 »

**Étude sur l'Instruction primaire avant 1789, dans le diocèse d'Angers :** *Documents inédits, première série*, par M. l'abbé Ch. Urseau, secrétaire à l'Evêché d'Angers. — Un volume in-8° de viii-146 pages, orné de 2 gravures. — Prix ..... 1 50

**Les Fusillades du Champ des Martyrs;** mémoire redigé en 1816 par M. l'abbé Gruget, curé de la Trinité; publié et annoté par E. Queruau-Lamerie. — Prix.. 1 50

**Guide pratique de la Charité en Maine-et-Loire,** par Mme Henri Gripat. — Renseignements pour le placement dans les établissements hospitaliers, in-12. — Prix. » 50

Digitized by Google

# REVUE
# DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

3e et 4e Livraisons — Mars et Avril 1894

TOME XXVIII

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1894

Digitized by Google

# SOMMAIRE

## MARS-AVRIL

Affaires Franco-Siamoises. — Le pays des Pou-Euns (Cam-Môn et Tran-Ninh), entre le nord de l'Annam et le Mékong. — **Ch. Lemire** ..... 145

Mémoires et documents concernant les Guerres de la Vendée (suite). — **H. Baguenier Desormaux** ..... 174

L'Europe en 1788 (suite). — **H. Castonnet des Fosses** ..... 195

Premier janvier, poésie. — **André Godard** ..... 216

Un barreau de province. — Les Institutions judiciaires en Touraine et le barreau de Tours (suite). — **H. Faye** ..... 217

Notes sur Montjean (suite). — *** ..... 236

Nécrologie ..... 248

M. le Conseiller Planchenault. — **Adolphe Lair.**

M. Fernand Lucas.

Chronique ..... 254

Une table alphabétique des noms d'auteurs et une table analytique des matières de la *Revue de l'Anjou.* — Un mandement historique de Mgr Mathieu. — La vente de la bibliothèque de Lignerolle. — Les Angevins au Congrès des sociétés savantes : MM. Atgier, Bourdais, Rogeron, Hy, Denais, de l'Estourbeillon de la Garnache. — Les statues de Fontevrault, la statue de Joachim du Bellay et le Conseil général de Maine-et-Loire. — Une ovation à M. le comte de Romain. — Le legs Auguste Giffard. — Les Angevins à l'École nationale des Beaux-Arts. — Les saints de la Barre. — MM. Baguenier Desormeaux, Dr Dezanneau, Jules Bordier, Charbonneau, Achille Cesbron. — Un don au Musée d'Angers. — Dons à la ville de Saumur. — Un tableau de M. Trouillebert. — **J. de B.**

A travers les Revues : *Le roi René et la fausse Jeanne d'Arc.* — De Farcy : *Les Broderies de la collection Spitzer.* — L. Bonnemère : *Une école de village au Siècle dernier ; Une lettre inédite* du général Delaage. — V. Jeanvrot : *Monseigneur d'Agra.* — Chassin : *Les prisonniers de Saint-Florent et le passage de la Loire.* — **Ch. U.**

Chronique bibliographique ..... 269

Histoire d'une famille de la chevalerie lorraine, par le comte de Ludres. — **Ch. Urseau.**

La Maison de Craon (1050-1480), par Bertrand de Broussillon et L. de Farcy. — **Q.-L.**

En Dahabièh. Du Caire aux Cataractes, par Joseph Joûbert.

CARTES

1° Le pays des Pou-Euns ou Thos. — 2° Croquis d'ensemble de l'Indo-Chine.

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

**Prix de l'abonnement annuel : 12 francs**

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

## AFFAIRES FRANCO-SIAMOISES

# LE PAYS DES POU-EUNS

### (Cam-Môn et Tran-Ninh)

**ENTRE LE NORD DE L'ANNAM ET LE MÉKONG**

*Région réoccupée en juin 1893*

SOMMAIRE. — Région entre l'Annam et le Mékong à l'ouest du Nghê-An et du Hatinh. — Limites du Tran-Ninh, du Cam-Môn et du Cam-Côt. — Postes français. — Le Song-Ca. — Population du Tran-Ninh. — Son origine. — Signification du mot *Muong*. — Autonomie de ces peuplades. — Les Pou-Euns ou Thos. — Les Pou-Thai ou laotiens. — Les Méos. — Origine des Xas. — Mœurs et coutumes des Pou-Euns. — Produits et animaux du pays. — Histoire du Tran-Ninh et de la région des Muongs. — Fin du royaume de Vien-Chan. — Organisation de ces régions par l'Annam. — Invasion des Hôs. — Hostilité des Xas unis aux Chinois. — Intervention des Siamois. — Fuite des habitants. — Postes siamois au Tran-Ninh. — Le frère du roi de Siam à Nong-Kay. — Conséquences de ces invasions. — Premiers postes français. — Mission Pavie. — Importance des routes du Tonkin et de l'Annam au Mékong. — Échanges. — Évacuation des Hos. — Intervention française. — L'ensemble des communications avec l'Indo-Chine française. — Prévision des traités. — Nos droits et nos devoirs. — Notre domaine Indo-Chinois. — Routes et ports. — Avenir commercial. — Convention Franco-Siamoise. — Meurtre de Grosgurin et de seize miliciens. — Réparations dues. — Réintégration des anciens habitants. — Conclusion.

Nous avons parcouru et étudié le pays des Tiêm entre la capitale de l'Annam, Hué, la province de Quang-Tri et le Mékong. Les Siamois occupaient depuis plus longtemps encore, entre Vinh, Hatinh et le grand fleuve, une vingtaine de districts habités par les Pou-Euns, districts qu'ils avaient enlevés à l'Annam. Ces territoires ayant été repris



Digitized by Google

par nous en même temps que ceux des Tiêm, il est nécessaire, pour être complet, de faire connaître cette partie du Laos annamite.

On trouvera sur le croquis spécial annexé à cette étude, la configuration de cette région habitée principalement par les Pou-Euns et les Khas ou Moïs. En voici la situation, les dénominations, les divisions et les limites.

*Région entre l'Annam septentrional et le Mékong.* — A l'ouest des provinces annamites du Nghê-An et du Hatinh, s'étendent de vastes régions peuplées de 50.000 habitants. Ce sont : le *Trân-Dinh*, comprenant les huyens de Cam-Mon, de Cam-Cot et de Cam-Linh entre le Hatinh et le Mékong ; les huit huyens du *Tran-Ninh* entre le Nghê-An, le Mékong et la rive droite de la Rivière-Noire ; le *Trân-Biên* qui compte quatre huyens et le *Tran-Manh* ou Tran-Tinh, qui en compte trois. Le Trân-Biên se nomme aussi les Ban-Tanghoc (Opan Thang-Hoc).

On se rend au Cam-Môn par le fleuve Ngan-Pho (en Hatinh), Hatraï et le col de Hop-Ham ou par celui de Qui-Hop.

Le Tran-Ninh est une principauté qui dépendait autrefois du royaume de Viên-Chan (Nam-Chuong) qui s'était reconnu vassal de l'Annam par le traité de 1750 et lui payait tribut.

*Limites du Tran-Ninh, du Cam-Mon et du Cam-Cot.* — La principauté du Tran-Ninh est limitée par le Mékong à l'ouest, le Cam-Mon (Hatinh), au sud, le Cua-Rao sur le Song-Ca et le Phu de Thuong-Duong au nord-est, le Song-Khan au nord et le Song-Mâ, fleuve de Thanh-Hoa au nord-ouest.

La capitale est Xieng-Quang, au-delà de Muong-Ngan, où résidait le principal chef siamois. Les huit huyens sont : Kam, Xuy, Liem, Xen, Cot, Kang, Quang et Moc.

Les quatre huyens de Tran-Biên, sont : Nam-Soan, Muong-Loan ou Man-Lang, Sam-To et Xa-Hô. L'ensemble

Digitized by Google

des trois autres, appelé le Tran-Tinh, se compose de : Yen-Son, Muong-Son et Tam-Nguyen ou Tru-Nguyen.

Les chaus ou muongs du Thanh-Hoa sont : Sam-Na, Man-Soi et Trinh-Cô ou Kieu-Cô.

*Postes avancés.* — On pénètre dans le Tran-Ninh par le Song-Ca, ou Ngan-Ca que les Muongs appellent Nam-Pau et qui prend le nom de Song-Neun ou Nam-Neun, ou Ngan-Neun, au-dessus de son gros affluent de droite, le Song-Mô qui se réunit au Song-Ca à Cua-Rao.

*Le Song-Ca.* — Le Song-Ca a de nombreux rapides depuis Cay-Chanh jusqu'à sa source ; mais il est navigable sur 550 kilomètres qu'on parcourt en 11 jours. Nous avons établi sur les rives des postes franco annamite avancés.

Le Song-Ca et le Song-Ma sont les deux plus grands fleuves de l'Annam ; mais le Song-Ma en Tanh-Hoa est peu navigable.

*Song-Mô.* — Le Mô, l'affluent du Song-Ca, offre des difficultés à la navigation jusqu'à Ta-Phê. Il est obstrué par des rapides dangereux, et il faut transborder les bagages plusieurs fois.

M. le capitaine Laffite a remonté en 1888 et 1889 une partie du Song-Ca et du Mô.

*Population du Tran-Ninh, du Cam-Mon et du Cam-Cot.* — La région comprise entre la Rivière-Noire, le Yunnam, l'Annam, la Birmanie et le Laos, est habitée par plusieurs peuplades, dont les principales, issues des Pou-Theng, gens des montagnes de Dien-Bien-Phu ou Theng, sont :

Les Pou-Thai, branche des Laô (Laotiens), entre l'Annam-Tonkin et la Chine, qui occupent, parallèlement aux Annamites, la moitié du Tonkin ;

Les Pou-Euns, dans le Tran-Ninh (Annam), et le Cam-Mon ;

Les Méos ;

Les Xas et autres tribus Moïs ;

Quelques débris des Hos (Chinois).

Digitized by Google

*Origine de la population.* — Voici, d'après M. Pavie, l'origine de ces populations. Le pays de Theng est au nord de Luang-Prabang entre la Rivière-Noire, les sources du Song-Mâ (Thanh-Hoa) et celles du Nam-Hou. La ville de Theng se trouve sur le Nam-Yeun, affluent du Nam-Hou.

C'est de Theng que les sept fils du sage Borom ou Ta-Prôhm, l'ancêtre Brahma, envoyé du ciel sur la terre par Indra, le roi des Anges, se séparèrent :

L'un resta à Luang-Prabang (Laos-Lao);

Un au pays Kéo (Annam);

Un à Xieng-Mai (Laos siamois);

Un au pays des Hos (Yunnam);

Un à Xieng-Hong (États Châns, Muang-Khan. Haut-Mêkong);

Un à Siam ;

Le septième à Xiêng-Quang (Tran-Ninh).

*Signification du mot Muong.* — On a improprement désigné, dit M. Pavie, ces peuplades sous le nom de Muongs. Ce mot ne doit s'appliquer qu'au territoire et signifie : *canton, province.* On dit *Muong* en langue *Thai,* langue chantante, analogue au Siamois, et *Châu* en *Annamite.*

*Autonomie de ces peuplades.* — Ces peuplades sont jalouses de leur autonomie. Elles sont organisées suivant le régime féodal, sous des chefs héréditaires; elles sont tributaires de l'Annam depuis les temps les plus reculés.

*Les Pou-Euns ou Thos, habitants du Tran-Ninh.* — Les Pou-Euns, que les Annamites appellent les Thos, tirent de l'Annam le sel marin qui leur est indispensable, tandis qu'au Laos on trouve du sel gemme. Il est probable qu'on en trouvera aussi au Tran-Ninh, maintenant rouvert aux relations avec l'Annam.

Il y a entre cette race et les Annamites la même antipathie qu'entre ceux-ci et les Cambodgiens. Les Pou-Euns sont boudhistes fervents, tandis que les Annamites n'observent

Digitized by Google

que les formes superstitieuses d'un boudhisme dénaturé et corrompu. Ce serait folie que de vouloir donner aux Pou-Euns des chefs annamites ou de vouloir les plier au régime annamite.

*Les Pou-Thai ou Laotiens* (*Lao*). — Les Pou-Euns se mélangent souvent aux Laotiens et jamais aux Annamites. Les relations des Annamites avec les Laotiens, qu'ils appellent Lao, datent du XIIIe siècle.

En 1331, une tribu de Lao[1] envahit le Nghê-An. Un siècle plus tard ils étaient les alliés des Annamites. Les Lao (Pou-Thai) habitaient, comme aujourd'hui, à l'ouest du Tran-Ninh.

Depuis 1800 ans jusqu'à nos jours, les Chinois ont essayé en vain de dompter ces peuplades laotiennes, qui forment les seize châus Tonkinois, les sept châus du Thanh-Hoa, les Muongs du Tran-Ninh, du Cam-Mon et du Cam-Cot.

Un commentateur des *Annales annamites*, écrivait : « Les Giao-Chi (Annamites), les châus de la plaine, les « Nhat-Nam (moïs) de la montagne, voilà notre Annam ! » Le roi annamite Dinh-Nghê était originaire des châus, ainsi que son successeur Ngô-Quiem. Le premier, au Xe siècle de notre ère, mit fin à la domination chinoise en Annam, avec l'aide de ces populations laotiennes (931-939).

Les châus se soulevèrent contre l'Annam en 1029 et 1035 sous le règne de Ly-Thai-Thong).

En 968, le roi d'Annam Dinh-Bo-Linh avait fait de Vinh, chef-lieu du Nghê-An, appelé alors Hoan-Châu, la capitale du royaume, quarante-deux ans avant que Hanoï devînt la capitale sous Ly-Cong-Nan.

Nguyen-Dzo, restaurateur de la dynastie Lê, au XVIe siècle, s'était réfugié près du roi d'Aï-Lao, nommé Sa-Dau.

En 1697, Triêu-Phuoc, fils d'un roi laotien détrôné, et réfugié en Annam, est rappelé à la mort de l'usurpateur.

[1] Ai-Lao signifie campement laotien.

Digitized by Google

La cour du Tonkin (Hanoï) le fait reconduire avec honneur jusqu'à la citadelle des châus et lui fait reconnaître sa suzeraineté.

Peu de temps après, en 1705, il est décidé que les rois du Laos devront venir tous les trois ans présenter leurs hommages à la cour du Tonkin

Ces faits expliquent comment nous retrouvons dans l'Ouest de chaque province annamite des localités qui ont conservé le nom de Aï-Lao. Ces points étaient des douanes, des fortins (Don) et leur nom, dit le R. P. Bon, d'après Mgr Taberd, est formé de Aï (camp poste) et de Laos ou Lao. Les annales de l'Annam donnent des renseignements détaillés sur les relations de ce pays avec les diverses peuplades laotiennes.

Il est donc avéré que la domination annamite sur les châus et muongs est de bien des siècles antérieure aux prétentions récentes des Siamois.

*Les Méos.* — Les Méos sont d'origine Mongole. Ce sont les restes d'une colonie chinoise, des Miao-Tsé, mélangés avec d'autres, venus du Kouang-Si au XVIIe siècle. Ils ont les mœurs et le langage de la Chine. Les femmes portent des pendants d'oreilles assez longs pour être accrochés derrière la tête ou sous le menton. La tribu Méo, qui est à Xieng-Quang, s'y est établi il y a environ quarante ans.

L'opium vient de chez les Méos qui le recueillent eux-mêmes; c'est le principal objet d'échange dans le pays. Les Méos et les Xas ne paient pas l'impôt à l'Annam, mais au chef de la tribu.

*Origine des Xas.* — Un Moï et une Laotienne, sans enfants, demandèrent un fils à Préa-Indra, roi du ciel et des anges, qui en envoya un porté par six femmes célestes. Ce fils, appelé Thao-Gi, tomba du ciel dans les mains des parents par un coup de vent et devint le chef des Moïs. L'une des femmes célestes, qui avaient porté cet enfant, avec si peu de précaution, tomba pendant le même coup de

Digitized by Google

vent dans le Nghê-An. Cette femme épousa un habitant de ces parages et son fils fut le chef du pays de Hoan-Châu ou Nghê-An (Vinh).

Telle est la légende rapportée par M. Pavie.

Les Khas (ou Xas, ou Swas, ou Yachs, ou Pou-Tinh, ou Pou-Chuongs, ou Penongs, ou Moïs), auraient fait la guerre dans le Vien-Chan (Nam-Chuong) pour se procurer des terres cultivables, et, étant battus, se seraient retirés sur les confins de l'Annam. On les appelle, par euphémisme, Pou-Theng ou Pou-Tinh.

*Mœurs et coutumes des Pou-Euns.* — Les maisons sont bâties sur pilotis. Les cloisons et les planches sont en bambous, sans cheminée. La basse-cour est en dessous. Dans chaque case est une jarre de vin obtenue par la fermentation du riz ou du millet. On boit le vin avant le repas et le thé après. Les femmes mangent à part. Celles-ci portent la hotte sur le dos au moyen d'une lanière d'écorce ceignant le front. « Après la mort d'un montagnard, dit le R. P. Pinabel, un sorcier asperge de vin de riz les parents et la maison avec un goupillon d'herbes, comme purification et pour chasser les mauvais génies. Les cimetières sont des lieux sacrés dans la forêt où on ne doit pas couper d'arbres. »

Dans cette région, les pluies ont lieu de mai en novembre; la température est plus fraîche que sur la côte d'Annam.

*Produits et animaux du pays.* — Les produits des Pou-Euns sont les bois, bambous, rotins, chênes, palmiers, sagoutiers, faux gambier (cunao), médecines chinoises, teinture, tabac, cannelle, cire, cardamone, riz, maïs, canne à sucre, taros, manioc, mûriers, coton, ramie. L'opium vient de chez les Méos qui cultivent des champs de pavots et en recueillent eux-mêmes le suc.

Parmi les animaux, on trouve des buffles, bœufs, chevaux, pangolins, serpents, tigres, panthères, éléphants, bœufs sauvages, *axis*, sangliers, rhinocéros, singes, etc.

Digitized by Google

*Histoire du Tran-Ninh et de la région des Muongs.* — « Sous le règne de Gia-Long et de Ming-Mang, dit le R. P. Blanck, l'Annam était puissant et sa domination s'étendait au loin. Toutes les principautés situées sur le Mékong lui payaient tribut. A l'emplacement de Nong-Khay, rive droite du Mékong, existait le royaume de Nam-Chuong (Vien-Chan) de la juridiction duquel relevaient plusieurs principautés laotiennes, ainsi que le Tran-Ninh, le Tran-Dinh, le Tran-Bien; mais ce royaume de Vien-Chan était lui-même tributaire de l'Annam.

« Le Tran-Ninh continua à être régi directement par l'Annam après la prise de Luang-Prabang, vers 1470.

*Fin du royaume de Vien-Chan.* — « Nous avons vu qu'à la fin du règne de Minh-Mang, une guerre éclata (1827) entre le Siam et le dernier roi de Nam-Chuong, Anone. Le roi vaincu chercha un asile dans le Tran-Ninh. Le Siam envoya l'ordre de le livrer. Le roi de Tran-Ninh lui conseilla alors de se sauver ailleurs et, sur son refus, le livra à l'Annam pour éviter toutes difficultés entre les puissances siamoises et annamites.

« Le roi de Nam-Chuong resta quelque temps à Vinh, chef-lieu du Nghê-An, puis remonta à Tran-Ninh avec quelques soldats annamites qui descendirent bien vite, laissant au chef du Tran-Ninh le soin de garder le roi fugitif. Mais Siam ordonnant toujours de le livrer, le chef du Tran-Ninh obéit enfin et le livra.

« A cette nouvelle, le roi d'Annam envoya des troupes pour s'emparer du roi du Tran-Ninh et de toute sa famille. Il y eut beaucoup de sang versé ; le roi et sa famille furent faits prisonniers et conduits à la ville. Le roi eut la tête tranchée dans la capitale, et sa famille resta prisonnière jusqu'à la fin du règne de Thiêu-Tri. »

*Organisation de ces régions par l'Annam.* — « La paix fut alors conclue entre l'Annam et le Siam. Le royaume de Nam-Chuong (Vien-Chan) fut effacé de la carte; toutes les

Digitized by Google

principautés situées sur le Mékong (rive droite) revinrent au Siam ; celles de la rive gauche : Cam-Mon, Cam-Keut, Tran-Ninh, Tran-Bien, Tran-Manh, déjà tributaires de l'Annam, furent abandonnées au roi d'Annam qui les organisa en huyens en 1831.

« Après une rude captivité, la famille royale put revenir à Tran-Ninh. L'aîné des quatre fils fut nommé roi (1831).

« Le deuxième avait pris dans la plaine une femme chrétienne dont il eut deux fils, qu'il confia à Mgr Gauthier, alors vicaire apostolique de Vinh, pour les faire instruire dans la religion chrétienne et les lettres. Un missionnaire français, le R. P. Taillandier, s'était rendu dans cette région et était mort dans un village des rives du Song-Mô. Le cadet des fils du roi est mort en 1876. Leur père est allé mourir à Luang-Prabang.

« Le Tran Ninh fut visité en 1881 par trois autres missionnaires (les pères Blanck, Cudrey et Satre ; ce dernier a été victime de la révolte de 1885), envoyés par Mgr Croc. Le père Blanck en dressa une carte en 1882.

*Invasion des Hôs.* — « Après la mort de l'aîné des quatre fils du dernier roi, le troisième fut nommé pour le remplacer.

« Les Hôs (Chinois) entrèrent dans le pays sous son gouvernement en 1874. Il rassembla des soldats pour les combattre. Il allait gagner la bataille, quand une balle le renversa raide mort. Tous les autres prirent la fuite et les Hôs sont restés dans le pays jusqu'à ce jour. Son fils Khan-Ti lui succéda.

« Ce chef vint à Vinh demander assistance aux autorités annamites. Il réclama trois fois des secours.

« Le Tong-Doc (Gouverneur) lui donna quelques armes et promit d'envoyer une troupe de 200 hommes ; mais ceux-ci reçurent l'ordre de revenir sans avoir été jusque dans le Tran-Ninh. »

*Hostilité des Xas unis aux Chinois.* — Il s'agissait de repousser les peuplades Xas. Ces derniers, dépourvus de

Digitized by Google

terres, pillaient depuis douze ans leurs voisins pour vivre et faisaient cause commune avec les Hôs. En 1885, des Chinois, venus du Yunnam et formés des anciens Pavillons-Noirs, Rouges, Jaunes, renforcèrent les Hôs qui étaient déjà depuis dix ans dans le Tran-Ninh.

*Intervention des Siamois.* — Alors Chau-Khan-Ti appela les Siamois qui s'empressèrent d'intervenir. Ils trouvèrent les Chinois plus forts qu'ils ne le pensaient et repartirent au Siam sans les avoir combattus. Ils n'avaient fait qu'ajouter à la ruine du pays. Les habitants se dispersèrent à Luang-Prabang, à Nong-Kay, à Pon-Pissay, à La-Khon et surtout dans le Muong-Boli-Khan, à l'embouchure du Ngan-Xau. Les gens de Tran-Ninh s'y établissaient sous l'autorité du frère de Chau-Khan-Ti, chef du Tran-Ninh, et avec l'autorisation du roi de Siam qui n'avait aucun droit sur ce territoire.

*Fuite des habitants.* — Fuyant les Hôs et les Xas, les habitants du Huyen-Moc, en Tran-Ninh, les gens du Tran-Bien, des Annamites du Huyen de Ky-Son et du Phu de Thuong-Duong se réfugièrent au Cam-Mon. Les Xas étaient descendus piller jusqu'à Cua-Rao et Canh-Trap sur le Haut-Song-Ca, bien que les Annamites eussent un fortin à Cua-Rao. Cette position est très importante et des marchands laotiens et birmans y venaient commercer auparavant.

Devant les troupes siamoises venues en 1886, les Chinois s'étaient momentanément retirés. Les mandarins annamites les avaient pris à leur solde pour chasser les Français de l'Annam. Ce furent eux qui massacrèrent le P. Satre en 1886. Puis, le 7 juin 1887, ils allèrent piller Luang-Prabang pour venger la querelle de Déo-Van-Tri, aujourd'hui rallié au protectorat français.

On sait comment les troupes siamoises, qui occupaient la ville pour la protéger, par ordre de Bangkok, s'enfuirent dès l'arrivée de Déo-Van-Tri et des Hôs. Le vieux roi laotien fut sauvé par M. Pavie, avec l'aide du Cambodgien Kéo,

Digitized by Google

qui fut ensuite expédié auprès du roi de Siam pour lui apprendre le désastre. Voilà ce qu'étaient les prétendus protecteurs siamois. Ils revinrent après le départ des bandes chinoises s'imposer à Luang-Prabang.

*Postes siamois au Tran-Ninh.* — Pendant que les Chinois étaient retenus ailleurs, que les Annamites étaient en pleine révolte, que le Tonkin était encore livré aux troubles qui le désolaient depuis juin 1873, les Siamois, qui avaient envahi la rive droite du Mékong, de 1830 à 1840, revinrent dans la région de la rive gauche en 1888. Ils poussèrent jusque dans le Tran-Ninh, dans le Cam-Mon et le Cam-Côt, sous prétexte de protéger les habitants, mais en réalité pour les opprimer et les enlever. Le chef siamois, le Chau-Khun-Lac, vint avec des soldats s'établir à Xien-Quang (Muong-Ngan), chef-lieu du Tran-Ninh. Ils installèrent des postes et plantèrent des poteaux indiquant les frontières qu'ils usurpaient.

*Le frère du roi de Siam à Nong-Kay.* — En 1886, en vue d'occuper plus fortement la région du Cam-Môn et du Cam-Côt, dépendant du Hatinh, un frère du roi de Siam, Prea Chau-Ba-Chat, vint s'établir à Nong-Kay. Il avait une troupe siamoise, quelques annamites recrutés au Siam, des canons et des éléphants. Les Siamois réquisitionnaient des corvées, des fournitures, de l'argent, des impôts et disaient que ces pays étaient passés au roi de Siam. Après avoir augmenté les postes militaires dans ces deux régions et dans le Tran-Ninh, le frère du roi repartit pour Bangkok. En 1887, ils emmenèrent à Bangkok le chef du Tran-Ninh, Chau-Khan-Ti, et plusieurs autres chefs de sa famille qui sont presque tous morts au Siam. L'annexion au Siam commençait. Sept mille habitants avaient été emmenés au Siam par ordre du frère du roi de Siam établi à Nong-Kay. Le Chau-on-Kiêu avait succédé à son frère le Chau-Khan-Ti ; mais le frère du roi de Siam fit déporter à Bangkok le huyen de Kham, Thao-Nga, son fils aîné et ses neveux.

Digitized by Google

Cha-Than ou Tha-Phan, son fils cadet, évalue à plus de 20.000 âmes la population enlevée par le Siam. Le traité de 1893 stipule que ces populations, ces notables, les chefs détenus à Bangkok, seront renvoyés dans leurs territoires de la rive gauche. Les Siamois cherchent à nous donner le change et à éluder cette clause en prétendant que ces chefs ont disparu, que la population déportée sur la rive droite ne compte que quelques individus. C'est par milliers que nos protégés doivent être réintégrés dans leur pays d'origine et nous devons y tenir la main.

Certaines tribus Xas avaient fait par peur bande commune avec les Chinois, à la suite des dissensions entre les Xas et les Pou-Euns. Mais le gouvernement annamite, en donnant à ces peuplades des terres cultivables, a fait cesser tout motif de trouble.

*Conséquences de ces invasions.* — Les populations Pou-Euns ont donc eu à subir les vexations des Xas, luttant pour acquérir un territoire cultivable, le pillage des bandes chinoises (Hôs), restes de pavillons noirs et de pirates de profession ; puis les réquisitions des rebelles annamites ; puis l'oppression des Siamois ; puis les exactions de certains mandarins annamites lors de la révolte. Ceux-ci pensaient que ces populations qu'ils doivent protéger sont taillables et corvéables à merci. Les habitants trouvaient que le moindre de leurs maux eût été de payer l'impôt à la fois au Siam et à l'Annam ; mais les Siamois emmenaient les chefs et les notables au Siam, enlevaient les femmes et les enfants de ceux qui refusaient de se soumettre à eux, déportaient en masse la population des villages, décapitaient ou fusillaient ceux qui se montraient favorables aux Français.

De même, dans ces trois dernières années, un grand nombre de Cambodgiens ont émigré au Siam et au Laos. Il y a déjà au Siam un million de Cambodgiens, et ce royaume, qui a accaparé de force plus de vingt mille Annamites, protégés français, prétend dominer un million de Laotiens.

Digitized by Google

Cette nouvelle hégémonie siamoise se compose de 3.400.000 étrangers contre 1.600.000 nationaux seulement. Il est urgent d'enrayer cette tactique qui ne lui a que trop réussi depuis un siècle. Comme la germanisation en Europe, c'est l'annexion et la transportation en masse de peuplades incapables de se défendre et qu'on *siamisait* aux dépens des royaumes voisins. Non seulement nous devons empêcher cette émigration cambodgienne, et nous ne pouvons plus tolérer les enlèvements, mais il faut faire ramener les habitants des territoires recouvrés et faire revenir les notables emmenés jadis au Siam. Quant aux Annamites et sujets annamites qui sont restés de gré ou de force au Siam, ils doivent être placés de droit sous la protection du consul de France à Bangkok, ainsi qu'il est prévu par le traité de 1884, dont l'application rigoureuse doit être poursuivie. La question intéresse 20.000 de nos protégés et vaut donc la peine d'être réglée en ce sens.

En somme, cette petite nation siamoise a fait audacieusement en Annam, en pleine paix, ce que les Chinois faisaient contre nous au Tonkin pendant la guerre. Les Siamois avaient oublié que la Chine a été châtiée.

« Deux malheurs pour le pays, que ces Hôs et ces Siamois, disait un vieux mandarin du roi de Luang-Prabang à M. Pavie, en 1888. Ils prenaient tout dans les cases et les brûlaient. Ils emmenaient les femmes et les filles.

« Près de vous, Français, nous, Laotiens, nous nous asseyons à l'aise et contents. Près des Siamois, nous sommes craintifs, sombres, tremblants.

« Cependant nous vous savons forts, et eux sont-ils plus forts que nous ? Quand je vous parle, vous rêvez.... Pourquoi ne dites-vous rien ? » C'est parce qu'aucune décision n'était prise et que la nation protectrice continuait, malgré ces plaintes et ces appels si pressants, à faire la sourde oreille. Il devait en être ainsi jusqu'en 1893, alors que les audaces siamoises eurent dépassé toutes les bornes.

Digitized by Google

*Premiers postes français.* — Dès que nos postes eurent été établis à l'entrée de cette région (1888), les habitants des Muongs nous considérèrent comme des sauveurs. Ils nous demandèrent de les débarrasser des bandes chinoises et nous y aidèrent; puis ils nous supplièrent de refouler les envahisseurs siamois et de rétablir l'autorité régulière annamite dans leur pays, rendu à la sécurité et aux relations commerciales avec l'Annam-Tonkin.

On voit combien la marche en avant et l'établissement de notre supprématie est chose ardue, délicate, difficile et de longue haleine. Là où il fallait de l'esprit de suite et de la persévérance opiniâtre, on a trop souvent changé nos agents. Pendant que la mort fauchait, en six ans, six rois d'Annam, *quinze* Résidents généraux et Gouverneurs se succédaient en cinq ans en Indo-Chine, de 1883 à 1888. Les questions extérieures étaient ajournées et nos rivaux en profitaient[1].

*Importance des routes du Mékong au Tonkin et en Annam.* — Les routes commerciales du Mékong, en Chine d'une part et à la mer d'autre part, ont été de tout temps jugées si importantes, qu'avant 1820 les Birmans avaient fondé sur un affluent de droite de ce grand fleuve quelques établissements en vue de se rapprocher du fleuve Rouge. L'anglais Gibson, ambassadeur de Birmanie, à Hué[2], proposa une route d'Ava au Tonkin. La distance était de 100 lieues d'Ava au Mékong, et de 70 lieues de là à Hanoï. On avait à traverser la Salwen, l'Iraouaddy, le Mé-Nam et le Mékong.

« Les Birmans renouvelèrent leurs propositions à Hué en 1823. Mais les Siamois firent évacuer les établissements birmans en 1824, après la guerre entre les Birmans et les Anglais. En outre, ils poussèrent les Laotiens de la rive

[1] Voir : *Les frontières de l'Annam-Tonkin* (1889).

[2] *Relations du Siam avec l'Annam*, par Ch. Lemire. — Paris, Challamel, 1879.

Digitized by Google

gauche du Mékong à s'opposer à cette entreprise qui aurait réuni la Birmanie, le Siam, le Cambodge, l'Annam, le Tonkin et la Chine. Il nous était réservé d'entreprendre, 70 ans plus tard, de relier le Mékong au fleuve Rouge et à Hanoï.

En 1888 (février), la voie du Mékong (Luang-Prabang) à Hanoï, a été reconnue sur la rive droite de la Rivière-Noire. Il y a, du Mékong à Dien-Bien-Phu, douze jours; de là à Laï-Châu, cinq jours; de Laï-Châu à Viet Tri et à Hanoï, dix jours, total vingt-sept jours.

*Organisation du protectorat.* — La mission Pavie nous a ouvert ces régions où nous devions, disait-il, pénétrer en *explorateurs*, rester en *observateurs*, et, quand les Siamois auront, de gré ou de force, évacué la rive gauche du Mékong, nous établir en *protecteurs*.

C'est ce que nous avons fait, et, comme nous l'avions prévu, il n'a pas fallu pour cela d'expéditions onéreuses. Un petit nombre de miliciens a suffi.

Que demandent, en effet, ces districts? La sécurité et le maintien de leur régime.

Nous devons leur assurer la paix d'abord, puis nous utiliserons leurs propres moyens. Si nous négligions de le faire, ce pays redeviendrait la retraite de rebelles ou de brigands, ou de nos ennemis extérieurs.

Plus tard il se défendra lui-même sans que nous y laissions de fortes garnisons. On emploiera les hommes de chaque région, organisés sur place, sans grosses dépenses, sans corvées insupportables et onéreuses. Le Tran-Ninh n'avait autrefois qu'un seul chef héréditaire. Rétablissons-le avec un agent français auprès de lui. Donnons à ce pays une organisation autonome sous la dépendance nominale du protectorat, afin de préparer notre influence, puis notre domination sur le bassin du Mékong, c'est-à-dire jusqu'à la Chine.

*Voyage de MM. Pavie, Vacle et Cupet.* — Le consul Pavie et M. Vacle, commerçant, partis de Luang-Prabang

Digitized by Google

le 15 février 1889 et de Hôuten (Mékong) le 15 mars, étaient arrivés à Vinh par Cam-Môn et Cam-Côt. M. Pavie a reconnu qu'on venait du grand fleuve à Vinh en 6 jours de barque et 3 jours d'éléphants, par le In-Boun, la Vallée du Nam-Ka-Dinh et le Ngan-Phô.

Les gens de La-Khon et de Houten viennent par le Nam-In-Boun jusqu'au Keng-Kiêc, et de là, à éléphant, en traversant le Nam-Ka-Dinh jusqu'au Ngan-Phô.

Les gens de Keng-Kiêc portent à Vinh des cornes de buffles, peaux, étoffes, et rapportent de la soie, des marmites en cuivre et en fer. Il se fait aussi des échanges entre Vinh et Nong-Kay ; les buffles valent 15 piastres la paire (50 fr.).

Du Ngan-Phô au Keng-Kiêc, les éléphants sont loués dix ligatures et portent au plus deux piculs chacun, soit 120 kilogrammes. Les marchands mettent quinze jours, aller et retour.

En somme, de La-Khon à Vinh par le Nam-In-Boun, le Nam-Ka-Dinh et le Ngan-Phô, existe une route commerciale facile, suivie par les marchands annamites et étudiée par M. Macey, l'agent du Syndicat du Haut-Laos.

M. Pavie, en traversant le Cam-Môn et le Cam-Côt, régions des Pou-Euns du Hatinh, où les Siamois avaient mis depuis deux ans et demi une faible garnison, fit reculer les poteaux que les Siamois avaient établis comme frontière. Ceux-ci faisaient payer l'impôt à cette région. Il fut convenu, en mars 1889, avec les Siamois, que des deux côtés on observerait le *statu quo* jusqu'au règlement du litige entre les deux gouvernements. Nous ne sommes que trop restés fidèles à cette convention dont les Siamois ne tinrent aucun compte. Ils poursuivirent leurs empiètements jusqu'aux premiers mois de 1893 où le conflit éclata. Il fallut intervenir et les expulser.

Un poste français avait été établi en 1888 à Na-Huong, près de Na-Bé, à côté du poste des Siamois, puis reporté

Digitized by Google

8 kilomètres plus loin, à Nakai, dans un ancien fortin annamite.

Les Siamois, grâce à M. Pavie et à notre nouveau poste de Na-Kai, refoulés du col de Top-Man (ou Hop-Ham), se rabattirent aussitôt sur le col de Qui-Hop, ouvrant un passage de La-Khon à Vinh. Les habitants firent en même temps appel à nos postes de Tri-Ban et de Hatinh.

De son côté, M. le capitaine Cupet partait le 13 janvier 1889 de Luang-Prabang par le Nam-Khan, qu'il remontait pendant 200 kilomètres, en 11 jours, après avoir franchi les rapides de Kheng-Luong. Il gagne ensuite le Nam-Seng, navigable pendant 100 kilomètres, et atteint Muong-Song, l'un des districts du Tran-Biên (Opan-Tân-Hoc). Ce pays était alors sous la coupe du Siam qui maintenait à Muong-Son un officier siamois avec une assez forte garnison. Le capitaine Cupet remonte le Nam-Luong et explore la région ouest du Tran-Biên qui abonde en benjoin. En deux jours on franchit le plateau, haut de 1.600 mètres, qui sépare les deux bassins, et l'on arrive à Dong-Xa, sur le Song-Ca, que l'on descend jusqu'au Song-Mô qui pénètre en Tran-Ninh.

M. Cupet en visita le chef-lieu, Xien-Quang, ainsi que Muong-Ngan, où le docteur Neis était arrivé en 1883 sans pouvoir aller plus loin, les Siamois et les Hôs lui ayant barré la route. Le 7 avril, le capitaine était à Vinh.

Le trajet de Luang-Prabang à Vinh peut être fait en vingt jours, dont quinze à pied et cinq en barque; on passe par Xien-Quang et l'on atteint Ta-Do, sur le Song-Mô. On réduit beaucoup le trajet en allant par terre à Xieng-Kham et en prenant le Song-Mat, affluent de droite du Song-Ca.

Xieng-Kham n'est qu'à trois jours de marche du Nam-Khan, qui mène à Luang-Prabang.

L'état-major de la division, coordonnant les relevés de la mission Pavie, a dressé une carte de ces vastes terri-



Digitized by Google

toires. L'œuvre considérable de cette importante mission est en cours de publication à Paris. La grande carte a paru en 1893.

C'est à la France, qui les a fait connaître et pacifiées, qu'il appartenait d'établir sans conteste sa bienfaisante influence dans ces régions.

Les Siamois n'ont pas eu à attendre des ordres de Bangkok pour évacuer les points qu'ils occupaient à l'ouest des provinces du Nghê-An et du Hatinh. Ces points avaient été judicieusement choisis sur la route qui mène du Mékong en Annam, de Houten à Hatinh, de Luang-Prabang à Vinh. On conçoit, dès lors, quelle était l'importance pour nos intérêts de nous assurer de ces voies politiques et commerciales, de les fermer aux bandes armées, chinoises ou siamoises, et de les ouvrir aux marchands. Ce but, nous l'avons atteint, il faut le poursuivre jusqu'au bout avec une sage persévérance.

*Évacuation des Hôs.* — Quant aux Hôs, les Siamois voulaient faire revenir ces Chinois dans le Tran-Ninh et leur concéder des terres. Sur trois des chefs chinois, un fut tué en 1888 par nos troupes, un par le bam-biên muong Tha-Phan, dont la famille avait été enlevée par les Siamois ; le troisième a échappé et s'est retiré avec sa bande à Luang-Prabang. Il a disparu depuis ; mais l'un de ses chefs fut tué et sa bande détruite en juin 1889 lorsqu'elle voulut revenir sur le Song-Ca. Le R. P. Pédemont fut tué dans l'expédition faite en novembre 1888, au début de cette chasse aux Chinois.

Ces Chinois, au nombre de plusieurs centaines, en armes, avec femmes et enfants, se sont retirés en Yunnam, d'où ils étaient venus, et le pays, depuis le mois de mai 1889, est débarrassé d'eux. Les habitants terrorisés sont revenus dans leurs villages. Cet excellent résultat est dû au commandant Pennequin qui a su rendre à ce pays son autonomie et la paix.

Digitized by Google

*L'ensemble des communications avec l'Indo-Chine française.* — Le colonel Laurent écrivait de Hanoï, en 1887, sur l'ensemble et l'avenir de ces régions, l'exposé suivant :

« Le Tonkin est comme un coin qui pénètre dans l'angle de l'Asie continentale et de la péninsule indo-chinoise, donnant par sa position l'accès direct dans le Yunnam, prenant à revers la Chine du sud vers le nord, et l'Indo-Chine vers le sud.

Position admirable à tous les points de vue, aussi bien au point de vue commercial qu'au point de vue politique et au point de vue militaire. Ce pays, devenu un vaste établissement européen, sera puissant par lui-même, et pèsera d'un grand poids sur les régions voisines qui ne pourront se soustraire à son influence. Si l'on étudie, en effet, une carte générale de l'Asie orientale, on voit que l'un des côtés rapproche certains points du littoral de quelques places principales de l'Indo-Chine et de la Chine du sud, de façon à attirer inévitablement le mouvement de l'intérieur vers la mer de ce côté. Le Song-Giang, fleuve de Dong-Hoi, province du Quang-Binh (Annam), est à 45 lieues de La-Khon, un des points principaux du Laos sur le Mékong. Nong-Kay, chef-lieu de ce même Laos, est à 75 lieues du port de Vinh (Annam) ». C'est la route que vient de rouvrir M. Pavie.

« Les Muongs-Pou-Euns, bassin moyen du Mékong ou région de Tran-Ninh, sont à 6 jours de Vinh. Luang-Prabang, clef stratégique et politique de toute la presqu'île indo-chinoise, est à 100 lieues de Vinh. C'est la route qui a été parcourue par M. Cupet. — Alevy (Xieng-Hong) centre politique et commercial du Laos Birman indépendant ; Poueurl, un des entrepôts du Yunnam, marché du meilleur thé et de l'opium ; Linh-Ngan, centre de la production métallurgique du Yunnam, tout l'ouest du Kouang-Si, ont leur débouché vers la mer par le Tonkin ; enfin l'importante et populeuse province de Tai-Ping est à 120 kilomètres

Digitized by Google

de la baie d'Along et écoulait par là jadis ses produits. Quand on cherche à voir si ces divers points pourraient essayer de se relier à la mer par d'autres voies, on s'aperçoit bien vite qu'ils ne peuvent y songer. Dans toute autre direction, la mer est à des distances deux à quatre fois plus grandes. Le despotisme des cours orientales et l'exclusivisme des anglo-siamois lutteront certainement pour empêcher le courant commercial de se détourner vers des points étrangers ; mais cette lutte ne saurait se soutenir longtemps, car elle aura pour adversaires la propagation des idées libérales et les intérêts commerciaux qui, tôt ou tard, renversent ce qui les gêne. »

Les tribus de cette région ont été depuis dix-sept ans maintenues dans ces contrées délaissées de tout gouvernant comme une barrière entre la Chine et le reste du monde.

Ces voies de communication naturelle nous étaient fermées, nous les avons rouvertes et nous avons appris à les mieux connaître ; nous les améliorerons et nous en tirerons de grands avantages politiques et commerciaux.

M. Le Myre de Villers prévoyait parfaitement le but où nous devions tendre, et il voulait y arriver par les moyens pacifiques mais persévérants qu'il appelait si bien « faire la tache d'huile ».

*Prévisions des traités au sujet de ces populations.* — En formulant le traité de 1883, avec l'Annam, M. Harmand avait déjà en vue nos relations avec les peuples du Laos. Il repoussait déjà l'appellation de *sauvages*, traduite de l'annamite par les premiers missionnaires et conservée à tort dans le bassin du Bla et autres vallées, alors que plusieurs peuplades, Pou-Euns, surtout, ont les mœurs douces et honnêtes qu'ils doivent à l'observation du boudhisme indou, si différent du boudhisme sino-annamite.

« Il ne faut pas, disait-il, négliger l'appoint que ces populations malheureuses, mais énergiques, pourront nous fournir, étant sous notre protection, lorsque arrivera le

Digitized by Google

moment de tourner nos regards vers la grande vallée du Mékong. »

Or, ce moment est venu. La mission de Lagrée-Garnier en eut l'initiative. La mission Pavie a été chargée de l'application et personne n'est plus compétent en la matière que notre ministre à Bankok.

Quand M. Harmand quitta Bangok en 1883, après avoir instruit le département des affaires étrangères de la situation des frontières entre l'Annam et le Siam, il se préoccupait de la revendication des frontières occidentales de l'Annam, envahies par les Siamois. « Nous attendrons sans doute longtemps, se disait-il, cette rectification. » Et, en effet, nous l'avons attendue jusqu'en octobre 1893.

*Nos devoirs et nos droits dans ces régions.* — Cependant, par le traité de 1884, la France considère les Annamites et les peuplades de l'Annam comme ses protégés en tous lieux, au dedans comme au dehors. Envers les colonies annamites du Mékong, de La-Khon, de Houten, du Laos, nous avons des devoirs et des droits. Ces noyaux de population deviendront, dit M. Harmand, des centres puissants dès qu'ils seront assurés d'une protection efficace. Ces centres se développeront au milieu de ces belles plaines dépeuplées du Laos annamite. Ces colonies ressortissent à notre protectorat comme les régions du Tran-Ninh, du Cam-Mon et du Cam-Cot, des Méos, des Xas, etc. Toutes celles-ci nous demandent d'agir en leur faveur et se réclament de nous. Nous devons aller à elles.

« Du côté de Luang-Prabang, la question de frontières si indécise, une fois réglée à notre avantage, préparerait notre action sur ce royaume si important et destiné, pour peu que nous voulions en prendre la peine, à arrêter l'expansion de l'influence anglaise sur des territoires qui doivent être un jour français. »

C'est l'influence anglaise, siamoise et chinoise qu'il s'agissait de devancer. Notre protectorat étant reconnu sur cette

Digitized by Google

principauté, nous avons fait déjà un grand pas; mais il faut aller jusqu'au bout et ne pas abandonner à l'Angleterre, sous prétexte d'État-tampon, les États Shans du bassin du Haut-Mékong, objet des réserves de la France en 1884. Il suffit, en s'appuyant sur le passé de ces régions, sur leurs annales, leur état politique, ancien et récent, et sur leur situation géographique, de considérer qu'elles font partie intégrante de l'Indo-Chine française.

*Ensemble des territoires de l'Indo-Chine française.* — Un simple exposé géographique nous montre l'union indo-chinoise formant un tout compact, borné par des limites naturelles qui sont : la mer d'Annam, au sud et à l'est; le grand fleuve Mékong, du sud-ouest au nord; la frontière de Chine au nord. Est-il un pays mieux défini, mieux gardé, mieux doué? Le long de ce parallélogramme qui forme l'Indo-Chine française, nous n'avons que deux voisins à l'ouest : le Siam et la Birmanie devenue anglaise et un voisin au nord, la Chine. Le Siam indépendant, voilà le véritable et le seul État-tampon qui doive exister entre nous et la Birmanie. En outre le Cambodge et son grand fleuve s'étendent du sud-ouest au nord. La mer baigne deux côtés, le sud et l'est. Il ne reste que la frontière chinoise à garder.

*Routes et ports.* — Sur le Mékong, il n'est besoin que de stations commerciales. Sur la côte d'Annam, les ports sont à la fois des entrepôts commerciaux et des centres de défense appuyés sur l'arsenal de Saïgon. Ces entrepôts sont : 1° Xuan-Day et Qui-Nhon; 2° Tourane et Fai-Fô; 3° Vinh et Hatinh; 4° Haï-Phong et Hanoï. Ils sont reliés aux centres du Mékong par des voies navigables et des chemins praticables : 1° à Stung-Treng; 2° à Bassac; 3° à La-Khon, Houten et Non-Kay; 4° à Luang-Prabang, routes reconnues par la mission Pavie et ses collaborateurs.

*Avenir commercial et défense militaire.* — De Haï-Phong et Hanoï vers la Chine, la voie du fleuve rouge est

Digitized by Google

ouverte par Lao-Kay. Le chemin de fer va se terminer jusqu'à Lang-Son, à la fin de la présente année.

Voilà donc un quadrilatère de 52.000.000 d'hectares presque aussi grand que la France, renfermant 5.000.000 d'Annamites, 15.000.000 de Tonkinois, 2.000.000 de Cochinchinois, 1.000.000 de Cambodgiens, 4.000.000 de Kiams, Moïs, Laotiens, peuplades des Muongs, soit 27,000.000 d'habitants.

Ils sont desservis par des voies transversales, par des fleuves, « routes qui marchent », défendus par des postes, par des forces militaires et maritimes, dans les citadelles et dans les rades et ports.

Un droit léger de douane resterait établi sur les produits étrangers, venant presque exclusivement de Chine, sans similaires en Europe, indispensables à la consommation quotidienne de la population. Un droit protecteur favoriserait les produits de nos nationaux. De la sorte nous nous assurerions le monopole du trafic avec ces 27.000.000 d'hommes. Les tarifs minimes de transit et le léger tarif des produits non similaires développeront les échanges avec le Yunnam, le Quang-Si, le Quang-Toung, ramenant à nous une clientèle de 40.000.000 de Chinois au minimum. Le trafic général sera donc basé sur une population de 67.000.000 de consommateurs et de producteurs.

*Conclusions.* — La conception de l'Indo-Chine française n'était rationnelle pour le présent comme pour l'avenir qu'en lui donnant ses bornes naturelles, indispensables. Notre parallélogramme doit être fermé. Sur trois de ses côtes la nature le protège au point de vue de la défense militaire, par terre et par eau, de la navigation guerrière et marchande, du commerce extérieur d'importation, du commerce d'exportation et des échanges extérieurs. La diversité des peuplades qui occupent ce parallélogramme, sous notre domination ou notre protectorat, en fait fata-

Digitized by Google

lement une République française, une et indivisible, pouvant être administrée à peu de frais. Pour tout esprit soucieux des destinées de l'Indo-Chine française, ce sont là les conditions inéluctables des résultats matériels, politiques, commerciaux et sociaux à en retirer. Ce sont là les voies et moyens indispensables à sa grandeur future et à la prospérité qui lui a été prédite avec une conviction aussi justifiée que consolante et patriotique.

L'évacuation du Tran-Ninh et du Cam-Môn est définitive depuis le traité de Bangkok du 3 octobre 1893. Nous avions déjà forcé les Siamois à se retirer le 24 mai 1893. Le Khâ-Luong (commissaire) de Cam-Môn, nommé Phra-Yot, refusa pendant plusieurs jours de quitter volontairement ce poste et maintenait son pavillon hissé en face du drapeau français. Il fut désarmé par le résident Luce et le poste fut évacué sans résistance. On y trouva quatre-vingts fusils et des armes blanches. Phra-Yot déclara à M. Luce qu'il était résolu à ne pas lutter contre nous et qu'il laisserait les deux gouvernements régler les contestations pendantes. Il fut reconduit vers Houten, sur le Mékong, par l'inspecteur des milices, Grosgurin, officier intelligent et énergique, connaissant une partie du Laos annamite, avec vingt miliciens annamites et un interprète cambodgien. Ils avaient pour mission de protéger le mandarin siamois contre les habitants dont il s'était attiré la haine par ses exactions et sa sévérité.

Arrivé à Keng-Kiêc, M. Grosgurin tomba gravement malade. Phra-Yot avait mandé secrètement de Houten deux cents hommes armés. Ils vinrent, le 2 juin, entourer la maison où Grosgurin était couché et le tuèrent par surprise avec seize de ses hommes et son interprète.

Bien que le fait ait eu lieu en territoire annamite, en pays de protectorat, nous eûmes la condescendance de consentir à ce que les auteurs de cet attentat et de celui de Xieng-Khan soient jugés par les autorités siamoises. Un

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

magistrat de Cochinchine fut envoyé à Bangkok en mars 1894, conformément aux clauses de la convention du 1er octobre dernier, pour assister au jugement et veiller à l'exécution des peines prononcées. Le gouvernement français se réservait le droit d'apprécier si les condamnations étaient suffisantes et, le cas échéant, de réclamer un jugement devant un tribunal mixte, dont il fixerait la composition. Les Siamois essayèrent d'abord de nous imposer un tribunal mixte, composé par leurs soins. Ils se décidèrent enfin à juger Phra-Yot. Le tribunal était présidé par le prince Bidgit, gouverneur d'Ou-Bôn. Le 16 mars, le prévenu, assisté de deux avocats anglais, fut acquitté sur tous les chefs d'accusation !

Il est à présumer que le gouvernement français voudra user du droit qu'il s'est réservé et fera reviser le procès. Le meurtre de notre agent et de nos soldats ne saurait rester impuni.

Quant à l'attentat de Xieng-Khan en Tran-Ninh, il s'agit d'un fonctionnaire (Bam-Biên) et d'une dizaine de notables annamites et des interprètes envoyés dans ce district en 1891 par le résident de France de Vinh, avec des fusils et un pavillon français. Ils furent arrêtés, maltraités, dépouillés et déportés à Bangkok par les Siamois. D'après la récente convention, ils doivent être ramenés par un délégué du ministère siamois des affaires étrangères à la légation de France, ainsi que les armes et le drapeau confisqués par les autorités siamoises.

Or, ce protégé français n'a jamais reparu et les Siamois n'opposent que des réponses dilatoires à nos réclamations.

Le texte de la convention stipule encore ce qui suit : « Le gouvernement siamois devra remettre à la disposition du ministre de France à Bangkok ou des autorités françaises à la frontière, tous les sujets français, annamites, cambodpiens. laotiens, de la rive gauche, détenus à un titre quelconque. *Il ne mettra aucun obstacle au retour sur la rive*

Digitized by Google

*gauche des anciens habitants de cette région.* » Or, les Siamois prétendent que ces anciens habitants sont en nombre infime, alors qu'on en a déporté des milliers, comme le consul anglais Archer l'a lui-même constaté.

C'est en présence de ces fins réitérées de non recevoir de la part des Siamois que le Parlement anglais se préoccupe si vivement de l'évacuation de Chantaboun par nos troupes. Il serait plus important et plus honorable pour l'Angleterre de faire connaître à l'Europe l'époque où elle compte rendre l'Égypte aux Égyptiens.

Il y aura donc lieu d'insister avec fermeté auprès du Siam pour qu'il renvoie dans leurs districts les chefs et les habitants Pou-Euns qu'ils ont déportés sur la rive droite et qui doivent rentrer dans le Tran-Ninh.

L'organisation de ce pays, conformément à ses mœurs et à ses anciennes coutumes féodales, lui rendra, après de si longues années de misères et d'oppressions, quelque vitalité. En apprenant à connaître les Pou-Euns, nous apprendrons à les administrer. Le Protectorat trouvera parmi ces populations honnêtes et douces les moyens de mettre en valeur les territoires fertiles qui nous ont été restitués et qui prolongent notre domaine depuis le littoral de l'Annam jusqu'au bassin du Mékong.

La carte d'ensemble, jointe à cette étude, montrera quelle est dans ce domaine la place occupée par le pays des Tiêms, des Moïs et des Pou-Euns, et comment les ports de la mer d'Annam se rattachent aux principaux centres de trafic sur le Mékong où flottent actuellement les couleurs françaises.

---

Digitized by Google

# APPENDICE

## Le Traité et la Convention du 3 octobre 1893 avec le Siam

Le dimanche 1er octobre ont été signés à Bangkok, par les plénipotentiaires français et siamois, le traité et la convention sanctionnant les clauses de l'ultimatum et les garanties complémentaires telles que le Siam les avait déjà acceptées et en réglant l'exécution.

Les parties contractantes y prévoient l'établissement prochain d'un régime douanier plus favorable aux relations commerciales entre nos possessions et les territoires limitrophes.

Le gouvernement siamois s'engage à assurer toutes les facilités nécessaires aux travaux que la navigation du Mékong rendrait nécessaires sur la rive droite du fleuve.

La France continuera à occuper Chantaboun jusqu'à la complète exécution des stipulations et, notamment, jusqu'à l'évacuation pacifique de la rive gauche du Mékong par les Siamois.

Les avantages résultant de ce traité donnent satisfaction aux réclamations qu'avait formulées le gouvernement français.

Voici, d'ailleurs, le texte intégral de ce traité et la convention qui y fait suite, en date du 3 octobre :

### TRAITÉ

Article Premier. — Le gouvernement siamois renonce à toute prétention sur l'ensemble des territoires de la rive gauche du Mékong et sur les îles du fleuve.

Art. 2. — Le gouvernement siamois s'interdit d'entretenir ou de faire circuler des embarcations ou bâtiments armés sur les eaux du Grand Lac, du Mékong et de leurs affluents situés dans les territoires visés à l'article suivant.

Art. 3. — Le gouvernement siamois ne construira aucun poste fortifié ou établissement militaire dans les provinces de

Digitized by Google

Battambang et de Siem-Reap et dans un rayon de vingt-cinq kilomètres sur la rive droite du Mékong.

Art. 4. — Dans les zones visées par l'article 3, la police sera exercée, selon l'usage, par les autorités locales avec les contingents strictement nécessaires. Il n'y sera entretenu aucune force armée régulière ou irrégulière.

Art. 5. — Le gouvernement siamois s'engage à ouvrir dans le délai de six mois des négociations avec le gouvernement français en vue du règlement du régime douanier et commercial des territoires visés à l'article 3 et de la revision du traité de 1856. Jusqu'à la conclusion de cet accord il ne sera pas établi de droits de douane dans la zone visée à l'article 3. La réciprocité continuera à être accordée par le gouvernement français aux produits de ladite zone.

Art. 6. — Le développement de la navigation du Mékong pouvant rendre nécessaires sur la rive droite certains travaux ou l'établissement de relais de batellerie et de dépôts de bois et de charbon, le gouvernement siamois s'engage à donner, sur la demande du gouvernement français, toutes les facilités nécessaires à cet effet.

Art. 7. — Les citoyens, sujets ou ressortissants français pourront librement circuler, commercer dans les territoires visés à l'article 3, munis d'une passe délivrée par les autorités françaises. La réciprocité sera accordée aux habitants desdites zones.

Art. 8. — Le gouvernement français se réserve d'établir des consulats où il le jugera convenable, dans l'intérêt de ses citoyens, sujets ou ressortissants, et notamment à Korat et à Muong-Nan. Le gouvernement siamois concédera les terrains nécessaires pour l'installation desdits consulats.

Art. 9. — En cas de difficultés, le texte français fera seul foi.

Art. 10. — Le présent traité devra être ratifié dans un délai de quatre mois à partir du jour de la signature.

## CONVENTION

Les postes militaires siamois établis sur la rive gauche du Mékong et dans les îles du fleuve devront être évacués dans le délai d'un mois à dater de la siguature de la présente convention. Ceux situés dans les provinces d'Angkor et de Battambang et sur la rive droite du fleuve dans un rayon de

Digitized by Google

vingt-cinq kilomètres devront être évacués à la même époque et les fortifications rasées.

Les auteurs des attentats de Tong-Xieng-Khan et de Kammon seront jugés par les autorités siamoises. Un représentant de la France assistera au jugement et veillera à l'exécution des peines prononcées. Le gouvernement français se réserve le droit d'apprécier si les condamnations sont suffisantes, et, le cas échéant, de réclamer un jugement devant un tribunal mixte dont il fixera la composition.

Le gouvernement siamois devra remettre à la disposition du ministre de France à Bangkok ou des autorités françaises de la frontière tous les sujets français, annamites, cambodgiens, laotiens de la rive gauche détenus à titre quelconque ; il ne mettra aucun obstacle au retour sur la rive gauche des anciens habitants de cette région.

Le bang-bien de Tong-Xieng-Khan et sa suite seront amenés par un délégué du ministre des affaires étrangères à la légation de France, ainsi que les armes et le pavillon français saisis par les autorités siamoises.

Le gouvernement français continuera à occuper Chantaboun jusqu'à l'exécution des stipulations de la présente convention et notamment jusqu'à la complète et pacifique évacuation des postes siamois établis tant sur la rive gauche du Mékong et dans les îles du fleuve que dans les provinces de Battambang et de Siem-Reap et dans un rayon de vingt-cinq kilomètres sur la rive droite du Mékong.

Le délai de six mois dont il est question pour la convention douanière à conclure est expiré au 1er avril 1894. Les négociations prévues ne seront pas suivies à Bangkok, mais à Paris.

Dans ce traité, il ne pouvait s'agir des États Shans du haut fleuve. La question du Mékong supérieur (rive droite) reste donc ouverte entre nous, la Birmanie anglaise et la Chine. Elle exige de notre part une énergique vigilance. Une Commission est chargée de relever la configuration de ces diverses principautés, en vue de la délimitation à intervenir.

Le traité franco-siamois et la convention, ayant reçu en mars 1894 l'approbation des deux Chambres, ont été déclarés exécutoires par le Président de la République française.

Ch. Lemire,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

Digitized by Google

# MÉMOIRES ET DOCUMENTS

CONCERNANT LES

# GUERRES DE LA VENDÉE

## I

## PRÉCIS HISTORIQUE SUR LA GUERRE DE LA VENDÉE

PAR GIBERT

*(suite)*

1793. Septembre. Les Républicains défaits à Chantonnay [5 septembre].

Tant de pertes réitérées jetèrent la consternation dans le pays insurgé. On y apprit encore que l'ennemi, encouragé par ses succès, s'avançait au nombre de plus de douze mille hommes [sous les ordres de Lecomte], avec une artillerie formidable, du côté de Chantonnay, [massacrant tout sur sa route]. Il était important de remporter la victoire, pour relever les esprits abattus et se procurer de nouvelles munitions, car il restait à peine cinq cents livres de poudre dans l'arsenal[1]. On prit toutes les mesures possibles pour s'assurer du succès [une bonne partie de la grande armée et toute celle de Bonchamp marchèrent]. M. de l'Escure [grand chasseur] qui connaissait parfaitement le pays [jusqu'au plus petit détour, jusqu'au moindre buisson], se chargea de diriger la marche [du rassemblement], et le fit de [telle] manière, qu'il tourna les républicains et les mit [sans qu'ils s'en aperçussent], entre lui et le Bocage ; l'affaire s'engagea sur les quatre heures du soir, un samedi, à la fin d'août, ou au commencement de septembre[2]. Les républicains, voyant arriver les royalistes, leur crièrent qu'ils allaient encore être battus, s'ils n'avaient pas avec eux l'armée de Bonchamp, et ceux-ci leur crièrent à la première décharge : *Tiens, voilà ses balles* [*à Bonchamps*].

[1] « Dans la victoire les soldats se jetaient ordinairement sur les « caissons pris et se rechargeaient de poudre qu'ils emportaient chez « eux. Voilà pourquoi il n'y en avait jamais beaucoup dans le maga- « sin ; il en résultait aussi, d'un autre côté, qu'ils faisaient leurs « cartouches au calibre de leurs fusils. » (*Note de Gibert.*)

[2] 5 septembre 1793.

Digitized by Google

1793. Septembre. Les Royalistes défaits à Doué.

Le combat dura au plus deux heures. L'ennemi, enfoncé de toutes parts, perdit beaucoup de monde, neuf pièces de canon et toutes ses munitions. Le carnage fut d'autant plus grand, que les fuyards, s'enfonçant dans le pays [insurgé] qu'ils ne connaissaient pas, y étaient poursuivis et tués même par les femmes, irritées de voir tout mettre à feu et à sang chez elles[1]. [M. de La Rochejacquelin en trouva plusieurs en prières auprès de quelques cadavres et leur demanda ce qu'elles faisaient là : « Notre général, lui dirent-elles dans leur patois, nous prions Dieu pour ces pauvres bleus que nous venons de tuer. » Les royalistes ne perdirent pas d'autre officier que M. Augustin Damaï, gentilhomme d'Oneille, en Piémont, qui, étant à Paris, avait été forcé de s'enrôler dans la Légion germanique et avait déserté à Saumur]. C'est dans cette marche que M. d'Elbée trouva un enfant de huit à neuf mois, ayant un coup de sabre dans le dos et respirant encore, auprès du père et de la mère égorgés sur le chemin, leur chien, qui était couché auprès deux, léchant alternativement leurs blessures. M. d'Elbée fit élever l'enfant qui a guéri, et en a pris soin. [Les républicains en avaient porté plusieurs au bout de leurs baïonnettes].

Quelques jours après cette victoire, les généraux royalistes furent informés que l'ennemi rassemblait ses forces à Doué, pour venir les attaquer. Ils résolurent d'aller les prévenir. La victoire parut d'abord se décider en faveur des Vendéens ; mais l'arrivée des troupes fraîches venant de Saumur fit changer les choses de face ; en même temps le feu prit à l'un de leurs caissons, le principal canonnier

[1] Mme la comtesse de La Bouère, à la gracieuse obligeance de laquelle je dois communication du manuscrit autographe de Gibert, m'a prié de joindre ici la note suivante qu'elle a elle-même rédigée : « On n'a trouvé aucune allusion à ce que rapporte M. Gibert dans les « papiers de M. et Mme la comtesse de La Bouère et de M. de Beau- « vais. Ces témoins de la guerre vendéenne ont toujours nié avec « énergie les cruautés attribuées aux femmes, en particulier ; leur « impartialité était assez grande pour en rendre compte, si ce fait « était avéré. »

Digitized by Google

1793. Septembre.

perdit la tête et abandonna sa pièce, le désordre se mit dans l'armée qui s'en fut à vanderoute[1], laissant beaucoup de monde sur le champ de bataille, avec quelques pièces de canon.

[Le parti essuya un autre échec à la Tessoualle, entre Cholet et Châtillon. M. Stofflet, qui paraissait à l'armée pour la première fois depuis sa blessure, fut sur le point d'être pris[2].]

Un orage terrible cependant était prêt à fondre sur la Vendée. La garnison de Mayence venait d'arriver en poste à Nantes[3]. Après s'y être reposée quelques jours, elle en était sortie avec les troupes qui y étaient déjà. Cette réunion formait un corps de vingt à vingt-cinq mille hommes[4], commandé par Beysser, Canclaux, Aubret du Bayet et Kléber.

D'un autre côté le tocsin sonnait dans toutes les paroisses des environs d'Angers, Saumur et Thouars, à dix lieues à la ronde, pour faire marcher en masse sur la Vendée, les hommes en état de porter les armes, au-dessous de soixante ans. L'armée sortie de Nantes était allée attaquer M. Charette, [le chassa de Machecoul, Légé et Montaigu, avec une perte considérable de sa part, dans le commencement de septembre] et après l'avoir battu plusieurs fois l'avait poussé

Elle bat plusieurs fois M. Charette.

[1] En déroute.

D'après le ms. aut. de Gibert, cet échec aurait été subi par l'armée de Bonchamp, sous les ordres du prince de Talmond, qui voulait encore tenter de reprendre Saumur.

[2] Il semble que cette affaire est la même que celle mentionnée plus haut, dans le courant de juillet.

[3] « L'arrivée de cette garnison et ensuite de celles de Condé et de « Valenciennes, a dû ouvrir les yeux aux malheureux Bourbons, sur « la sincérité de l'intérêt que les puissances étrangères prenaient à « leur rétablissement. Elles faisaient prêter serment à ces troupes « de ne point porter les armes contre les têtes couronnées ; elles « savaient que les Vendéens étaient armés sous cette cause, et elles « ne les comprirent pas dans le serment qu'elles avaient exigé de « leurs prisonniers ! » (*Note de Gibert.*)

[4] « Au moins trente mille hommes. » (*Ms. aut.*)

Digitized by Google

jusqu'à Torfou et Aigrefeuille, à quatre ou cinq lieues de Cholet[1]. Ces nouvelles jetèrent partout la consternation; il était urgent de porter de puissants secours à M. Charette, et les généraux royalistes s'occupaient du rassemblement. M. de Bonchamp était toujours blessé à Jallais; tous les yeux se tournaient vers lui[2]; il se rendit au Conseil [assemblé à Cholet, pour aviser au moyen de secourir M. Charette. On avait déjà fait assembler tout le monde à Tiffauges, en se contentant de laisser les paroisses limitrophes de la république, garnies de leurs soldats. M. de Bonchamp se rendit le lendemain matin avec les autres généraux] de là à Torfou[3]. [En arrivant], il demanda à M. Charette la position de l'armée ennemie; celui-ci dit qu'il ne la connaissait pas. M. de Bonchamp [monta à cheval et] fut lui-même à la découverte, suivi de quelques officiers, et à peine eurent-ils fait un quart de lieue que, [parvenus au sommet d'une colline], ils essuyèrent une décharge considérable de mousqueterie, mais qui ne blessa personne; de retour au camp, il fut décidé qu'on attendrait au lendemain pour attaquer l'ennemi, à moins qu'il ne fît quelques mouvements. [On jugea qu'il faisait ses dispositions pour pousser par la route de Clisson, sans inquiéter M. Charette et le laissant derrière lui, venir s'emparer de Cholet, où l'on était bien éloigné de s'y attendre].

1793. Septembre.

La veille, [pendant que les généraux du parti soupaient], il était venu à Cholet des courriers de Vihiers [petite ville de la frontière du côté de Saumur], annoncer qu'il était sorti

[1] Du 9 au 17 septembre.

[2] « La surveille de la grande affaire de Torfou, M. de Talmond alla « à Jallais, pour engager M. de Bonchamp, qui était toujours souf- « frant de ses blessures, à venir joindre les autres généraux de l'ar- « mée. » (*Note de Gibert sur les Mémoires de la marquise de Bonchamp.*)

[3] « Tiffauges », d'après le ms. aut. Les deux bourgs sont distants l'un de l'autre de trois kilomètres. J'inclinerais à penser que le point véritable fut Tiffauges ou peut-être la *vallée de Torfou*, en face, sur la rive droite de la Sèvre.



Digitized by Google

1793. Septembre.

de Saumur une colonne formidable qui marchait sur eux. Cette nouvelle mit les généraux royalistes dans un grand embarras ; ils ne pouvaient tirer aucune portion du rassemblement qui existait à Torfou, sans inquiéter les paysans et peut-être les disperser tout à fait ; ils avaient bien laissé dans toutes les paroisses voisines de Vihiers les habitants pour s'opposer au passage de l'ennemi, mais ils ne le croyaient pas si nombreux et ces forces devenaient bien insuffisantes ; il se trouvait encore heureusement à Cholet environ quinze mille hommes qui allaient au camp de Torfou. M. de Piron, que sa première victoire avait fait nommer le *héros de Vihiers*, reçut ordre de partir dans la nuit avec un corps de deux mille hommes et deux pièces de canon. Au lieu de deux mille hommes, il en partit peut-être six mille qui, réunis aux [habitants des paroisses du May, de Trémentines, Maulévrier et autres voisines], gardes du pays, portaient son détachement à environ dix mille hommes, avec lesquels ils furent au-devant de l'ennemi.

18 Septembre. La masse de Saumur battue par les Royalistes.

C'était la masse de Saumur, forte peut-être de cinquante mille hommes, qui s'avançait commandée par Santerre [ayant avec lui Ronsin]. Cet habile général [en partant de Saumur, apparemment pour cacher son plan], après une marche de deux ou trois jours par [Brissac], Martigné, Thouarcé, etc., pendant laquelle ils avaient manqué de vivres, les avait ramenés [la veille], déjà excédés de fatigue à Doué. Il en était sorti le matin, menant sa troupe comme en procession, sur une seule colonne, sans ailes, même sans éclaireurs, et les premiers étaient sur le champ de bataille [à Coron], à six lieues de Doué, que sa queue n'en était pas encore sortie ; ils portaient chacun une petite bandoulière de ruban de fil tricolore, pour les distinguer des Vendéens. Le général avait distribué, d'espace en espace, [en échelons] dans cette colonne, ce qu'il y avait de troupes réglées pour encourager ses nombreux soldats [pères de

Digitized by Google

famille pour la plupart] et les soutenir. Après avoir pris un bouillon à Vihiers, il s'avança à la découverte, et voyant le peu de monde qui venait à sa rencontre, il revint à Vihiers et commanda son dîner pour deux heures, disant qu'il n'avait besoin que de peu de temps pour exterminer les brigands[1]. 1793. Septembre.

Il avait savamment fait filer toute son artillerie dans Coron, qui forme un boyau dans un vallon. Piron, qui s'en aperçut, fit couler des tirailleurs dans les jardins et [derrière] les haies qui bordent le bourg [avec ordre de faire feu sur les canonniers et les conducteurs], ils tuèrent quelques canonniers, quelques charretiers, le reste veut fuir [retourner ses pièces pour sortir du défilé], malheureusement [l'essieu d'] un caisson, qui fermait la marche, se brise, bouche la rue, et tout fut pris dans l'instant. Quatorze canons, deux obusiers et tous les caissons[2], de ce nombre étaient les pièces perdues quelques jours auparavant à Doué. M. de Piron fit partir le tout sur le champ pour Cholet, il n'eut après cela que la peine de charger cette masse informe. Elle se dissipa sans rendre presque de combat, [se renversa sur la troupe de ligne dont elle était parsemée et l'entraîna dans sa fuite]. Beaucoup furent tués sur le champ de bataille, mais il en périt bien davantage dans la déroute, ces malheureux tombaient excédés de leur course, et expiraient sur la place; les Vendéens, irrités du massacre des leurs et de l'incendie de leurs maisons, ne firent aucun prisonnier; un seul échappa, en se jetant dans les bras de M. de Piron; encore y fut-il grièvement blessé [d'un coup de pique sur la tête et d'un

[1] « En arrivant à Vihiers, il (Santerre) prit, dit-on. à l'auberge, « un verre de vin avec un biscuit, s'avança à la découverte des « royalistes, et ayant vu cette poignée de monde, revint à Vihiers, « prit un bouillon et commanda son dîner pour deux heures après, « en disant qu'il ne lui fallait pas davantage de temps pour anéantir « les brigands... » (*Ms. aut.*)

[2] « Douze canons, deux obusiers et quatorze caissons. » (*Ms. aut.*)

Digitized by Google

1793. Septembre.

coup de feu au jarret. Ce ne fut qu'après l'affaire, qu'ils firent une cinquantaine de prisonniers, qui furent menés à Cholet; on garda les bourgeois mais les soldats furent fusillés sur le champ].

19 Septembre. Masse d'Angers aussi battue.

A peine fut-on instruit à Cholet de cette victoire, qu'il fallait songer à arrêter la masse d'Angers, composée de plus de vingt-cinq mille hommes, qui venaient sur Saint-Lambert [et s'avançaient la torche et le fer à la main]. Les généraux royalistes envoyèrent promptement ordre aux soldats, qui pouvaient encore être à Coron et à Vezins, de se rendre à Saint-Lambert pour renforcer les [habitants de Chemillé, Saint-Aubin et autres endroits voisins], gardes du pays, commandés par MM. Duhoux, [de Kiroir] et de la Sorinière. Ces officiers se trouvant par là à la tête d'environ dix mille hommes, furent chercher l'ennemi qui avait passé le Layon[1] au Pont-Barré et aux Planches de Meures (*sic*). Ils divisèrent leurs forces et le mirent entre deux feux, coupèrent tous les ponts par lesquels il avait passé, et lui tombèrent alors sur le corps. Cette troupe, composée pour la plupart de pères de famille, nullement aguerris, fut encore plus aisément dissipée que la précédente. La retraite se trouvant fermée pour eux, ce fut une boucherie. Les Vendéens étaient las de tuer. La ville seule d'Angers y perdit plus de quatre cents hommes, dix pièces de canons qui composaient l'artillerie et toutes les munitions furent prises.

Les petites garnisons d'Ingrandes, Varades, Ancenis et autres, qui bordent la Loire, s'étaient réunies de leur côté, et avaient passé cette rivière [à Montjean], elles furent aussi battues à Saint-Florent. Ces deux affaires eurent lieu le 19 septembre dans l'après-midi.

L'armée de Nantes battue à Torfou par les Royalistes.

A Torfou l'on était plus sérieusement aux mains avec la garnison de Mayence; l'action avait commencé dans la

[1] « Petite rivière peu large, mais assez profonde, que l'on passe à « des moulins, sur des portes marinières. » (*Note de Gibert.*)

Digitized by Google

matinée. M. Charette, qui avait donné le premier, fut bientôt repoussé et se replia sur la grande armée qui le soutint[1] et chargea à son tour ; l'affaire devint alors générale et dura jusqu'au soir, les royalistes, [animés par la grandeur du péril qui les menaçait], firent des efforts étonnants, et remportèrent enfin la victoire ; les républicains perdirent au moins dix-huit cents hommes, dix pièces de canon, leurs munitions et un butin immense, fruit du pillage qu'ils avaient fait dans le pays. Ils se retirèrent en désordre, une partie sur Clisson [petite ville de Bretagne, avantageusement défendue par sa position sur la Sèvre et le reste de ses anciennes fortifications] et l'autre sur Montaigu. [Un paysan trouva sur un des morts deux cents doubles louis. Une femme, très jolie, dont la mise fit présumer qu'elle était attachée à un officier de marque, fut prise et ne voulut jamais crier *vive le roi !* Les paysans la tuèrent impitoyablement]. 1793. Septembre.

Quelques moments avant la bataille, trois Mayençais étaient venus trouver les généraux royalistes, pour traiter, disaient-ils, de la part de leurs chefs et passer avec leurs corps dans l'armée catholique. Mais l'énormité des sommes qu'ils demandèrent [qui allaient à des millions] et la manière dont ils se sont toujours battus depuis ont donné lieu de douter non seulement de la sincérité de leurs propositions, mais encore de les regarder comme des espions, Cependant on leur tira quelques éclaircissements [sur la position de leur armée], qui contribuèrent peut-être au gain de la bataille, et qui furent payés trois cents louis[2].

[Il est aisé de juger par ce qu'on vient de lire combien les Vendéens avaient couru de risques en peu de jours.

[1] « Si la Grande Armée ne l'eût vigoureusement soutenu, la « bataille eût été bientôt décidée. » (*Ms. aut.*)

[2] Johanet dit que c'étaient un officier et deux sous-officiers déguisés en paysans. (*La Vendée à trois époques*, I, 160.)

Digitized by Google

1793. Septembre.

Cernés comme on voit de tous côtés, resserrés dans un espace d'au plus huit lieues d'un point à l'autre, c'en était fait du parti, si les officiers républicains eussent mis plus d'ensemble dans leurs opérations, et s'ils s'étaient concertés pour attaquer tous le même jour.

L'armée de Nantes, quoique vaincue et désarmée en partie, n'en était pas moins redoutable. Avant de se séparer, le conseil des généraux vendéens arrêta que MM. de Bonchamp et de l'Escure s'entendraient pour attaquer la colonne qui était entrée dans Clisson, lorsqu'elle en sortirait [pour aller se rafraîchir et se reformer à Nantes]; M. de l'Escure eut ordre de tomber sur la gauche, du côté de Saint-Symphorien, et M. de Bonchamp, sur la droite, par Vallet. Les camps de la Loué, du Loroux et de Saint-Jacques [commandés par MM. Lyrot de la Patouillère et d'Espinay[1]], reçurent celui de battre alors la campagne, pour couper aux fuyards la retraite dans Nantes.

Ce plan si bien conçu ne put avoir son exécution ; M. de l'Escure[2], qui avait appris qu'il y avait un corps de trois mille hommes à Saint-Fulgent[3], craignit d'être attaqué, et fut le prévenir ; il l'enleva et pris un magasin considérable. [Mais il ne se trouva plus en mesure pour seconder M. de Bonchamp].

M. de Bonchamp, qui n'avait point été prévenu de ce changement [de disposition], ne manqua pas de tomber sur l'ennemi, à sa sortie de Clisson, [au jour et à l'heure

[1] « Ces camps étaient établis sur les bords de la Loire, pour empêcher l'ennemi de pénétrer dans cette partie. Lui, de son côté, « avait sur la rivière des chaloupes canonnières, pour prévenir « pareille démarche de la part des royalistes et protéger la navigation, qu'ils inquiétaient déjà assez par des batteries placées sur « le coteau qui la domine, depuis Saumur jusqu'à Nantes. »
(*Note de Gibert.*)

[2] « Charette, avec son armée, accompagnait M. de l'Escure, qui « commandait la grande armée. » (*Ms. aut.*)

[3] Ils escortaient un convoi qui allait à Nantes. »
(*Note du manuscrit.*)

Digitized by Google

convenus (une heure après midi)[1], à la droite des républicains qui étaient sortis de Clisson, après y avoir mis le feu], le 21 septembre, enfonça cette colonne, lui prit deux pièces de canon, mais n'étant pas secondé, comme il s'y attendait, il fut repoussé, revint deux fois à la charge[2] toujours avec perte, et fut obligé de se retirer [avec bien de la peine], abandonnant [ce qu'il avait pris et] même deux de ses canons embarrassés dans les rochers dont ces chemins sont remplis[3]. 1793. Septembre.

M. Charette de son côté, en se retirant, dans ses quartiers, surprit auprès de Montaigu Beysser, qui en sortait [après l'avoir mis au pillage] avec sa colonne, [forte de douze mille hommes], pour joindre celle sortie de Clisson, commandée par Canclaux, tomba si vigoureusement sur cette troupe, qu'il la culbuta et la poursuivit jusqu'au pont de Remouillé; [la nuit seule l'arrêta]. Elle lui laissa encore quatorze canons et deux obusiers[4].

[1] « Près le château de la Galissonnière, sur la route de Clisson à « Nantes. » (*Note du manuscrit.*)

[2] « Deux autres fois. » (*Note du manuscrit.*)

[3] « Si le projet d'attaque n'eût point été dérangé par M. de l'Escure, « qui fut s'emparer d'un convoi à Saint-Fulgent, l'armée de Mayence « eût été détruite et le passage de la Loire n'eût pas eu lieu. » (*Note du manuscrit.*)

[4] « Les souvenirs de M. Gibert sont en défaut; Charette n'était pas « seul à l'attaque de Montaigu, avec son armée; M. de Lescure et « autres officiers étaient avec la Grande Armée à cette attaque, et « c'est après qu'eut lieu l'affaire de Saint-Fulgent. — L'attaque de « Montaigu faisait partie du plan de campagne arrêté par les chefs « royalistes dans le conseil tenu à Tiffauges le 20 septembre. M. de « Lescure, à la tête de la Grande Armée, s'en était chargé, et avait « avec lui Charette et son armée, bien moins nombreuse que la « sienne; l'un et l'autre ensuite devaient se porter à Clisson, pour « attaquer l'armée de Mayence à sa sortie de Clisson, pendant que « M. de Bonchamps, arrivant par Vallet, l'attaquerait sur son autre « flanc. C'est ce plan, qui fut entièrement manqué, quand, au lieu « de se rendre à Clisson, la Grande Armée et celle de Charette se « portèrent à Saint-Fulgent; quand même l'estafette envoyée par « Lescure à Bonchamps, lui fût parvenue, le plan n'en était pas « moins avorté. » (*Papiers La Bouère.*)

Il ressort nettement de ce qui précède, que le seul auteur responsable de l'échec de Clisson le 21 septembre, fut Lescure, commandant alors en chef une partie de la Grande Armée, et ayant sous ses

Digitized by Google

1793. Septembre.

Tout engage à croire que Canclaux aurait essuyé le même échec, sans le changement apporté par M. de l'Escure, dans le plan concerté ; au lieu de cela, il rentra en bon ordre dans Nantes ; on va bientôt l'en voir sortir avec de nouvelles forces, et chasser à son tour les royalistes de la Vendée. Rendons auparavant compte de ce qui se passait du côté de Thouars.

21 Septembre. Les Royalistes repoussés par la masse de Thouars.

Il s'y était formé une masse comme à Saumur et à Angers, mais d'environ dix-huit mille hommes seulement ; elle ne s'était pas encore mise en campagne, et les généraux royalistes jugèrent à propos d'aller la chercher dans cette ville ; elle fut d'abord assez aisément mise en désordre, mais rassurée par les murs de la place, elle se rallia et les munitions venant à manquer aux Vendéens par la négligence de M. de Marigny, [commandant général de l'artil-

ordres Charette lui-même. Cette note du comte et de la comtesse de La Bouère, peu enclins à critiquer le marquis de Lescure, éclaire d'un jour tout nouveau l'influence déplorable de celui-ci, malgré ses bonnes intentions, sur le sort de l'armée vendéenne. J'ajoute ici une *note inédite de Soyer*, qui a bien, elle aussi, son intérêt :

CONSEIL TENU A TIFFAUGES

« Le 20 septembre, lendemain de la bataille de Torfou, tous les « chefs royalistes réunis à Tiffauges tinrent conseil pour aviser aux « moyens les plus sûrs de battre et de détruire l'armée de Mayence. « Après l'avoir mûrement discuté, voici le plan de campagne qui fut « adopté unanimement, et que chacun des chefs s'engagea à exécu- « ter ponctuellement.

« Le 21, la Grande Armée, sous les ordres de Lescure et à laquelle « sera réunie l'armée de Charette, formant la plus grande partie des « vainqueurs de Torfou, au nombre de 30.000 hommes environ, « devait attaquer et enlever un poste de 5.000 hommes environ à « Montaigu. — Pendant cette manœuvre, Bonchamps, avec un corps « de 12.000 hommes, se portait par Gesté et Vallet, pour être à por- « tée des routes de Beaupréau et de Clisson à Nantes. — Entre leur « embranchement, d'Espinay, avec 6.000 hommes, et Lyrot, avec « environ le même nombre, se trouvaient sur le même flanc de la « route que Bonchamps, mais à des distances plus rapprochées de « Nantes. — Le samedi 21 septembre, ces corps d'armée étaient dans « ces différentes positions, l'armée de Mayence, composée d'environ « 15.000 hommes, avec les troupes qui lui étaient réunies, était « postée à Clisson. — Le 22, la grande armée de 30.000 hommes, « avec celle de Charette, devait venir de Montaigu où elle avait « battu Beysser, qui, successivement, aurait eu affaire aux autres « corps placés comme il a été dit. »

Digitized by Google

lerie], ils ralentirent leur feu. La masse en profita pour les charger à son tour, et ils furent obligés de prendre honteusement la fuite, avec perte de beaucoup de monde et de deux pièces de canon. 1793. Septembre.

On voit par les faits qui viennent de se suivre si rapidement, combien le parti royaliste avait couru de dangers en peu de jours ; c'en était dès lors fait de la Vendée, si un peu plus d'accord dans les opérations des généraux républicains, les eût fait tomber en même temps de tous les points sur l'armée royale, reserrée dans un espace d'au plus de huit lieues carrées ; comment eût-elle pu faire face de tous côtés ; elle ne pouvait manquer d'être écrasée, anéantie du même coup ; mais ses malheurs n'étaient que retardés de peu de jours. Les généraux républicains, voulant réparer les pertes qu'ils venaient de faire, arrêtèrent un autre plan ; il ne fut plus question de former des masses sans expérience, et dont ils venaient de reconnaître l'inutilité ; ils rassemblèrent toutes les garnisons qu'ils avaient sur les frontières du pays insurgé, depuis Luçon jusqu'à Saumur ; le commandement en fut donné à Westermann, dont le courage intrépide et l'activité infatigable étaient connus [1], il prit sa route par Bressuire, comme la première fois, en même temps que Beysser et Canclaux étaient sortis de Nantes avec leur armée. L'un et l'autre mettaient tout à feu et à sang dans leur marche. Ces derniers, cette fois, ne s'occupèrent nullement de M. Charette, ils se contentèrent de lui couper toute communication avec les autres chefs de la Vendée, et le laissèrent tranquille dans son pays. Leur but était de se réunir à Westermann et de tomber ensemble sur les autres armées royales.

M. d'Elbée, instruit de l'approche de celui-ci, rassembla son monde, fut au-devant de lui et le rencontra au bois des Chèvres, environ à deux lieues de Châtillon, mais après un 1793. Octobre. Châtillon pris par Westermann.

[1] « Le commandement en fut donné à Chalbos, Westermann, Santerre, etc. » (*Ms. aut.*)

Digitized by Google

1793. Octobre. combat assez long, il fut battu complètement et perdit beaucoup de monde avec une grande partie de son artillerie et de ses munitions ; dès le jour même, Châtillon tomba au pouvoir du vainqueur, qui prit le Trésor royal[1], les magasins et toutes les provisions. Les habitants eurent à peine le temps de se retirer à Cholet.

Il est attaqué et défait encore les Royalistes.

[Ce revers était d'autant plus affligeant, que la colonne sortie de Nantes s'avançait renversant tout ce qu'on lui opposait, brûlait et massacrait tout]. Il était de la plus grande importance d'empêcher Westermann de pénétrer plus avant dans le pays. En conséquence, M. d'Elbée, à la tête d'un rassemblement bien plus fort que le premier, vint l'attaquer le surlendemain à Châtillon [quand il ne s'y attendait pas]. On se battit toute la journée [avec acharnement], dans la ville et sur les hauteurs dont elle est environnée, [et la victoire fut longtemps disputée ; enfin] l'avantage fut totalement du côté des royalistes. Westermann fut obligé de prendre la fuite, laissant quantité de morts, plus de vingt pièces de canons et toutes ses provisions parmi lesquelles était beaucoup d'eau-de-vie. Cette liqueur

[1] « Le commerce de Chollet et du pays fit une grande perte dans « cette occasion : On se rappellera que la Convention avait annulé « les assignats à face royale. Le Conseil supérieur établi à Châtillon « jugea de sa dignité d'en faire autant des assignats républicains, et « obligea tous les habitants à déposer les leurs dans sa Caisse, pour « y être visés ou échangés contre un papier monnaie qu'ils avaient « émis ; il s'y en trouvait alors une grande quantité ; tout fut pris. « Les chefs du parti n'avaient pas d'abord senti toutes les conséquences de cette mesure inconsidérée du Conseil, ils étaient alors « trop occupés des événements militaires, pour s'y opposer. Ce « Conseil supérieur avait été établi dès le commencement de l'insurrection, pour régler les affaires civiles, maintenir la police dans « le pays et veiller à l'administration des biens abandonnés par les « émigrés royalistes du pays, qui avaient été séquestrés par la « République, et de ceux aussi laissés par les patriotes que l'insurrection avait fait sortir du pays. L'évêque d'Agra en était président ; « son existence épiscopale était un problème ; on ne peut dire comment il fut promu à cette dignité ; son nom était *Guillot de Folleville*, il avait été curé constitutionnel à Dol et, lors du passage de « l'armée dans cette ville, les habitants qui le reconnurent en furent « très étonnés. Il a été guillotiné à Angers après la déroute de Savenay. » (*Note de Gibert.*)

Digitized by Google

devint funeste aux Vendéens ; ils se mirent à boire malgré leurs officiers, au lieu de suivre leur victoire, [pendant que les plus braves poursuivaient chaudement les fuyards sur la route de Bressuire]. Le soir, Westerman, s'apercevant du petit nombre de ceux qui le poursuivaient, rassemble à la hâte quatre ou cinq cents cavaliers[1], revient à bride abattue sur les vainqueurs, les repousse à son tour dans la ville, y entre pêle-mêle avec eux, [il pouvait être onze heures du soir], y met le feu pour augmenter le désordre ; quelques efforts que fissent [M. Stofflet et] les chefs royalistes, ils ne purent rallier leur monde à moitié ivre, il fallut sortir de la ville, dont Westermann resta maître de nouveau. [Il ne fallait cependant, pour prévenir ce malheur, que retourner une pièce de canon qui était près de la porte. Elle eût suffi, avec un corps de garde, pour arrêter ces téméraires][2]. 1793. Octobre.

Peu de jours après, il remporta une victoire à la Tessoualle, gros bourg entre Châtillon et Cholet, et fit à ce moyen sa jonction sans peine avec Beysser et Canclaux. Il les bat encore à la Tessoualle.

Ces derniers avaient, de leur côté, battu tout ce qu'on leur avait opposé de troupes, au moulin des Allouettes, aux Quatre-Chemins. M. de Roueran[3], qui y commandait, avait été lui-même grièvement blessé, combattant avec un courage et une présence d'esprit au-dessus de son grand âge, et l'ennemi s'avançait, triomphant et mettant le feu partout, sur Cholet[4] [où ils s'étaient réfugiés avec ce qu'ils pou-

[1] « Trois cents hommes au plus. » (*Ms. aut.*)

[2] Cf. *Savary*, II, 224 et s., qui donne le rapport de Westermann ; *Mémoire d'Aubertin*, pages 32 à 48, et le *Mémoire de Westermann*, qu'on trouvera plus loin.

[3] *Lisez :* de Royrand.

[4] « Dans le même temps les soldats vendéens trouvèrent, on ne « sait comment, le curé *intrus* de Mortagne caché dans le presbytère, « il l'amenèrent à M. de Donissan, qui lui demanda comment il s'é- « tait trouvé là ; il dit que lors du serment des prêtres il avait caché « son prédécesseur dont il était alors vicaire et qui n'avait pas voulu « le prêter ; la guerre survenue, et obligé de se cacher à son tour,

Digitized by Google

1793. Octobre. vaient arracher aux flammes, les habitants de tous les endroits où il passait[.

Le 18[1], des coureurs apportèrent la nouvelle à Cholet que l'ennemi brûlait le bourg de la Romagne, à deux lieues sur la route de Nantes; l'armée s'y porta sur-le-champ; elle apprit à moitié chemin que ce n'était qu'un détachement qui y était passé, et que toute l'armée marchait sur Cholet par Mortagne. M. d'Elbée et M. de Bonchamp partagèrent leurs troupes : le premier prit la traverse sur la gauche, [avec M. Stofflet], revint par Cholet au devant de l'ennemi pour le mettre ainsi entre deux feux. M. d'Elbée, qui le surprit, en effet, eut quelque avantage. La colonne commandée par M. de Bonchamp arrivant à la hâte, trouva la tête des ennemis au château de la Tremblaie, qui n'est qu'à trois quarts de lieue de la ville, et ne put d'abord se former. M. de l'Escure y reçut, en arrivant, un coup de feu à la joue et fut obligé de quitter le combat. Il était tombé sans connaissance et abandonné de son domestique, nommé Bontemps. Ce fut M. Renou, depuis chef de division dans l'armée d'Anjou et du haut Poitou, qui le releva et le tira des mains des républicains]. Cependant le monde arrivait en foule de Cholet; MM. de Bonchamp et Stofflet parvinrent à arrêter l'ennemi, on se battit faiblement jusqu'à la nuit, qui sépara les combattants; les royalistes rentrèrent à petit bruit en ville, et l'ennemi resta maître des hauteurs qui la dominent de ce côté.

19 Octobre. Les Républicains prennent Cholet.

Le lendemain[2], à la pointe du jour, il se mit en marche sur plusieurs points, en canonnant la place. Les généraux vendéens avaient envoyé par précaution leurs munitions à Beaupréau; à peine en restait-il à Cholet de quoi tirer

« celui-ci lui avait rendu le même service. M. de Donissan le fit « cependant conduire en prison ; il eût mieux fait de le renvoyer en « liberté. » (*Note de Gibert.*)

[1] C'est le 15, qu'il faut lire.

[2] 16 octobre.

Digitized by Google

vingt coups de canon, et l'on n'en pouvait distribuer aux soldats. M. d'Elbée avait bien envoyé ordre à M. de Marigny d'en faire passer pendant la nuit, mais elles n'étaient pas arrivées, et il était impossible de se défendre. Il n'y eut d'autre parti à prendre que d'évacuer promptement Cholet et de se retirer à Beaupréau en désordre ; l'ennemi entrait par une autre porte dans Cholet[1]. 1793. Octobre.

Beaupréau est une petite ville avantageusement située sur une hauteur ; tous les chemins qui y aboutissent du côté de Cholet sont étroits, tortueux, difficiles à tenir et partout environnés de haies très fortes ; ils étaient en outre encombrés par les bagages qu'y avaient déjà fait amener tous ceux qui avaient déserté les endroits incendiés. Un bois assez épais couvrait encore la ville de ce côté. Le conseil des royalistes fut incertain s'ils attendraient l'ennemi dans cette position, ou s'ils n'iraient pas l'attaquer à Cholet, où ils pensaient le surprendre, enivré de sa victoire. On s'arrêta à ce dernier avis, et l'armée partit pour cela dans la nuit.

M. de Talmond ouvre un passage sur la Loire à Varades.

L'ordre avait été donné la veille à M. de Talmond, de se rendre à Saint-Florent, et de tâcher de prendre Varades, pour procurer à tout événement un passage à l'armée de l'autre côté de la Loire. En conséquence, le 20 au matin[2], après avoir rassemblé les soldats des environs, il dirigea trois attaques, l'une sur Ingrandes, l'autre sur Varades, et la troisième sur Ancenis, pour tenir en échec les garnisons de ces petits endroits, et les empêcher de se réunir sur un seul point. Varades lui avait été désigné. Gourdon, l'un des meilleurs capitaines de l'armée de M. de Bonchamp, qui l'avait nommé le brave Gourdon, partit le matin à

[1] « A la pointe du jour l'ennemi s'ébranla, les munitions n'étaient « pas arrivées et toute l'armée royaliste avec les habitants se reti- « rèrent à la hâte et dans le plus grand désordre sur Beaupréau. » (*Ms. aut.*)

[2] Date erronnée : 17 octobre 1793.

Digitized by Google

1793. Octobre. quatre heures de Saint-Florent [sous les ordres de M. le chevalier de Turpin (tué depuis par les Chouans)], avec quatre cents hommes choisis, passa sur le ventre aux petits postes placés dans les îles intermédiaires et, après un léger combat, s'emparèrent de Varades qui fut de suite occupé par une forte garnison.

17 Octobre. Les Royalistes défaits à Bégrolles

Le même jour, MM. d'Elbée et de Bonchamp rencontrèrent l'armée républicaine dans les landes de Bégrolles, entre Cholet et Beaupréau, où elle venait elle-même les chercher. On en vint aussitôt aux mains. Les Vendéens, qui combattaient *pro aris et focis*, se battirent en désespérés ; tout pliait devant eux, la victoire leur paraissait assurée, lorsque M. d'Elbée et M. de Bonchamp furent au même moment blessés mortellement, l'un à la poitrine, l'autre au ventre, de deux coups de feu [1]. Ce malheur vole de bouche en bouche et décourage tellement leurs soldats, que la confusion se met parmi eux, l'ennemi se rallie alors, fait de nouveaux efforts et remporte une victoire complète ; les Vendéens firent une perte énorme en hommes et en artillerie ; les débris se replièrent confusément à Saint-Florent et ne s'occupèrent plus que de passer la Loire [2]. [Avant minuit, les courriers et les fuyards apportèrent [3] la nouvelle de la défaite de l'armée à Bégrolles et il fallut s'occuper sérieusement du passage [4]. Il commença dès le

[1] « Quelques soldats, qui n'étaient pas éloignés de là, ont prétendu « que ces coups de feu ne venaient pas des républicains, mais des « royalistes même ; ce ne peut être alors que par accident, ceux qui « l'auraient fait autrement seraient des monstres ; on ne peut se le « persuader. » (*Note de Gibert*).

[2] Pour bien se rendre compte de la bataille de Cholet, il faut lire le récit de Kléber, dans ses *Mémoires ;* on trouvera le passage qui concerne cet événement cité en grande partie par Savary, II, pages 259 et s., 263 et s.

[3] A Saint-Florent-le-Vieil.

[4] « La même nuit, la garnison d'Ingrandes avait passé la Loire et « surpris le poste de Montjean, commandé par M. le chevalier de « Meaulne. M. Dupin, jeune homme de 14 à 15 ans, de Varades, « rallia la garnison et repoussa les assaillants, qui se retirèrent en

Digitized by Google

matin, on fit amener tous les bateaux qui se trouvaient de l'autre côté et, dans vingt-quatre heures au plus, cent vingt mille personnes de tout âge des deux sexes traversèrent le fleuve]. 1793. Octobre.

Il fallait emmener de l'artillerie et des munitions. M. de Marigny fit choisir trente pièces de différents calibres[1] et quarante caissons garnis, [qu'il fit embarquer au port des Léards, un peu plus loin que Saint-Florent] ; de leur côté, les soldats prirent ce qu'ils purent de poudre, tout le reste fut laissé dans Saint-Florent, après avoir encloué [et cassé] ce qu'on put de canons. Il y avait dans l'ancienne abbaye cinq à six mille prisonniers républicains. Le Conseil des Chefs Royalistes agita ce qu'il ferait de ces malheureux; quelques voix s'élevèrent pour les faire fusiller[2]. M. de Bonchamp, que l'on venait d'apporter mourant, s'éleva contre cette barbarie[3], et la liberté leur fut rendue. Cette action juste a depuis sauvé [la vie de] son épouse à Nantes. Les monstres qui inondaient cette ville de sang, respectèrent sa vie [quand elle fut prise ensuite, après la défaite du Mans,] elle y est restée prisonnière jusqu'après le neuf thermidor.

La troupe passait cependant à l'aide des bateaux, qui ne faisaient qu'aller et venir d'un bord à l'autre, et dans lequel elle se jetait en foule; la plume la plus éloquente

« bon ordre, emmenant quelques prisonniers de marque ; de ce « nombre était Mme de Bauvollier, épouse de l'Intendant de l'armée. »
(*Note de Gibert.*)

[1] « Il avait eu la précaution de faire enterrer plusieurs pièces à « différents endroits; on n'en a presque pas retrouvé après le retour; « elles avaient été vendues aux colonnes républicaines. »
(*Note de Gibert.*)

[2] « On a dit que M. l'abbé Bernier y opina; l'auteur ne peut rien « dire de ce fait, dont il n'a pas connaissance. »
(*Note de Gibert.*)

[3] « On les tint renfermés jusqu'après le passage; délivrés par « leurs camarades, qui arrivèrent bientôt, le premier usage qu'ils « firent de leur liberté, fut de tirer sur les Vendéens, à Varades, les « canons qu'ils avaient laissés. » (*Note de Gibert.*)

Digitized by Google

1793. Octobre. aurait peine à rendre ce tableau touchant; peindre, en effet, plus de cent vingt mille personnes ment âge, de tout sexe, ayant la consternation la plus profut la frayeur peintes sur la figure, abandonnant leur pays, q plusieurs ne devaient jamais revoir, emportant, traînan leurs pères, leurs mères, accablés d'années, des maris soutenant de faibles épouses, chargés l'un et l'autre d'enfants à la mamelle; les frères couverts de blessures emportés par leurs frères; [emportant ce qu'ils avaient de précieux;] enfin tout passa dans vingt-quatre heures sans accident considérable, malgré la confusion inséparable d'une position aussi critique. [Il n'arriva aucun accident considérable, la Loire était basse et la cavalerie passa à gué presque partout. Sept cavaliers imprudents seulement furent entraînés par le courant ou par les sables mouvants qui se trouvent fréquemment dans ce fleuve.] Un seul hussard, qui aurait paru sur le coteau, aurait suffit, pour faire précipiter la multitude dans la rivière. [Heureusement l'ennemi ne poursuivit pas les fuyards jusque-là. Cette multitude était composée de tous les habitants des pays occupés par l'ennemi, qui avaient fui devant lui et s'étaient reployés de proche en proche jusqu'au lieu du passage avec leurs meubles et tous leurs effets; aussi les chemins étaient-ils encombrés de charrettes et de bêtes de charge, à plusieurs lieues à la ronde, qui devinrent la proie de l'ennemi.] C'est ainsi que s'opéra ce passage, que l'on serait presque tenté de comparer à celui de la mer Rouge.

Il a été assez généralement blâmé, et peut-être avec raison. Exposons au lecteur le pour et le contre, il jugera après lui-même.

Il restait encore, dit-on, aux Royalistes de grandes ressources, ils pouvaient attendre l'ennemi de pied ferme à Saint-Florent, ils avaient assez de monde, d'armes et de munitions pour cela; cette portion du pays leur présentait les positions les plus avantageuses; de toutes parts des

Digitized by Google

coteaux escarpés, qu'il fallait gravir, des vallons profonds qu'il fallait franchir, des chemins tortueux et étroits, des bocages épais et serrés à traverser, que de moyens pour arrêter les vainqueurs ! 1793. Octobre.

Mais, d'un autre côté, l'on a vu combien ils étaient prompts à se disperser ; croit-on qu'il eût été prudent, même possible, de les mener de suite contre un ennemi qui venait de les battre tant de fois et avec tant de rapidité, dans un moment surtout où ils se voyaient privés de deux chefs qui avaient leur confiance ? [De M. de Bonchamp surtout, en qui ils avaient une confiance sans borne. Ils n'étaient pas tous gens à se laisser entraîner par le désespoir ou un dévouement généreux. Ils étaient trop embarrassés de gens inutiles au combat, comme on l'a vu, et qui n'auraient fait qu'y mettre le désordre.] Comment d'ailleurs retenir et faire subsister [seulement pendant vingt-quatre heures,] dans un espace aussi étroit, non seulement les soldats, mais encore la foule immense qui avait été forcée de s'y réfugier, il aurait donc fallu se rendre à discrétion peut-être dès le second jour, et l'on sait quel sort on devait attendre.

On s'est encore élevé contre le nombre d'êtres inutiles dont l'armée se chargea, on doit cependant juger qu'il fallait nécessairement les emmener ou les laisser inhumainement exposés à toute la férocité de l'ennemi. Les chefs n'avaient donc d'autre parti à prendre que de mettre la Loire entre eux et leurs ennemis ; c'est ce qu'ils firent.

[Les vainqueurs, une fois maîtres de ce pays, forcèrent tous ceux qui y étaient restés, de quelque parti qu'ils eussent été, à le quitter en les déportant, d'après les lois de la Convention, à plus de vingt lieues de là. Ce sont ces gens que l'on nommait dans les pays où on les mena *les Réfugiés*. Presque tous sont retournés chez eux après la pacification.



Digitized by Google

1793. Octobre. La Convention voulait dépeupler cette riche contrée de ses anciens habitants et les remplacer par d'autres tirés des provinces du Nord de la France. Les officiers, les soldats, s'y livrèrent à toutes les horreurs, à toutes les atrocités, se baignant continuellement dans le sang. On a vu plusieurs de ces monstres assouvir leur brutalité sur de malheureuses femmes qu'ils venaient d'égorger. Il faut cependant rendre justice à quelques-uns qui, loin de se porter à ces excès, ont soustrait beaucoup de femmes à la rage de leurs camarades. Pourquoi leurs noms ne sont-ils pas connus !]

Nous allons suivre les Vendéens de l'autre côté de la Loire, mais sans nous astreindre à le faire pas à pas, nous rendrons succinctement compte des principales affaires qu'ils ont eues dans ce voyage qui a duré un peu plus de trois mois, et a eu des suites si funestes pour le parti.

H. Baguenier Desormeaux.

*(A suivre.)*

---

Digitized by Google

# L'EUROPE EN 1788

*(suite)*

---

La Russie a beaucoup varié comme frontières et comme superficie. En 1788, elle ne possédait pas encore, au sud, la Bessarabie qui appartenait aux Turcs, et elle atteignait à peine les premières pentes du Caucase. Le Daghestan était une province persane; la Circassie avait gardé son indépendance, et ce ne fut qu'en 1792 que des Cosaques vinrent s'établir au Kouban et y prendre pied. Stravopol, qui avait été fondé en 1780, était regardé comme une ville frontière. Au nord-ouest, la Finlande était suédoise, et la Suède venait jusqu'aux portes de Saint-Pétersbourg. Du côté de la Baltique, la Russie n'avait pas encore complété son territoire. Si, depuis le traité de Nystad, conclu en 1721, elle possédait la Livonie, la Courlande était restée un état indépendant sous la suzeraineté de la Pologne, et ne devait être réunie qu'en 1795. Le premier partage de la Pologne avait eu lieu. La Russie avait obtenu sa part et s'était avancée jusqu'au Niémen et jusqu'au Boug. Elle avait acquis la Russie blanche, c'est-à-dire les palatinats de Polotsk, de Vitepsk, d'Orcha, de Mohilef, de Mstislavl et de Gomel, dont la population s'élevait à 1.800.000 habitants. En 1788, la Russie comptait environ 35.000.000 d'habitants. Saint-Pétersbourg en avait 300.000; Moscou, avec ses faubourgs, à peu près autant; Astrakan, 70.000; Cronstadt, 50.000; Riga, 25.000; Kaffa, 20.000; Novgorod, l'ancienne ville hanséatique, 15.000; Smolensk, 15.000.

Digitized by Google

La Russie formait, comme aujourd'hui, une monarchie absolue; l'impératrice régnante était alors Catherine II. L'empire était divisé en gouvernements qui, pour la plupart, avaient des généraux à leur tête; on en comptait dix-huit en Europe. Le servage existait, et l'on évaluait à 25.000.0000 le nombre des serfs, dont 15 millions appartenaient à des particuliers et 10 millions à la Couronne. La plus grande partie de la population appartenait à l'église russe, qui comptait 6 archevêchés et 29 évêchés. Le nombre des couvents d'hommes s'élevait à 156, gouvernés par 58 archimandrites et 99 igoumènes, avec 6 000 moines; il existait 69 couvents de femmes avec 5.000 religieuses. Il y avait des dissidents comme de nos jours et leur nombre était important. La secte des vieux croyants était la plus considérable, et leur fanatisme dépassait tout ce qu'on peut imaginer. Il existait trois universités, à Saint-Pétersbourg, à Moscou et à Dorpat. Cette dernière université, située en Livonie, était exclusivement allemande. L'instruction était fort peu répandue en Russie, et dans leurs usages, les Russes, les boyards aussi bien que les marchands, présentaient un singulier mélange de mœurs européennes et asiatiques.

La Russie était, comme aujourd'hui. une grande puissance militaire. Son armée s'élevait à 430.000 hommes, dont 10.000 pour la maison de l'impératrice, 280.000 pour l'infanterie, composée de 71 régiments de ligne, de 8 bataillons de chasseurs, et de 84 bataillons de garnison, 40.000 pour la cavalerie régulière, divisée en 61 régiments, 50.000 pour la cavalerie irrégulière, formée par les Cosaques, et 50.000 pour l'artillerie. Sa marine comptait 48 vaisseaux, 18 frégates et 135 bâtiments inférieurs. Ses équipages comprenaient 7 à 800 officiers, 20.000 matelots, généralement fort peu exercés; aussi l'on pouvait dire que, sur mer, la puissance de la Russie n'existait pas encore.

Digitized by Google

L'agriculture était encore rudimentaire, et d'ailleurs, comme de nos jours, la rigueur du climat nuisait beaucoup à la culture. Cependant, à part la région qui bordait la mer Blanche et était déserte et stérile, le pays produisait du froment, du seigle, de l'orge, du millet, du lin, du chanvre. Les pâturages étaient abondants. L'on voyait de beaux vergers dans les provinces méridionales. L'on cultivait la vigne dans le gouvernement d'Astrakan, le bassin du Don et la Crimée. Le commerce commençait à se développer ; il y avait des manufactures assez florissantes sur le Volga, où l'on préparait le kaviar, et à Saint-Pétersbourg où l'on fabriquait du savon, des chandelles et des huiles. La Russie exportait des blés, du chanvre, du lin, des cuirs, de la cire, des suifs, de la rhubarbe, de grosses toiles, des fourrures, des bois de construction, du fer. Les blés exportés annuellement représentaient une valeur de près de cinq millions de francs. Les importations consistaient en vins, fruits, cafés, thé, épices, soies, riz, chevaux, moutons et gros bétail. La Russie commerçait principalement avec l'Angleterre, la Suède, la Hollande, la Pologne, la Turquie, les Tartares, la Chine et la Perse. Depuis plusieurs années, des transactions s'étaient établies entre la France et la Russie ; mais elles étaient encore insignifiantes, ou tout au moins se réduisaient à peu de chose.

La Russie n'avait pas encore franchi le Caucase. L'Arménie était une province persane, et la Géorgie formait un royaume indépendant, le seul état chrétien de l'Asie. Cependant l'influence russe y était prépondérante, et l'on pouvait prévoir le moment où ce pays deviendrait une possession russe. C'est ce qui arriva en 1802. En 1788, la Russie ne possédait encore en Asie que la Sibérie, dont le vaste territoire présentait la même superficie que maintenant, moins le district du fleuve Amour. La Sibérie était divisée en trois grands gouvernements. Sa capitale, Tobolsk, avait 18.000 habitants. La colonisation commençait à se

Digitized by Google

développer. La population, d'origine russe, qui, en 1622, ne s'élevait qu'à 70.000, en 1715 à 220.000, atteignait 7 à 800.000 en 1788. En 1780, Barnaoul, qui, jusqu'alors, n'était qu'un misérable village, était devenu un centre minier important. En 1779, des établissements avaient été fondés aux Kourilles. L'on cherchait à pénétrer en Chine, pour s'y livrer au commerce, où l'on avait noué des relations avec les Kirghiz. Des établissements avaient été fondés en Amérique, sur le littoral du territoire d'Alaska, que l'on appelait Amérique russe, et dans les îles qui l'avoisinaient. Encore quelques années, et la nouvelle Arkhangel allait être bâtie (1802). La Russie sentait le besoin de sortir de ses frontières et de déborder. Elle avait dejà commencé sa marche vers l'Asie centrale. Elle avait pris part au premier partage de la Pologne et voulait résoudre la question d'Orient en mettant fin à *l'existence de l'homme malade*. Dans ce but, elle avait conclu, en 1781, un traité avec l'Autriche. Le partage de la Turquie d'Europe avait été décidé. L'Autriche aurait eu pour sa part la Bosnie, la Serbie, la Valachie jusqu'à l'Aluta, la place de Widdin et le Monténégro; un royaume de Dacie aurait été formé avec la plus grande partie de la Valachie, la Moldavie et la Bessarabie, et un Empire byzantin reconstitué avec la Thrace, la Macédoine, la Bulgarie, l'Albanie, la Livadie et la Morée en faveur du prince Constantin, le petit-fils de Catherine II. En outre, Joseph II s'était assuré de l'appui de la Russie pour forcer l'électeur de Bavière à échanger son duché contre les Pays-Bas et s'emparer des possessions de Venise, tant en Italie que sur le littoral de l'Adriatique. La République de Saint-Marc en aurait été réduite à ses lagunes. L'ambition de la Russie s'affirmait de plus en plus et, en Europe, l'on commençait à craindre que le fameux testament de Pierre le Grand ne devînt une réalité.

Au premier rang des états secondaires figurait la Prusse. Ce royaume comprenait : 1° la Prusse orientale; 2° la Prusse

Digitized by Google

occidentale ou polonaise moins les villes de Dantzick et Thorn, qui lui était échue en 1772, lors du premier partage de la Pologne. Dantzick gardait encore son indépendance, et Thorn était resté aux Polonais; 3° le Brandebourg; 4° la Poméranie prussienne; 5° la Silésie; 6° dans le cercle de Haute-Saxe, le comté de Mansfeld, en commun avec l'électeur de Saxe; 7° dans le cercle de Basse-Saxe, le duché de Magdebourg et la principauté de Halberstat; 8° dans le cercle de Franconie, les margraviats de Baireuth et d'Anspach; 9° dans le cercle de Westphalie, le duché de Clèves, les principautés de Minden et d'Ouest-Frise, et le comté de Rivensberg. Les possessions de la Prusse sur la rive gauche du Rhin se réduisaient alors à la principauté de Clèves et au comté de Rivensberg. La population de la monarchie prussienne ne dépassait pas 6.000.000 d'habitants; Berlin en avait 150.000; Breslau, 55.000; Kœnigsberg, 50.000; Magdebourg, 25.000; Postdam, 25.000; Stettin, 16.000; Francfort-sur-l'Oder, 25.000. La majorité de la population était allemande. Néanmoins, dans la Silésie, dans l'ancienne Prusse polonaise, plus de la moitié des habitants étaient de race slave. Le territoire que la Prusse avait acquis au premier partage de la Pologne comptait un million d'habitants. Les Juifs étaient nombreux dans tout le royaume. Dans le Brandebourg, la plupart des descendants des réfugiés français[1] avaient conservé l'usage de la langue française. Le Protestantisme était de beaucoup la religion dominante. Les Luthériens étaient les plus nombreux, et l'union des deux cultes luthérien et calviniste n'avait pas encore été faite; il y avait aussi des Catholiques. En dehors de la Prusse polonaise, qui possédait deux évêchés, il n'y avait qu'un évêché, celui de Breslau, qui relevait directement de Rome, et dont la

[1] Lors de la révocation de l'édit de Nantes, 31.000 protestants français étaient venus s'établir dans les états de l'Electeur de Brandebourg.

Digitized by Google

juridiction s'étendait à toutes les autres provinces du royaume. Il y avait des universités à Berlin, à Kœnigsberg, à Francfort-sur-l'Oder et à Breslau. En 1776, le professeur Adam Weishaupt avait fondé une secte des *Illuminés*, qui, divisés par sections, soumis à une autorité mystérieuse, formèrent bientôt une association redoutable. Effrayé, Frédéric II l'avait supprimée en 1785; mais elle n'en subsistait pas moins dans l'ombre.

Le sol du royaume était assez pauvre; aussi, l'agriculture laissait-elle à désirer. Néanmoins, l'élevage du mouton était fort répandu. Le Brandebourg produisait principalement du seigle, et l'on cultivait le maïs en Silésie. Les forêts étaient nombreuses. Les populations des campagnes tendaient à se porter dans les villes. Quoique l'industrie eût pris un certain développement, le commerce extérieur se réduisait encore à peu de chose. Les exportations étaient les bois de construction, les peaux, les lins, les chanvres, les toiles et les draps. Ces derniers produits venaient de la Silésie, qui employait près de 60.000 ouvriers à leur fabrication. Les importations étaient principalement représentées par les vins et les produits coloniaux. La Prusse possédait quelques factoreries au Bengale. L'armée était sur un bon pied : elle comptait 200.000 hommes dont 10.000 pour la garde royale, 150.000 pour l'infanterie, 20.000 pour la cavalerie et 20.000 pour l'artillerie; il est à remarquer que l'armée prussienne était la seule alors en Europe qui possédât une artillerie à cheval. La garnison de Berlin était considérable et s'élevait à 25.000 hommes. La Prusse se trouvait à l'étroit dans ses frontières mal tracées, et aussi sentait-elle le besoin de déborder. Le rôle qu'elle avait joué dans le partage de la Pologne, son intervention récente en Hollande, la lutte sourde qu'elle soutenait contre l'Autriche, indiquaient qu'elle voulait devenir une puissance de premier ordre. Le roi Frédéric II était mort en 1786, et son neveu et suc-

Digitized by Google

cesseur, Frédéric-Guillaume, ne demandait qu'à continuer son œuvre.

Le Saint Empire romain germanique, — tel était le nom officiel de l'Allemagne, — était encore, à la fin du XVIII^e siècle, comme on l'a justement dit, engagé jusqu'à mi-corps dans le chaos du moyen âge, d'où les autres états étaient heureusement sortis. L'empire d'Allemagne, qui comptait dix siècles d'existence, avait conservé sa vieille organisation féodale. C'était un assemblage de près de deux cent cinquante états, laïques et ecclésiastiques, duchés, principautés, comtés et villes libres. Leur nombre avait sensiblement diminué depuis le traité de Westphalie (1648), époque à laquelle on en comptait près de trois cent cinquante. La couronne impériale était devenue en fait héréditaire dans la maison d'Autriche. Les électeurs étaient au nombre de huit, dont trois ecclésiastiques, les archevêques de Trèves, de Mayence et de Cologne, et cinq temporels, le roi de Bohême (souverain de l'Autriche), le duc de Saxe, le margrave de Brandebourg (roi de Prusse), le duc de Bavière et le duc de Hanovre, qui régnait en Angleterre. La réunion du Palatinat à la Bavière, en 1779, avait eu pour résultat de supprimer le neuvième électorat. Les prérogatives de l'empereur d'Allemagne se réduisaient à peu de chose. Il partageait avec la Diète le pouvoir législatif, ainsi que le droit de paix et de guerre. Sa puissance était surtout honorifique, ainsi que le prouvait son couronnement, qui avait lieu à Francfort. La Diète ou *Reichstag* était la réunion générale des états de l'Empire. Elle se partageait en trois collèges : celui des électeurs, dont le président était toujours l'archevêque de Mayence; celui des princes dont la présidence alternait entre l'archiduc d'Autriche et l'archevêque de Salzbourg; celui des villes dont la présidence appartenait à la cité de Ratisbonne où se tenait la diète. Le collège des princes comprenait deux bancs, le banc des princes ecclésiastiques et le banc des

Digitized by Google

temporels. Une multitude de petits princes ecclésiastiques ou laïques, trop infimes pour posséder une voix en propre, avaient été répartis en curies. On en comptait six, et chacune d'elles n'avait qu'une voix. Les princes ecclésiastiques avaient trente-quatre voix, et les princes temporels soixante. Le collège des princes avait ainsi un total de cent votants. Le troisième collège comptait les cinquante-deux villes, réparties entre deux bancs, celui de la Westphalie, qui en comptait quatorze et celui de la Souabe, trente-huit. La plupart des villes fléchissaient sous le poids de leurs embarras financiers, et quelques-unes n'étaient plus que de simples bourgades. Dans toutes ces quasi-républiques, le gouvernement appartenait à une oligarchie bourgeoise, aussi égoïste que tyrannique, et le peu de vitalité qui existait dans la plupart d'entre elles ne pouvait résister à un orage.

Conformément à la *Bulle d'or*, publiée par l'Empereur, en 1356, l'Allemagne était toujours divisée en neuf cercles, qui comprenaient chacun un certain nombre de principautés ou villes, et avaient à leur tête deux directeurs chargés de régler les affaires intérieures. Ces cercles étaient ceux d'Autriche, de Bavière, de Basse-Saxe, de Haute-Saxe, de Franconie, de Souabe, de Westphalie, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Le cercle d'Autriche où se trouvaient l'archiduché de ce nom, la Styrie, la Carniole, la Carinthie, le Tyrol, appartenait presque entier à la maison de Habsbourg. Les autres états dignes d'être mentionnés étaient les évêchés de Trente, de Brixen, la principauté de Lichtenstein et les possessions de l'évêque de Coire. Le cercle de Bavière comprenait six états principaux : l'électorat de Bavière, l'archevêché de Salzbourg, les évêchés de Frésing, de Passau et de Ratisbonne, la ville libre de Ratisbonne. Le titulaire de l'évêché de Ratisbonne ne possédait pas sa ville épiscopale et résidait à Werth. Le cercle de Haute-Saxe comptait

Digitized by Google

vingt-deux états : l'électorat de Brandebourg, l'électorat de Saxe, la Poméranie suédoise, les duchés de Saxe-Weimar, de Saxe-Gotha, de Saxe-Cobourg, de Saxe-Saalfeld, de Saxe-Meiningen, de Saxe-Eisenach, les deux principautés de Reuss, les quatre principautés d'Anhalt, la principauté de Saxe-Hildburghausen, la principauté d'Altenbourg, les comtés de Mansfeld, de Stolberg, les villes libres de Mulhausen et de Nordhausen et l'abbaye de femmes luthériennes de Quédlimbourg. Dans le cercle de Basse-Saxe, composé de vingt-trois états, se trouvaient : l'électorat de Hanovre, les deux duchés de Mecklembourg, les duchés de Brunswick, de Holstein, qui appartenait au roi de Danemarck, de Lauenbourg, l'évêché de Hildesheim, l'évêché luthérien de Lubeck, dont le titulaire résidait à Entin. Quatre chanoines du chapitre étaient catholiques et avaient à leur tête un vicaire général : les villes libres de Brême, de Rostock, de Lubeck, de Hambourg et de Goslar.

L'Allemagne occidentale était encore plus morcellée ; la Franconie renfermait vingt-neuf états dont les principaux étaient les évêchés de Wurzbourg, de Bamberg, d'Eichstadt, les comtés de Reineck, de Pappenheim, de Hohenlohe, de Limpurg, de Wertheim, les villes libres de Nuremberg, de Schweinfurt, de Weissembourg, de Windsheim et l'ordre teutonique. Le chef-lieu de l'ordre était Mergentheim ; son grand maître dévait être catholique, mais nombre de chevaliers étaient protestants. La Souabe comptait plus de quatre-vingts états dont trente et une villes libres, Augsbourg, Ulm, Norlingen, Kempten, Isny, Hall, Esling, Weyl, etc., le duché de Wurtemberg, qui possédait en France la principauté de Montbéliard, le margraviat de Bade, les deux principautés de Hohenzollern, la principauté de Furstemberg, l'évêché d'Augsbourg dont le titulaire résidait à Dillingen, l'abbaye de Kempten, l'évêché de Constance d'où dépendaient plus de cent bourgs et villages. L'évêque ne possédait qu'un faubourg de sa ville

Digitized by Google

épiscopale et résidait à Mersebourg. Dans la Westphalie, il y avait vingt et quelques états : les évêchés de Liège, de Munster, d'Osnabruck, de Paderborn, les abbayes de Corvey et de Stavelot, les duchés de Juliers, de Berg, de Westphalie, les six comtés de Nassau, les deux comtés de Lippe, les comtés d'Oldenbourg, d'Hoyo, de Pyrmont, de Lingen, de Tecklembourg, les villes libres d'Aix-la-Chapelle et de Dortmund. Les duchés de Juliers et de Clèves avaient pour capitale Dusseldorf et appartenaient à la Bavière; le duché de Westphalie à l'électeur de Cologne; le titulaire de l'évêché d'Osnabruck était tantôt Catholique, tantôt Luthérien. Dans le cercle du Haut-Rhin, l'on comptait plus de cinquante états. Les principaux étaient les évêchés de Worms, de Spire, de Bâle, de Strasbourg, le prieuré d'Heitersheim de l'ordre de Malte, le duché des Deux-Ponts, les quatre landgraviats de Hesse, les principautés de Birkenfeld, de Simméren, les deux comtés de Solm, les trois comtés de Salm, les comtés de Hanau, de Waldeck, les villes libres de Worms, de Friedberg, de Francfort-sur-le-Mein, etc. Le cercle du Bas-Rhin ne comptait qu'une dizaine d'états ; les électorats de Cologne, de Mayence et de Trèves, le Palatinat, la ville libre de Cologne, la seigneurie de Beilstein, le comté d'Isemburg, le bailliage de l'ordre teutonique de Coblentz, la principauté d'Arenberg, celle de la Tour et Taxis qui n'avait pas de fief, mais possédait héréditairement les postes de l'Empire. Heidelberg était la capitale du Palatinat et Bonn celle de l'électorat de Cologne. L'électeur de Trèves résidait à Coblentz, quoique sa ville épiscopale lui appartînt. Celui de Mayence tenait une véritable cour, sa ville était le séjour de la vieille noblesse, avide de canonicats. Pour entrer au chapitre, il fallait faire preuve de seize quartiers.

La population de l'Allemagne, moins les domaines de la maison d'Autriche et les possessions du roi de Prusse,

Digitized by Google

s'élevait à près de vingt millions d'habitants. Les domaines de l'électeur de Bavière en avaient 2.500.000; l'électorat de Saxe, 2.000.000; l'électorat de Hanovre, 900.000; le Wurtemberg, 600.000; l'électorat de Cologne, 550.000; l'électorat de Mayence, 350 000; l'électorat de Trèves, 350.000; la Hesse-Cassel, 450.000; la Hesse-Darmstadt, 300.000; le margraviat de Bade, 300.000; les deux duchés de Mecklembourg, 350.000; Hambourg comptait 90.000 habitants; Dresde, 50.000; Francfort-sur-le-Mein, 40.000 dont 6.000 Juifs; Munich, 50.000; Liège, 50.000; Cologne, 40.000; Augsbourg, 30.000; Nuremberg, 30.000; Mayence, 27.000; Lubeck, 25.000; Brême, 25.000; Aix-la-Chapelle, 25.000; Ratisbonne, 22.000; Cassel, 20.000; Stuttgard, 20.000; Salzbourg, 20.000; Hanovre, 16.000; Coblentz, 12.000; Trèves, 12.000; Darmstadt, 7.000; Constance, 4.000. La population se partageait également entre catholiques et protestants. L'Église catholique avait quatre archevêchés et dix-huit évêchés. Il existait onze universités; les principales étaient celles de Salzbourg, de Wittemberg, de Leipzick et de Heidelberg. L'état militaire se réduisait à peu de chose. L'armée de l'électeur de Saxe s'élevait à 25.000 hommes et celle du landgrave de Hesse-Cassel à 15.000. Ces deux petites armées constituaient les meilleures troupes de l'Allemagne. L'électeur de Bavière avait plus de 20.000 soldats, mais mal exercés; l'électeur de Hanovre, 18.000; le duc de Wurtemberg, 6.000; l'électeur de Cologne, 6.000; le landgrave de Hesse-Darmstad, 4 000; le margrave de Bade, 3.000; l'électeur de Trèves, 1.300; l'électeur de Mayence, 1.200. Chaque principauté se donnait le luxe d'une garde et souvent ne pouvait mettre en ligne que quelques cavaliers ou fantassins mal équipés. Aussi le chiffre de 120.000 hommes, auquel l'on évaluait l'ensemble des contingents du Saint Empire, était-il illusoire. L'on peut dire que seules les troupes saxonnes et hessoises étaient sérieuses et, sans l'Autriche et la

Digitized by Google

Prusse, l'Allemagne eût été incapable de résister à une invasion.

La situation économique laissait fort à désirer. L'agriculture était arriérée et en souffrance. Aussi, la misère était-elle grande, surtout dans la Saxe, en Souabe et en Bavière. Ces deux derniers cercles fournissaient déjà chaque année un nombre considérable d'émigrants. L'industrie s'était développée dans une certaine mesure en Saxe, en Thuringe et à Francfort. Cette ville était déjà un centre important. La Hanse, naguère si florissante, ne comptait plus que six villes, cinq en Allemagne, Hambourg, Brême, Lubeck, Rostock et Cologne, et une hors l'Allemagne, Dantzick. Cologne était une ruine, habitée en partie par des mendiants ; Brême et Lubeck n'avaient plus d'activité. Hambourg qui, dans la première moitié du XVIII^e siècle, avait perdu son importance, avait en partie retrouvé son activité et était devenu un marché considérable pour le sucre. Néanmoins, le commerce de l'Allemagne languissait, et partout il existait un malaise général ; il était bien évident que le Saint Empire romain ne pouvait plus durer. Les abus, la tyrannie des principicules et des oligarchies municipales, avaient amené un mécontentement qui s'affirmait de plus en plus. Les *Illuminés*, qui représentaient l'esprit novateur, devenaient de plus en plus nombreux et leurs réunions étaient de véritables foyers d'opposition. C'est à Mayence et à Francfort qu'ils se montraient le plus ouvertement. C'est pourquoi ces deux villles devaient adhérer à la cause de la Révolution et favoriser l'invasion française.

La Suisse, comme territoire et comme organisation, a subi des changements importants. Si, en 1814, elle a perdu la Valteline, le canton de Genève a été agrandi. L'on ne comptait alors que treize cantons. Sept étaient catholiques : Uri, Unterwald, Schwitz, Zug, Fribourg, Soleure et Lucerne ; quatre protestants : Zurich, Bâle, Schaffouse et

Digitized by Google

Berne ; deux mixtes : Glaris et Appenzel. Les Suisses avaient des sujets. C'est ainsi que Berne possédait les pays de Vaud et d'Argovie. Le comté de Bade, les offices libres, la Thurgovie, le Rheintal, le comté de Sargans, le Gaster, la ville de Rapperschewill, les baillages de Morat, de Granson, d'Orbe, de Schwarsenbourg, de Lugano, de Locarno et de Bellinzona étaient possédés en commun par plusieurs cantons. Tous ces divers pays ne jouissaient d'aucun droit politique et étaient traités en pays conquis. Le régime qui pesait sur eux était un régime de fer, et leurs maîtres les regardaient comme des territoires bons à exploiter et à pressurer. C'était l'arbitraire dans ce qu'il a de plus odieux.

Outre les treize cantons, la Suisse comprenait plusieurs états voisins qui avaient le titre d'alliés. C'étaient la ville de Saint-Gall ; l'abbaye de Saint-Gall dont l'abbé résidait à Wyll ; les ligues des Grisons ; la principauté de Neufchâtel qui, depuis 1707, reconnaissait le roi de Prusse comme souverain ; la république de Genève, les villes de Bienne et de Mulhouse ; le Valais ; les évêchés de Constance et de Bâle. Ce dernier évêché comprenait le territoire connu aujourd'hui sous le nom de Jura bernois, et son titulaire résidait à Délémont. Plusieurs de ces états avaient des sujets. C'est ainsi que les Grisons possédaient la Valteline et l'abbé de Saint-Gall, le Toggenbourg. Dans le Valais, l'évêque de Sion jouissait d'une situation exceptionnelle ; il était prince du Saint Empire, présidait le conseil du Valais, et sa ville épiscopale lui appartenait ainsi que vingt villages. Genève était une république aristocratique, gouvernée par quatre syndics et un grand conseil de deux cents membres. Son territoire ne s'étendait guère en dehors de la ville ; Carouge ne lui appartenait pas encore et faisait partie de la Savoie. C'était un état minuscule, si bien que Voltaire disait que *quand il secouait, du haut du clocher de Saint-Pierre, la poudre de sa perruque, il en cou-*

Digitized by Google

*vrait toute la République.* N'oublions pas de mentionner le droit que la Suisse avait de mettre garnison dans les quatre villes de la Souabe autrichienne, appelée *villes forestières*, à cause de leur voisinage de la Forêt Noire. La principale de ces villes était Rheinfeld. C'était en quelque sorte des places de sûreté, que l'on avait données aux montagnards de l'Helvétie pour leur servir de remparts contre le Saint Empire.

La population de la Suisse, y compris les pays alliés, s'élevait à deux millions d'habitants ; Genève avait 18.000 âmes ; Bâle, 15.000 ; Berne, 14.000 ; Lausanne, 10.000 ; Fribourg, 6.000 ; Soleure, 6.000 ; Lucerne, 6.000. Le gouvernement des intérêts communs était confié à la Diète, qui se réunissait à Frauenfeld, dans la Thurgovie, et se composait des délégués des cantons. Chaque canton en envoyait deux, et de plus les villes de Mulhouse, de Bienne et de Saint-Gall, l'évêque de Bâle et l'abbé de Saint-Gall s'y faisaient représenter par des députés. L'ambassadeur de France assistait à toutes les séances de la diète, il la présidait en quelque sorte, et son avis était presque toujours suivi. Sa résidence était à Soleure. L'alliance conclue jadis entre François Ier et les cantons suisses subsistait toujours. L'influence de la France était prépondérante en Suisse. Les trois cinquièmes de la population étaient protestants, et deux cinquièmes catholiques. L'on comptait quatre évêchés. Il existait des universités à Zurich, à Bâle, à Lausanne, et une académie à Genève. L'armée régulière s'élevait à près de 15.000 hommes. L'on calculait que près de 35.000 Suisses étaient au service de l'étranger à titre de soldats.

La Suisse était généralement assez pauvre. Elle produisait peu de blé, et son principal revenu consistait en son bétail et en ses pâturages ; ses vins étaient assez estimés. L'industrie était peu développée. Néanmoins, l'on fabriquait des rubans à Bâle et la broderie, dans les pays

Digitized by Google

d'Appenzell et de Saint-Gall, occupait près de 40.000 personnes. A Genève et aux environs, l'horlogerie employait 6.000 ouvriers, et à Neufchâtel, la dentelle 1.500. A cette époque, la Suisse n'était pas encore devenue l'*Auberge de l'Europe*. L'on n'y rencontrait que quelques rares visiteurs; aussi, les mœurs étaient restées primitives. Néanmoins, les populations, fatiguées de leurs oligarchies bourgeoises, étaient mécontentes et demandaient un nouvel état de choses. L'ancienne organisation politique et sociale avait fait son temps.

Les Provinces-Unies, quoique ayant, en partie, perdu leur ancienne prospérité, étaient toujours une puissance maritime importante. C'était un état aristocratique, composé de sept provinces confédérées : la Hollande, la Zélande, la Frise, Utrecht, l'Over-Yssel, la Gueldre et Groningue. Chaque province s'administrait comme elle l'entendait. Le gouvernement central appartenait au Stathouder et aux États Généraux. La dignité de Stathouder était devenue, en fait, héréditaire dans la famille d'Orange. Les États Généraux, qui se réunissaient à La Haye, comprenaient les députés des provinces. Chaque province n'avait qu'une voix, bien que le nombre des députés ne fût pas limité. Néanmoins, il était rare de voir les États Généraux composés de plus de vingt-six députés. Aux sept provinces que nous avons énumérées, il fallait joindre le *pays de la généralité*, qui comprenait une partie de la Flandre, cap. l'Écluse; le Brabant septentrional, cap. Bois-le-Duc; le Limbourg septentrional, cap. Maëstrick. C'était des territoires dont les Hollandais s'étaient emparés, et qu'ils traitaient en pays conquis. Leurs habitants ne jouissaient d'aucun droit politique. Seule, la ville de Maëstrick, qui avait été cédée aux États Généraux, par le traité de Wesphalie, en 1648, s'administrait elle-même. Elle avait une municipalité mi-catholique, mi-protestante, et son évêque continuait d'en être le seigneur en partie.



Digitized by Google

La poputation des Provinces-Unies s'élevait à 2.500.000 habitants. Amsterdam en comptait 220.000; Rotterdam, 50.000; La Haye, 37.000; Leyde, 40.000; Harlem, 40.000; Utrecht 32.000; Middlebourg 30.000; Groningue 20.000; Dordrecht, 18.000; Delft, 13.000; Arnheim, 10.000; Bréda, 8.000. Les deux tiers de la population étaient protestants, et un tiers à peine catholique. L'on comptait plus de 40.000 Juifs. La tolérance religieuse était assez grande. Néanmoins, les Catholiques, à part Maestricht, où leur religion avait une existence légale, ne pouvaient pas avoir d'évêques. Ils avaient un vicaire général dont la juridiction reconnue par les États Généraux s'étendait sur tout le territoire de la république. Pourtant, les Catholiques se trouvaient, vis-à-vis des Protestants, dans une infériorité marquée. Il y avait cinq universités, celles d'Utrecht, de Leyde, de Groningue, de Harderwyk et de Franecker. L'armée hollandaise se composait de 36.000 hommes; la marine militaire comprenait 150 bâtiments, dont 40 vaisseaux et 40 frégates; la marine marchande 2.500 navires. L'agriculture était florissante et, par suite de l'abondance des pâturages, l'élève du bétail très répandu. L'exportation des bœufs, des moutons, du beurre et du fromage était considérable. La fabrication des toiles occupait de nombreux ouvriers, et l'on trouvait des manufactures où l'on travaillait les cuirs, le coton, la soie, ainsi que des raffineries et des papeteries. Les poteries et les tuiles peintes de Delft étaient fort renommées, et la culture du tabac prenait de plus en plus de l'importance. Mais, pour les Hollandais, la principale branche du commerce consistait dans les épices qu'ils tiraient de leurs colonies.

La Hollande était toujours une grande puissance coloniale. Elle possédait: 1° en Asie, l'île de Ceylan; plusieurs places fortes sur la côte de Coromandel, dont la principale était Négapatam; Cochin, sur celle de Malabar; Malacca, en Indo-Chine; le petit îlot de Décima, à Nangasaki, appelé

Digitized by Google

la *Nouvelle-Amsterdam*. Les Hollandais étaient les seuls Européens à pouvoir commercer avec le Japon; 2° en Océanie, Java, qui n'avait alors que 3 millions d'habitants; Batavia en comptait 140.000; les Moluques; Célèbes; une partie de Timor; quelques comptoirs à Sumatra; quelques stations dans la Nouvelle-Guinée; 3° en Afrique, plusieurs comptoirs sur la côte de Guinée dont le principal était celui d'Elmina; la colonie du cap de Bonne-Espérance, peuplée de 60.000 habitants, dont 15.000 blancs, 5.000 Malais, 25.000 esclaves et 15.000 Hottentots; 4° en Amérique, une partie de la Guyane; aux Antilles, Curaçao, Saba, Saint-Eustache et une partie de Saint-Martin. La fameuse Compagnie des Indes orientales subsistait toujours; elle possédait encore une centaine de navires, et ses troupes indigènes comprenaient 16.000 hommes. Néanmoins, son commerce s'affaiblissait chaque jour et, malgré les subventions du gouvernement, sa situation financière était mauvaise. Sa dette atteignait 80.000.000 de florins. Aussi, était-elle sur le point de disparaître; elle devait être supprimée en 1800.

Le mécontentement, qui existait en Allemagne et en Suisse, se retrouvait dans les Provinces-Unies. La guerre avec l'Angleterre, qui s'était terminée en 1783, avait été fatale pour le commerce des Hollandais. Les impôts avaient été augmentés et le peuple murmurait. L'oligarchie bourgeoise, qui gouvernait la République, semblait vouloir, par son égoïsme, donner des armes à l'opposition. Les Catholiques réclamaient l'égalité des droits, et le *pays de la généralité*, fatigué de vivre à l'état de sujet, appelait de ses vœux une révolution. En 1784, le stathoudérat avait été aboli; en 1787, l'intervention prussienne en faveur du stathouder Guillaume V, qui avait été rétabli dans ses fonctions, avait froissé le sentiment national. Il était bien évident que l'ancien état de choses ne pouvait plus subsister et que tout événement tant soit peu important amè-

Digitized by Google

nerait un bouleversement complet. Aussi, la Révolution devait-elle trouver un écho chez la plupart des Hollandais. La vieille constitution de la République batave s'en allait, en quelque sorte d'elle-même, par lambeaux.

Les pays scandinaves étaient, en Europe, les états qui paraissaient avoir le moins à craindre de l'avenir. En Danemarck, Christian VII, et en Suède, Gustave III, rivalisaient entre eux pour accomplir les réformes devenues urgentes et qui s'imposaient de plus en plus. La monarchie danoise comprenait le Danemarck, les duchés de Sleswig et de Holstein, et la Norvège. La population du Danemarck avec les duchés s'élevait à 1.700.000 habitants, et celle de la Norvège atteignait près de 900.000. Copenhague, la capitale, en avait 90.000 ; Altona, 25.000 ; Bergen, 18.000 ; Sleswig, 12.000 ; Christiania, 10.000 ; Drontheim, 8.000 ; Kiel, 6.000. La religion était le Luthéranisme, qui comptait dix évêchés, dont six en Danemarck, et quatre en Norvège. Il y avait des universités à Copenhague et à Kiel. L'armée, formée en partie de milices, comptait 78.000 hommes, dont 45.000 pour le Danemarck et 33.000 pour la Norvège. La marine comprenait 70 bâtiments dont 20 vaisseaux, 30 frégates avec 8 à 9.000 marins. L'agriculture était florissante : on cultivait, en Danemarck, l'orge, l'avoine, le navet et le pommier ; chaque année, les pommes donnaient lieu à une exportation importante. En Norvège, le seigle était fort répandu et le tabac réussissait. Dans les deux royaumes, l'on fabriquait des draps, des étoffes de soie et de coton, des tapis et des papiers. Il y avait des distilleries, des savonneries, des raffineries. Sur les côtes norvégiennes, la pêche occupait un grand nombre de personnes. La marine danoise marchande, seule, comptait plus de 2.000 navires avec 20.000 marins. Le Danemarck possédait : 1° en Europe : l'île d'Héligoland ; les îles Féroë ; 2° en Asie, dans l'Inde, Tranquebar ; 3° en Amérique : l'Islande, peuplée de 50.000 habitants ; le Groënland, qui en avait

Digitized by Google

6 à 7.000; trois petites Antilles : Saint-Jean, Sainte-Croix et Saint-Thomas; 4° en Afrique, le comptoir de Christianburg sur la côte de Guinée.

La Suède ne possédait pas la Norvège, mais elle avait la Finlande et une partie de la Poméranie. La population dépassait 3.000.000 d'habitants dont 2.000.000 pour la Suède, 900.000 pour la Finlande, et 200.000 pour la Poméranie suédoise. Stockholm avait 75.000 habitants; Upsal, 4.000; Carlskrône, 11.000; Gothenbourg, 20.000; Abo, en Finlande, 8.000; Wasa, 6.000; Stralsund, 12.000. La religion était le Luthéranisme, qui comptait un archevêché et douze évêchés. Des universités existaient à Upsal, à Lund et à Abo; celle d'Upsal, de beaucoup la plus importante, avait de 8 à 900 étudiants. L'armée suédoise, remarquable par ses qualités militaires, était forte de 48.000 hommes, dont 12.000 d'infanterie étrangère, principalement allemande. La marine était assez redoutable et comprenait trente vaisseaux, vingt frégates et un assez grand nombre de bâtiments inférieurs. Le sol, quoique peu fertile, était bien cultivé, et produisait un peu de froment, du seigle, de l'orge, et surtout de l'avoine. Il y avait de bons pâturages; les chevaux, quoique petits, étaient renommés pour leur vigueur. Les forêts constituaient une ressource importante, et leur exploitation était une source de revenus. L'industrie était encore peu développée en Suède. Cependant, l'on fabriquait des draps, des toiles et de l'horlogerie. Les manufactures de laine, de soie et de coton occupaient 15,000 ouvriers et l'extraction du fer, 25.000 mineurs. La Suède exportait du fer, des bois de construction, du goudron, de la poix et du cuivre. La pêche du hareng était florissante. Les produits importés étaient le tabac, le chanvre, le sucre, le café, la soie et les vins. Le commerce extérieur s'élevait à 60.000.000 de francs, dont 35.000.000 pour les exportations et à 25.000.000 pour les importations. La Suède ne possédait, hors l'Europe, que la petite île de

Digitized by Google

Saint-Barthélemy, aux Antilles. Le roi Gustave III était monté sur le trône en 1771 ; par son coup d'État du 19 août 1772, il avait mis fin à la puissance de la noblesse, et rétabli la monarchie absolue. Il soutenait avec avantage contre la Russie la guerre qu'il venait de lui déclarer (1788), et la paix ne devait être rétablie entre les deux puissances qu'en 1790. Deux partis se disputaient le pouvoir : les *bonnets* ou partisans de la Russie, et les *chapeaux* ou partisans de la France. Avec Gustave III les *chapeaux* l'avaient emporté ; l'influence de la France était prépondérante en Suède, et sa popularité plus grande que jamais.

Il en était de même en Pologne. Ce malheureux royaume, dont les habitants étaient appelés les *Français du Nord*, avait subi le premier partage en 1772. Il y avait perdu 5.000.000 d'habitants, dont 2.500.000 à l'Autriche, 900.000 à la Prusse et 1.600.000 à la Russie. La population dépassait encore 10.000.000 d'habitants. Varsovie en avait 100.000, Kracovie, 30.000. La majorité de la population était catholique ; l'on comptait deux archevêchés et six évêchés. Il existait à Kracovie, une université qui jouissait toujours d'une grande réputation. Les Protestants étaient nombreux ainsi que les Juifs, et ces derniers étaient un véritable fléau pour le pays. L'armée, désorganisée, ne comptait plus que 25.000 hommes, et était incapable de soutenir une guerre sérieuse. Le sol produisait beaucoup de blé, si bien que la Suède et la Hollande venaient s'approvisionner en Pologne. Les pâturages étaient excellents et abondaient en troupeaux de bœufs et en bons chevaux. Il s'y trouvait aussi de la cire, des cuirs, du chanvre, du lin, du sel et du salpêtre. Les forêts étaient nombreuses, principalement en Lithuanie. La situation économique n'était pas mauvaise, mais la Pologne se mourait des vices de sa constitution politique et, en 1788, la Diète, qui s'était réunie, se trouvait impuissante à opérer des réformes. Stanislas Poniatowski

Digitized by Google

régnait depuis 1764. Les jours de la Pologne étaient comptés. Il en était de même du duché de Courlande. En 1739, la dynastie ducale des Kettler s'était éteinte. L'impératrice de Russie avait fait nommer duc son favori Biren, à qui son fils Pierre avait succédé en 1769. En 1795, il allait abdiquer, et la Courlande allait être réunie à la Russie. Ce petit état avait environ 300.000 habitants, la plupart luthériens, et sa capitale, Mittau, en comptait 12.000. La ville de Dantzick était sur le point de devenir prussienne. Elle était l'une des six dernières villes hanséatiques, et se gouvernait elle-même ; un sénat y exerçait le pouvoir. Placée sous le protectorat de la Pologne, elle reconnaissait le roi de ce dernier royaume comme suzerain. Sa monnaie était frappée à son coin, la justice rendue en son nom, et il percevait la moitié des douanes. Depuis le partage accompli en 1772, Dantzick se trouvait enclavé dans les possessions du roi de Prusse, et il fallait s'attendre à voir ce dernier s'en emparer. En attendant, Dantzick était le centre d'un commerce considérable, principalement pour les blés, et sa population approchait de 40.000 âmes.

H. Castonnet des Fosses.

*(A suivre.)*

---

Digitized by Google

# PREMIER JANVIER

Quand César est tombé, le trône reste encore;
Un nain y grimpe et s'y blottit.
Lui, l'insulteur des rois adorés, on l'adore;
Autre panse, même appétit.

Il jette à des valets ses haillons teints de rouge
Par l'émeute qu'il prépara,
Et revêt le frac noir qu'il maudit dans son bouge;
Vite en calèche à l'Opéra!

Lui le tribun d'hier, il rêve et se délecte,
Dans l'azur des londrès noyé,
Et rit du mastroquet dans sa taverne abjecte,
Par lui naguère tutoyé.

Ce matin, le voici, dans l'escorte irisée
Des dragons, sabre au clair, trottant,
Par ses quatre alezans porté vers l'Élysée,
La plèbe admire en grelottant.

Qu'on le nomme ministre ou président, qu'importe!
C'est toujours le même pantin
Qui contre la richesse ou la royauté morte
Déclamait au quartier latin.

Robespierre brisait les rois; lui les évince:
Il faut bien un gouvernement!
Heureux lorsqu'il n'a pas, sous son masque de prince,
L'oreille d'un Juif allemand.

André Godard.

*Paris, 1er janvier 1887.*

Digitized by Google

UN BARREAU DE PROVINCE

# LES INSTITUTIONS JUDICIAIRES

## EN TOURAINE

## ET LE BARREAU DE TOURS

*(suite)*

### XIV

Cependant la doctrine calviniste, qui avait fait son apparition en France vers l'année 1535, s'était promptement propagée dans la province de Touraine, où elle n'avait pas tardé à compter de nombreux prosélytes, principalement dans les hautes classes. Secrètement d'abord, bientôt au grand jour, la noblesse et les riches bourgeois de Tours, séduits par les idées nouvelles, s'étaient rangés dans le parti de la Réforme, et, malgré les persécutions qui signalèrent la fin du règne de Henri II, les huguenots avaient fait de si rapides progrès, qu'en 1559 ils exerçaient une influence dominante dans le barreau, dans le Corps de ville et jusque parmi les magistrats du siège.

La plus grande division régnait alors dans le présidial, où les deux partis se trouvaient en présence, prêts à entrer en lutte. Tandis que quatre conseillers, *René Gardette*, *Étienne Parent*, *Étienne Lepelletier* et *Nicole Le Clerc*, le lieutenant particulier *Gervais Goyet*, le lieutenant général *Adrien Quinart*, le second avocat du roi, *Jean Falaiseau*, le procureur du roi, *Jean Houdry*, affichaient hautement leurs sentiments calvinistes, les autres magistrats restaient fidèles à la foi catholique, sous la direction d'*Emery Binet*, l'un des conseillers, et de *Jean Chalopin*, premier avocat du roi, chefs du parti de la résistance au nouveau dogme. Le président, *Jean Bourgeau*, s'efforçait de conserver la neutralité entre les deux camps, mais ses

Digitized by Google

préférences secrètes semblaient incliner vers les hérétiques[1].

A cette époque, le parti huguenot, assuré de la bienveillance de la reine-mère, devenue régente après la mort de François II, règne en maître dans la province de Touraine. Le maire de Tours est le calviniste *René Gardette*, conseiller au présidial[2]. C'est un calviniste, l'avocat du roi, *Jean Falaiseau*, qui est député par le Tiers État du gouvernement de Tours aux États Généraux de Pontoise (août 1561)[3] pour y porter les doléances des religionnaires et demander la convocation d'un concile national à l'effet de proclamer le libre exercice du nouveau culte.

L'année suivante, la guerre civile éclate; les huguenots s'emparent de la ville de Tours et les églises sont livrées au pillage[4]. Le prince de Condé, chef des religionnaires, ayant envoyé à Tours des commissaires pour procéder à l'inventaire et à l'enlèvement de tous les joyaux d'or et d'argent qui étaient tombés aux mains des révoltés, ce sont encore les officiers calvinistes du siège qui président à ce pillage méthodique des objets sacrés. *Gervais Goyet*, *Étienne Parent*, *Nicole Le Clerc*, *Jean Houdry*, assistent

[1] Archives municipales de Tours, *passim*. Cf. Dupin de Saint-André. *Histoire du Protestantisme en Touraine*, 1885.

[2] *René Gardette* fut maire pendant deux ans, de novembre 1559 à novembre 1561.

[3] Les États avaient d'abord été convoqués à Melun le 1er mai 1561; ils furent retardés par le sacre du roi, et renvoyés au 1er août en la ville de Pontoise. De là. deux assemblées préliminaires. A la première, qui fut close le 23 mars à Tours, le député du Tiers était le président *Bourgeau*. A l'assemblée du 11 juin, il fut remplacé par *Falaiseau*, sans doute parce qu'il ne paraissait pas assez résolument dévoué aux idées nouvelles. (Doléances de la noblesse et du Tiers Etat de Touraine aux Etats de Pontoise en août 1561. Grandmaison *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, 1883). Aux Etats de Pontoise, les députés furent élus par des assemblées provinciales convoquées, non par bailliage et sénéchaussée, comme c'était la coutume, mais par gouvernement. Le clergé n'y prit pas part. Les députés réunis à Pontoise n'étaient qu'au nombre de vingt-six, dont treize nobles et treize bourgeois, tandis que les délégués du clergé assistaient au colloque de Poissy.

[4] Avril 1562.

Digitized by Google

à l'inventaire[1] du trésor de Saint-Martin. Le conseiller *René Gardette* opère à Saint-Gatien et le lieutenant général *Adrien Quinart* à Marmoutiers ; enfin le procès-verbal de remise des objets précieux au maître de la monnaie de Tours, qui doit les convertir en lingots pour le compte du prince de Condé, est approuvé par *Jean Falaiseau* et par le président *Bourgeau* lui-même qui ne craint pas de couvrir de son autorité cet acte de haute piraterie[2].

De pareils excès appelaient une répression qui ne se fit pas attendre. La ville de Tours ayant ouvert ses portes, le 11 juillet, à l'armée catholique, des mesures énergiques sont prises pour arrêter, s'il est possible, les progrès de l'hérésie.

Le duc de Montpensier, gouverneur de Touraine, fait dresser, par les notables restés fidèles à la religion catholique, la liste des fonctionnaires suspects d'être « mal sentants de la foi » ou d'avoir pris part à la sédition. Tous les magistrats, avocats, procureurs, sont mis en demeure de faire profession de leur foi devant les juges catholiques, conformément aux dispositions d'un récent arrêt rendu par le Parlement de Paris le 15 juin 1562[3]. Ceux qui enfreindraient cette obligation ou dont la confession ne se trouverait pas conforme à la religion catholique et romaine, devaient quitter la ville dans les quarante heures sous peine de la vie. Les officiers du siège qui ont pris part au pillage des églises, vingt-quatre avocats, trente-neuf pro-

[1] 15 mai 1562. Voir Chalmel. *Histoire de Touraine*, t. II, p. 359.

[2] Voir le procès-verbal des reliquaires, joyaux et biens pris en l'église Saint-Martin de Tours par les Huguenots en 1562, cité par Grandmaison. *Procès-verbal du pillage par les Huguenots des reliques et joyaux de Saint-Martin*, 1863.

Les vacations des magistrats furent taxées par Mr de Vigen, l'envoyé du prince de Condé. *Bourgeau* reçut vingt livres, *Houdry* vingt livres, *Falaiseau*, dix-neuf livres, les autres eurent de moindres sommes.

[3] Ordre du gouverneur du 20 août 1562 (Arch. mun. EE. 4.).

Digitized by Google

cureurs sont déclarés suspects [1], sans préjudice de plusieurs échevins, pairs, notaires, gens de finance, du grenier à sel, des eaux et forêts et quelques autres officiers royaux.

Beaucoup sont destitués, emprisonnés ou obligés de quitter la ville ; mais ces mesures de rigueur ne suffisent à contenter la fureur populaire qui réclame des victimes. Dans le courant de novembre, à la suite de perquisitions domiciliaires, le président Bourgeau se sentant menacé, essaye de fuir [2] ; il tombe entre les mains de la populace, qui s'empare de lui et le met à mort avec d'abominables raffinements de cruauté. « Les enragés, dit Th. de Bèze, sans avoir esgard à sa qualité ni à son âge, après l'avoir tout meurtri de coups de bâton et de plat d'espée, premièrement le dépouillèrent pour avoir son argent ; puis, n'ayant trouvé grand argent sur lui et disant qu'il avait avallé ses escus, le prindrent à l'instant par les deux pieds et l'ayant pendu la teste en l'eau, jusques à la poitrine, estant encore vif, lui fendirent le ventre, jetèrent ses boyeaux en l'eau, ayant planté son cœur au bout d'une lance, le portèrent au travers de la ville, criant que c'estait le cœur de ce méchant président des huguenots [3]. »

Malgré la situation critique dans laquelle ils se trouvent, les calvinistes ne désarment pas, et, après la paix d'Amboise (mars 1563), ils demandent la réintégration dans leurs charges des officiers du présidial *Adrien Quinart*, *Gervais Goyet*, *René Gardette*, *Étienne Lepelletier*, *Étienne Parent*, *Jean Falaiseau* et *Jean Houdry*, destitués l'an-

[1] 31 juillet 1562. Assemblée des catholiques de Notre-Dame de l'Escrignole, réunis par ordre du gouverneur, à l'effet de désigner sur le rôle général des gens, tant de l'ordre judiciaire que de l'ordre administratif, les personnes suspectes d'hérésie. (Arch. mun. EE. 4.)

Cf. 24 août 1562. Assemblée générale des paroisses, rôle des officiers du roi, de la justice, des aides, tailles, gens de finance, etc., avocats, procureurs. (Arch. mun. EE. 5 et 6.)

[2] Chalmel. *Histoire de Touraine*, t. II, p. 365.

[3] Th. de Bèze. *Histoire ecclésiastique*, 1580, cité par Dupin de Saint-André. *Histoire du Protestantisme en Touraine*.

Digitized by Google

née précédente à la requête du Corps de ville, du clergé et des juges catholiques[1]. Par lettres patentes du 24 juin 1563, le roi rétablit les magistrats calvinistes dans l'exercice de leurs fonctions ; mais les catholiques, sans tenir compte de l'ordonnance royale, les défèrent au Parlement et demandent à nouveau leur révocation[2]. Une ordonnance royale du 3 décembre 1563, rétablit une seconde fois dans leurs « charges et offices » les magistrats suspects d'hérésie[3]. Ils ne rentrent toutefois au présidial qu'au commencement de l'année 1564, mais pour peu de temps. Au mois de juin de nouveaux troubles éclatent ; une fois encore les magistrats calvinistes sont obligés de quitter la ville ; ils se réfugient à Maillé (Luynes) où les huguenots ont transporté leur prêche et s'y maintiennent jusqu'à la fin de l'année[4]. En 1565, nouvelle sédition[5] ; le présidial décerne un mandat d'arrêt contre plusieurs réformés, parmi lesquels *Gervais Goyet* et *René Gardette*, considérés comme chefs du parti calviniste. Enfin, en 1568, l'édit de Saint-Maur (25 septembre) assure le triomphe du parti catholique, en révoquant définitivement les juges, officiers de finances, et autres appartenant à la religion réformée. C'en est fait, et pour toujours, de l'influence des idées calvinistes au siège présidial et au barreau de Tours.

## XV

L'écrasement des huguenots avait amené de profondes modifications dans la composition du présidial, où le siège de président était vacant depuis l'assassinat du malheureux

[1] Archives municipales, EE. 4. 22 septembre 1562.
[2] Archives municipales, EE. 4. Août 1563.
[3] Archives municipales, FF. 1.
[4] Archives municipales, EE. 6.
[5] Archives municipales, EE. 5.

Digitized by Google

Bourgeau. Il est remplacé dans cette fonction par un autre membre renommé du barreau de Tours, *Gilles Duverger*, que nous avons déjà trouvé en 1559 parmi les réformateurs de la coutume, et en 1562 sur la liste des avocats du siège. *Gilles Duverger* comptait parmi les plus ardents défenseurs du parti catholique, et les multiples mandats politiques qui lui furent conférés pendant cette période prouvent qu'il devait en être l'un des chefs [1]. Il semble avoir conservé cette autorité prépondérante pendant plus de vingt ans, car, en 1588, nous le trouvons encore député de la province de Touraine aux États de Blois, et maire de Tours en 1589. Ses sentiments catholiques l'avaient jeté dans la Ligue, au moment même où l'assassinat du duc de Guise déchaînait contre l'autorité royale tous les fanatiques de l'Union.

A cette époque le roi Henri III, n'osant rentrer dans Paris où il était en quelque sorte proscrit, résolut de transférer en province la capitale politique du royaume. Par lettres patentes, datées de Blois, de février 1589 [2], le roi, considérant que « la ville de Tours s'était rendue digne de ses bonnes grâces et qu'elle avait justement mérité d'être décorée de ses principales marques d'honneur », ordonnait à tous les officiers de la Cour du Parlement et de la Chambre des Comptes de se rendre à Tours « à peine de privation de leurs charges, avec ordre aux greffiers civils et criminels, garde rôles et autres, d'y apporter tous les livres et registres nécessaires, et défense à tous huissiers de donner assignation aux parties pour comparaître à Paris ou ailleurs, sous peine d'être declarés rebelles et criminels de lèse-majesté. »

L'ouverture solennelle du Parlement eut lieu à Tours le 23 mars en l'abbaye de Saint-Julien, sous la présidence du roi. On commença, suivant la coutume, par une messe du

[1] Voir suprà, ch. XI.

[2] Chalmel. *Histoire de Touraine*, livre X.

Digitized by Google

Saint-Esprit, puis le roi se rendit à la salle capitulaire où se trouvait la Grande Chambre et y tint lit de justice. Il avait à sa droite le cardinal de Vendôme, à sa gauche le cardinal de Lénoncourt, et à ses pieds, Roger de Bellegarde, grand écuyer de France.

Les officiers royaux prirent rang dans l'ordre suivant[1] :

Dans les bas sièges *François de Montholon*, garde des sceaux[2], tenant la place du premier président ; MM. *Lopin*, *Fouquet*, *Fournier*, de *Villemereau* et *Hurault de l'Hôpital*, maîtres des requêtes.

Au premier barreau de droite étaient les conseillers clercs; ensuite les conseillers laïcs, MM. *Hurault*, *Viette*, de *Thou*[3], *Rancher*[4], *Dubreuil*, *Savare*[5], *Dauxerre*, *Lefebvre*, *Viart*, *Miron*, le grand prieur de France; puis les pairs, de *Beauvais-Nangis*, de *Souvré*, de *Rambouillet*, de *Richelieu*, *d'Entraigues*, de *Maintenon*, de *Schomberg*, de *Chateauvieux*; enfin les membres du parquet, *Faye*, avocat du roi[6], *Duret*, substitut

[1] Chalmel, *op. cit.*

[2] *François de Montholon* était avocat au barreau de Paris avant de devenir garde des sceaux. Son père, qui avait été également garde des sceaux, appartenait aussi au barreau de Paris. Loisel. *Dialogue des avocats.*

Après l'assassinat d'Henri III, Montholon remit les sceaux au cardinal de Vendôme, quoique le roi Henri IV lui eût écrit de les garder. Il retourna au Palais et exerça la profession d'avocat jusqu'à sa mort arrivée en 1590. Boucher d'Argis. *Histoire abrégée de l'ordre des avocats.*

[3] Il s'agit de *Jacques-Auguste de Thou* qui devint président en 1595. C'est l'auteur de l'histoire de France qui jouissait au XVIe siècle d'une grande réputation. Loisel, *op. cit.* Il était neveu de *Christophe de Thou*, président en 1562.

[4] Nous avons vu un *Rancher*, avocat renommé du barreau de Tours en 1562. Il est possible que ce soit le même qui devint conseiller au parlement de Tours.

[5] Le conseiller *Savare* est très probablement *Jules Savare* qui était, en 1589, avocat du roi au Présidial de Tours. Chalmel. *Histoire des maires de Tours.* On peut supposer que, vu le petit nombre des magistrats qui suivirent le Parlement à Tours, le roi dut faire appel aux magistrats de Tours pour le compléter.

[6] *Jacques Faye d'Espesses* avait été avocat très distingué au barreau de Paris avant de devenir avocat du roi. Il devint président au

Digitized by Google

du procureur général, et plusieurs conseillers d'État et des finances ;

Au second barreau, les notaires et secrétaires du roi;

Au premier barreau de gauche, les présidiaux, les juges et prévôts de Tours et autres officiers royaux ;

Au second barreau, le maire et les échevins de la ville.

Un mois plus tard, la Chambre des comptes fut également transférée à Tours, où elle s'établit dans la maison dite la Trésorerie près Saint-Martin [1]. Ce fut *Étienne Pasquier*, le célèbre avocat, l'auteur des *Recherches de la France* et du *Pourparler du Prince*, qui, devenu avocat général à la Chambre des comptes, fut chargé de l'installation de la nouvelle Chambre [2].

Enfin, par son édit donné à Tours, le 18 avril 1589, Henri III y transféra encore le siège des enquêteurs et réformateurs des eaux et forêts [3].

Tours devenait donc, en même temps que la résidence royale, le siège de toutes les juridictions supérieures, et l'on peut imaginer quelle importance elle prit pendant tout le séjour du Parlement qui dura cinq années. Plusieurs avocats du barreau de Paris avaient dû accompagner ceux des magistrats qui avaient suivi à Tours la fortune du roi [4].

Parlement de Tours. Loisel, *op. cit.* Il était probablement parent de *Barthélemy Faye*, conseiller au Parlement, commissaire du roi en 1559 pour la réformation de la Coutume.

[1] Giraudet. *Histoire de Tours.*

[2] *Éloge d'Étienne Pasquier, prononcé à l'audience de rentrée de la Cour de Cassation du 6 novembre 1843* par Dupin, procureur général.

[3] Chalmel, *op. cit.*

[4] Parmi les avocats du barreau de Paris qui suivirent à Tours le Parlement, citons *Antoine de Mornac*, né en 1554 en Touraine, inscrit comme avocat au Parlement de Paris en 1577 où il s'était vite fait connaître comme un des plus savants jurisconsultes de son siècle. En 1593, il plaida avec beaucoup d'éclat aux Grands Jours d'Auvergne. Chalmel. *Biographie des hommes célèbres nés en Touraine.*

*Antoine de Mornac* publia plusieurs ouvrages renommés parmi lesquels on peut citer son éloge des avocats et ses éloges des personnages célèbres dans la robe depuis l'an 1500, sous le titre : *Feriæ forenses.* Notes de Dupin d'après Loisel, 1844.

Digitized by Google

Il semble toutefois que la plupart des membres du Parlement n'avaient pu se décider à quitter la capitale, où les retenaient tant de liens d'affection, à défaut même de préférences politiques, et qu'ils continuèrent à siéger à Paris sous le gouvernement du duc de Mayence. Parmi les avocats célèbres, beaucoup suivirent cet exemple et restèrent attachés au Parlement des ligueurs. Quelques-uns abandonnèrent momentanément la barre en attendant la fin des troubles pour ne pas avoir à prendre parti. De ce nombre furent *Pierre* et *François Pithou* et *Antoine Loisel*, qui ne reparurent au Palais qu'après le triomphe de Henri IV. Lorsqu'en 1594, lors de la réintégration du Parlement à Paris, le roi décida que les conseillers du Parlement des ligueurs conserveraient leurs charges au même titre que ceux du Parlement de Tours, *Pierre Pithou*[1] fut désigné comme procureur général, et *Antoine Loisel* comme avocat du roi pour procéder à la réinstallation du Parlement de Paris en attendant la venue de « Messieurs de Tours ». Ce fut encore *Loisel* qui, avec les frères *Pithou*, fut chargé par le roi de faire disparaître sur les registres du Parlement tout ce qui y avait été mis, pendant la Ligue, d'injurieux pour la personne du roi[2]. Sa haute mission terminée, *Loisel* retourna à ses fonctions d' « avocat du commun » c'est-à-dire qu'il se remit au service du public[3]. En se bornant aux consultations et à ses travaux de cabinet, il ne croyait assurément pas déroger ; le libre exercice de la profession d'avocat ne paraissait alors à ces hommes d'élite ni moins élevé ni moins noble que les hautes dignités judiciaires dont ils pouvaient être gratifiés par la faveur royale.

Pendant toute cette période, si menaçante pour l'autorité royale qui fut victime de tant de défections, le barreau de Tours paraît avoir fait montre d'un loyalisme à toute

[1] *Pierre Pithou* fut un des auteurs de la *Satyre Ménippée*.

[2] De Thou. *Histoire de France*, livre 109, t. V.

[3] Dupin. *Notice sur Antoine Loisel et Pithou*, 1844.



Digitized by Google

épreuve. Il n'en fut pas de même du présidial qui tenait pour les Guises. Lors de l'arrivée du roi Henri III à Tours, au commencement de l'année 1589, un complot fomenté par *Gilles Duverger* qui était, ainsi que nous l'avons vu, président du présidial et maire de la ville[1], faillit réussir. Il ne s'agissait de rien moins que de s'emparer du roi et de tous les membres du Parlement réunis à Tours pour les livrer au duc de Mayenne. La trame ayant été découverte par l'un des conjurés, les principaux complices de cette conjuration furent arrêtés et livrés au bourreau ; mais le plus coupable, *Gilles Duverger*, parvint à s'échapper et se sauva à Vendôme qui tenait encore pour l'Union[2].

La conduite du maire ayant justement rendu suspect au roi tout le corps de ville, dont beaucoup de membres appartenaient au parti de la Ligue, Henri III jugea prudent de le renouveler entièrement. En conséquence, par lettres patentes de mai 1589, il nomma, de son autorité et sans recourir à la voie de l'élection, un maire et vingt-quatre échevins à vie dont la fidélité lui était connue. A cet effet, après avoir abrogé l'édit de 1547, par lequel Henri II avait déclaré les fonctions d'avocat incompatibles avec celles d'échevin[3], il composa en partie le nouveau corps de ville des membres les plus distingués du barreau. C'est ainsi que nous trouvons parmi les échevins de la nouvelle création, *Jules Savare*, avocat du roi[4], et plusieurs autres avocats, *Jean Salvert*[5], *Eustache Gault*[6], *Jean Ratault*[7], *Jean Forget de la Tortinière*, qui avait cumulé, dans les années précédentes, les fonctions d'avocat du commun

[1] Voir suprà, ch. xv.
[2] Chalmel. *Histoire de Touraine*, livre X.
[3] Voir suprà, chapitre ix.
[4] Chalmel. *Histoire des maires de Tours*,
[5] Chalmel, *op. cit.*
[6] Chalmel. *Histoire de Touraine*. Cf. Registres des paroisses.
[7] Chalmel. *Histoire des maires de Tours*.

Digitized by Google

avec celles de maître des requêtes de la reine-mère Catherine de Médicis[1]. Après l'assassinat d'Henri III, le roi Henri IV continua sa confiance à ceux qui s'étaient montrés dévoués à la cause royale, car nous retrouvons encore *Jean Forget de la Tortinière*, et *Jean Salvert* échevins en 1592[2]; le premier devient maire de Tours en 1598 et le second en 1601[3].

## XVI

Avec le XVII^e siècle commence pour la France, et en particulier pour la province de Touraine, une période de calme et de prospérité. Les guerres civiles et religieuses terminées, l'ordre renaît, les affaires se réveillent, la justice reprend son cours. Les magistrats et les avocats délaissent la politique, qui est devenue sans honneur comme sans profit, pour se réserver à l'administration de la justice et à la science du droit.

C'est l'époque où les juristes, revenant aux études juridiques négligées pendant les années de trouble, se consacrent aux commentaires de la coutume dont l'interprétation était encore indécise depuis la réforme de 1559, et que ne pouvaient éclairer les travaux de *Jean Sainson*[4]

[1] Chalmel. *Histoire des maires de Tours.*

[2] Benoist de le Grandière. *Histoire de la mairie de Tours.*

[3] Parmi les avocats moins renommés qui exerçaient alors à Tours, citons *Julien Bouet*, *Emery de Launay*, *Victor Chenu*, *Pierre du Moulin*, *Jean Brodeau*, *Emery Gaultier*, *Louis Poitevin*, dont les noms ont été recueillis sur les registres des paroisses. Notes de Lambron de Lignim.

Deux avocats, *Julien Boullay* et *Jacques de Lafons*, figurent parmi les religionnaires qui firent construire en 1599 un temple protestant à Tours et y établirent un prêche. Dupin de Saint-André, *op. cit.*

[4] *Jean Sainson*, fils d'*Etienne Sainson*, lieutenant du bailli de Touraine à Châtillon-sur-Indre, fut d'abord avocat au présidial de Tours, lieutenant général à Châtillon en 1523, conseiller au Parlement de Paris en 1532, et enfin premier président au Parlement de Grenoble en 1536. Le célèbre jurisconsulte Rebuffe disait de lui que c'était « le flambeau des baillis ». Chalmel. *Biographie*. Cf. Cottereau. *Le Droit général de la France*. Préface.

Digitized by Google

(1516) et de *Jean Brèche* (1553), antérieurs à la dernière rédaction de la coutume[1]. Quelques ouvrages importants, datant de la fin du XVIe siècle et même du XVIIe, sont dûs à des jurisconsultes tourangeaux ; Chalmel nous parle d'un très bon commentaire sur la coutume de Touraine écrit par *François de la Forge*, qui fut avocat au présidial au commencement du XVIIe siècle[2], et de plusieurs autres traités contemporains de *Louis Poitevin*[3], *Jean Houdry* et *Pierre Deméré*. On peut douter que ces travaux aient été publiés, car aucun exemplaire n'est parvenu jusqu'à nous, et la bibliographie si complète de M. G. d'Espinay n'en fait pas mention. Il en est de même des notes de *Jacques Poitevin* et de *Gatien Gault*, avocats, qui assistèrent à la réformation de 1559, et de *Calais Rogier*, *Joseph Falaiseau*, *Jean Salvert*[4] dont les manuscrits servirent, paraît-il, à *Étienne Pallu* pour la rédaction de son ouvrage[5].

Vers la même époque, paraissaient, en 1591, un commentaire de *Jean Baret*, lieutenant général à Loches[6], et en 1629, un abrégé du commentaire sur les coutumes de Touraine, par *René Boullay*, avocat et juge de la prévôté de Loches[7]. Le plus important de tous ces commentaires est

[1] G. d'Espinay. *Bibliographie de la Coutume de Touraine*, 1891.

[2] Chalmel. *Biographie*.

[3] Il s'agit probablement de *Louis Poitevin*, que nous trouvons en 1614 avocat du Corps de ville dans la querelle de préséance entre le Corps de ville et le bailliage à l'effet de savoir à qui revenait la présidence de l'Assemblée préliminaire du Tiers État pour les États généraux.

[4] *Calais Rogier* était lieutenant particulier du bailliage de Touraine en 1571. Notes de Lambron. Bib. mun., ms. 152. *Jean Salvert* fut, ainsi que nous l'avons vu plus haut, échevin, puis maire de la ville de Tours.

[5] Cottereau, *op. cit.* Préface, p. XXII.

[6] Jean Baret, né à Tours en 1511, mourut en 1580, d'après Chalmel, *op. cit.* Son ouvrage serait donc un des premiers en date après la réformation de 1559.

[7] L'ouvrage de Boullay fut terminé en 1607, mais ne fut imprimé qu'après sa mort. Chalmel, *op. cit.*

Digitized by Google

celui que publia, en 1661, *Étienne Pallu*, et qui resta, pendant plus d'un siècle, l'ouvrage de doctrine le plus estimé dans la province. *Étienne Pallu*[1], qui avait été successivement conseiller, puis avocat du roi au présidial en 1613, ne publia son travail qu'après quarante années d'observation, d'étude et même de pratique dans les affaires les plus importantes ; c'est ce qui contribua à en assurer le succès et à lui donner auprès des tribunaux une indiscutable autorité. Le commentaire d'*Étienne Pallu* était encore en faveur à la fin du XVIIIe siècle, car il en fut imprimé en 1778 une seconde édition[2] qui prouve qu'on n'avait pas cessé de le lire et de le citer. On peut dire que jusqu'à la publication des savants commentaires de *Cottereau* (1778-1788) et de *Jacques Dufrementel* (1786-1788)[3], le traité d'Étienne Pallu resta le seul ouvrage classique de doctrine et de jurisprudence dans tout le ressort du présidial[4].

La science du droit n'allait pas alors sans une grande érudition et c'est tout à la fois un sujet d'étonnement et d'admiration de voir quelles connaissances multiples devaient posséder les avocats d'autrefois, si l'on en croit Boucher d'Argis[5]. « Il faut, dit-il, qu'un avocat lise l'histoire sainte et profane, les Pères de l'Église, les Conciles, l'histoire ancienne et moderne, et singulièrement l'histoire générale de son pays, l'histoire particulière des provinces, celle de la ville où il demeure. Il doit aussi être instruit de la chronologie, de la géographie, de la diplomatique, de

[1] Chalmel. *Biographie.*

[2] Cette édition, parue en 1778, est une contrefaçon. Elle porte la fausse date de 1661, date de l'édition princeps. Cottereau, *op. cit.* Préface, p. XIX.

[3] Sur *Cottereau* et *Dufrementel*, voir infrà.

[4] Cottereau cite encore les travaux de deux conseillers du siège, *Carré* et *Augeard* et d'un avocat, *Dubois* père. Ces notes, qui sont contemporaines du commentaire d'Etienne Pallu, restèrent manuscrites.

[5] Boucher d'Argis. *Les règles pour former un avocat*, 1778.

Digitized by Google

la critique, des mœurs et coutumes anciennes et autres antiquités, et généralement de tout ce qui est du ressort des belles-lettres. Mais surtout qu'il étudie à fond le droit civil et canonique, les jurisconsultes de l'un et l'autre droit; qu'il sache à fond les lois du royaume, ce qui comprend les anciennes chartes, capitulaires et lettres de nos rois, les ordonnances, édits et déclarations, les coutumes, la jurisprudence des arrêts, les docteurs du droit français, la procédure, en un mot tout ce qui compose le droit français. »

Il était bien rare qu'un avocat distingué limitât à l'exercice de ses obligations professionnelles le champ de ses études et de ses travaux. Après les rudes labeurs du Palais, l'histoire, la philosophie, les belles-lettres, lui servaient de divertissement et de repos. Étienne Pasquier nous apprend qu'après l'audience et dans ses journées de loisir, il allait avec deux de ses amis deviser des sujets qui occupaient son esprit. « Nous nous voyions diversement, dit-il, et d'ordinaire allions nous promener aux faubourgs ou quelques jardins, pendant lequel temps nos propos estoient ores de la Sainte Écriture, ores de la philosophie, et ores de l'histoire[1]. »

C'était pendant ces heures de délassement, qui rappellent les longues causeries des philosophes grecs, que le grand avocat dressait sans doute le plan de ses *Recherches de la France* ou du *Pourparler du Prince*.

La connaissance approfondie des langues mortes était d'ailleurs nécessaire à l'avocat en ce temps où « les plus belles plaidoiries étaient les plus émaillées de citations et d'érudition littéraire »[2] et où l'on ne pouvait imaginer une argumentation ni une harangue sans quelque texte d'Aristote ou de Platon. C'est ce qu'Étienne Pasquier appelait « embellir la plaidoirie de quelque trait d'humanité,

[1] Et. Pasquier. *Lettres*.
[2] J. Le Berquier. *Le nouveau style judiciaire*, 1867.

Digitized by Google

voire de grec ou de latin, *comme en passant*[1]. Car, disait-il, je ne suis point de ceux qui voudraient du tout bannir le grec et le latin du barreau, comme feraient volontiers quelques-uns de nos délicats ou ignorants, puisque nous avons à parler devant des juges et des advocats la plus part doctes en l'une et l'autre langue — *pourveu que ce soit sobrement et sans en faire monstre ni parade.* »

Moins renommés que leurs confrères de Paris, les avocats du barreau de Tours n'étaient cependant pas des moindres parmi les lettrés et les érudits de cette époque si remarquable par le mérite de ses hommes de loi. Beaucoup d'entre eux, possédés de la passion d'écrire, ont laissé des ouvrages qui sont pour la plupart introuvables aujourd'hui, mais dont les titres ont sauvé de l'oubli les noms mêmes de leurs auteurs. *Jean Brèche*, dont nous avons déjà eu occasion de parler, fut un des plus féconds et des plus célèbres[2] parmi cette pléiade de jurisconsultes et de littérateurs ; la liste seule de ses ouvrages est suffisamment éloquente et montre quels étaient son immense savoir et son amour des lettres. A la même époque, un autre commentateur de la *Coutume de Touraine*, *Jean Sainson*, publiait une traduction en prose de l'Iliade d'Homère et

[1] Loisel. *Dialogue des avocats.*

[2] Les ouvrages de *Jean Brèche*, dont Chalmel nous donne la liste, sont les suivants :

1° *Joannis Brechæi aphorismi jurisprudentiæ*, 1552 ; 2° *Le promptuaire des lois municipales et coutumes des bailliages concordées et parangonnées aux coutumes du pays et duché de Touraine*, 1553 ; 3° *Joannis Brechæi ad titulum Pandectarum de verborum et rerum significatione*, 1555 ; 4° un autre *Commentaire* sur le titre de *l'édit des magistrats ;* 5° *Les aphorismes d'Hippocrate,* avec le *Commentaire de Gallien*, 1553 ; 6° traduction du *Traité de Lactance sur l'ouvrage de Dieu*, 1554 ; 7° l'abrégé des trois premiers livres de Galien, de la *Composition des médicaments ;* 8° traduction de Plutarque de la *Doctrine du prince*, 1554 ; 9° *Les principes d'Isocrate*, 1552 ; 10° *Le manuel royal* ou opuscule de la *Doctrine et condition du prince*, partie en prose, partie en vers, 1541 ; 11° le premier livre de l'*honnête exercice du prince*, 1554 ; 12° *Epître consolatoire à Nicostrate sur la jalousie qu'elle avait de son mari*, avec quelques autres poésies. Chalmel, *op. cit.*

Digitized by Google

une traduction de l'histoire du siège de Troie, d'après le latin de Guy Columna de Messine[1].

D'autres, moins connus, méritent de ne pas être dédaignés; de ce nombre sont *François Tillier*, qui exerça toute sa vie la profession d'avocat à Tours, et qui publia un ouvrage en vers latins et un autre en prose française[2]; *Gaberot*, également avocat au présidial au commencement du XVII^e siècle, et auteur d'une traduction en vers des odes d'Horace[3]; *Jean Ladore*, autre avocat, qui cultivait la poésie française avec plus de passion que de succès[4]; enfin le poète tourangeau *Guy de Tours*[5], qui exerça la profession d'avocat au présidial de Tours pendant quelques années, avant de se consacrer complètement au culte de la Muse. Ses *Œuvres poétiques* et *soupirs amoureux*, parus en 1593, et son *Paradis d'amour*, sont dignes qu'on s'y arrête. Ses *Muses incognues* ont même eu récemment, en 1879, les honneurs de la réimpression.

Vers la fin du XVII^e siècle, un autre avocat tourangeau, *Pierre Ménard*, parvint à la célébrité par son érudition et la variété de ses connaissances. « Il ne possédait pas seulement, dit Chalmel, les langues grecque, latine, italienne, espagnole et allemande, mais aussi les mathématiques, l'histoire, et même la poésie latine dont il faisait l'objet de ses délassements. » Après avoir paru avec éclat au barreau de Paris, il revint se fixer à Tours, où il exerça, pendant plus de quarante ans, et où il mourut en 1701, regretté de tous ses concitoyens pour sa probité et ses lumières. La liste des ouvrages sortis de sa plume nous a été laissée par Chalmel ; elle comprend à la fois des notices

[1] Chalmel, *op. cit.*

[2] Ces ouvrages sont : 1° *Echos, poème*, 1575 ; et 2° *Le Philogame* ou *l'Ami des nopces*, 1578. Cf. Chalmel, *op. cit.*

[3] Chalmel, *op. cit.*

[4] Chalmel, *op. cit.*

[5] Chalmel, *op. cit.* Cf. de Busserolle. *Dictionnaire historique et biographique d'Indre-et-Loire*, 1880.

Digitized by Google

historiques, des traités de philosophie et de politique, et des vers latins[1].

Tels étaient ces avocats, dont on pouvait dire, comme Loisel disait de leurs anciens, qu'ils étaient « puissants en savoir ou doctrine profonde de droit et des bonnes lettres, connaissance et intelligence des langues et de l'antiquité, soit en mémoire, en fermeté de jugement et résolution, en invention, pureté de langage, éloquence, action »[2].

Telles étaient les mœurs et les habitudes à cette époque où l'on n'imaginait pas pour le magistrat et pour le jurisconsulte d'autre plaisir que l'étude, d'autre délassement que la fréquentation de ses collègues. Toute distraction extérieure était considérée comme indigne d'eux et contraire à la forte discipline de la compagnie à laquelle ils avaient l'honneur d'appartenir.

« Les magistrats, dit Decormis, avocat au Parlement de Provence, dans une lettre datée de 1720[3], n'étaient vus en ville qu'aux rues qui conduisent au Palais. Les juges étaient alors si respectés que ceux de leur connaissance se joignaient à eux pour les accompagner dans les rues quand ils allaient au Palais ou à l'église. » Les jeux publics et les assemblées leur étaient interdits. Ils devaient garder la modestie en leurs habits et n'en point porter *d'indignes de leurs grandeurs*. Il leur était prescrit d'entrer au Palais avec leurs chaperons et bourrelets, avec leur sou-

[1] Ses ouvrages imprimés sont : 1° *Académie des princes*, 1678 ; 2° *La nouvelle science des temps ou moyen de concilier les chronologues*, 1675 ; 3° *Elogium Gabrielis Michel de la Roche-Maillet ;* 4° *Gregorii Turonensis chronologia cum notis ;* 5° *Vita beati Martini*. Ces deux derniers opuscules sont insérés dans l'*Ecclesia Turonensis* de Maan.

Au nombre de ses ouvrages manuscrits on compte : 1° *La vie des philosophes grecs*, en deux volumes ; 2° *La philosophie de Pythagore ;* 3° *Un Commentaire latin sur Aulu Gelle ;* 4° une partie de l'*anthologie grecque*, traduite en vers latins ; 5° un livre d'*épigrammes latines* dédiées au duc de Saint-Aignan. Cf. Chalmel, *op. cit.*

[2] Loisel. *Dialogue des avocats.*

[3] Lettre de Decormis à Saurin. Aix, 4 novembre 1720, publiée par Ch. de Ribbe dans son étude sur l'*Ancien barreau de Provence*, 1862.

Digitized by Google

tane ou robe à grandes manches, et non avec de petites robes. Menace leur était faite d'être privés temporairement de leurs charges, s'ils paraissaient en public avec des manteaux courts, pourpoints découpés et façonnés, « *vêtements pleins de luxe et de désolation, chose indécente à un Sénat.* » En 1695, au milieu du relâchement des anciennes mœurs, la Cour imposait encore aux magistrats comme tenue de ville la robe ou l'habit noir avec rabat, et leur interdisait la cravate, les rubans de couleur et le chapeau retroussé. Un arrêt du Parlement de Provence du 3 juin 1619 avait étendu les mêmes prescriptions aux avocats d'Aix et leur avait enjoint de « porter la robe longue tant dans le Palais qu'aux églises et autres lieux et cérémonies publiques, à peine de cent livres et de la confiscation des habits »[1].

La vie de l'avocat, comme celle du magistrat, se passait donc presque tout entière, soit dans son cabinet, soit à l'audience. Le Palais n'était pas seulement le théâtre sur lequel il exerçait sa profession, c'était encore le seul lieu de réunion où il pouvait jouir de la société de ses confrères et de ses amis. « Le Palais, a dit très justement M. Oscar de Vallée dans son étude sur *Antoine Lemaistre*[2], n'était pas alors cette étroite enceinte où nous vivons maintenant. La politique l'étendait jusqu'au trône et l'agitait souvent. Il était aussi comme le centre et le foyer des grandes choses dans l'ordre civil. Quand on songe à tout ce qu'alors il attirait à lui et à ce qu'il attire aujourd'hui, on trouve en cela une des plus saisissantes images de nos révolutions et de nos changements. Il était encore un hôtel de Rambouillet avec la gravité de plus et les guirlandes de moins. Sous l'un de ses piliers on s'occupait des lettres autant que des procès. Patru y exerçait avec une sévérité bienveillante le

[1] Ch. de Ribbe. *L'ancien barreau du Parlement de Provence*, *op. cit.*
[2] Oscar de Vallée. *Antoine Lemaistre et ses contemporains*, 1858.

Digitized by Google

rôle de critique qui n'était pas si commun qu'aujourd'hui et qui ne se jouait pas si aisément. »

Ce qui était vrai du barreau de Paris dans la seconde moitié du XVII^e siècle s'applique dans une certaine mesure au présidial et au barreau de Tours. A Tours comme à Paris, c'est au Palais de justice que se concentrait et qu'aboutissait tout le mouvement intellectuel, tout l'essor littéraire et scientifique des esprits. On peut dire sans exagération qu'en Touraine le Palais était à cette époque le cerveau de la cité et de la province.

H. FAYE.

*(A suivre.)*

Digitized by Google

# NOTES SUR MONTJEAN

## CHAPITRE XXVII

### ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION A MONTJEAN (1793)

*(suite)*

Le 15 octobre 1793 toutes les espérances des Vendéens s'étaient brisées à Cholet; le 19 suivant ils passaient la Loire à Saint-Florent.

22 frimaire (3e mois d'automne). — État de tous les effets pris sur les insurgés par la troupe stationnée à Montjean, tant à Neuvy que sur d'autres communes et envoyés à Saint-Florent par la municipalité dudit Montjean audit Saint-Florent, d'après la réquisition verballe qui en a été faite par le citoyen Jâques, commandant le poste dudit Montjean.

Le 11 frimaire, 2e de la République française une et indivisible. — Suit un détail des objets pris. C'est le résultat du pillage des églises et maisons, en l'absence de leur défenseur. C'était le général Moulin qui avait fait demander ces objets.

29 nivôse an II. — « Le citoyen Bonami, de la commune de Montjean, nous a remis l'état des biens des émigrés de ladite commune. » Donné à Montglone. — Martin, agent national; Lebreton.

Le 2 novembre 1793 la municipalité de Montjean était rentrée.

Digitized by Google

Le cahier des délibérations recommence à être utilisé. Le Conseil s'occupe d'approvisionner « le bataillon de Saint-Georges et Chalonnes, en station à Montjean ». Le citoyen René Clémenceau est chargé de la distribution du bois. Thomas Clavié est nommé commissaire à la place de François Bouguier, pour la distribution des fourrages destinés à la troupe stationnée à Montjean.

Qu'on ne se figure pas que Montjean échappait à l'horrible hécatombe qui se faisait alors de tous ceux qui étaient soupçonnés de royalisme ou de religion. Nous n'avons trouvé qu'une partie des noms des personnes qui furent victimes du fanatisme révolutionnaire. On cite :

1° Perrine Bourigault, de l'Ile de Montjean ; arrêtée dans sa propre maison, elle fut exécutée le 27 germinal an II (mars 1794) ;

2° La veuve de Joseph Chartier, de Montjean, arrêtée dans l'Ile, exécutée le même jour.

3° La veuve de Sébastien Coiffard, de Montjean, arrêtée dans l'Ile, exécutée le même jour ;

4° Le 27 germinal vit encore *justicier*, comme l'on disait alors, Marie Forestier, arrêtée dans l'Ile ; elle avait 26 ans, son frère était à l'armée vendéenne ;

5° La veuve Renée Juret, arrêtée chez elle, dans l'Ile ; elle avait deux filles et était veuve depuis 13 ans. Ses deux filles furent aussi emprisonnées, mais relâchées le 26 brumaire. L'une se nommait Renée, l'autre Monique ;

6° La veuve de Jean Moreau, de Montjean. Son mari était mort depuis 9 ans. Elle fut arrêtée dans l'Ile ;

7° La veuve Louis Onillon, arrêtée dans l'Ile. Son mari avait été exécuté à Doué-la-Fontaine ;

8° Marguerite Robin « sortie de chez elle à cause du feu », arrêtée dans l'Ile ; on conçoit peu ce prétexte pour fusiller une pauvre fille ;

9° La fille Marie Rochard, de Montjean, domestique du citoyen Trottier ; arrêtée dans l'Ile ;

Digitized by Google

10° La veuve de René Delaunay, de Montjean, veuve depuis 10 ans; arrêtée dans l'Ile; âgée de 66 ans; son fils servait en Vendée;

11° La veuve René Davy, de Montjean; son fils mort depuis 9 ans; arrêtée dans l'Ile;

12° La femme de René Oger, mourut en prison le 30 floréal an II;

13° Marie Michau, enfant de 11 ans, morte en prison le 18 messidor.

La pauvre île de Chalonnes fut éprouvée d'une façon toute spéciale; on cueillait, pour ainsi dire, ces pauvres femmes, qui avaient fui de la terre ferme, preuve de leur non-connivence avec les royalistes. Mais il fallait prouver son zèle, et, comme on avait fui devant les Vendéens, il ne restait d'autre ressource que d'immoler des femmes sans défense au dieu infernal qui cherchait alors à se faire élever des autels. C'est ainsi que jadis les juifs, las d'être heureux élevaient des statues immondes, empruntées aux Phéniciens et jetaient leurs enfants dans la bouche béante et enflammée de cette horrible divinité.

Aux noms cités plus haut il faudrait ajouter Julie Bouclé, âgée de 22 ans, et Louise Robin, arrêtée avec Marguerite, sa sœur ou sa tante. Leur crime était d'avoir pris part à des processions où les fidèles allaient prier pour la France. Celle où elles furent arrêtées se dirigeait sur un lieu nommé Le Chêne.

Nous avons déjà vu une Marguerite Robin fusillée, c'est peut-être la même Quant à ces processions, M. Port les a signalées dans sa *Vendée Angevine* et Tresvaux en avait donné le véritable et très pieux esprit. Nous verrons d'autres victimes[1].

[1] La *Revue de l'Anjou* place ce lieu en Saint-Laurent-du-Mottai, mais nous le croyons de Saint-Laurent-de-la-Plaine où se trouve bien un lieu nommé le Chêne, tandis que Saint-Laurent-du-Mottai n'en a pas, que nous sachions. En outre, les processions de Saint-Laurent-de-la-Plaine sont connues. Le chêne qui servait de centre à ces pèle-

Digitized by Google

« Aujourd'hui 2 novembre de l'an II de la République une et indivisible, nous officiers municipaux, ayant appris sur les cinq heures du soir qu'il s'était trouvé beaucoup d'argenterie dans le jardin du cidevant château de Montjean, consistant en : plats, soupières, cafetières, casseroles, tasses, etc. et autres effets, tant en pendules, baromètres, qu'une grande quantité de porcelaine ; nous nous

rinages devait ce privilège à son voisinage d'une chapelle vers laquelle s'était portée la dévotion, lors des premières persécutions révolutionnaires (alors on ne disait pas encore franc-maçonnes). A propos de cette chapelle nous allons citer M. Célestin Port. Sa droiture naturelle le dirige parfois contre ses amis, autrement, il tire quelquefois sur ses chiens. Après avoir signalé l'esprit avancé des Chalonnais, en 1791, il dit : « Depuis plus de deux mois, le maire Fleury, le procureur de la commune Bellanger, avaient dénoncé les premiers rassemblements nocturnes de Saint-Laurent-de-la-Plaine. Toute la nuit du jeudi 30 juin, plus de cent cinquante cierges y avaient illuminé, dans l'église paroissiale, la foule, accourue de toutes les paroisses circonvoisines, où les réfractaires (les prêtres qui avaient refusé le serment) avaient été remplacés. En ce moment l'église était désertée pour une petite chapelle aux abords du bourg, devenue, sur convocations secrètes *et un mot d'ordre commun à tous les districts des Mauges*, le centre de réunion pour des pèlerinages sans fin. » Hélas ! M. Port suppose aux catholiques ce qu'ils n'ont pas, cet esprit d'obéissance passive que possèdent les affiliés aux Sociétes secrètes.

Le 25 août, le maire de Chalonnes, instruit d'un rassemblement, pour la nuit prochaine, réunit vingt-cinq hommes d'armes et les envoya à la découverte. Ils trouvèrent rassemblés sept ou huit cents pèlerins qui chantaient des litanies et se dispersèrent sans coup férir, laissant aux mains des patriotes une douzaine de cierges.

M. Port ajoute : « Le district de Saint-Florent, avisé enfin, arrêta à son tour ses mesures d'exécution. Le lundi 29, sur les huit heures du matin, le procureur syndic Renou, et Hiron, membre du district, délégués avec commission spéciale, prirent en passant les curés Piou et Lebreton, dans leurs cures de Montjean et de La Pommeraie, et se rendirent à la chapelle de Notre-Dame en Saint-Laurent-de-la-Plaine. A leur suite marchait un petit bataillon.... en tout 63 hommes d'armes, sous la conduite de leurs officiers respectifs, et avec eux la brigade de gendarmerie de Montrevault... » Tout cela pour enlever de la chapelle « les choses relatives au culte et à la dévotion du peuple... et il fut procédé, comme il avait été fait à Bellefontaine, à la démolition des murs, charpente et couverture du petit sanctuaire... » On dressa un procès-verbal qui fut signé Renou et Hiron, commissaires ; Piou, curé de Montjean ; Lebreton, curé de La Pommeraie ; Letort, Lestourneau, Brichet, Lemonnier l'aîné, commandant, et ses deux frères ; Levreau, Gasnier, Bolstchouser, M(artin), Lebreton, Gruget, G(regoire), Clemenceau, J.-F. Bodin, Pineau, J. Clemenceau, Paumard, teinturier ; Dupas, Delacroix, brigadier ; Gilbert, maire ; Baranger, cavalier ; M. Gaufriau. Il parait qu'en général les municipalités des Mauges, comme la population, montraient peu de zèle

Digitized by Google

sommes transportés sur ledit lieu et avons fait arrêt de tous lesdits effets, entre les mains du citoyen Oger, adjudant-major du bataillon Saint-Georges, stationné audit Montjean..... Il s'est également trouvé 900[1] dont 600 en espèces et 300 en un billet signé Lheureux.

« Ledit inventaire a demeuré entre les mains du citoyen Oger, adjudant, ainsi que les effets ci-dessus dénommés. Depuis cette époque nous avons réclamé ledit inventaire et les effets inventoriés, tant verbalement que par écrit. Les citoyens Oger, adjudant, et Gourdon, commandant, nous ont répondu qu'ils avaient encore quelques tournées à faire, dans lesquelles ils espéraient trouver pareils effets, et qu'ils enverraient tous lesdits effets trouvés et à trouver, par la même voiture.....

« Villain, maire ; F. Bouguier, m. p. ; M. Piou, m. du Conseil ; Jean Bonami, municipal ; Ropart, municipal. »

« Aujourd'hui huit du présent, est venu à la Chambre commune, le citoyen Charles Fachet, capitaine au corps du

pour la cause révolutionnaire, et ce n'est pas sans un peu d'amertume que l'auteur que nous citons ajoute :

« La municipalité de Saint-Florent, de son côté, n'avait su que rendre justice à la bonne conduite des quatre vicaires réfractaires, réfugiés dans la ville. » Ces vicaires étaient : Davy, de Villevêque ; Rigault, de Vihiers ; Houdet et Guérif, d'Angers.

On était alors en août 1791 et nous aimons à croire que les signataires du procès-verbal ci-dessus ne se figuraient pas alors que, par leur solennelle expédition, ils menaient à la mort les porteurs de cierges et les récitateurs de litanies de la chapelle N.-D. de Saint-Laurent.

Cette chapelle avait été fondée par un certain Louis Bourigault. Elle a été rétablie sous le nom de Notre-Dame-de-la-Charité, à deux kilomètres à l'ouest du bourg, en 1817.

Lorsqu'elle eut été détruite en 1791, les pèlerinages n'en continuèrent pas moins et leur centre était un chêne qui se rencontra tout près. On prétendait que la Sainte Vierge y était apparue plusieurs fois, « quelquefois rayonnant de gloire, dit Trevaux, d'autres fois couverte d'un voile noir. Les pèlerins tenaient à emporter avec eux quelques feuilles du chêne sur lequel on disait que le miracle s'opérait. »

Tout se passait avec ordre et vraie piété dans ces réunions qui ne furent jamais souillées par l'ivrognerie qui est cependant la plaie de ce pays.

Le directoire de Maine-et-Loire fit abattre le chêne comme il avait fait démolir la chapelle.

Digitized by Google

génie, armée de Mayence, qui nous a requis de faire combler tous les retranchements qui se trouvent sur la rive droite, dans notre commune, ce que nous lui avons promis et fait faire sur le champ. »

Le rapport suivant mérite, entre tous, d'être remarqué. On est épouvanté quand on voit comment on se jouait alors de la vie des personnes.

« Aujourd'hui 13 novembre 1793, l'an II de la République française, une et indivisible, Nous, maire et officiers municipaux de cette commune, avons remis au citoyen Rameau, commandant le bataillon *Les pères de famille de Chalonne*, en station à Montejean, la notte de trante six individus qui nous ont aparu suspec, et qui, sous notre réquisition du 9 courant, fesais partie d'un plus grand nombre que nous avions chargé le citoyen Gourdon, commandant du bataillon de Saint-Georges, d'aresté; mais n'ayant pas trouvé suffisamment de bateaux, ledit citoyen Rameau n'a dû faire partir ce jour que les trante-et-un individus ci-après nommés, savoir :

Simon Batar fils.
La mère et la fille Duraux.
La femme Martin, de la Pommeraie.
La femme Lefranc.
La femme Poissonneau.
La fille Mailliet, dit La Pommeraie.
Sa sœur, de Châteaupanne.
La fille à la Rochet.
La fille Thubert.
La veuve Benois et sa fille.
La veuve Aunillon.
Aunillon sous le Couteaux (Côteau).
La veuve Pâquet.
La fille Martineau.
La veuve Loret.
La veuve Humeau, dit la Rouge.
La veuve Barillé et sa fille.
La femme Bousicaut.
La fille Marchand, sœur.
François Plumejeau et sa femme.
Les deux filles Hiron.
La femme d'Esprit Michau.
La femme Hardouin.
La veuve Candé.
Jean Ribeaux.
La demoiselle de Juigné.



Digitized by Google

Fait à la maison comune, le jour et an que dessus. Villain, maire; F. Bouguier; M. P.; Jean Bonami, municipale; Ropart, municipal. »

Les porteurs de ces quatre noms, ainsi que Gourdon, savaient qu'ils envoyaient ces personnes à la guillotine ou à la fusillade. On lit en marge : « Les dénomés cij contre ont parti le 14 novembre du courant. »

14 novembre 1793. — Jacques Hagoulon, de Montjean, déclare qu'il s'est retiré des armées insurgées, par lesquelles il prétendait avoir été enlevé « par forfèture. » Il dépose ses armes, c'est-à-dire son fusil et sa giberne, et fait le serment civique. M. Piou signe avec les quatre ci-dessus.

14 novembre. — Le Conseil n'avait plus de greffier. On nomme à cette fonction le citoyen Pasquier, que nous verrons plus loin avec la charge de maître d'école.

14 novembre. — Statistique de la récolte, 1.309 setiers et 1 boisseau.

A déduire pour semence, 248 setiers, 9 boisseaux.

Récolte insuffisante, disent les conseillers, pour les 2.500 habitants de cette commune.

A cette époque, on faisait encore les publications au prône de la messe.

18 novembre. — Défense, sous peine d'amende et de confiscation des objets, de vendre « du beurre et autre denrée que ce soit, ainsi que d'acheter, autre part que sur la place du marché... ni... avant 7 heures du matin, jusqu'à Pâques. Défendons aux cabaretiers et aubergistes de donner à boire après 10 heures du soir, et pour ce ils seront traduits à la police municipale... »

Enfin les municipaux de Montjean entrent tout à fait dans le style républicain. L'acte suivant est daté :

1er frimaire an II (21 novembre 1793). — Cet acte a pour but de contraindre les métayers d'amener du blé, seigle ou

Digitized by Google

froment, pour la troupe, sur la réquisition du citoyen Letort. Villain et Bonami signent seuls avec Pasquier.

9 frimaire. — Le citoyen Trottier envoyait à Angers un bateau chargé de seigle. Letort, préposé aux vivres, le retient pour la troupe stationnée à Montjean.

10 frimaire. — On écrit à l'administration départementale, que le pain manque ; « la force armée et les travailleurs, au nombre d'environ 300, vont consommer sous quinze jours, le peu de bled que nous avons, mais nous requérons de nous *auter* les 58 *calotains* que l'on nous a envoyés *com* très nuisibles dans le pays, et scavoir si nous devons continuer de bâtir la Garenne, ainsi que les ordres nous ont été donnés par le commandant de la flotte. »

« Villain, maire ; Jean Bouguier, F. Pasquier, greffier. »

Monsieur Lallié[1] cite une lettre dans laquelle Carrier écrivait : « Mes collègues d'Angers viennent de m'envoyer cinquante-huit prêtres. » Puis le 20 frimaire, une autre de ses lettres en annonçant une victoire remportée sur Charette : « Mais pourquoi faut-il que cet événement ait été accompagné d'un autre, qui n'est plus d'un genre nouveau ? Cinquante-huit individus, désignés sous le nom de prêtres réfractaires, sont arrivés d'Angers à Nantes ; aussitôt ils ont été enfermés dans un bateau sur la Loire; la nuit dernière ils ont été tous engloutis dans cette rivière. Quel torrent révolutionnaire que la Loire ! »

Puisque Villain, Pasquier et Bouguier avaient tant de hâte de voir le pays purgé de calotins, ils durent jouir le 30 frimaire suivant, car, en face de Montjean, soixante-dix prêtres du diocèse d'Angers furent également engloutis dans la Loire[2]. On ne se contentait plus de la déportation.

« Aujourd'hui 10 frimaire, l'an II de la République françoise, une et indivisible, ces présenté le citoyen Thubert,

[1] *Les noyades de Nantes*, p, 22.

[2] Bourcier. *Essai sur la Terreur*, p. 133.

Digitized by Google

administrateur, qui nous a déclaré venir de Chemillé, d'où il a été obligé de fuir, raport aux insurgés qui se sont emparé dudit Chemillé, et qu'il ij a perdu son chevalle et ces papiers, et nous ayant demandé un certificat pour s'en réclamer au département, auquelle est dit tous les fais de son aventure, nous lui avons signé le présent pour lui servir et valoir ce que de raison. Vilain, maire ; Ropart, municipal ; F. Pasquier, greffier. »

Le 11 frimaire, le maire Villain expédie à Angers, par François Lebreton, les vases sacrés : deux calices, un soleil, une vraie Croix, deux ciboires, deux burettes avec leur plateau et deux patènes, le tout en argent.

Nous sommes rendus à l'époque où les Vendéens, qui avaient passé la Loire, étaient venu échouer au Mans le 20 frimaire (10 décembre) où ils avaient été écrasés, et peu de temps après venaient se faire anéantir à Savenay le 3 nivôse (23 décembre). Leurs malheureux débris se répandirent où ils purent et furent en général massacrés. Quelques-uns réussirent à traverser la Loire et ne furent guère plus heureux.

Le 7 nivôse (23 décembre). — Un nommé Chailloux était requis pour mettre la cure en état de recevoir les effets pris sur les les insurgés et travailler au raccommodage des armes des volontaires.

Le même jour. — Le comité révolutionnaire de Cholet fait savoir que la femme Raimbault, prévenue de conspiration, et même sous le glaive de la loi, s'est retirée à la Maison-Blanche en Montjean, chez le nommé Josset. Les autorités étaient priées « de la faire arrêter et conduire à Cholet sous bonne et sûre escorte ».

Le citoyen Ropart fut chargé de cette commission « à la tête du piquet de cavallerie qui, sur le champs s'est transporter à la susdit Maison-Blanche... et a employe tout les mesures possible pour s'assurer de la dit Raimbault, et ayant chasses dans tous les environ et penetres dans tous

Digitized by Google

les bastimant et dépandans, on a pas pu trouver la dit Raimbault qui surrement n'y étoit pas. »

C'est par cet exploit que la terrible année 1793 se termina.

## CHAPITRE XXVIII

### MONTJEAN DE 1794 A 1797

Lorsque s'ouvrit l'année 1794, Montjean n'avait plus de curé; nous avons aussi constaté qu'il n'avait plus de cloches, plus de vases sacrés; la paroisse était abolie, la commune avait pris sa place. M. Piou se disait lui-même *officier civil*. Il avait même pris une autre fonction, mais pour en parler nous allons emprunter un récit qui nous fut fait vers 1859 par celui qui fut son beau-frère et son gendre.

« Au fond M. Piou n'était qu'un peureux, ce n'était point un méchant homme, mais un triste ecclésiastique, ami de ses aises. L'amour des revenus de la cure de Montjean avait aussi, très fortement, contribué à amener sa détermination de faire le serment.

« Il s'applaudit de cette résolution quand il connut la déportation d'un grand nombre de ses confrères. Ce fut bien autre chose, lorsque beaucoup d'autres, fidèles à leurs devoirs, périrent dans les noyades. Cependant il n'était pas à bout de ses transes. Bientôt il comprit que le serment ne suffisait plus. Un jour, il passait sur le quai d'Angers ; on venait de charger un bateau d'un grand nombre de prêtres, parmi lesquels M. Piou en remarqua quelques-uns qui, comme lui, avaient fait le serment. Tout le monde savait quel était le sort réservé à ces embarcations. Le pauvre M. Piou se prend à trembler et se dit : « Que demande-t-on de nous désormais ? Est-ce que nous n'avons pas donné un gage suffisant à la République ? » Aussitôt il court chez le

Digitized by Google

père de celui qui nous a raconté cet épisode et lui raconte ce qu'il a vu et ses craintes. Son ami ne voit d'autre moyen de prouver le civisme de M. Piou que le mariage. L'affaire pressait et le curé ne savait où s'adresser; son ami fut bon jusqu'au bout. Peu fort en droit canon, il indique sa fille qu'il savait, sans doute, ne pas répugner trop à l'officier civil. Les choses allèrent bon train et l'union fut vite cimentée[1].

On tenait alors à montrer son zèle pour la République, mais on était encore obligé de compter avec la Vendée que l'on avait cru tout à fait anéantie. Plusieurs hommes de Montjean faisaient partie de l'armée royale. Le 25 nivôse (14 janvier 1794) on vendait, au profit de la nation, deux setiers d'orge à raison de 27[l] le setier, appartenant à Pierre Ribault, « membre du comité des brigands ».

On vendit ensuite 2 setiers et 4 boisseaux d'orge, appartenant à « Pierre Trottier aussi membre du comité des brigands ».

*It.* 10 boisseaux de froment appartenant à Jeanne Thubert, détenue à Angers comme suspecte. Signé : Villain, F. Bouguier, Bonami, Pasquier.

30 nivôse (19 janvier 1794). — Sur un ordre reçu, on organise à Montjean un comité de surveillance composé de douze membres. On fait observer qu'il doit y avoir au moins cent votants par mille âmes, par conséquent, deux cents à Montjean, mais il y a trois cents hommes employés au service militaire, tant sur terre que par eau. On parvint cependant à former la liste de douze surveillants :

René Belliard, de la Grande-Brunetière, arrive premier avec . . . . . 49 voix
Louis Richard, meunier . . . . . 46 —

[1] En 1858, nous avons connu Mme Piou vivant encore. M. Piou avait régularisé sa situation et, tant qu'il vécut, depuis le Concordat, il revêtit la soutane, le jour de Pâques, pour remplir l'office de grand chantre.

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| Jacques Chauveau. . . . . | 45 voix |
| Pierre Blond, de la Guédonnière. . . . . | 43 — |
| Pierre Pasquier. . . . . | 38 — |
| François Trottier, de Châteaupanne . . . . . | 38 — |
| Louis Pasquier, de la Grande-Maison . . . . | 35 — |
| François Errault, de Launay . . . . . | 34 — |
| René Chauveau. . . . . | 34 — |
| Pierre Brulon, du Bas-Piroët. . . . . | 31 — |
| Marin Blouin père, au Grand-Marais . . . . . | 30 — |
| René Clémenceau . . . . . | 29 — |

« Fait et arrêté en l'église de Montjean. »

Dans ce temps on trouve souvent le nom d'un surveillant dont le zèle se montre très ardent; il se nommait Catroux et faisait partie du comité de la Pommeraie.

***

*(A suivre.)*

Digitized by Google

# NÉCROLOGIE

## M. le Conseiller PLANCHENAULT

Il semblera à la fois inutile et téméraire de parler de M. Planchenault après M. le premier président Jac. Aussi n'aurais-je pas hésité à supprimer ces quelques lignes, écrites sous l'émotion du premier moment, et avant de connaître les paroles prononcées sur la tombe, si ce n'était pour moi un besoin de cœur de donner au collègue et à l'ami vénéré un dernier témoignage d'estime et d'affection.

Je n'ai connu M. Planchenault que tard, et lorsqu'il était déjà vice-président du Tribunal d'Angers. Mais je me crois autorisé à dire que partout, au Mans, à Segré, à Saumur, il avait montré ces qualités de savoir, de modération et de conscience qui le distinguaient particulièrement. A Angers, il n'avait pas tardé à faire apprécier sa solide instruction juridique et la ferme indépendance de son caractère, et je me souviens d'avoir entendu dire, dès cette époque, à M. Guitton aîné : « On n'est pas plus honnête que M. Planchenault. » Un tel mot dans la bouche d'un tel homme, en dit plus que bien des éloges.

En 1872, M. Planchenault était nommé Conseiller à la Cour et, bientôt après, je devenais son collègue. C'est là, dans une collaboration de près de dix années qu'il m'a été donné de le bien connaître ; et c'était, j'ose le dire, un magistrat irréprochable. A un esprit éminemment juridique et à l'expérience des affaires, il alliait une puissance d'attention que rien ne fatiguait, une mémoire à laquelle n'échappait aucun détail utile des débats, un jugement calme et sûr, et une impeccable conscience. Ce n'était pas sur lui qu'aucune pression, qu'aucune séduction pouvait avoir prise ; et jamais ses plus chères convictions ne l'ont fait dévier de ce qu'il regardait comme le devoir professionnel, je veux dire l'obéissance à la loi. Je ne dirai pas que c'était un magistrat impartial : c'était l'impartialité elle-même. J'avais écris cette phrase, avant de

Digitized by Google

l'entendre d'une bouche plus autorisée que la mienne, je crois donc avoir le droit de la maintenir.

Eh bien ! ce magistrat laborieux et modeste, étranger à toute passion politique comme à toute coterie locale, que le sentiment du devoir conduisait seul, que semblaient protéger l'irréprochable correction de son attitude et la dignité simple de sa vie, dans ces jours néfastes de 1883, où l'on a épuré sans discernement et frappé sans justice, il fut, lui aussi, sacrifié ! Pourquoi ? On n'en put trouver qu'une explication : il était religieux. Religieux, oui, sans doute, il l'était et profondément. La croyance en Dieu rendrait-elle donc incapable ou indigne d'administrer la justice ?

Plus que bien d'autres, M. Planchenault souffrit de cette retraite prématurée. Il ne s'en cachait pas ; mais il se résigna sans murmurer, et le temps qu'auparavant il donnait aux affaires, il le consacra désormais aux œuvres charitables. La maladie ne tarda pas à l'atteindre ; une maladie qui pouvait, comme elle l'a fait, hélas ! le foudroyer en quelques instants. M. Planchenault le savait, sans en rien dire même à ceux qui le touchaient de plus près. Sans jamais y faire allusion, il ne fit que redoubler de vigilance sur lui-même et s'efforcer d'être toujours prêt à paraître devant Dieu. L'austérité naturelle de son visage s'en accrut légèrement et ce fut tout. Ceux qui ne le connaissaient qu'imparfaitement ont pu prendre pour de la froideur cette réserve et cette gravité qui, chez lui, n'étaient qu'un constant effort pour s'observer et se contenir. En réalité, il n'y avait pas de cœur plus chaud, d'ami plus dévoué et plus fidèle. Aussi est-ce avec une émotion profonde, cher et vénéré collègue, que nous vous adressons ce suprême adieu, et que nous saluons en vous le double modèle de la vie judiciaire et de la vie chrétienne.

Adolphe Lair.

---

## M. Fernand LUCAS

En même temps que l'Université catholique, le barreau et le Conseil municipal d'Angers ont fait une perte très sensible en perdant M. Fernand Lucas. La foule qui remplissait entièrement l'église Saint-Joseph, le 12 avril dernier, disait assez combien les regrets étaient unanimes, sans distinction de

Digitized by Google

partis, combien M. Lucas avait recueilli de sympathie et d'estime partout où il avait passé.

Peu d'hommes méritaient mieux l'une et l'autre. M. Fernand Lucas avait une nature loyale et droite, un esprit ouvert, primesautier et généreux, un cœur dévoué dans ses affections. Son talent de parole, dès le début remarqué par ses maîtres, n'était gâté ni par une fausse rhétorique, ni par le goût commun de l'argutie, ni par la timidité, ni par la prétention. Il fut simplement et noblement dépensé, dans le professorat et au barreau ; il servit sous les ordres d'une conscience aussi saine qu'éclairée. C'est pourquoi M. Lucas laisse parmi nous un nom des plus honorés, et que peuvent citer comme un titre les enfants qui le porteront, et les corps auxquels il a appartenu.

Fernand Lucas était né à Romorantin, le 16 janvier 1844, d'une famille nombreuse et considérée. Après de bonnes études au collège des Eudistes de Redon, il fit son droit à la Faculté de Rennes, conquit la médaille d'argent au concours de 1866, et le diplôme de docteur le 19 novembre 1868. Les archives du Parquet de la Cour d'appel d'Angers contiennent, paraît-il, un rapport développé du doyen de la Faculté de Rennes, M. Bodin, recommandant chaudement au Procureur général de notre ressort deux jeunes gens qui venaient de subir d'une façon exceptionnellement brillante les épreuves du doctorat, et ces deux jeunes gens étaient M. Baudoin, aujourd'hui président du tribunal civil de la Seine, et M. Fernand Lucas. Chez ce dernier, M. Bodin signalait particulièrement cette qualité maîtresse et rare : l'énergie morale.

Fernand Lucas ne devait pas devenir si rapidement fils adoptif de l'Anjou. Il fut attaché au Parquet de Rennes, nommé en 1869 substitut près le tribunal de Paimbœuf, puis, le 16 janvier 1871, près le tribunal de Saint-Brieuc.

C'est à ces importantes fonctions qu'il renonça, et à la carrière très belle promise à son talent, pour accepter, en 1876, l'invitation du chancelier de notre Université de l'Ouest, Mgr Freppel, qui lui proposait la chaire de droit des Gens, chaire que M. Lucas devait quitter quatre ans plus tard, pour celle de droit administratif.

A partir de ce moment, M. Lucas devint notre concitoyen. Ce qu'il fut comme professeur, comme avocat, les regrets qu'il a laissés parmi ses collègues du Conseil municipal, la reconnaissance que lui doivent les communautés religieuses savamment et courageusement défendues par lui, voilà ce

Digitized by Google

qu'ont tenu à dire, sur sa tombe prématurément ouverte, M. Gavouyère, doyen de la Faculté libre de droit ; M. Bellanger, remplaçant le bâtonnier de l'Ordre, empêché ; M. Guignard, maire d'Angers, et le R. P. Trophime, des Frères Prêcheurs. Les trois premiers de ces discours ont été prononcés le matin du 12 avril dans la cour de la gare d'Angers, le dernier, le soir, à Savenay, où avait lieu l'inhumation.

Dans l'impossibilité où nous sommes, faute d'espace, de reproduire ces quatre discours en entier, nous citerons deux fragments, l'un du discours de M. Bellanger, l'autre de celui de M. Gavouyère.

M. Bellanger indique rapidement les principales dates de la vie de Fernand Lucas, puis il s'exprime ainsi :

« Dès son arrivée à Angers, où son installation était tristement suivie de la mort foudroyante de deux de ses enfants, enlevés à quelques jours de distance par le croup, il se faisait inscrire, en 1876, au tableau de notre Ordre.

« Par son inflexible honnêteté, la rectitude de son jugement, sa science du droit, son labeur persévérant, sa consciencieuse préparation des affaires dont il était chargé, enfin par sa discussion toujours loyale et courtoise, il sut conquérir promptement sa place au premier rang de notre Barreau et mériter, avec la confiance de ses clients, l'affectueuse sympathie de ses confrères et l'estime des magistrats.

« Doué, d'ailleurs, de ces dons qui font l'orateur, élocution facile et abondante, parole chaude, colorée, vibrante, et d'autant plus puissante qu'elle était toujours l'expression soit d'une pensée nettement conçue, soit d'un sentiment sincère ou d'une émotion vraie, son talent ne se déployait pas avec moins d'aisance et d'ampleur devant les juridictions criminelles que devant les juridictions civiles ; et ses succès dans certaines causes particulièrement délicates et importantes disent assez quelle influence il exerçait, à juste titre, sur le jury.

« En 1884, il était élu membre du Conseil de l'Ordre, et, en 1890, les suffrages unanimes de ses confrères lui conféraient les honneurs du Bâtonnat.

« Je n'ai pas besoin de dire combien il s'est toujours montré soucieux de sauvegarder les droits, mais, en même temps, de maintenir scrupuleusement les meilleures traditions de notre Ordre.

. . . . . .

Digitized by Google

« Tel était l'homme excellent, le confrère aimé et estimé de tous, qu'une mort imprévue vient de frapper dans la force de l'âge et la maturité du talent.

« Tout semblait lui sourire et lui permettre d'envisager avec une légitime confiance l'avenir qui s'ouvrait devant lui.

. . . . . .

« Et voici que soudain, dans les premiers jours du mois dernier, un mal, dont tout d'abord on ne songea pas à s'inquiéter, venait atteindre dans ses sources vives la robuste constitution de notre confrère.

« Toutes les ressources de la science la plus éclairée sont demeurées impuissantes, tous les soins prodigués avec le dévouement le plus pieux et le plus infatigable sont restés inutiles, et, après cette longue agonie de plusieurs semaines, dont les phases étaient suivies avec la plus anxieuse sollicitude par tous ceux qui le connaissaient, Lucas succombait avant-hier, presque au lendemain du jour où il accomplissait sa cinquantième année.

« Pour résumer et caractériser cette vie si pleine, malgré sa courte durée, on peut dire, sans crainte d'être démenti par quiconque l'a connu, que Lucas a réalisé en sa personne le *vir bonus et dicendi peritus* des anciens, mais j'ajoute le *vir bonus* chrétien, grandi, fortifié par le souffle vivifiant de la foi religieuse, toujours prêt à toutes les luttes, à tous les dévouements, voire même à tous les sacrifices, pour les grandes causes qui lui étaient chères, particulièrement pour la défense de la liberté vraie dans ses manifestations diverses, et spécialement de la liberté la plus inviolable et la plus féconde de toutes, la liberté religieuse.

« C'est que Lucas était une âme vaillante entre toutes, un croyant dans la simple, mais complète acception de ce mot.

« Aussi, quand la gravité de son état, que pendant longtemps il ne semblait pas soupçonner, lui fut révélée, muni des secours divins de la religion qu'il avait toujours, sans ostentation comme sans respect humain, fidèlement pratiquée, il a pu accepter sans faiblir l'épreuve suprême, subir, avec une fermeté et une résignation admirables, l'inexorable loi d'une séparation cruelle, mais, grâces à Dieu, momentanée, de tout ce qui lui était cher en ce monde. »

M. Gavouyère, parlant plus spécialement du professeur, du collègue, de l'ami, lui a rendu ce témoignage ému :

Digitized by Google

« Les brillantes qualités qui avaient signalé Lucas aux chefs de la Cour de Rennes, qui lui ont ici donné rang parmi les maitres d'un barreau justement renommé, assuraient à son enseignement les plus éclatants succès : clarté, méthode, distinction de langage, autorité de la parole et du geste, conviction profonde et communicative, rien ne lui manquait de ce qui peut captiver l'esprit des jeunes gens et les passionner à leur tour pour la vérité. Il avait toutes les ressources, même cette ironie fine et pleine de verve, par laquelle il faut parfois répondre à telle audacieuse transformation des faits les mieux établis, ou mettre ses auditeurs en garde contre l'admiration peu réfléchie de certains maitres pour les creuses doctrines d'outre Rhin.

« Mais le professeur doit être loué plus dignement et mieux connu. Nous perdrions trop, vous Messieurs les étudiants, et nous ses collègues, si nous ne devions prochainement méditer ensemble la vie trop courte et si noblement remplie de votre maitre regretté. L'heure est aux larmes, à l'expression toute simple et sans apprêt de notre commune douleur.

« Presque au lendemain de son arrivée à Angers, la mort des deux anges près desquels il va reposer à Savenay, nous avait serrés autour de lui ; elle lui avait ouvert nos cœurs. Nous ne connaissions pas encore tout ce qu'il y avait dans le sien.

« Par le témoignage des magistrats qu'il quittait, nous étions assurés que notre Faculté allait être pour notre nouveau collègue une véritable famille, que chacun de nous aurait en lui un ami sûr ; nous ne pouvions savoir qu'il prendrait dans toutes nos familles une si grande place, que nos enfants seraient à leur tour captivés par la simple expansion de cette nature qui restait jeune au milieu des soucis et des épreuves, qu'ils le pleureraient comme nous, après avoir comme nous prié Dieu de le garder à notre affection. »

Et, après avoir, comme l'avait fait M. Bellanger, évoqué les espérances chrétiennes qu'une si chrétienne vie légitime, M. Gavouyère a terminé par ces mots :

« Au nom de mes collègues, au nom de nos étudiants, au nom de nos familles, mon cher Lucas, au revoir en Dieu. »

Digitized by Google

# CHRONIQUE

Une bonne nouvelle pour tous ceux qui s'intéressent aux études historiques locales.

La *Table alphabétique des noms d'auteurs* et la *Table analytique des matières* de l'importante collection de la *Revue de l'Anjou* vont être publiées.

Ce travail était vivement désiré par les érudits angevins qui ne pouvaient consulter, sans de grandes difficultés et de pénibles lenteurs, les précieux renseignements contenus dans la triple série de cette Revue historique et littéraire, successivement publiée chez MM. Cosnier et Lachèse, Barassé et Germain et G. Grassin, depuis près d'un demi-siècle.

Confiées aux soins obligeants d'un ancien élève de l'École des Chartes, ces tables, faites avec méthode et clarté, rendront au public qui travaille et qui lit les les plus grands services.

***

Monseigneur l'Évêque d'Angers vient de publier, à l'occasion des processions de la Fête-Dieu, un mandement historique que nous sommes heureux de signaler à l'attention de nos lecteurs.

Dans ces quelques pages, où se révèle l'historien de marque et le littérateur de goût, Mgr Mathieu, après avoir rappelé les splendeurs de l'ancien *Sacre* d'Angers, fait un brillant tableau de l'imposant cortège, qui, chaque année, escortait le Saint Sacrement depuis la cathédrale jusqu'au Tertre Saint-Laurent. C'est, peut-être, l'étude la plus complète et la plus saisissante qui ait été publiée sur la plus populaire de nos fêtes angevines.

***

Les bibliophiles angevins s'intéresseront aux prix de vente obtenus par les livres que nous avons signalés en notre précédente chronique (p. 135) au Catalogue de la bibliothèque de M. le comte de Lignerolle. Il faut remarquer que tous

Digitized by Google

les exemplaires de cette collection sont dans un état exceptionnel de beauté et de reliure.

Les nos 753 et 754 (Mme Dacier) ont été vendus, le premier 445 fr., le second 277 fr.

Le n° 826 (*Le Tumulus Henrici II* de J. du Bellay), 57 fr.

Le n° 832 (*Poemata* de G. Ménage, 1663), 75 fr.

Les nos 951 et 952 (J. du Bellay), 107 fr. chacun.

Les nos 953, 366 fr.; 954, 366 fr.; 955 et 956, 580 fr., et 957, 50 fr. (Antoine de Baïf).

Le n° 990 (*Œuvres de Pierre Le Loyer*), 391 fr.

Le n° 1478 (*Comédie de Plaute*, de F. Guiet), 75 fr.

Le n° 1485 (*Térence* de Mme Dacier), 600 fr.

Le n° 1525 (*Les mistères de la Conception, de la Passion, de la Résurrection*, de Jean Michel, vers 1515), reliure de Trautz-Bauzonnet, 1.055 fr.

Le n° 1526 (*Le mistère de la Résurrection*, de J. Michel, publié vers 1490, exemplaire de Boze et de Girardot de Préfond, avec reliure d'Anguerrand), 955 fr.

Le n° 1751 (les deux ouvrages de Jean Maugin dit le Petit Angevin), 1.705 fr.

Il convient d'ajouter le n° 1248 vendu 82 fr. seulement. C'est le *Discours contre les Huguenotz auquel est contenue et déclarée la source de leur damnable religion. Aussi est faict mẽtion de la juste vengeance que Dieu a prins d'eux et qu'il prendra à l'advenir, s'ils ne font penitence. En iceluy est davantage cõtenue une admonition à très fidelles chrestiens pour les advertir de rendre graces à Dieu et au Roy d'une telle victoire.* Villia nulla poni. A Lyon, par Benoist Rigaud, 1573, avec permission (In-8° de 7 f. et 1 f. blanc), reliure de Trautz-Bauzonnet). C'est l'œuvre de Jean Le Masle, de Baugé, suivie de son *Ode en signe d'allégresse touchant la deffaicte des Huguenots à Paris.*

Puisque Dieu nous a tant aymez
Qu'il nous a mis hors de servage...

La librairie Techener (Leclerc et Cornuau, successeurs), met en vente deux exemplaires des *Chroniques de J. Bourdigné*, l'un dans sa première reliure au prix de 350 fr., l'autre exemplaire, lavé et collé, dans une superbe reliure, au prix de 180 fr.

***

Digitized by Google

Comme les années précédentes, un Congrès des Sociétés savantes a eu lieu à la Sorbonne, dans la semaine de Pâques. Plusieurs de nos compatriotes y ont pris part.

M. le docteur Algier a traité d'une question d'histoire inscrite au programme.

M. l'abbé Bourdais a lu une étude sur *L'œuvre architectonique de Foulques Nerra*, spécialement en Touraine.

M. Gabriel Rogeron a donné lecture d'un mémoire sur la résistance comparative chez les palmipèdes lamellirostres en captivité, en ajoutant quelques conseils pour maintenir entre ces volatiles une bonne harmonie relative.

M. l'abbé F. Hy a donné lecture d'une étude sur *Les Characées de France*, à la section de Botanique.

En même temps avait lieu, à l'École nationale des Beaux-Arts, la dix-huitième réunion annuelle, que, dans la séance du 30 mars, a résumée notre compatriote, M. Jouin (Henry), secrétaire général rapporteur.

Nous empruntons au *Journal officiel* du 31 mars le paragraphe qui concerne l'Anjou :

« Ce qui rend attachantes, Messieurs, vos sessions annuelles, c'est l'harmonie qui règne parmi vous. Nulle contention, nul esprit de rivalité qui vous divise. Tout vous est un motif d'applaudir un collègue, et parfois de l'imiter. En 1893, vous aviez goûté l'étude qui vous était lue sur les planches gravées du musée de Reims [1].

« M. Joseph Denais, de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, vous apporte, en 1894, une monographie des planches gravées du musée Saint-Jean établi dans l'antique édifice élevé par les Plantagenet. Cette chalcographie, que le Louvre n'aurait pas dédaignée, renferme cent quarante-six cuivres se rattachant aux deux derniers siècles. L'artisan des planches les plus curieuses, gravées au XVII^e siècle, est François Stuerhelt. Il ne compte pas moins de soixante-sept portraits dans la collection angevine. Certains des personnages représentés vécurent au XII^e siècle. Quels documents ont permis au graveur de garantir la ressemblance de ses modèles? Nous ne le saurions dire. Mais M. Denais a découvert la preuve de la sincérité du graveur dans l'exécution de diverses planches. On peut donc supposer que des émaux,

[1] Par M. Henri Jadart. V. le volume annuel publié par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (réunion de 1893) pp. 337-368.

Digitized by Google

des verrières, des dessins ont guidé Stuerhelt dans la plupart des cas. Claude Ménard, un érudit angevin, a été l'instigateur de l'artiste. Nouvelle garantie. Quant à la personne de Stuerhelt, elle échappe aux plus savants. Nagler suit le graveur à Amsterdam et à Hambourg, en 1650 et 1660. M. Denais le suit en Anjou. Libre à vous, Messieurs, d'accoster Stuerhelt dans toute autre contrée et de lui demander compte de sa journée. C'était un laborieux et un graveur de talent. »

***

Parmi les érudits qui ont obtenu une distinction à l'occasion du dernier Congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne, nous sommes heureux de signaler M. le marquis de l'Estourbeillon de la Garnache, inspecteur de la Société française d'archéologie, à Vannes, nommé officier d'Académie. Le marquis de l'Estourbeillon, qui a épousé une Angevine, a fait ses études au collège de Combrée. C'est un infatigable travailleur, un archéologue distingué, un chercheur intelligent, obligeant et modeste. Les palmes académiques ne peuvent être mieux placées.

***

Sommes-nous vraiment menacés de voir enlever de Fontevrault les précieuses statues élevées à la mémoire de nos comtes d'Anjou, rois d'Angleterre ?

M. André Godard, l'auteur des *Huttiers*, de l'*Agence spirite*, de *Bébé rose*, et d'autres jolis romans, petit-fils de M. Godard-Faultrier, a publié, dans le *Petit Courrier* du 23 mars, une protestation énergique et éloquente à laquelle applaudit la *Revue de l'Anjou* contre ces projets de spoliation, dénoncés par M. Eusèbe Pavie, à la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Dans sa séance du 3 avril, le Conseil général de Maine-et-Loire a adopté, sur le rapport de M. de la Bourdonnaye, le vœu suivant présenté par M. Bodinier :

« Les soussignés, membres du Conseil général, ont l'honneur d'exposer que depuis quelques semaines des bruits — dont ils ignorent l'origine et le fondement, mais qui ont eu leur écho dans la presse locale — ont circulé, permettant de croire qu'il serait possible que les statues tombales de Fontevrault fussent enlevées de Fontevrault pour les transporter dans un musée de Paris.



Digitized by Google

« Que l'opinion publique angevine, encore émue de la tentative d'enlèvement faite en 1867, désire ardemment conserver dans l'ancienne église de l'abbaye de Fontevrault ces statues tombales, précieux monuments de l'histoire et de l'art des comtes d'Anjou et qui fait partie intégrante et nécessaire de la sépulture des Plantagenet.

« En conséquence, ils prient le Conseil général d'émettre le vœu suivant :

« Le Conseil général de Maine-et-Loire, au cas où les bruits signalés seraient reconnus exacts,

« Émet le vœu que les statues tombales des Plantagenet restent déposées dans l'ancienne abbaye de Fontevrault.

« La conservation complète du monument historique dont ces statues tombales font partie intégrante, l'intérêt archéologique et historique au moins autant que le patriotisme local, plaident en faveur de légitimes inquiétudes du département de Maine-et-Loire.

« Le Conseil général prie M. le Préfet de vouloir bien, le cas échéant, lui prêter l'appui de son bienveillant et puissant concours. »

***

Dans la même séance, le Conseil général a rejeté la demande de subvention faite par M. Léon Séché pour l'érection d'une statue de notre Joachim du Bellay, à Ancenis. Cette subvention aurait été accordée si la statue avait été élevée en Anjou.

***

Le dimanche 11 mars dernier, l'Association artistique a donné son 442e concert, imposante manifestation de l'art musical à Angers, et à cette occasion les nombreux amis de M. le comte Louis de Romain avaient préparé, en son honneur, l'ovation qui s'est produite au Cirque-Théâtre.

Après l'audition du 3e acte de la *Walkyrie* et le final des *Maîtres Chanteurs*, les acclamations vibrantes d'un public enthousiaste retentissaient encore, lorsque M. le Préfet de Maine-et-Loire et M. Guillaume Bodinier, président de la Société des Amis des Arts, montèrent sur l'estrade occupée par l'orchestre et les chœurs.

C'est au milieu d'un silence solennel que M. Bodinier, d'une voix émue, a lu le discours suivant :

Digitized by Google

« Mon cher de Romain,

« Si la présidence des Amis des Arts — et vous le savez mieux que personne, vous qui avez été l'un de nos plus dévoués collaborateurs — m'a parfois causé quelques soucis, du moins elle me procure aujourd'hui le grand plaisir de porter la parole au nom de vos nombreux amis et de vous offrir, en leur nom, un double souvenir de votre infatigable dévouement à l'art.

« En acceptant cette mission — que d'autres eussent mieux remplie que moi — je n'ai pensé qu'à la joie de vous dire tout haut ce que tous nous pensons tout bas.

« Que n'avez-vous pas fait à Angers, pour la cause de l'art, depuis bientôt vingt ans ?

« Il faudrait demander la réponse au glorieux passé de cette Association artistique — dont nous ne désespérerons jamais, mon cher ami, tant que vous serez là ; — il faudrait la demander à toutes les fêtes de charité, à nos expositions des Beaux-Arts, à la collection si pleine et si variée de vos articles dans *Angers-Artiste*.

« Quel est celui qui a fait appel à votre obligeance et qui n'a pas obtenu votre concours ? et non seulement le vôtre, mais un autre encore si dévoué, si gracieux, qu'en ce moment il ne nous est pas possible, mon cher de Romain, de les séparer l'un de l'autre, et de ne pas vous adresser deux merci à la fois.

« Aussi, lorsque la pensée de vous offrir un témoignage public de notre reconnaissance nous est venue, de toutes parts, vos amis, connus et inconnus, sont accourus pour demander qu'on inscrivit leur nom sur ce *Livre d'or* qui ne contient que des noms et qui est plus éloquent qu'un discours !

« Notre jeune statuaire Saulo — dont vous aimez les œuvres comme vous aimez toutes les belles choses — a reproduit avec amour vos traits. L'artiste avait un artiste pour modèle. L'un a pénétré l'autre !

« Votre modestie — nous le savons — avait été émue, lorsque vous aviez appris nos projets. Nous avons dû faire taire vos scrupules. Oubliez-les et acceptez, du même cœur que nous vous l'offrons, ce souvenir qui signifie : Merci, pour le passé ; espérance, pour l'avenir ! »

Puis, faisant allusion au *Livre d'or* qui venait d'être remis à M. de Romain, M. le Préfet s'est exprimé en ces termes :

Digitized by Google

« A tous les noms qui sont inscrits sur ce *Livre*, il faut en ajouter un, celui du gouvernement de la République. J'ai reçu un télégramme par lequel M. le ministre me charge de vous informer qu'il vous a nommé officier de l'instruction publique. »

Des applaudissements frénétiques éclatèrent et, pendant de longues minutes, ce fut une touchante et cordiale ovation faite par la salle tout entière à notre distingué concitoyen.

Le soir, un banquet de soixante couverts clôturait au Grand-Hôtel cette manifestation de reconnaissance. Nous regrettons que la place nous manque pour reproduire les nombreux discours, prose et vers, prononcés en cette circonstance. Disons seulement que, sous le coup d'une vive émotion, M. le comte de Romain a remercié en des termes charmants tous ceux qui, au cours de la journée, lui avaient prodigué tant de marques d'affectueuse sympathie, en associant à son triomphe M. Jules Bordier, qui a tant contribué au succès de l'*Association artistique* et vient de se fixer à Paris.

***

Nous avons entretenu, en temps, du legs fait à la ville d'Angers, par M. Auguste Giffard. Voici quelles sont les statues qu'elle devra faire exécuter et ériger :

1° *Vénus d'Arles*, de 2 mètres, en fonte cuivrée, pour le Jardin du Mail, évaluée 1.700 francs.

2° *Vénus*, de Mathurin Moreau, pour le Jardin du Mail, en fonte cuivrée, évaluée 3.000 francs.

3° *Marguerite d'Anjou et son fils*, en bronze, pour la place de la Visitation, grandissement à 3 mètres de la statue de Mathurin Moreau, de 1m60, évaluée 16.000 francs.

4° *Madame Vigée-Lebrun*, en marbre, pour le Jardin du Mail, entrée, pour faire pendant à David, évaluée 20.000 fr.

5° *Mademoiselle Mars*, de Thomas, en bronze, pour la place du Ralliement, évaluée 10.000 francs.

6° *Robert-le-Fort*, en bronze, pour la Doutre, extrémité du pont de la Basse-Chaîne, grandissement à 3 mètres de la statuette de David, évaluée 10.000 francs.

Grandissement en plâtre à 3 mètres, pour le Musée Saint-Jean.

7° *Pomone*, de Mathurin Moreau, en fonte bronzée, pour la place Saint-Jacques, évaluée 600 francs.

Digitized by Google

8° *La Source*, de Sauvageot, de 2m16, du val d'Osne, en fonte peinte, pour la place Giffard, évaluée 2.000 francs.

9° *Jeanne d'Arc*, de Tussay, de 2 mètres, en fonte cuivrée, pour l'avenue Jeanne d'Arc, évaluée 2.000 francs.

M. Giffard a fixé l'ordre et les délais d'exécution. Il estime que la dépense atteindra 65.300 francs. Suivant le désir du testateur, il devra être fait à l'angle des rues Éblé et de Frémur, en prenant sur un immeuble légué, une place qui portera le nom de Giffard-Langevin.

En résumé, le legs serait de 135.723 fr. 10; les charges s'élèveraient à 98.562 fr. 40, soit un boni de 37.160 fr. 70 que la Ville aurait la faculté d'employer à son gré, mais toujours à des œuvres d'art. M. Giffard a indiqué, plus particulièrement, la statue de *Dupetit-Thouars*, en bronze, pour le pont du Centre.

***

Plusieurs anciens élèves de notre École régionale des Beaux-Arts ont obtenu des succès à l'École nationale des Beaux-Arts à Paris, pendant l'année scolaire 1893-94 :

M. Murier, élève de 1re classe, cours d'architecture. Pensionnaire du département. — Première 2e médaille : figure dessinée. 3e médaille : cours de composition décorative. 1re médaille : concours Godbœuf. Mention : concours Chaudesaigues. 1re médaille : concours Rougevin.

M. Haffner, élève de 1re classe, cours d'architecture. Pensionnaire du département. — 1re mention : Histoire de l'architecture. 1re mention : concours Godbœuf.

M. Yriex Pineau, élève de 2e classe, cours d'architecture. — Mention : Dessin ornemental. 1re mention : Modelage. Mention : Dessin d'Académie. Mention : Archéologie, histoire de l'art.

M. Réchin, élève de 2e classe, cours d'architecture. Pensionnaire de la ville d'Angers. — Mention : Dessin ornemental.

***

Nous avons le vif regret d'apprendre que les *Saints de la Barre*, cette merveille due au ciseau de Pierre Biardeau (1664), vont être vendus, et nous formons des vœux bien sincères pour que ce chef-d'œuvre, si justement réputé en Anjou, et au dehors, ne sorte pas de notre pays.

***

Digitized by Google

Notre distingué compatriote, M. Baguenier-Desormeaux, dont les articles sont si appréciés des lecteurs de la *Revue de l'Anjou*, vient d'être nommé rédacteur en chef de l'*Ouest artististique et littéraire*. Que notre aimable collaborateur veuille bien agréer nos sincères compliments.

***

Dans sa séance du 3 avril, l'Académie de Médecine a procédé à l'élection de deux correspondants nationaux. L'un des deux élus est M. le Dr Dezanneau, notre savant concitoyen.

***

Des fragments de la *Panichis* et de *Nadia*, de notre compatriote M. Jules Bordier, ont été exécutés récemment aux concerts du ténor Jean Rondeau, salle Erard, et ont obtenu le plus vif succès. Presque tous les angevins de Paris, s'étaient donné rendez-vous pour joindre leurs applaudissements à ceux du public dilettante qui remplissait la salle.

***

Notre compatriote, M. Charbonneau, a été reçu le second an concours d'entrée en loge, pour le Prix de Rome.

***

Nous sommes heureux de signaler le succès qu'obtient en ce moment à Paris l'exposition des œuvres de M. Achille Cesbron. Chaque jour la foule se presse dans les salons du Cercle Volney autour des toiles du distingué peintre angevin.

***

M. Cavelier, statuaire à Paris, a légué au Musée d'Angers le modèle original de la statue *Le Néophyte*, dont il est l'auteur.

M. Henry Jouin, secrétaire général de l'École Nationale des Beaux-Arts, vient de faire imprimer, à l'Imprimerie Nationale, en une brochure in-4°, le *Discours* qu'il a prononcé sur la tombe de l'éminent artiste.

***

La ville de Saumur qui possède de très belles collections d'œuvres artistiques, a l'intention de les réunir toutes et de créer ainsi un musée dans son magnifique château historique.

La direction des Beaux-Arts lui a fait don, d'autre part, pour le foyer du théâtre, du buste en marbre de Beethoven, par Roubaux.

Digitized by Google

M. Maxime Ducamp vient également de léguer au musée du Saumur le buste en marbre de sa mère, le sien, en bronze, par Pradier, et le portrait en porcelaine de son père.

***

Le peintre Trouillebert vient de vendre, à l'hôtel Drouot, soixante de ses tableaux. Le prix le plus élevé des enchères a été atteint par *Ile et coteau boisés de la Loire à Champtoceaux (Maine-et-Loire)*, adjugé à 2.200 francs.

J. DE B.

---

## *A TRAVERS LES REVUES*

Il y a quelques mois, on a fait beaucoup de bruit autour d'une brochure, dans laquelle M. Gaston Save [1] — un Lorrain, qui vient de poser sa candidature à l'une des Sociétés savantes de notre ville — exposant une légende déjà vieille et vingt fois réfutée, affirmait que Jeanne d'Arc n'avait pas été brûlée à Rouen; qu'elle avait survécu à son prétendu supplice; épousé un seigneur du pays messin, Robert des Armoises; et continué, pendant sept ans, la guerre contre les Anglais, pour disparaître ensuite d'une façon mystérieuse.

Je ne viens point discuter ici cette thèse : aussi bien, les critiques dont elle a été objet ont-elles démontré, jusqu'à l'évidence, tout ce qu'il y avait de naïf et d'étrange dans l'erreur de M. Save. Je veux seulement signaler aux lecteurs de la *Revue* un document angevin fort curieux, dont M. Lecoy de la Marche s'est servi pour prouver victorieusement l'imposture de la fausse Pucelle.

Ce document fait partie des *Mémoriaux de la Chambre des Comptes d'Anjou*, aux Archives nationales. C'est une lettre de rémission, accordée, en 1457, par le roi René, à la dame des Armoises. On y voit que l'aventurière, ayant obtenu le pardon du roi Charles VII, avait repris, plus tard, sa vie d'intrigues et de désordre; que, devenue veuve, elle s'était remariée à un Angevin de condition obscure, nommé Jean Douillet; qu'elle s'était attiré l'inimitié d'une famille influente et que, finalement, elle avait été jetée dans les prisons de Saumur,

[1] *Jehanne des Armoises, Pucelle d'Orléans ;* Nancy, 1893, brochure in-8°, extraite de la *Lorraine Artiste.*

Digitized by Google

pour cette raison, entre autres, « qu'elle s'estoit fait appeler par longtemps Jehanne la Pucelle, en abusant et faisant abuser plusieurs personnes qui autres foiz avoient veu la Pucelle qui fut à lever le siège d'Orléans contre les anxiens ennemis de ce royaulme. » Relâchée, après trois mois de captivité, elle avait été bannie de la ville de Saumur et de toute la province [1]. C'est cette dernière peine, que le roi René lui *remettait* par les lettres de grâce, dont voici le texte :

« René, par la grâce de Dieu roy de Jherusalem et de Sicille, duc d'Anjou, per de France, et duc de Bar, comte de Prouvance, de Fourcalquier et de Pimont, à tous ceulx qui ces présentes lectres verront, salut. Humble supplication de Jehanne de Sermoises, à présent femme de Jehan Douillet, avons receue, contenant que, par hayne que ont conceu contre elle aucuns des parans de la damme de Saumoussay, à leur prochaz et autrement, elle a esté mise en noz prisons de Saumur et ilecq détenue par l'espace de troys moys ou environ; et luy a esté imposé par aucuns noz officiers audit lieu de Saumur qu'elle s'estoit fait appeller par longtemps Jehanne la Pucelle, en abusant et faisant abuser plusieurs personnes qui autresfois avoient veu la Pucelle qui fut à lever le siège d'Orléans contre les anxiens ennemis de ce royaulme; et à cette occasion, jassoit ce qu'il n'y ait eu autre charge contre elle, a esté par noz officiers dudit lieu de Saumur bannie de nostredit pays d'Anjou et deffendu de n'y entrer ne converser en aucune manière; par le moyen duquel bannissement ladite suppliante ne ouse aller ne venir en nostredite ville de Saumur pour doubte d'offenser contre nous et nostre justice; requérant humblement que, actendu qu'elle ne fut onques actainte d'aucun villain cas, blasme ou reprouche, nous lui voulussons donner et octroyer congé et lixance d'aller, venir et séjourner par tout nostredit pays d'Anjou comme elle eust fait ou peu faire paravent ledit bannissement, et lui impartir nostre grâce et miséricorde sur ce. Savoir faisons que nous, ayans considéracion aux choses dessusdites, et mesmement à la requeste d'aucuns qui de ce nous ont supplyé et requis, avons voulu et consenti, voulons et consentons et nous plaist que ladite Jehanne puisse aller et venir par tout nostredit pays d'Anjou et où bon lui semblera, non obstant ledit ban-

[1] Cf. Lecoy de la Marche, *le Roi René*, t. I, p. 308-327. — *Revue des Questions historiques*, 1871. — Journal *La Vérité*, 13 janvier 1894. — Journal *l'Univers*, 24 janvier 1894.

Digitized by Google

nissement, jusques à cinq ans à compter du jour et dabte de ces présentes, sans ce que en ce lui soit donné aucun destourbier ou empeschement, pourveu toutesfoys que doresnavant elle se portera honestement tant en abiz que autrement, ainsi qu'il appartient à une femme de faire. Si donnons en mandement par cesdites présentes à nostre très cher et féal conseiller et premier chambellan le senneschal de nostredit pays d'Anjou, et à touz noz autres justiciers et officiers et subgez, et à chascun d'eulx, que ladite Jehanne de Sermaises facent, seuffrent et laissent joïr et user de ces présentes selon leur forme et teneur ledit temps durant, sans en ce lui donner ne souffrir estre fait, mis et donné empeschement en aucune manière. Et affin que ce soit chose ferme et estable, nous avons faict mettre et apposer notre scel à cesdites présentes.

« Donné en nostre chastel d'Angiers, le... [La date du jour est demeurée en blanc sur le registre original] jour de février, l'an de grâce mil CCCC cinquante six »[1].

Mais, il faut bien l'avouer, le texte même de cette pièce fournissait à M. Save un argument assez spécieux en faveur de sa thèse.

En effet, *Jehanne de Sermaise*, dont il est question dans la lettre de rémission, est-elle bien la même que la dame des Armoises? M. Save ne le croit pas. « M. Lecoy de la Marche, dit-il, s'est empressé d'identifier *Sermaises* avec *des Armoises*. Il y a cependant, tout près d'Angers, un Sermaise, canton de Seiches, arrondissement de Baugé. Il aurait pu reconnaître aussi que Saumoussey devait être Chaumussey, canton de Preuilly, arrondissement de Loches[2], et que, par conséquent, tous ces noms de lieux se trouvant dans le voisinage immédiat des stations de Jeanne la Féronne, la Pucelle du Mans, c'était d'elle — et non de Jeanne des Armoises, — qu'il s'agissait dans cette lettre »[3].

L'objection n'était pas de nature à déconcerter le savant historien du roi René. Voici sa réponse : « La lettre de rémission du roi René concerne bien Jeanne des Armoises, et non Jeanne la Féronne, puisque celle-ci était du Mans, et non de Sermaises. Pour quiconque a l'habitude des textes du moyen

[1] M. Lecoy de la Marche, *op. cit.*, t. II, p. 281-282. — Arch. nat., P 1334², n° 10, f° 199.

[2] Ou Chaumouzey, en Lorraine.

[3] Journal *La Vérité*, 6 mars 1894.

Digitized by Google

âge, la leçon *des Ermaises* ou même par corruption *de Sermaises*, peut très bien avoir été mise par un scribe de la chancellerie angevine pour *des Armoises ;* dans les pièces jointes au *Procès*, ce nom est écrit *des Hermoises*, *des Armaises*, etc. »[1]. De plus, Jeanne la Féronne — une autre magicienne qui fit, elle aussi, beaucoup de dupes et finit par être condamnée au pilori — ne se donnait pas pour l'héroïne d'Orléans ; elle se prétendait simplement inspirée, comme la vierge de Domrémy, et appelée, comme Jeanne d'Arc, à sauver la France. D'ailleurs, et ceci clôt le débat, elle ne surgit que vingt ans plus tard.

J'emprunte à M. F. de Mély (*Revue de l'Art chrétien*, t. V, liv. Ière, p. 53) l'analyse de la partie du VIe volume de la *Collection Spitzer* relative aux *Broderies*, parce qu'elles sont décrites par un Angevin. La compétence dont M. de Farcy a fait preuve dans *la Broderie du XIe siècle jusqu'à nos jours* (in-folio de 135 pages, illustré de 185 planches)[2], lui a mérité de collaborer à ce grand catalogue, tiré à 600 exemplaires numérotés, au prix de 1.500 francs.

« ..... Tout autre est l'article que M. de Farcy consacre à la broderie. Il ne fait pas l'histoire de cet art industriel, d'après les pièces qu'il a pu rencontrer dans ses nombreux voyages : l'*Histoire de la broderie* nous apprend pourtant qu'il a beaucoup vu. Il se contente, avec la plus saine appréciation de son rôle, de nous montrer la belle série pour laquelle il écrit, de nous en faire connaître le mérite, apprécier la valeur, en rendant en même temps pleine justice au goût éclairé de celui qui avait su réunir tant de jolies choses. Les échantillons les plus intéressants se trouvent ici ; il suit pas à pas son exposé, nous donnant avec les pièces mêmes de la collection, les explications techniques, mettant aussi à côté du texte une gravure qui nous permet de tirer profit de son savoir. Et ce n'est pas un mince mérite d'avoir ainsi su se borner, d'avoir

[1] Journal *La Vérité*, 6 mars 1894.

[2] *La Broderie du XIe siècle jusqu'à nos jours*, a été imprimée à Angers. Ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à l'archéologie, peuvent l'examiner chez M. Belhomme, 14, rue de la Poissonnerie. Plusieurs Revues savantes en ont donné des comptes-rendus élogieux ; aussi, bon nombre d'exemplaires ont-ils, déjà, été vendus en France, en Belgique, en Angleterre, en Allemagne, en Espagne et même en Russie.

Digitized by Google

en quelques paragraphes substantiels fait d'abord une courte histoire de la broderie, nous avoir montré ce qui la différencie de la tapisserie, de la dentelle, montré ce qu'était l'application rehaussée ou illuminée, expliqué les termes qu'on trouve à chaque ligne des inventaires et que le plus savant écrivain ne saurait faire comprendre comme le croquis le plus simple. Il fallait être du métier pour se servir à point de tous ces termes que les glossaires les plus parfaits peuvent avoir recueillis, mais non expliqués, nous apprendre enfin, dans ce court espace, ce qu'étaient ces ors nués, ces toiles lymogées, ces points de soie fondus, couchés, rentrés d'or, nuancés, nattés, droits, de bouture, gaufrés, billetés, passés, lancés, fendus, plats, de plumetis, de tapisserie.

« Maintenant que nous connaissons les termes, dont l'auteur va se servir, il nous dit ce que chaque pays a produit : l'Allemagne avec l'École de Cologne, l'Angleterre, l'Espagne, la Flandre, l'Italie, l'Orient. Pourquoi faut-il que la France, soit ici à peine représentée — dans la grande période de l'art s'entend — ? M. de Farcy ne manque pas de nous rappeler les douloureuses destructions, suites des guerres de religion, comme des discordes civiles, dont les fauteurs brûlaient les broderies les plus délicates pour trouver dans leurs cendres quelques onces de métal précieux d'une valeur presque insignifiante.

« C'est alors qu'il peut, après les explications qui nous ont mis à même de le suivre, prendre par époques les pièces de la collection, en montrer la technique et dire en quelques lignes pourquoi chaque ville doit être classée sous telle rubrique. Il nous présente ainsi une Vierge et deux anges, ouvrage oriental du XIIe siècle, l'Arbre de Jessé, *opus anglicanum,* la chasuble de la Résurrection, de l'École de Cologne, du XVe siècle, la chasuble de l'Adoration des mages, broderie de Bruges du commencement du XVIe siècle, des orfrois français du XVIe siècle. Je n'irai pas plus loin. Il me faut cependant citer le *Combat de l'ours* et la *Chasse du cerf*, que M. de Farcy retrouve dans l'inventaire de Gabrielle d'Estrées, plus tard dans celui de Mazarin, enfin sous Louis XIV dans l'*Inventaire du mobilier de la Couronne*, montrant ainsi l'intérêt de ces publications entreprises par le Ministère de l'Instruction publique, grâce auxquelles il sera permis, un jour prochain peut-être, de suivre à la trace, dans bien des cas, les objets d'art dispersés par les révolutions. »

Digitized by Google

Dans l'*Ouest artistique et littéraire* (numéro du 15 février), M. Lionel Bonnemère consacre quelques lignes à l'ancienne école des filles de la paroisse de Louerre. Il y a là des détails intéressants. Toutefois, la liste des maîtresses, telle que la donne M. L. Bonnemère, est incomplète : aux noms qu'il cite il faut ajouter ceux de Marie Ménard, de Mlle Tuau.

La paroisse de Louerre possédait aussi une école de garçons — ceci ne se trouve pas dans l'article de M. L. Bonnemère — établie en 1788, par les soins du curé Nicolas Le Peu. Au XVIIe siècle, le curé Benestreau se chargeait lui-même de l'instruction des enfants.

Dans la même Revue (numéro du 15 avril), M. L. Bonnemère publie une *lettre* inédite *du général Delaage*. Ce document est des plus curieux. Il nous montre le général, dans sa maison de campagne de Vogauyau, en Saint-Barthélemy, oubliant les champs de bataille et les luttes politiques ; consacrant ses loisirs à la culture de la vigne et du rosier.

A signaler, encore, dans la *Révolution française* (n° du 14 avril 1894), la suite d'une étude sur *Monseigneur d'Agra*, par Victor Jeanvrot, et un article de M. Ch.-L. Chassin sur *les Prisonniers de Saint-Florent et le passage de la Loire* (18 octobre 1793.)

Ce dernier « morceau est extrait du tome III de la *Vendée patriote*... » Le nouveau volume de M. Chassin contient — dit le rédacteur de la *Révolution française* — des documents d'une importance décisive sur la partie la plus controversée de la guerre de Vendée et les effets qu'elle eut sur l'aggravation de la Terreur... L'état intérieur de la Vendée pendant la folle aventure « de la grande armée catholique royale » y est pour la première fois présenté au vrai... » Attendons, pour voir si tel sera, sur l'ouvrage annoncé, l'avis de M. l'abbé Bossard !

Ch. U.

---

Digitized by Google

# CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

**Histoire d'une famille de la chevalerie lorraine**, par M. le comte DE LUDRES. Paris, L. Champion ; 2 vol. in-8° ornés de 5 héliogravures.

Il y a quelques jours, on annonçait, à Angers, le prochain mariage de M. le vicomte de Ludres, fils du comte de Ludres et de la comtesse, née princesse de Beauvau, avec la noble héritière d'un des plus beaux noms de notre province.

La famille de Beauvau s'est fixée en Lorraine au xv^e siècle. Elle descend des anciens comtes d'Anjou. Tout récemment encore, j'ai retrouvé à la bibliothèque de la ville d'Angers la preuve de cette glorieuse origine : « L'illustration de la famille de Beauvau est telle que, dans les cérémonies qui s'observèrent lors de l'hommage que Raoul de Beauvau rendit conjointement avec Girault, son frère, en 1025, au comte d'Anjou Foulques-Nerra, Raoul, en faisant cet hommage, eut le chapeau sur la tête et l'épée au côté, et cela à cause de sa parenté avec lesdits comtes : *cum gladio et biretta propter parentagium et consanguinitatem*, ainsi que porte un titre de l'abbaye de Saint-Serge ; au lieu que les autres seigneurs s'acquittoient de ce devoir, à genoux, tête nue et sans épée. »

La famille de Ludres, non moins ancienne et non moins illustre, tire son origine des ducs de Bourgogne. Son premier auteur connu, Ferri de Fariléis, était petit-fils d'Eudes de Frolois, connétable de Bourgogne, qui descendait lui-même de Hugues-Capet. En 1282, il acheta le fief de Ludres, en Lorraine, dont il prit le nom. Cinquante ans plus tard, Ferri II, son petit-fils, était un des plus puissants seigneurs de la province ; il épousait une princesse de la maison ducale et traitait avec le roi de France, sur le pied de l'égalité. Voici dans quelles circonstances : « La régente du duché de Bar avait eu de nombreuses guerres à soutenir pour établir ses droits au gouvernement pendant la minorité de son fils, et une entre autres, avec ses cousins. Ferri de Ludres était l'allié de ceux-ci. Quoi qu'il en soit des détails de cette guerre,... Ferri de Ludres ayant pris à sa solde son cousin, Colin de Nancy, emporta d'assaut la forteresse de Passavant, poste de la plus grande importance, situé sur la frontière de la Champagne et du Barrois. Mais les gens du roi réclamèrent. Passavant, disaient-ils, était France. C'est alors que survint un

Digitized by Google

accord entre Ludres et Jean II le Bon, et que, pour rentrer en possession de son bien, le roi consentit à donner au vainqueur 15.000 florins d'or. »

L'histoire de Ludres est inséparable de celle du roi René. Lorsque, après la bataille de Bulgnéville, René, devenu le prisonnier des Bourguignons, demanda à être remis en liberté provisoire, afin de recueillir les sommes nécessaires à sa libération définitive, Ferri III figure au nombre des chevaliers lorrains qui se portèrent caution pour le duc. En 1437, Ferri de Ludres engageait, une seconde fois, sa parole et ses biens, pour assurer la délivrance de son prince.

Sous les successeurs de René d'Anjou, le prestige de la famille de Ludres ne fit que grandir, avec Didier, qui devint conseiller d'État; Ferri IV, que le duc de Lorraine choisit comme embassadeur auprès de François Ier; Jean II, qui fut fait chevalier par le comte de Guise, sur le champ de bataille de Scherwiller.

Malgré plusieurs désastres financiers dont ils eurent à souffrir, les Ludres occupaient encore, au commencement du XVIIIe siècle, une situation exceptionnellement brillante. En 1720, Isabelle, — qui aurait dû devenir duchesse de Lorraine, — établit, en faveur du chef de sa maison, un majorat de 20.000 livres de rentes, auquel elle fit attacher le titre de marquis. La *Belle de Ludres* voulait, par là, placer les siens au premier rang de la chevalerie lorraine. Vains calculs de l'ambition! Soixante-dix ans plus tard, le château de Ludres était brûlé, et les seigneurs, condamnés à mort par contumace, mendiaient, sur la terre étrangère, le dur pain de l'exil.

Ces quelques noms, ces dates et ces faits, je les ai recueillis en parcourant, avec un réel plaisir, l'ouvrage dans lequel M. le comte de Ludres a retracé l'histoire de sa famille. Dans la pensée — par trop modeste — de l'auteur, ce beau travail n'est qu'une simple monographie, destinée seulement à ceux qui portent son nom, à un petit nombre d'amis et, peut-être, à quelques curieux. En réalité c'est l'histoire, à peu près complète, de la Lorraine, depuis plus de six cents ans.

Je ne ferai point ici l'analyse de cette remarquable étude. Je me contenterai de dire que l'érudition de M. le comte de Ludres est vaste, précise, attrayante, et que ses deux volumes, remplis des plus curieuses révélations, sont d'une lecture agréable et facile.

CH. URSEAU.

Digitized by Google

**La Maison de Craon (1050-1480)**, *Étude historique, accompagnée du cartulaire de Craon*, par M. Bertrand de Broussillon, archiviste paléographe, illustrée de nombreux sceaux et monuments funéraires, et suivie de la table alphabétique des noms, par M. Paul de Farcy. Paris, 1893, Picard et fils, 2 vol. in-8.

Il y a quelques années, nous rendions compte ici même d'une œuvre importante des mêmes auteurs, *la Sigillographie des seigneurs de Laval*. Le nouvel ouvrage de M. Bertrand de Broussillon, publié d'abord dans une Revue imprimée à Laval, intéresse cette fois particulièrement l'Anjou dont le pays de Craon a cessé seulement en 1790 de faire partie.

Les deux volumes qui le composent sont consacrés à l'histoire de la Maison de Craon de 1050 à 1480. Dans une série de notices, d'une grande exactitude malgré leur brièveté, l'auteur passe en revue tous les seigneurs qui ont possédé la terre de Craon pendant cette période, fournissant sur leurs alliances et leur descendance les renseignements les plus complets et les plus précis. Il relève en passant les erreurs commises par les historiens qui l'ont précédé et établit d'une façon définitive la liste des barons de Craon, tant de l'ancienne famille de ce nom que de la descendance de Robert le Bourguignon, jusqu'à l'entrée de cette seigneurie dans le patrimoine des La Trémoïlle par le mariage de Marie de Sully avec Guy VI, chef de ladite maison, sans oublier les branches collatérales de la Suze, de Sainte-Maure, de la Ferté-Bernard et de Domart.

Relever à notre tour toutes les rectifications faites par M. Bertrand de Broussillon aux généalogies déjà connues des possesseurs de la terre de Craon, nous entrainerait trop loin. Bornons-nous à rappeler que la maison de Craon « issue de nos rois par la mère de son chef, Adelaïde, fille de Robert-le-Pieux, alliée à la maison d'Angleterre par le mariage de Maurice IV avec la sœur d'Henri III, unie de nouveau à la famille de nos rois par le mariage de Guillaume Ier avec Marguerite de Flandre », fut une des plus illustres de l'ancienne France et que son histoire est d'une extrême importance pour celle de nos provinces de l'Ouest, l'Anjou, le Maine, la Bretagne, le Poitou, etc.

A ces études généalogiques, M. Bertrand de Broussillon a joint un cartulaire de Craon qui sera une source précieuse de renseignements pour les historiens de l'avenir. Il a recueilli en effet dans les dépôts publics de Paris ou de la province, et aussi dans les archives particulières, telles que celles de M. le duc de la Trémoïlle, plus de 1.500 documents dans

Digitized by Google

lesquels des membres de la famille de Craon sont parties ou simplement nommés. S'il s'est borné à citer, en relevant les fautes de lecture commises par ses devanciers, les documents déjà publiés, s'il s'est contenté d'énumérer, en indiquant les sources, les pièces les moins importantes, il en a toutefois publié un grand nombre *in extenso*, au nombre desquelles il s'en trouve plusieurs d'un intérêt capital pour l'histoire générale et en particulier pour celle de l'Anjou.

Possédant une vaste érudition, doué d'une critique sûre et sévère, préparé par d'importantes études dans lesquelles on retrouve la même conscience et la même précision, M. Bertrand de Broussillon nous a donné dans sa *Maison de Craon* un ouvrage qui constitue un véritable monument pour notre histoire locale.

M. Paul de Farcy a, cette fois encore, prêté sa collabaration à M. Bertrand de Broussillon, en fournissant les dessins qui, au nombre de plus de 200, ornent l'ouvrage. Parmi ces reproductions de sceaux, de monuments funéraires, de vitraux, etc., on rencontre notamment celles des tombeaux qui étaient placés dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste des Cordeliers d'Angers, d'après les curieux dessins de Bruneau de Tartifume et de Gaignières. On retrouve dans ces illustrations la délicatesse de plume et la précision dans les détails qui caractérisent les œuvres de cet érudit, si compétent en ce qui concerne la science héraldique. C'est lui aussi qui a rédigé la table des noms cités dans l'ouvrage, parmi lesquels on remarque tant de personnages et de lieux appartenant à l'Anjou.

Cette étude magistrale, la première d'une série que l'auteur, travailleur infatigable, veut bien nous promettre, est imprimée sur papier teinté et forme un magnifique ouvrage dont la place est indiquée dans les bibliothèques de tous ceux qui s'intéressent à notre histoire provinciale. Q. L.

---

Au moment de mettre sous presse, nous recevons le beau volume que vient de publier M. Joseph Joûbert : *En Dahabièh. Du Caire aux Cataractes.*

Le nom de l'auteur et le titre de l'ouvrage sont une recommandation auprès des lecteurs de la *Revue*. Nous rendrons compte, dans notre prochain numéro, de ce livre qui est le récit et les impressions d'un voyage fait en Égypte, il y a quelques années, par notre distingué concitoyen.

*Le Directeur-Gérant :* G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 595-94.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN — ANGERS

# ARMORIAL GÉNÉRAL DE L'ANJOU

D'après les titres et les manuscrits de la Bibliothèque nationale, des bibliothèques d'Angers, d'Orléans, de La Flèche, etc., les monuments anciens, les tableaux, les tombeaux, les vitraux, les sceaux, les médailles, les archives, etc.

Par **M. Joseph DENAIS**

Trois volumes in-8° (avec nombreuses planches). Brochés.. **50** fr.

# L'INSTRUCTION PRIMAIRE AVANT 1789

## Dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers

Par l'**abbé Ch. URSEAU**

SECRÉTAIRE A L'ÉVÊCHÉ D'ANGERS

Un volume in-18..... **3** fr.

**GUIDE HISTORIQUE ET DESCRIPTIF**

DE LA

# CATHÉDRALE D'ANGERS

Par **Joseph DENAIS**

Une brochure in-8°..... **50** centimes

# LES CONSTANTIN

SEIGNEURS DE VARENNES ET DE LA LORIE

Par **André JOUBERT**

Un beau volume grand in-8°, orné de 24 héliogravures. **7** fr. **50**

# NOTRE-DAME ANGEVINE

ou Traité historique, chronologique et moral de l'origine de l'antiquité de la cathédrale d'Angers, des abbayes, prieurés, églises collégiales et paroissiales, monastères et chapelles bâties et dédiées en Anjou en l'honneur de Dieu, sous l'invocation de la Très Sainte Vierge Marie, mère de Dieu, comme aussi de ses images miraculeuses révérées en cette province,

Par **Joseph GRANDET**

*Un fort volume grand in-8°*..... **7** *francs*

# Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire

DEPUIS 1789

Par **Guillaume BODINIER**

*Un volume grand in-8°*..... ..... **4** *francs*

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN — ANGERS

VIENT DE PARAITRE

# EN DAHABIÈH

**DU CAIRE AUX CATARACTES**

Le Caire, le Nil, Thèbes, la Nubie, l'Egypte ptolémaïque

**Par Joseph JOUBERT**

*Un vol. in-8° orné de 9 gravures sur bois*..... 7 *fr.* **50**

## OUVRAGES NOUVEAUX

**Œuvres pastorales et oratoires de Mgr Freppel,** évêque d'Angers, tome XII, in-8°. — Prix ..... 5 50

**Le Château et les Seigneurs de la Tremblaye** (près Doué-la-Fontaine), par Dom François Chamard, Prieur de Saint-Maur de Glanfeuil. In-8°. — Prix..... 2 50

**Mémoires du chancelier Pasquier,** Tome III, in-8°. — Prix..... 8 »

**Vieux souvenirs (1818-1848)**, par le Prince de Joinville, 1 vol. in-12. — Prix..... 3 50

**La Guerre au Dahomey, 1888-1893**, d'après les documents officiels, par Ed. Aublet, capitaine d'Infanterie de Marine. Un volume in-8°, avec 21 croquis et 2 cartes. — Prix..... 7 50

**Histoire du Séminaire d'Angers, depuis sa fondation en 1659 jusqu'à son union avec Saint-Sulpice en 1695,** de Joseph Grandet, publiée par G. Letourneau, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du Séminaire d'Angers. — Deux forts volumes grand in-8°, ornés de douze héliogravures. — Prix ..... 15 »

**La Servante de Dieu Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier,** Fondatrice du Généralat de la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur d'Angers, par M. le Chanoine Portais, 2 vol. in-8°. — Prix..... 10 »

**Vie de la Révérende Mère Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier,** fondatrice et première Supérieure Générale de la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur d'Angers, par l'abbé H. Pasquier, doyen de la Faculté catholique des Lettres d'Angers. 2 vol. in-8° écu. — Prix..... 8 »

**Jeanne d'Arc et le sentiment national,** par Charles Lemire. — Prix..... 3 »

**Les Huttiers**, par André Godard. In-12. — Prix.... 3 50

**Les Italiens d'aujourd'hui**, par René Bazin. In-12. 3 50

Digitized by Google

# REVUE
# DE L'ANJOU.

NOUVELLE SÉRIE

5e et 6e Livraisons — Mai et Juin 1894

TOME XXVIII

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1894

Digitized by Google

# SOMMAIRE

**MAI-JUIN**

Mémoires et documents concernant les Guerres de la Vendée (suite). — **H. Baguenier Desormeaux** ..... 273

L'Europe en 1788 (suite et fin). — **H. Castonnet des Fosses**..... 303

La guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis (1619-1620) (suite). — **Eusèbe Pavie** ..... 321

Restauration de la Tour de Villebon. — **E. L.**..... 347

Notes sur Montjean (suite). — *** ..... 350

Chronique..... 371

L'Art Ancien à l'exposition nationale de 1895 à Angers. — Découverte de tombes à Grézillé. — Don au Musée des Archives départementales. — Les saints de la Barre. — M. l'abbé Ch. Marchand, lauréat de l'Institut. — Les *Mémoires de La Revellière-Lépaux*. — Numismatique angevine. — Le *Petit Lyré*, mis en musique par Jules Bordier, d'Angers. — L'audition des œuvres de Guillaume Lekeu. — Les artistes angevins au salon des Champs-Elysées et à l'exposition du Champ-de-Mars. — M. Ch. Lemire et l'exposition coloniale à Lyon. — **J. de B.**

A TRAVERS LES REVUES : B. de Broussillon, *la Maison de Laval*. — H. Baguenier-Desormeaux, *Marceau*. — Gavouyère, *M. Lucas*. — Planchenault, *Chartrier de Durtal*. — Jeanvrot, *Monseigneur d'Agra*. — **Ch. U.**

Chronique bibliographique..... 379

Les dolmens sont-ils d'origine celtique ? par M. C. Ballu. — **Eusèbe Pavie.**

Vie de M. Louis-Alphonse Taillandier, prêtre des Missions Étrangères. — **Q.-L.**

---

Table de la *Revue de l'Anjou* (1852-1893). — I. Table alphabétique par noms d'auteurs. — **Adrien Planchenault.**

**La Table de la Revue de l'Anjou (1852-1893)** doit former un fascicule spécial. Les lecteurs sont priés d'enlever et de mettre en réserve les feuilles de cette table, qui seront placées à la fin de chaque numéro. Une couverture imprimée sera donnée avec la dernière feuille.

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

**Prix de l'abonnement annuel : 12 francs**

Digitized by Google

# MÉMOIRES ET DOCUMENTS

CONCERNANT LES

# GUERRES DE LA VENDÉE

## I

## PRÉCIS HISTORIQUE SUR LA GUERRE DE LA VENDÉE

PAR GIBERT

*(suite)*

### DEUXIÈME PARTIE

Les Vendéens restèrent deux ou trois jours à Varades où ils rendirent les honneurs funèbres à M. de Bonchamp, qui était mort en traversant la Loire[1]. M. d'Elbée avait trouvé moyen de se cacher dans la paroisse du Pin-en-Mauges, et, de là, alla rejoindre M. Charrette[2]. 1793. Octobre.

Pendant le séjour des royalistes à Varades, leurs chefs s'assemblèrent pour nommer un général en chef. MM. Stofflet, de l'Escure, de la Rochejacquelin et de Talmond étaient les seuls qui pussent prétendre à ce grade. Le choix tomba sur M. de la Rochejacquelin. Son courage intrépide généralement reconnu méritait cette distinction, mais sa grande jeunesse pouvait mettre obstacle à sa nomination ; on a prétendu que M. de l'Escure et ses partisans, voyant qu'il ne pouvait y prétendre lui-même, à cause de sa blessure, qui ne lui aurait pas permis dans ces moments difficiles de remplir cette tâche pénible, avaient disposé les esprits en M. de la Rochejacquelin est nommé général en chef.

[1] « L'on fit courir le bruit que les républicains avaient déterré son « corps et en avaient séparé la tête, pour l'envoyer à la Convention ; « c'est une calomnie, ils respectèrent ses cendres. »
(*Note de Gibert.*)

[2] « M. d'Elbée, après s'être caché quelque temps dans une métai- « rie, aux environs de Beaupréau, a été escorté par des Vendéens « qui l'ont conduit à l'armée de Charette, puis à Noirmoutier. »
(*Note du manuscrit.*)



Digitized by Google

1793. Octobre. sa faveur, espérant conserver plus d'autorité sur ce jeune homme que sur ses anciens; au surplus sa conduite a bien justifié le choix qu'on avait fait de lui[1].

Pendant que le Conseil s'occupait de cette importante nomination, MM. de Talmond et Duhoux furent chargés d'occuper l'un Ancenis, l'autre Ingrandes, afin que leurs garnisons n'inquiétassent point l'armée dans sa marche. Ils s'en rendirent maîtres sans peine[2], et la troupe, ayant pris sa route par ces deux villes [pour se rendre à Candé], arriva le surlendemain[3] en deux colonnes à Château-Gontier [où elle eut une légère escarmouche avec un bataillon qui y était et ne put tenir longtemps; mais ce faible avantage releva le courage des soldats]. Elle s'arrêta un jour dans cette ville et, ayant marché toute la nuit, elle parut le matin devant Laval.

Les Royalistes à Laval.

Il y avait en mission dans cette ville le représentant Thirion, qui venait de faire brûler le cœur de Henri IV, à La Flèche. Il avait rassemblé sept à huit mille hommes, mal armés, dont étaient deux bataillons de volontaires et le reste composé des habitants de la ville et de la campagne. Cette poignée de monde fit mine de vouloir résister, mais elle prit la fuite à la première volée de canon, les royalistes entrèrent sans obstacle dans la ville et n'y perdirent que M. de la Guérivière, fils, de Saumur, qui fut tué à la porte [d'un coup de feu par une fenêtre. Les propriétés des citoyens furent entièrement respectées, on trouva des vivres en abondance et les généraux se décidèrent à y faire reposer leur monde pendant quelques jours. Ils avaient

[1] « Quels que fussent les motifs qui déterminèrent ce choix, il « était justifié d'avance par la valeur déjà si bien connue et le fut « encore davantage par les talents qu'il montra dans cette campagne « périlleuse, et l'on ne peut lui attribuer aucun des malheurs qu'a « éprouvés l'armée. » (*Ms. aut*)

[2] « Les garnisons se retirèrent à Angers et à Nantes. » (*Ms. aut.*)

« Le lendemain au soir. » (*Ms. aut.*)

Digitized by Google

déféré l'honneur du commandement pour ce coup de main, à M. le Prince de Talmond, en sa qualité de seigneur de la ville. Ils prirent leurs mesures pour faire payer tout ce qui serait fourni; à cet effet, ils reprirent l'émission du papier monnaie commencée à Châtillon. Toutes les fournitures furent soldées]. 1793. Octobre.

Ils battent une première fois les Républicains à Entrammes.

L'armée se reposait depuis quelques jours en cette ville; le jeudi au soir, les cavaliers envoyés à la découverte, rapportèrent que l'ennemi, qui avait de son côté passé la Loire aux Ponts-de-Cé, paraissait dans les landes d'Entrammes, à trois lieues sur la route de Château-Gontier. M. de la Rochejacquelin se décida à aller l'attaquer sur-le-champ, et le combat s'engagea malgré l'obscurité de la nuit; elle était telle que l'on se battait pêle-mêle, on prenait des munitions indistinctement dans les caissons les uns des autres. On rapporte qu'un Vendéen combattit longtemps adossé à un soldat de la garnison de Mayence; s'en apercevant à la lueur des coups de fusil, il se jette sur ce dernier et l'assomme à coups de crosse. Le combat dura ainsi plus de trois heures. L'avantage resta en entier aux royalistes qui [prirent une partie de l'artillerie et des munitions; ils] n'eurent affaire en ce moment qu'à l'avant-garde des ennemis, dont l'armée entière, commandée par le général Léchelle, vint camper au même lieu le soir même [1].

Encore vainqueurs au même lieu.

Dès que M. de la Rochejacquelin en fut instruit, il marcha sur eux. Le combat. qui commença dès neuf heures du matin, dura jusqu'à cinq ou six heures du soir, avec différentes chances. Enfin les républicains prirent la fuite [accablés par le nombre], laissant sur le champ de bataille toute leur artillerie, toutes leurs munitions et des provisions immenses. Ils furent poursuivis [malgré leurs divers

[1] « Le surlendemain, samedi, l'armée ennemie entière parut à peu « près au même endroit. Les Vendéens furent au devant, ils l'arrê- « tèrent bientôt. » (*Ms. aut.*)

Digitized by Google

1793. Octobre. ralliements], au-delà de Châteaugontier. [Le butin fut considérable, au moins vingt-cinq canons, autant de caissons, dix-huit grosses tonnes d'eau-de-vie abandonnées sur le champ de bataille ; tous ces vivres furent ramenés à Laval]. Ayant reformé un corps assez fort, ils revinrent sur le minuit surprendre les vainqueurs qui dormaient ; la confusion de la déroute se mettaient déjà parmi ceux-là[1]. Enfin M. Stofflet, qui était resté seul des officiers de marque, parvint à rétablir l'ordre et à repousser les assaillants de manière à leur ôter tout à fait l'envie de revenir. Il avait eu son cheval étouffé sous lui dans la foule. Léchelle, désespéré d'avoir perdu cette bataille, se tua quelques jours après à Nantes.

[Le lendemain], les Vendéens chassèrent également de Craon un corps de quatre à cinq mille hommes qui y étaient placés, et prirent aussi ses canons. Tant d'artillerie n'ayant fait que les embarrasser dans leur marche, ils enclouèrent ou brisèrent toutes ces pièces au fur et à mesure qu'ils les prenaient[2].

[Après quelques jours encore de repos], le 31 octobre, ils partirent de Laval, et arrivèrent le 2 novembre à Ernée. Quelques cavaliers qui précédaient l'avant-garde entrèrent à l'Hôtel de Ville, au même instant que les fourriers d'un bataillon de grenadiers du Calvados prenaient leurs billets de logements. Ils les tuèrent sur la place, et l'armée, qui arriva dans l'instant, fut au-devant du bataillon qui arrivait du côté de Fougères ; ces braves gens se mirent en bataille malgré l'inégalité du nombre. Mais après avoir laissé près de 400 des leurs sur la place, ils furent obligés de fuir. C'était vraiment un corps superbe, quelques canonniers qui les accompagnaient prirent parti dans l'armée royale; ils lui livrèrent deux pièces de canon.

[1] Les Vendéens.

[2] « A défaut de carreaux d'acier, on cassait les oreilles et le bou-« ton, et on l'enfonçait de force dans les pièces. » *(Ms. aut.)*

Digitized by Google

1793.

4 Novembre.

Les Royalistes prennent Fougères.

Elle arriva le trois au soir devant Fougères, petite ville de Bretagne [régulièrement bâtie et bien percée], où tout était disposé pour la recevoir vigoureusement. Cette ville est fermée de portes, en avant, étaient des tranchées, des retranchements garnis de quatre à cinq mille hommes, qui se défendirent courageusement pendant près de deux heures ; chassés enfin de ces postes, ils se retirèrent dans la ville, où l'on avait établi une batterie de deux pièces de quatre qui enfilaient la porte, à la droite d'une église bâtie sur un coteau disposé en terrasse, et tout cela était garni de troupes. Les royalistes parvinrent à renverser du même coup la claire-voie de la porte et à démonter la batterie qui leur était opposée ; alors ils entrèrent en foule dans la place, où le combat dura encore près d'une heure. Mais le nombre l'emporta, et les assiégés, après avoir perdu beaucoup de monde, se rendirent prisonniers de guerre, au nombre d'environ douze cents. On les mit dans le château, quelques instants après M. de Marigny s'y transporta avec une centaines d'hommes qu'il excitait à les massacrer; ils avaient déjà égorgé près de trois cents de ces malheureux, lorsque M. de la Rochejacquelin, qui en fut informé, y courut, il fit cesser le massacre, et chassa ces assassins, après avoir vertement réprimandé l'officier qui les avait amenés. [Le lendemain, il fit mettre tous les autres prisonniers en liberté.]

M. de la Rochejacquelin jugea nécessaire de faire reposer quelques jours, à Fougères, ses gens déjà fatigués de cette marche dans une saison pluvieuse et par d'aussi mauvais chemins. L'endroit était trop petit pour tant de monde; il en envoya une partie à Dol, qui est à quatre lieues en avant. [Les chefs voulurent profiter de ce temps pour mettre un peu d'ordre dans la troupe.]

Pendant ce séjour et celui fait à Laval, l'armée s'était renforcée de plus de douze mille hommes du pays, très bons soldats et en général très beaux hommes. Cette troupe fut nommée la *petite Vendée :* le commandement en avait

Digitized by Google

1793. Novembre.

été donné à M. de Chambrette[1], gentilhomme de Laval, [très bon et très brave] officier, tenant bien son monde.

Un médecin de Fougères [M. Puteaux[2]] demanda aussi au Conseil, qui le lui accorda, [deux mille hommes et] six pièces de canons et un pouvoir pour insurger le pays; il rapporta son pouvoir dès le lendemain. [Il resta à Fougères,] il [y] a été guillotiné depuis.

M. de l'Escure, dont la marche avait envenimé la blessure, était mort en chemin, peu après la bataille d'Entrammes. On ignore où son corps fut déposé. M. de la Rochejacquelin lui fit rendre les honneurs funèbres par un service solennel à Fougères.

Envoyé d'Angleterre près les chefs Royalistes.

C'est aussi pendant le séjour à Fougères, qu'il arriva au Conseil un émissaire d'Angleterre [avec des lettres de Monseigneur le comte d'Artois et des ordres] pour concerter avec le parti royaliste des opérations communes[3]. Le résultat des conférences fut que l'armée se porterait sur Granville, pendant que les Anglais le battraient par mer. L'envoyé promit aussi un secours de 6.000 hommes commandés par lord Moira, qu'il dit attendre, à Jersey et à Guernesey, que les Royalistes lui eussent ouvert les moyens de débarquer. Dans ce cas, les généraux eussent envoyé dans ces deux îles tous les gens inutiles qui entravaient leur marche, et le prince de Talmond devait passer en Angleterre, comme ambassadeur de l'armée[4]. [Cet envoyé partit au bout de deux jours. On verra bientôt qu'aucune de ces promesses ne fut tenue.] Il était arrivé aussi M. Bougon [ci-devant] procureur-général-syndic du Calvados, qui peignit au Conseil le fédéralisme de ce département, comme un royaliste déguisé, [qui n'était que com-

[1] « Plutôt *Chambray*. » (*Note du manuscrit.*)

[2] « De la Baronnière. » (*Note du manuscrit.*)

[3] « Un plan de campagne. » (*Ms. aut.*)

[4] Cf. Peltier : *Correspondance Française*, n° 4, Londres, 15 février 1794, p. 189.

Digitized by Google

primé, et n'attendait qu'une occasion pour se relever. Il était fort éloquent; ses raisons jointes à celles de l'envoyé Anglais, prévalurent.] Ce plan fit changer le dessein que l'on avait de marcher sur Rennes, et la majeure partie[1] de l'armée se rendit devant Granville, le vendredi [14] novembre. Le reste s'arrêta à Avranches[2]. 1793. Novembre.

Un M. D'Obenheim, se disant ingénieur et avoir lui-même fait fortifier Granville, qui devait en conséquence connaître le fort et le faible de la place, était également venu s'offrir à M. de la Rochejacquelin; il devait diriger la position des batteries [et promettait de faire attaquer par les endroits les plus faibles]. M. Stofflet, [à qui fut confiée la première attaque], était déjà sur les lieux avec les pièces, [à neuf heures du matin], M. D'Obenheim [qui devait naturellement l'accompagner,] ne paraissait point; il vint enfin à dix heures du matin, demanda à aller visiter les chemins pour conduire le canon. Celui par lequel il comptait d'abord passer ne se trouva pas praticable; il fallut en prendre un autre et les batteries furent dressées sur l'endroit le plus fort. D'ailleurs, l'armée n'avait aucune pièce de siège; ses plus fortes pièces étaient de douze. Elle battit la ville pendant tout le jour et même une partie du lendemain, s'établit dans les faubourgs, dont la garnison, [renforcée du bataillon arrivé de Saint-Malo pendant la nuit par mer, au moyen de l'éloignement des Anglais, qui la laissèrent libre,] la chassa, en y mettant elle-même le feu à boulets rouges; et les Anglais ne parurent aucunement. [Ils avaient peut-être fait réflexion que les Vendéens ne leur laisseraient pas détruire le port de Granville, comme ils avaient détruit celui de Toulon.] Les Royalistes assiègent en vain Granville.

Il fallut alors lever le siège, avec perte de plus de huit

[1] « La moitié. » (*Ms. aut.*)

[2] Cf. Savary, II, 348 et *Mémoires originaux de la marquise de La Rochejaquelin*, pages 294, 295, 311 et s.

Digitized by Google

1793. Novembre. cents hommes et [emmenant] bien davantage[1] de blessés, [parmi lesquels plusieurs officiers distingués, entre autres M. le chevalier de Beauvollier, M. Dumoulinet, M. Renou, etc.] M. D'Obenheim n'a pas reparu depuis[2].

L'entreprise de Granville manquée, M. de la Rochejacquelin voulait marcher dans le Calvados ; en conséquence, il prit le lendemain la route de Villedieu, où il pensait n'éprouver aucune résistance[3]. A l'entrée de cette petite ville est un chemin creux, percé dans un coteau assez élevé ; sur la gauche, s'étaient embusqués sept à huit cents paysans armés, et au moment où passaient, sans précaution, deux des adjudants de l'armée, ils tuèrent M. Richard, l'un d'eux, d'un coup de fusil, pendant que les femmes de l'endroit, ameutées [et commandées par un vétéran,] coururent à l'auberge où s'étaient déjà rendus quelques officiers; elles les surprirent désarmés et les traînèrent en prison.

M. le chevalier d'Autichamp, qui arrivait à la tranchée, mit pied à terre, et avec huit ou dix fantassins, au plus, escalade le coteau, d'où ces paysans étaient déjà décampés, pénétra dans l'intérieur de la ville, par derrière les maisons, et eut bientôt délivré ses camarades. Le peu de soldats qui arriva, et qui formait à peine quinze cents hommes, donna la chasse à ce rassemblement pendant plus d'une lieue, [à l'aide d'une pièce de canon qui arriva à point,] et attendit en vain le reste de l'armée tout le jour. [M. Stofflet, croyant toujours que l'armée allait arriver, établit des postes à toutes les avenues, crainte de surprise.

[1] « Le double. » (*Ms. aut.*)

[2] « M. Gibert se trompe, d'Obenheim continua de suivre l'armée « jusqu'à [Le Mans], peut-être se montrait-il moins depuis l'at- « taque de Grandville. » (*Note du manuscrit.*)

[3] « Cette entreprise manquée, les chefs du parti tournèrent leurs « vues sur Cherbourg, espérant toujours que les Anglais viendraient « les secourir, et firent marcher sur Villedieu, petite ville de Nor- « mandie. » (*Ms. aut.*)

Digitized by Google

Mais] M. de la Rochejacquelin qui [était aussi arrivé et qui] était retourné à Avranches, savoir pourquoi elle n'avançait pas, envoya dans la nuit même ordre à M. Sotfflet de venir le joindre sur-le-champ avec son monde, [parce qu'il lui était impossible d'arrêter la désertion]. 1793. Novembre.

Les paysans excédés de fatigues et de maladies, se mutinèrent demandant à grands cris à revenir sur leurs pas; plusieurs étaient même déjà étourdiment partis seuls; on les trouva égorgés sur la route[1].

Les Royalistes reviennent sur leurs pas.

Il s'était en effet introduit dans cette multitude une dysenterie occasionnée par les pluies continuelles, les cidres nouveaux et les mauvais fruits sur lesquels la disette obligeait à se jeter. On ne voyait que spectres ambulants, plusieurs tombaient morts sur les chemins, et les Républicains avaient bien raison de dire que cette masse portait la peste et la contagion partout où elle passait. La précipitation de la marche, le peu de ressources que l'on trouvait permettaient même très difficilement de secourir les blessés qui étaient sûrement en grand nombre, après tant de combats. Joignez à cela que, quoiqu'il y eût plusieurs chirurgiens dans l'armée, peu se donnaient la peine de soigner ces braves gens. Il faut cependant excepter de ce nombre MM. Cadi, deux frères de Chalonnes, [M. Goyer[2], de la Chapelle, et M. Des Ormeaux; ils ont rendu les plus grands services dans leur art], ils s'y employaient jour et nuit, et ne payaient pas moins bien de leur personne au combat.

Outre cela, lorsque l'armée arrivait dans un endroit, c'était à qui s'emparerait d'un logement, en sorte que les

[1] « Les plaintes des Vendéens ne commencèrent qu'après la tentative d'embarquement de quelques chefs, et sur l'effet des discours de M. Rabin, curé de Chollet, discours faits en plein air aux soldats et aux canonniers. Ce discours (*sic*) éloquent eut un plein succès; je vis immédiatement le général de La Rochejacquelin, qui ne s'en plaignait pas, ce qui prouve assez que lui-même adoptait volontiers le rapprochement vers les bords de la Loire. »
(*Notes inédites de Soyer aîné.*)

[2] Lisez : *Goguet.*

Digitized by Google

1793. Novembre.

soldats, les généraux, même, quand il revenaient excédés du combat, trouvaient à peine à se loger. Pour parer à cet abus, le Conseil avait, dès Fougères, nommé un Maréchal-général-des-Logis, pour choisir un endroit propre à soigner les malades. Il était accompagné de cinquante cavaliers d'élite, avec lesquels il devait [se porter en avant], entrer d'abord dans les endroits, et s'occuper de ses fonctions, mais il a été bien rarement possible d'exécuter cette utile mesure[1]. Il ne l'a pas été davantage aux chefs d'astreindre leurs paysans à former une arrière-garde, pour couvrir la marche. Il en résultait que tous ceux que leurs blessures, leurs infirmités, leur âge, empêchaient de suivre l'armée, étaient pris par les chasseurs [et les hussards] ennemis, qui suivaient toujours de près, et aussitôt égorgés. Combien a-t-elle ainsi perdu de monde? [On conçoit aisément que les traîneurs étaient sans nombre, avec cette foule de vieillards, de prêtres, de femmes et d'enfants, qui suivaient; d'un autre côté, les blessés, (il ne pouvait manquer d'y en avoir beaucoup après tant d'affaires si chaudes et si rapprochées les unes des autres), tombaient dans les mains de l'ennemi, qui égorgeait tout sans pitié, ce qui affaiblissait journellement le parti. D'autant que c'était toujours sur les plus braves que le malheur tombait. Cependant, l'on choisit un bon nombre de fantassins et de cavaliers fermes, pour composer cette arrière-garde dont le commandement fut donné à M. de Marigny.]

D'un autre côté, la quantité de femmes qu'il avait fallu nécessairement recevoir avait introduit la débauche. Nombre de jeunes gens, braves soldats[2] auparavant, attachés alors à ces êtres malheureux, restaient avec elles dans la foule, leurs prêtaient leurs chevaux et ne se trouvaient plus au combat.

[1] « L'auteur fut nommé maréchal-général-des-Logis » (*Note de Gibert.*)

[2] « Plusieurs officiers. » (*Ms. aut.*)

Digitized by Google

Il était encore fort difficile de se procurer des vivres pour tout le monde, surtout quand on passait pour la seconde fois dans des endroits qui, dans l'intermédiaire, avaient encore été épuisés par les républicains. [Il est vrai que plusieurs se détachaient en route et, malgré les dangers qu'ils couraient, battaient la campagne et revenaient chargés de vivres. Mais ce n'était que pour eux, et le gros de l'armée ne s'en ressentait pas. On doit convenir encore que dans ces incursions, ils ne respectaient pas toujours les propriétés et enlevaient souvent, avec les vivres, l'argent et les assignats des particuliers. Mais ce n'étaient que des pillages partiels et la majorité de l'armée ne s'est jamais déshonorée par ces bassesses.] 1793. Novembre.

Le Conseil aurait bien désiré trouver les moyens de parer à cette disette; ils avaient (*sic*) arrêté que les cavaliers qui ne servaient point comme soldats, [cette portion inutile pour ne pas dire à charge de la cavalerie, qu'on appelait les *marchands de cerises*, et qui n'étaient pas capables de rendre d'autres services], battraient la campagne par détachements, avec des commissaires aux vivres [dont on augmenta le nombre et qu'on organisa sur un autre pied], à leur tête, pour en ramasser ce qu'ils pourraient, et l'amener au Quartier-Général. Alors on eût fait des distributions plus justes et plus réglées. Mais les marches forcées, jointes aux combats presque continuels, en ont encore empêché l'exécution.

[Quant à l'Avant-Garde, elle était composée d'environ cent hommes conduits par M. Stofflet. Lorsqu'il fallait partir, il traversait la ville, avec ces gens, et le reste alors se mettait en devoir de le suivre; aucun, pour ainsi dire, n'aurait remué, s'il ne l'avait pas vu. Tous les détails roulaient sur lui, et c'était toujours à lui que le soldat s'adressait pour tout, et il n'avait que peu d'instants de repos, le jour et la nuit. Cette confiance venait de ce

Digitized by Google

1793. Novembre.

qu'ils le connaissaient dès le commencement de l'insurrection, et de ce que beaucoup d'entre eux, avant cette époque, avaient été ses compagnons et ses camarades.]

Il avait fallu partir d'Avranches avec une telle précipitation, qu'on ne put emmener la moitié des blessés. Ces malheureux y furent bientôt égorgés. [Le départ fut si précipité, que l'on fut obligé, faute de chevaux ou de bœufs, de brûler plusieurs caissons, en faisant emporter la poudre dans des sacs par des cavaliers.] En arrivant au Pont-au-Bault[1], sur lequel on traverse le Couësnon, petite rivière alors très forte [par les pluies continuelles], un gros de cavalerie commandé par M. Berrard, trouva l'ennemi occupé à le couper. Cet officier le chargea vigoureusement, le mit en fuite et l'armée passa. Il n'y avait pas d'autre endroit pour le faire.

Victoire des Vendéens à Pontorson.

Le soir même elle trouva une colonne d'environ douze mille hommes qui l'attendait à Pontorson[2], avec laquelle il fallut se battre jusqu'à minuit, [au clair de la lune]. Enfin ces derniers prirent la fuite avec une grande perte d'hommes et d'artillerie. Le lendemain matin, M. de la Rochejacquelin, qui était allé, peu accompagné, suivant son usage, en reconnaissance, et s'était engagé dans un mauvais chemin, entre des fossés profonds, pensa tomber au pouvoir de l'ennemi [qui ne s'était pas beaucoup éloigné, et ne se dégagea qu'à l'aide des secours qu'on lui envoya].

Après cette affaire, l'armée se reposait depuis deux jours à Dôle, lorsque les patrouilles ennemies se rencontrèrent le soir du second jour, à la porte de la ville. M. de la Rochejacquelin envoya de son côté à la découverte, et ses coureurs rapportèrent que l'ennemi était campé à demi-

[1] *Pontaubault*, commune du canton d'Avranches (Manche).

[2] « Partie de la ville est sur la Bretagne et l'autre sur la Normandie. » (*Ms. aut.*)

Digitized by Google

lieue sur la route d'Antrain. Il ne voulut pas attendre plus longtemps à aller l'attaquer, et l'action commença à une heure du matin, au clair de la lune. Les républicains, poussés de toutes parts, furent chargés pendant plus de deux lieues. Après cinq heures de combat, une terreur panique s'empare des Vendéens; [au moment où on s'y attendait le moins,] ils prennent la fuite à leur tour et se retirent dans Dôle, où ils apportent l'épouvante parmi ceux qui y étaient restés. Tout fuit dans le plus grand désordre et prend la route de Saint-Malo, sans songer que la mer les attendait là, et qu'ils n'auraient d'autre ressource que de s'y précipiter. 1793. Novembre.

Heureusement cinq à six cents hommes qui tenaient ferme à la tête de l'armée, un brouillard épais qui s'éleva dans ce moment sur deux étangs qui bordent le chemin, dérobèrent aux ennemis la déroute. MM. de la Rochejacquelin et Stofflet en profitèrent pour rallier leur troupe et la ramener à la charge. Les républicains furent enfin repoussés avec beaucoup de perte, presque jusqu'à Antrain.

Ils y remportent une seconde victoire.

Les royalistes les croyaient bien loin, lorsque le lendemain, à peine sorti de Dôle pour continuer leur route, deux officiers [M. Vallois et M. Talvaz] qui avaient, sans dessein, passé par celle de Pontorson, parallèle à celle d'Entrain, et s'y réunissant à l'entrée de Dôle, découvrirent une embuscade des ennemis; ils coururent aussitôt en donner avis à M. Stofflet qui conduisait comme à l'ordinaire l'avant-garde[1] et n'avait pas encore fait une demi-lieue. Il fit faire halte et dépêcha promptement à M. de la Rochejacquelin, pour qu'il vînt à toute bride le rejoindre avec le

[1] « C'était toujours lui qui marchait à la tête; quand il fallait « partir, il faisait le tour de la ville avec les tambours et un dra- « peau, alors on se mettait en marche; sans cela personne n'aurait « remué si on ne l'eût pas vu. Il serait difficile d'exprimer les « fatigues qu'il essuya dans ce voyage. C'était toujours à lui que les « paysans s'adressaient pour la moindre chose; il n'avait pas un « moment de repos; à peine arrivé du combat, il lui fallait courir « pour leurs besoins. » (*Note de Gibert.*)

Digitized by Google

1793. Novembre.

gros de l'armée [qui sortait lentement de la ville] ; réunis, ils furent eux-mêmes à la découverte et, voyant l'ennemi embusqué sur les deux routes, ils jugèrent que son dessein était de les laisser avancer pour les mettre entre deux feux. Leur parti fut bientôt pris. M. de la Rochejacquelin se chargea de tomber sur la colonne placée sur le chemin de Pontorson, pendant que M. Stofflet continuerait de marcher sur l'autre. La première, qui n'était pas la plus forte, fut bientôt obligée de lâcher pied et de se replier à travers champs sur la seconde[1]. M. de la Rochejacquelin revint promptement de son côté joindre M. Stofflet et ils n'eurent pas trop de tout leur monde pour repousser les républicains forts d'environ trente mille hommes, lesquels étaient en grande partie de la garnison de Mayence[2], les soldats aguerris se retranchaient à chaque instant ; les champs qui bordent la route sont entourés de jetées de terre presqu'à hauteur d'homme ; ils avaient pratiqué des deux côtés du chemin, dans ces jetées, des ouvertures par lesquelles ils entraient dans le champ et s'y rangeaient aussitôt en bataille. Ils voulurent également tenir ferme dans un bois qu'il fallait traverser ; mais la vigueur avec laquelle ils furent toujours chargés ne leur permit pas de tenir longtemps dans ces postes. Parvenus à un étang, sur la chaussée duquel il fallait nécessairement passer, ils auraient pu se rallier sur le coteau qui le domine [et présente une position très favorable], et

[1] « Les royalistes y perdirent cependant M. d'Hergné, commandant « en second de la cavalerie, excellent officier. S'étant imprudemment « trop avancé, il voulut revenir sur ses pas, son cheval s'abattit en « tournant dans un bourbier ; abandonné lâchement par ceux qui le « suivaient, il fut pris. » (*Note de Gibert.*)
Il faut lire *Dehargues.*

[2] « On observera ici que les généraux républicains, pour animer « leurs différentes armées par l'exemple de la garnison de Mayence, « l'y avaient disséminée. C'est ce qui en a fait la perte. S'ils eussent « laissé ces intrépides soldats réunis, ils eussent immanquablement « écrasé bien plus tôt l'armée royale, qui, au contraire, les a détruits « en détail. » (*Note de Gibert.*)

Digitized by Google

arrêter les royalistes. M. de la Rochejacquelin[1] fit promptement avancer deux pièces de huit qui, menées en artillerie volante, firent un feu si vif qu'il ne leur laissa pas le temps de se former, et l'armée qui les poursuivait toujours l'épée dans les reins, arriva presqu'aussitôt qu'eux à Antrain. 1793. Novembre.

Ce bourg est sur une hauteur qui borde le Couësnon; il était alors neuf heures du soir. M. de la Rochejacquelin craignit quelque embuscade; avant d'y entrer, il le fit canonner pendant environ une heure et, voyant qu'on ne lui ripostait pas, il y entra et ne trouva que quelques soldats cachés, épars dans le bourg et qui furent fusillés. Leurs blessés avaient été placés au nombre d'environ cent cinquante dans une église, les paysans Vendéens y étaient entrés et égorgeaient ces pauvres gens. M. Tourault, l'un des adjudants[2], qui y entra avec l'auteur, fit cesser ce massacre; ils posèrent un corps de garde à la porte, et, sur le compte qu'ils en rendirent à M. de la Rochejacquelin, il fit fournir des voitures à ces blessés, et les renvoya à leur général avec une lettre par laquelle il lui demandait d'en user de même vis-à-vis des Vendéens[3].

Cette affaire et la précédente avaient duré vingt-quatre heures[4]. Elles coûtèrent considérablement de monde aux républicains, sans parler de l'artillerie qu'ils y perdirent. [Des officiers républicains, que l'auteur a connus depuis, ont eux-mêmes porté leur perte à dix mille hommes,

[1] « Et M. Stofflet, » (*Ms. aut.*)

[2] « Tué depuis à Savenay. » (*Note de Gibert.*)

[3] « On apprend à Antrain que des blessés de l'armée vendéenne, « laissés à l'hôpital à Fougères, ont été égorgés dans leurs lits par « les soldats de la République ; on reconnaît en même temps, parmi « les prisonniers, plusieurs soldats relâchés à Fougères à condition « qu'ils ne porteront plus les armes contre les Vendéens, et sur-le-« champ on fait fusiller tous les prisonniers que l'on venait de faire, « excepté ceux de la première réquisition. »
(*Le général Damas. Notes rédigées sur le Mémoire de d'Obenheim. Dépôt de la guerre. Archives Historiques.*)

[4] Quarante-trois heures, dit Soyer, dans ses notes inédites.

Digitized by Google

1793. Novembre.

morts, blessés ou désertés. Leur troupe courut sans s'arrêter jusqu'à Rennes.] C'est cependant de cette bataille que parlait leur général [on croit que c'est Rossignol], lorsqu'il écrivait à la Convention, qu'enfin l'armée de Jésus était détruite, et qu'il ne restait plus au dernier Vendéen que de mordre la poussière. C'est ainsi que ces Messieurs en imposaient à leur gouvernement et au peuple.

Les royalistes eurent aussi beaucoup de blessés, mais peu de morts, M. de Sanglier, de Loudun, commandant en second de l'artillerie, reçut une balle dans la poitrine ; elle avait entraîné la chemise avec elle ; en la retirant, on ramena la balle. L'auteur eut son fusil et un pistolet coupés de deux balles, dont l'une resta aplatie dans le gilet, après avoir percé sa ceinture. Cette victoire donna aux royalistes le temps de respirer un peu et de continuer leur marche à peu près tranquillement jusqu'à Angers. [Passons à présent, sans nous arrêter, jusque-là, le reste ne présente rien d'intéressant] [1].

M. de la Rochejacquelin avait jeté les yeux sur cette ville, pour passer de là dans la Vendée, soit par les Ponts-de-Cé, soit dans des barques, en descendant la Mayenne jusqu'à la Pointe, et ensuite la Loire jusques à Chalonnes, Montjean et autres points favorables. [Les Vendéens avaient cependant tâché de donner le change à l'ennemi, en faisant mine de marcher sur Saumur et en se rabattant tout à coup sur Angers, où il n'y avait pas d'abord de forces suffisantes pour les arrêter. Mais leur marche n'avait pas été assez prompte ni assez secrette]. L'armée arriva sous les murs d'Angers le... [2] décembre vers midi, et ils (*sic*)

[1] « Entre Martigné-Ferchaud et Laval, l'ennemi avait fait des « abattis de bois, pour couper le chemin et y avait mis le feu, pour « faire sauter les munitions des Vendéens ; on parvint à éteindre le « feu et les caissons passèrent sans accident. »

(*Note de Gibert.*)

[2] 3 décembre.

Digitized by Google

dressèrent leurs batteries aussitôt sur la grille de fer ou porte Cupif, en venant de La Flèche. 1793. Décembre.

Angers [qui peut contenir environ trente mille habitants], est encore ceint de murs et fermé de portes. Les ingénieurs républicains avaient ajouté à ces fortifications des travaux avancés, fait brûler une partie des fauxbourgs et les magasins qu'ils y avaient, et indépendamment de la garnison qu'il y avait déjà, on avait fait venir de Rennes quatre ou cinq mille hommes à marche forcée. La ville fut battue vigoureusement, même à boulets rouges, tout le reste du jour, une partie de la nuit et le lendemain jusques vers une heure après midi, mais sans succès. Les républicains avaient fait monter une pièce de trente-six dans un clocher, au quartier de la Basmette[1] qui incommoda fort les assiégeants, qui furent obligés de lever honteusement le siège, laissant beaucoup de monde tué, et emmenant bien des blessés. Du nombre des morts furent M. Le Franc de Boispréau, neveu de M. de Pompignan, et M. Tarapon[2], qui avaient passé de la Légion germanique parmi les Vendéens, à Saumur; l'un et l'autre étaient distingués pour leur intrépidité. La garnison d'Angers fit en même temps une sortie, dans laquelle elle prit une infinité de femmes et de malades, vis-à-vis desquels elle commit toutes les atrocités possibles. [Les républicains déshabillèrent les cadavres, hommes et femmes, et les mirent ainsi dans des postures indécentes].

Pendant le siège, M. de la Rochejacquelin avait envoyé d'un autre côté attaquer les Ponts-de-Cé défendus par dix-huit cents hommes avec dix pièces de canon. Il fut impossible de les forcer dans ce poste[3].

[1] Forme ancienne de *Baumette*.

[2] « Talvaz. » (*Ms. aut.*)

[3] « Pendant le siège, les Vendéens restés dans la Vendée tentèrent, « dans les Mauges, un rassemblement, pour porter secours à l'armée, « quand ils entendirent le canon d'Angers. Ils se portèrent aux



Digitized by Google

1793. Décembre.

D'Angers, il prit la route de La Flèche et passa à Baugé. A peine l'armée était-elle sortie de cette petite ville, qu'un gros de chasseurs républicains tomba sur l'espèce d'arrière-garde qu'on avait essayé de former ce jour-là, commandée par M. de Marigny, et qui fut bientôt culbutée. La tête de l'armée arrivait cependant à La Flèche où elle trouva le pont, qui est sur le Loir, coupé, et la ville défendue par un ou deux bataillons [formant six ou sept cents hommes]. Le désordre de l'arrière-garde se communiquait déjà au reste de l'armée [et la position était vraiment critique]. MM. de la Rochejacquelin et Stofflet s'y portèrent promptement, avec une troupe choisie, et repoussèrent l'ennemi ; [ils rétablirent l'ordre] ; l'armée bivaqua en avant de la ville pendant qu'on rétablit le pont tellement quellement (*sic*), et elle entra le lendemain [sans échec dans La Flèche]. Plusieurs avaient trouvé un gué près d'un moulin à la droite du chemin [1].

Après être restés à La Flèche deux jours, pendant lesquels il fallut continuellement courir à l'ennemi qui cherchait à y pénétrer, les royalistes en partirent le soir, et ayant marché toute la nuit, ils arrivèrent au Mans sur les quatre heures du matin [2].

Cette ville était défendue par quelques bataillons de volontaires, et les gardes nationales du pays, au nombre de sept à huit mille hommes en tout. L'ennemi avait élevé

« Ponts-de-Cé, pour y faciliter la rentrée de leurs frères d'armes, « par la Loire. Malheureusement Angers ne fut pas pris, le passage « ne put s'effectuer. Les déroutes du Mans et de Savenay n'eussent « pas eu lieu. Le rassemblement en question fut fait au nom de « Cathelineau, frère du général mort après l'affaire de Nantes. M. de « La Bouère et d'autres officiers faisaient partie et étaient à la tête « de ce rassemblement, qui n'eut aucune suite pour le moment, « mais qui servit à préparer ceux qui eurent lieu dans le mois sui- « vant. » (*Note du comte de La Bouère.*)

[1] Cf Savary, II, 419-423 ; *Mémoires originaux de la marquise de la Rochejaquelein*, 346, 447 ; Grille : *La Vendée*, III, 271 ; Deniau : *La Vendée*, III, 342, 350.

[2] 10 décembre.

Digitized by Google

sur le pont de Pontlieu, assis sur l'Huisne, plusieurs retranchements en terre, placés en échelons, enfoncé dans le chemin des planches enclouées, pour tenir lieu de chausse-trapes et placé à la tête de ces travaux des espèces de chevaux de frise. Du premier coup de canon qu'ils tirèrent, ils tuèrent les chevaux d'une pièce de canon que les royalistes faisaient avancer. Mais leur résistance se borna là. Ces derniers eurent bientôt franchi, on peut dire sans perte, les obstacles qu'on leur opposait, et chassé ceux qui défendaient la ville. [Il y eut infiniment peu de monde de tué de part et d'autre.]

1793. Décembre.

[Les soldats trouvèrent abondamment dans cette ville, tout ce que la bonne chère peut présenter. Aussi ils s'y livrèrent aveuglement. Les coureurs, même de forts détachements ennemis, paraissaient à chaque moment, et il fallait être continuellement sous les armes, ce qui ne pouvait qu'excéder de fatigue ceux sur qui le fardeau tombait toujours et qui étaient déjà bien diminués par tant de combats sanglants.]

L'armée y passa deux jours dans une abondance qui lui devint funeste, l'ennemi ne cessant de harceler, et le troisième jour toutes les forces de celui-ci étant réunies, il parut au pont de Pontlieu [sur la route de La Flèche, commandé par Westermann, à onze heures du matin].

M. de La Rochejacquelin s'y porta promptement, avec la plus grande partie de son monde, chargea chaudement les assaillants qui, [après quatre heures d'un combat très vif, furent poursuivis vigoureusement [sur la route du Lude] pendant près de deux lieues[1]. L'ardeur de la poursuite les entraîna trop loin]. Dans ce moment, une colonne fraîche de républicains, commandés par Seffer[2], dans laquelle

[1] « Quatre lieues. » (*Ms. aut.*)

[2] Lisez : *Sepher*. Ce ne fut pas Sepher, mais Tilly, qui, arrivant avec des troupes fraîches, commença la déroute des Vendéens. Sepher venait d'être destitué. Voir la lettre de Vidal rapportée ci-après.

Digitized by Google

1793. Décembre.

étaient deux régiments de ligne, dont celui d'Armagnac, et qui venait du côté de la route de Paris, s'était embusquée dans des sapins près Arnage, tomba sur les vainqueurs, coupa leur colonne trop allongée dans la poursuite [1]. Cette apparition imprévue effraya les Vendéens qui, [de vainqueurs qu'ils étaient, ployent avec précipitation et] accoururent se cacher dans le Mans [en désordre, poursuivis par l'ennemi qui s'était rallié] [2]. Il fut impossible d'en arrêter cinq cents seulement pour tenir ferme [soit] au pont, [soit sur la hauteur voisine, d'où ils auraient pu ralentir l'ardeur de l'ennemi et donner aux fuyards le temps de se remettre en bataille] [3].

Le désordre, la consternation entrent avec les fuyards dans la ville; cependant quelques mille hommes font

[1] « Une colonne fraiche, venant par la route de Tours, sous les « ordres du général Seffer, prit la traverse et vint les couper dans « les bois d'Arnage. » (*Ms. aut.*)

[2] « L'avant-garde [*de la division de l'armée des côtes de Cherbourg*] « était commandée par Vachot, et consistait en la compagnie des « grenadiers d'Armagnac, cent hommes d'Aunis, à peu près deux « cents chasseurs d'Imbert, et cinquante hommes de mon régiment « (*9e hussards*) que je commandais ; la première brigade, du 6e régi- « ment, la Dordogne, deux cents hommes de gendarmerie, et du « premier bataillon de Paris, commandé par le général Vial ; la « seconde brigade, commandée par Dalancourt, composée du régi- « ment d'Aunis, deux cents hommes de gendarmerie, le bataillon de « l'Aube, et le deuxième de Paris. Le tout, depuis Rennes, com- « mandé, par le général Tilly, en chef. Notez qu'à Rennes on avait « sorti de notre colonne les cent hommes de gendarmerie à cheval « et soixante-dix hussards du 8e régiment, et toute notre artillerie, « excepté deux pièces de huit et deux de quatre. La destitution du « général Sepher, sans en avoir connu les motifs, jointe à ces sup- « pressions que je viens de vous désigner, avait opéré un grand « mécontentement dans la troupe. . . . . .

« Notre colonne s'est cependant fort bien ralliée, et a repris sa « marche majestueuse ordinaire, qui n'a pas été vue sans envie, « parce que sous tous les rapports, elle a toujours bien différé d'avec « les autres. » (*Extrait d'une lettre du chef d'escadron Vidal, du 9e hussards, à Lindet, membre du Comité de Salut Public*, 2 nivôse an II, 22 décembre 1793. (*Dépôt de la Guerre, Arch. hist.*, Sos 5. Armée de l'Ouest, Cos 5.)

[3] « La portion de l'armée qu'on a vu qui s'appelait la petite Vendée, « dégoûtée par le peu d'ordre qu'il y avait, et par l'esprit de pillage « qui commençait à s'y introduire, l'avait quittée la veille de l'affaire, « quelqu'instance qu'eût pu faire le général pour la retenir. » (*Note de Gibert.*)

Digitized by Google

encore tête sur la place à l'ennemi qui abonde de par toutes les grandes routes dont la ville est percée, et s'y battirent encore avec acharnement [toute la soirée et même la nuit], jusqu'au lendemain matin. M. Duhoux, adjudant général, y fut tué, avec quantité d'autres. [Nombre de maisons furent criblées de balles et de boulets.] M. de Scépeaux [qui depuis a commandé dans la première chouannerie], tira lui-même trente-cinq coups de canon [trouvant les pièces abandonnées] et ne quitta que lorsqu'il fut blessé, [comme il pointait la trente-sixième]. Enfin il fallut tout abandonner, M. d'Autichamp échappa; il était très incommodé d'une ancienne blessure au genou, il ne pouvait presque se tenir à cheval; il fut sauvé ainsi que M. de Bernetz, autre officier de mérite, par un officier républicain[1] auquel ils venaient de sauver la vie, et qui les fit entrer dans un corps républicain[2]. 1793. Décembre.

La retraite était difficile, [les rues étaient encombrées d'artillerie]; M. de Marigny avait reçu, dès le matin, ordre de faire conduire l'artillerie dont on n'avait pas besoin, sur la route de Laval, qu'à tout événement on devait prendre. Il n'en avait rien fait, et [emporté par son courage,] était allé à la bataille où sa présence n'était pas nécessaire. Les canonniers profitèrent de son absence pour boire; on ne put jamais les tirer de table, ou, du moins, quand ils vinrent, ils étaient si ivres qu'ils renversèrent une partie de leurs pièces qui bouchèrent les rues; il fallait passer sur les canons et les chevaux abattus, pour fuir. On peut juger alors de la confusion qu'il y eut, et du massacre que fit l'ennemi. Ce n'est sûrement pas aller trop loin que de le porter à dix mille hommes, en y comprenant les femmes, [les enfants] et les vieillards qui

[1] Vidal, le même, dont on vient de lire plus haut une lettre à Lindet.

[2] « M. d'Autichamp ne put rentrer dans la Vendée qu'après la « pacification. » (*Note de la Comtesse de La Bouère.*)

Digitized by Google

1793. Décembre.

furent égorgés (*sic*). [La France entière sait avec quelle indécence, quelle férocité, ces massacres furent commis.] L'ennemi poursuivit les fuyards pendant près de huit lieues, ne faisant aucun quartier, [égorgeant tout ce qui tombait entre ses mains] et ne s'arrêta qu'à la chaussée de l'étang de Saint-Denis d'Orques[1]. Dans cette poursuite, il prit encore plusieurs canons et toutes les munitions. Les canonniers et leurs officiers avaient tellement perdu la tête, qu'ils avaient attelé des bœufs sur les caissons et des chevaux sur les pièces, en sorte qu'ils ne purent sauver que deux caissons à moitié vides, pour le service de neuf canons qu'ils avaient encore[2].

Une défaite aussi complète ne laissait aucune ressource aux royalistes; ils marchèrent jour et nuit, ayant toujours les chasseurs ennemis sur les épaules. [Les chefs auraient bien désiré pouvoir s'emparer, pendant ce voyage, d'une ville assez grande pour y déposer les blessés et tous les êtres inutiles; ils auraient alors divisé en deux corps ce qu'il serait resté de gens en état de combattre, et auraient couru le pays, de manière à pouvoir se secourir mutuellement. Mais aucune ville ne pouvait fournir cette ressource, étant toutes ouvertes et traversées de plusieurs grandes routes. Cette mesure eût d'ailleurs obligé les républicains à diviser leurs forces. Après une marche forcée de deux jours et demi, sans prendre pour ainsi dire de repos, même la nuit], ils arrivèrent à Ancenis, où ils croyaient pouvoir passer la Loire.

[1] « MM. Guéniveau et Courtil, de Saumur, furent tués dans cet « endroit. Le second s'était fait remarquer par sa bravoure et son « intelligence; il était aide de camp de M. le prince de Talmond, et « avait eu une cuisse cassée au siège d'Angers. »

(*Note de Gibert.*)

[2] Cf. Savary, II, 424-435; *Mémoires originaux de la Marquise de La Rochejaquelin*, 348-443; Crétineau-Joly, I, 410-421; *Henri de La Rochejaquelein et la guerre de la Vendée*, 231-242; H. Chardon: *Les Vendéens dans la Sarthe*; Benaben: *Rapport*.

Digitized by Google

1793. Décembre.

Le fleuve se trouva extrêmement enflé par les pluies continuelles. MM. de la Rochejacquelin, Stofflet, Sapinaud et vingt autres le passèrent dans un petit bateau qu'ils avaient amené [par précaution] d'un étang voisin [placé dans les environs de Saint-Mars-la-Jaille [1].] Alors ils voulurent envoyer au reste de l'armée les bateaux que l'ennemi avait eu la précaution de faire tous conduire à l'autre bord, mais deux barques canonnières qui vinrent, l'une du côté de Nantes, l'autre de Saint-Florent, leur en ôtèrent totalement la possibilité, malgré le feu que les royalistes faisaient dessus [du château] d'Ancenis. Il fallut avoir recours à d'autres moyens ; les planches, les tables, les portes, les tonneaux, tout fut mis en œuvre pour se procurer de faibles embarcations, à l'aide desquelles il passa peut-être douze cents hommes [2].

Les Royalistes essayent en vain de repasser la Loire à Ancenis.

MM. de la Rochejacquelin et Stofflet auraient au moins désiré en former un corps avec lequel ils auraient pu faire tête aux cavaliers républicains qui battaient la campagne de ce côté, pour s'opposer au débarquement, s'il eût eu lieu ; mais ces insensés se dispersaient aussitôt, comme si le pays leur eût été aussi libre qu'autrefois, [pour se rendre chez eux, et étaient tués par les hussards], en

[1] « C'est M. Gibert, avec M. de la Ville de Baugé, qui virent les « premiers la frêle barque et la montrèrent à M. Stofflet, qui la fit « charger sur une charrette et conduire à Ancenis, où elle lui servit « à passer la Loire le lendemain matin, avec environ vingt-cinq « autres officiers, entre autres M. Soyer, l'aîné, et M. Sapinaud. « Celui-ci quitta les vingt-quatre, laissa sur le bord d'un ruisseau sa « veste, pour se déguiser en paysan. Il y avait dans la poche de sa « veste abandonnée une bague de prix et vingt-cinq louis en or. « Elle fut ramassée par un de nos paysans, qui y trouva ces objets, « et quand la guerre recommença, il la lui rapporta avec la bague « et l'or, en s'excusant d'en avoir pris cinq louis pour ses besoins. « M. de Sapinaud lui fit présent de ces louis et lui en donna quelques « autres. Je tiens ce fait de lui-même. »

(*Note de la comtesse de La Bouère.*)

[2] « Indépendamment de ce travail, il fallait continuellement être « aux mains avec les coureurs de l'ennemi, qui harcelaient sans « cesse. (*Note de Gibert.*)

Digitized by Google

1793. Décembre.

sorte que ces deux chefs furent obligés de chercher leur salut dans la fuite, et eurent bien de la peine à s'échapper; [on les verra reparaître dans quelque temps]. Laissons-les pendant quelques instants, et achevons ce qui reste à dire de l'armée royaliste.

Ses faibles débris quittèrent Ancenis au bout de deux jours, et prirent la route de Nort, le soir. Quand on sortit de la ville, les paysans croyant qu'on les ramenait sur Laval, se débandèrent; plus de quinze mille quittèrent les drapeaux, et furent se rendre en grande partie, les uns à Nantes, les autres demandèrent à passer à Saint-Florent, on les y envoyait, mais à peine y étaient-ils arrivés qu'ils étaient fusillés. A peine en resta-t-il cinq à six mille, dont les trois quarts infirmes et inutiles, qui se traînèrent à Blain, conduits par le chevalier des Essarts, jeune gentilhomme poitevin, très aimé et estimé du soldat par son courage et sa capacité. M. de Fleuriot et M. de Piron étaient partis deux jours auparavant pour aller dans la forêt de Gâvre, peu éloignée de là, engager un rassemblement considérable, qu'on disait y exister, à venir se réunir au reste de l'armée. Ils n'y trouvèrent personne. [A Blain, les officiers s'occupèrent à mettre un peu d'ordre dans cette poignée de monde, où se trouvaient au plus quinze à seize cents hommes en état de combattre, mais à chaque instant il fallait courir sus aux chasseurs ennemis, et tout partit à minuit, par un temps horrible, pour Savenay.]

21 et 22 Décembre. Dissolution totale de l'armée Royaliste à Savenay.

M. des Essarts ayant toujours l'ennemi sur le dos, quoiqu'il ne marchât que la nuit pour lui dérober sa marche, arriva à Savenay[1]. A peine y était-il depuis trois heures,

[1] « M. le Prince de Talmond avait quitté la veille, à Blain ; il cher-
« chait à s'approcher de la mer, pour passer en Angleterre. Il fut
« obligé de retourner jusqu'à Vitré ; il fut pris dans les environs,
« conduit à Rennes et guillotiné avec son domestique appelé Mathe-
« lin, garçon très estimable et très attaché à son maître. Les répu-
« blicains envoyèrent sa tête à Laval pour y être exposée sur le

Digitized by Google

que la colonne républicaine commandée par le général Cordelier, vint l'y attaquer. M. des Essarts mit promptement son monde en bataille, ce qui pouvait faire au plus quinze cents combattants. Cependant cette petite troupe, qui fit bonne contenance, arrêta l'ennemi le reste du jour[1], le combat recommença dès le matin[2]. Les royalistes, qui se battaient en désespérés, enfoncèrent la droite et la gauche de Cordelier, mais Carpentier, dont on a déjà parlé, qui commandait son centre, fondit sur eux, les dispersa, et par cette manœuvre prompte détruisit dans l'instant les restes de cette armée encore si formidable peu de jours auparavant[3]; [ce fut le dernier effort des royalistes]. On vit alors recommencer les horreurs commises au Mans : quatre à cinq mille qui furent faits prisonniers, furent fusillés dès le soir ; [de ce nombre fut M. de Malvoisin, ci-devant officier de carabiniers, qui avait joint l'armée à Fougères.] M. de Laugrenière, l'un des chefs, fut conduit à Nantes et guillotiné peu de jours après. MM. des Essarts, de Donissan, le chevalier de Beauvoilliers (*sic*) et l'évêque d'Agra, furent arrêtés dans leur fuite et mis à mort à Angers.

1793. 21 et 22 Décembre.

« château qui lui appartenait. Je rappelle ici sa mort, et pour « répandre sur sa tombe les larmes que je dois à l'amitié dont il « m'honorait, et pour détruire une erreur dans laquelle sont bien des « gens sur ce fait. Quelques-uns, m'a-t-on dit, mal instruits et aussi « pour ternir la mémoire de M. Stofflet, ont prétendu que c'était « M. Stofflet qui l'avait fait fusiller. C'est une pure calomnie répan- « due par des ennemis de ce dernier. On vient de voir qu'il « avait passé la Loire depuis plusieurs jours et n'était plus à l'ar- « mée. Ce qui a pu donner lieu à cette erreur, c'est un petit événe- « ment qui se passa à Avranches. M. de Talmond, M. Bernier, M. de « Beauvoillier et quelques dames, voyant le siège de Granville levé, « partirent pour se procurer le moyen d'aller en Angleterre. M. Stof- « flet, qui en fut instruit, fit courir après eux, avec ordre de les « ramener morts ou vifs. On les rencontra qui revenaient d'eux- « mêmes. Il y eut une explication assez vive entre eux, et leur union « n'en fut nullement altérée. » (*Note de Gibert.*)

[1] 22 décembre.

[2] 23 décembre.

[3] « L'auteur y eut une cuisse traversée d'une balle. »
(*Note de Gibert.*)

Digitized by Google

1793. Décembre.

On ne rappellera point ici le malheur de ceux qui se rendirent d'eux-mêmes à Nantes; les noyades ordonnées par le féroce Carrier ne sont que trop connues. Du nombre de ces victimes, fut un M. Ossulivan[1], commissaire aux vivres; il avait un frère maître d'armes, à ce qu'on croit dans la ville, il se réfugia chez lui; celui-ci fut assez scélérat pour aller le dénoncer au Proconsul, qui ne put cacher l'horreur que lui inspirait ce fratricide, mais il ne pardonna pas davantage au malheureux Ossulivan. [Angers, Saumur, Chinon, etc., furent aussi le théâtre de pareilles horreurs. On a dit que la férocité fut portée au point d'enlever la peau de plusieurs cadavres pour en faire des pantalons.]

Le peu de Vendéens qui échappa au massacre de Savenay se réfugia dans les campagnes des environs de Blain, Plessé, Héric, Bouvron, Guenrouet et autres, et y est resté caché pendant longtemps. La majeure partie est repassée ensuite dans la Vendée, et le reste, [ceux qui n'ont pu repasser la Loire], réunis aux jeunes gens de ces endroits, qui ne voulaient pas obéir à la réquisition, a donné naissance aux [premiers] Chouans, qui furent ainsi nommés parce que, comme les chats-huants, que l'on prononce *Chouans* dans ces pays, ils ne paraissaient d'abord que la nuit. [M. de Piron est mort parmi eux.]

Hospitalité des Bretons.

L'auteur se rendrait coupable d'ingratitude, s'il ne payait pas, avant de terminer cet article, le tribut de reconnaissance qu'il doit particulièrement et que doivent comme lui tous les Royalistes, qui en ont été si bien accueillis, aux honnêtes habitants de ces paroisses hospitalières.

[On se rappellera facilement qu'au commencement de la Révolution, les Bretons furent les premiers à l'adopter et à brûler les châteaux; leurs sentiments étaient bien changés; il était, à l'époque dont on parle, presque

[1] Lisez : *O'Sullivan.*

Digitized by Google

aussi rare de trouver dans ces villages ce qu'on appelait un patriote exclusif, que de rencontrer ailleurs un aristocrate.] Ils accoururent aussitôt après la défaite, sur les pas des Royalistes, les larmes aux yeux, leur apportant des subsistances ; [ils parcoururent les forêts dans lesquelles beaucoup de ces malheureux s'étaient réfugiés], les conduisirent dans des asiles sûrs; quand le premier feu des recherches fut passé, ils les recevaient chez eux le soir pour manger, mais ils ne pouvaient leur donner à coucher, à moins que ce ne soit dans des endroits ouverts. Ils eussent été fusillés, si l'on en eût trouvé quelqu'un caché chez eux. Il fallait passer les jours, les nuits entières dans les bois, les haies et les fossés ; ces bons paysans venaient les y avertir de l'approche du moindre parti républicain. Combien de royalistes doivent la vie à leur sollicitude bienveillante ! [Presque tous ceux qui sont restés dans cette terre hospitalière, ont été sauvés par leurs attentions. (L'auteur est de ce nombre); il n'en est tombé qu'un petit nombre entre les mains de leurs persécuteurs.] 1793. Décembre.

Il faut aussi, avant de terminer cette partie, rendre compte de ce que faisait M. Charrette dans la Vendée, pendant que les autres chefs faisaient la campagne dont on vient de lire les détails. On a dit au commencement l'impossibilité où l'on était de dire toutes les belles actions de ce général.

M. Charrette, gentilhomme natif de la Garnache, dans les environs de Nantes, âgé de 32 ans, était lieutenant de vaisseau dans la marine royale, et avait quitté ce corps comme le reste de la noblesse. Il avait pris part à l'insurrection de la Vendée dès son commencement. Peu des autres généraux entendaient comme lui la guerre de parti, qui était celle qui convenait si bien au pays. Il avait, dès l'origine, mis une espèce d'organisation dans son armée composée de Bretons et Bas-Poitevins, tous braves, mais très pillards, et l'on dirait presque brutes, [et l'avait M. Charrette.

Digitized by Google

1793. Décembre.

partagée en douze divisions commandées chacune par des officiers intelligents.] Extrêmement actif, il fatiguait son ennemi par des marches et des contre-marches fréquentes, par des mouvements simulés, le surprenait fréquemment au moment où celui-ci s'y attendait le moins ; battu quelquefois et obligé de prendre la fuite, combien de fois n'est-il pas revenu prendre par derrière les Républicains qui le croyaient bien loin devant eux ?

On lui a fait un mérite de n'avoir pas, comme les autres chefs du parti, passé la Loire. L'ignorance seule des faits a produit ce jugement, qu'il ne faut pas laisser subsister au détriment de ses compagnons d'armes. Il ne faut pas élever l'un injustement aux dépens des autres.

On se rappellera aisément qu'il a été dit que les troupes républicaines sorties de Nantes sous les ordres de Besser (*sic*) et Canclaux, s'attachant à poursuivre uniquement ce qu'on appelait la Grande Armée, avaient laissé M. Charrette tranquille dans ses cantonnements, [placés à l'autre extrémité, vers la mer]. Elles le laissaient, par cette manœuvre, derrière elles, et poussaient les autres à la Loire. Si, au contraire, elles fussent tombées avec les mêmes avantages sur ce général, elles l'auraient jeté sur les côtes du Poitou, et par conséquent éloigné de la Loire. Il n'était donc pas dans la nécessité ni même dans la possibilité de passer le fleuve. On ne peut au surplus concevoir comment il n'a fait dans ce moment aucune tentative pour prendre les républicains en queue et opérer une diversion qui eût donné le temps aux autres armées royales de se reconnaître, et peut-être prévenir leurs malheurs. Si c'est une suite des mécontentements qu'il pouvait avoir, [et pour se venger de la perte qu'il avait faite à Luçon], il n'en est guère plus excusable; [il a fait payer bien cher à ses compagnons d'armes leur faute], et a été lui-même dupe de son ressentiment [puisque, abandonné après le passage à ses seules forces, on va le voir lui-même ne pouvant tenir

Digitized by Google

tête à celles qui revenaient sur lui après la défaite de l'armée royale, au Mans[1].] 1794. Janvier-Février-Mars.

La marche des républicains coupa donc toute communication[2] entre lui et les autres généraux, qu'ils poursuivaient au-delà de la Loire. Voyant alors le pays dégarni de troupes, ou du moins occupé seulement par quelques garnisons faibles, éparses çà et là, M. Charrette parvint à les débusquer de Palluau, Légé, Saint-Fulgent, Beauvoir, même de l'île de Noir-Moustier. Mais au bout de dix-huit jours [et ceux qui l'y avaient introduit ayant été les premiers à le trahir], il fut chassé de ce dernier endroit. Il y avait placé M. d'Elbée, l'y croyant en sûreté. Ce général y fut pris et fusillé. [Il n'était pas encore rétabli de sa blessure, on le porta sur la place dans un fauteuil, où il périt avec toute la fermeté d'un martyr de la religion et de son amour pour son roi.] Il y périt également près de quatre cents Vendéens qui y avaient fui comme lui, soit pour éviter la mort, soit pour éviter d'être expatriés[3].

[1] Cette manière d'agir de Charette a été diversement appréciée et quelquefois sévèrement jugée. On sent que Gibert, attaché à l'armée d'Anjou, partage le sentiment du plus grand nombre de ses compagnons. Il est certain que si ce général eût, après Torfou, opéré une diversion sur le derrière de l'armée républicaine, les Vendéens n'eussent pas été acculés à la Loire. On peut du reste consulter avec fruit sur cette grave question : Crétineau-Joly, I, 261-264 et 271 ; Johannet : I, 172-176 ; Edmond Stofflet : *Stofflet et la Vendée*, 110, 111 ; Deniau, IV, 2, 25, 26 ; Bournisseaux, II, 70-75, 79-83 ; *Henri de La Rochejaquelin et la guerre de la Vendée*, 129, 130, 132, 133, 140, 141 ; Eugène Veuillot, *La Vendée*, 16 ; Théodore Muret, *La Vendée*, I, 314 ; Mortonval, *Guerres de la Vendée*, 198 ; Thiers, *La Révolution* (édition Furne, 1865), I, 670, col. I ; Louis Blanc, *La Révolution* (édition du *Figaro*), IV, 338 ; Turreau, *Mémoires*, 116.

[2] « Ils l'avaient si bien interceptée que quelques-uns de ses officiers qui étaient venus à Cholet voir leurs amis ne purent retourner le joindre et furent obligés de passer la Loire. Parmi eux était M. de Baillehache, tué à la première journée de Dol. »

(*Note de Gibert.*)

[3] « La Convention avait ordonné par un décret, que la Vendée serait dépeuplée de ses habitants, qui seraient remplacés par d'autres, tirés du nord de la France. La première partie du décret fut exécutée rigoureusement. Ceux soupçonnés de royalisme furent fusillés, hommes, femmes et enfants, et les autres furent emmenés

Digitized by Google

1794. Janvier-Février-Mars.

M. Charrette ne tarda pas non plus à perdre les autres places qu'il avait prises ; la Convention voyant ses succès rapides, envoya contre lui [vers la fin de février] de nouvelles troupes commandées par Haxo. Ce général le poursuivit sans relâche, [brûla le pays et particulièrement les moulins], et après plusieurs victoires était parvenu à désorganiser pour ainsi dire son armée [et à l'obliger de se replier à Chollet, où MM. de La Rochejacquelin et Stofflet, qui commençaient à reparaître sur la scène, vinrent à son secours et le délivrèrent ; il pouvait alors avoir quinze cents hommes avec lui ; mais ces paysans lassés de tant de déroutes, continuèrent à se débander]. Il ne lui restait [en définitive] plus guère que quatre cents hommes avec lesquels il errait d'endroits en endroits. Cependant le ... [1] désespéré de tant de revers, il surprit son ennemi fort de quatre ou cinq mille hommes et osa l'attaquer avec sa poignée de monde. Il tombe sur lui sans lui donner le temps de se reconnaître, fait un carnage horrible. Haxo, emporté loin des siens par son cheval dans la mêlée, se battait comme un lion, mais il fut tué. Sa mort découragea sa troupe qui prit entièrement la fuite.

H. Baguenier Desormeaux.

*(A suivre.)*

« loin de là, dans la Touraine, le Berri, l'Orléanais, et il fallait qu'ils « fussent au moins à vingt lieues du pays, qui fut en même temps « incendié. On les appelait dans l'intérieur les Réfugiés. »
(*Note de Gibert.*)

[1] 19 mars 1794.

Digitized by Google

# L'EUROPE EN 1788

*(suite et fin)*

---

L'Italie était divisée en quatorze états : les états du roi de Sardaigne, les possessions de la maison d'Autriche (le Milanais et le Mantouan), les républiques de Venise et de Gênes, la principauté de Monaco, le grand duché de Toscane, les duchés de Parme et de Modène, la république de Lucques, la principauté de Piombino, les États de l'Église, la république de Saint-Marin, le royaume de Naples et l'Ordre de Malte.

Les états du roi de Sardaigne comprenaient le Piémont, la Savoie, le comtat de Nice et l'île de Sardaigne. Leur population s'élevait à 3.500.000 habitants dont 450.000 pour l'île de Sardaigne. Turin était devenu une grande ville et comptait 90.000 habitants ; Alexandrie, 30.000 ; Nice, 24.000 ; Asti, 21.000 ; Coni, 20.000 ; Verceil, 10.000 ; Chambéry, 12.000 ; Saint-Jean-de-Maurienne, 3.000. A part les Vaudois, au nombre de quelques milliers, la population était Catholique. Il y avait quatre archevêchés et vingt-et-un évêchés et deux universités, celles de Turin et de Mondovi. Le royaume était divisé en intendances. L'armée comprenait 25.000 hommes, sans compter 5 à 6.000 vétérans et 10.000 miliciens. Le roi de Sardaigne recrutait son armée en partie à l'étranger, et c'est ainsi qu'il avait à sa solde 3.000 Allemands et 3.000 Suisses. La marine consistait en trente et quelques bâtiments, vaisseaux, frégates et transports. Si la Savoie était un pays pauvre, le Piémont don-

Digitized by Google

nait le spectacle d'une grande prospérité. L'agriculture y était florissante ; on cultivait la vigne, le maïs, le riz ; on élevait des vers à soie, du bétail ; on y trouvait des fabriques de draps et de velours. Le commerce se développait. La situation économique du Piémont était bonne, et l'ambition de ce petit royaume se manifestait déjà hautement. Les visées de la cour de Turin sur Gênes, Milan et même Venise, étaient bien connues. L'on savait que la maison de Savoie aspirait à dominer dans l'Italie septentrionale. Le roi de Sardaigne, Victor-Amédée III, qui était monté sur le trône en 1770, se distinguait par son hostilité contre les Jansénistes. Il ne répugnait pas néanmoins aux innovations. Il avait amélioré les routes, embelli sa capitale, terminé le port de Nice et construit Carouge, à la porte de Genève ; mais, entraîné par la manie d'imiter Frédéric II de Prusse, il mettait tous ses soins à avoir sa petite armée sur un bon pied, plaçait le militaire au-dessus de tout et disait *qu'il faisait plus de cas d'un tambour que d'un savant.*

La république et seigneurie de Venise avait conservé son ancienne organisation. Son gouvernement était aristocratique et appartenait aux familles nobles inscrites sur le *livre d'or*, au nombre de deux cents et quelques. Tous les patriciens inscrits, âgés de trente ans, formaient le Grand Conseil ; ils étaient environ 450. Le Grand Conseil avait le pouvoir législatif et nommait le doge, qui, en 1788, était Renier. A sa mort, en 1789, son successeur devait être Mamin, qui fut le dernier. Le droit de décider de la paix et de la guerre appartenait au sénat, composé de cent vingt membres. Quant au doge, qui était nommé à vie, ses attributions étaient surtout honorifiques. L'état vénitien avait environ 3.000.000 d'habitants et comprenait le *dogado*, c'est-à-dire Venise et les environs, les provinces de terre ferme, c'est-à-dire Padoue, Vicence, Vérone, Brescia, Bergame, Crême, la Marche trévisane, c'est-à-dire Trévise,

Digitized by Google

Feltre, Bellune, le Cadore, au nord le Frioul, au levant l'Istrie et la Dalmatie; dans l'Albanie, Butrinto, Cattaro, Parga, Prévésa, Vonizza, et les îles ioniennes. Venise avait beaucoup perdu et ne comptait plus que 120.000 habitants; Vérone, 50.000; Brescia, 50.000; Padoue, 40.000. L'Église catholique avait un patriarcat, deux archevêchés et vingt-et-un évêchés. Notons cette particularité que le patriarche était nommé par le sénat et ne s'intitulait pas « *Par la grâce du Saint-Siège apostolique* », et que dans les soixante-douze paroisses de la ville de Venise, les curés étaient élus par le peuple. Il y avait une université à Padoue; beaucoup de Grecs y allaient faire leur éducation. Venise était alors fort déchue. Son armée ne comprenait plus que 7 à 8.000 hommes pour la plupart mercenaires étrangers, et la marine militaire une trentaine de bâtiments montés par 4 à 5.000 marins, et la marine marchande quatre à cinq cents navires. Le commerce était anéanti. L'on fabriquait toujours des glaces, des perles, des liqueurs; l'on travaillait encore les pierreries fines; mais le mouvement commercial ne cessait de décroître. En 1784, la banque avait été sur le point de faire faillite. Le petit négoce devenait de plus en plus la chose des Arméniens, des Suisses et des Juifs. Cependant, pour les soieries, Venise était néanmoins resté un centre important, et les chanvres du Padouan conservaient toujours leur réputation. La *Reine de l'Adriatique* avait perdu sa prospérité; il lui était cependant permis de se faire illusion. Grâce à son carnaval, elle était toujours le rendez-vous de nombreux étrangers. Les fêtes continuaient comme par le passé, soit pour les événements nationaux, soit pour les fréquentes nominations de magistrats, ou pour l'arrivée des princes. Les journaux littéraires qu'on publiait à Venise étaient fort estimés. La dépravation y était extrême, et c'est en vain que, pour la réprimer, différentes mesures avaient été prises contre le luxe. C'était inutile. La politique européenne ne voyait



Digitized by Google

plus dans la république du Saint-Marc qu'une proie convoitée. Les Turcs la laissaient en paix, sauf à courir sur quelques-uns de ses navires, et les Barbaresques exigeaient qu'on leur payât un tribut. Néanmoins, en 1784, une expédition avait eu lieu contre le bey de Tunis, et Sfax et Bizerte avaient été bombardés. Peu importait ; Venise était sur le point de mourir, et son dernier acte politique, en Europe, avait été en 1713, lorsqu'au Congrès d'Utrecht, elle avait proposé, mais inutilement, de former une confédération italienne, dont elle aurait eu la direction. Tout annonçait la fin de la république, qui jadis avait été la première puissance maritime. Dans les provinces de la terre ferme, les populations, fatiguées de la tyrannie des patriciens, manifestaient hautement leur mécontentement et désiraient un nouvel ordre de choses. A Venise même, le peuple murmurait ; le travail manquait et la cherté des vivres augmentait. Partout des idées nouvelles se faisaient jour. En 1788, l'on avait découvert des loges maçonniques à Venise, à Padoue, à Vérone, à Vienne. L'un des principaux chefs du parti novateur appartenait à l'ancienne famille Contarini. L'état vénitien était sur le point de finir.

La République de Gênes était aristocratique comme celle de Venise. La souveraineté résidait dans le grand Conseil des quatre cents nobles ; un sénat de douze membres avait l'administration ordinaire des affaires, et un doge le pouvoir exécutif. Cette République jouissait alors d'une grande prospérité ; son territoire produisait principalement du vin, des oranges, des olives et des cédrats. La ville de Gênes comptait 120.000 habitants ; l'industrie y florissait. Le travail de la soie occupait 20.000 ouvriers ; l'on y fabriquait des velours, des fleurs artificielles, des pâtes d'Italie, l'on y travaillait le marbre. Le mouvement commercial s'était considérablement développé. La France importait des vins, des étoffes, des bijoux ; le Piémont des soies brutes ; Naples et les

Digitized by Google

Romagnes des blés, des bois, du charbon ; la Toscane et la Lombardie du bétail ; l'Angleterre des draps ; l'Allemagne des toiles ; la Hollande des épices ; la Suède du cuivre ; la Russie des pelleteries ; l'Espagne de l'indigo, du sucre et de la cochenille. Les exportations étaient principalement représentées par les huiles, le savon, les pâtes alimentaires et les papiers. Si, au point de vue économique, Gênes était dans une bonne situation, sa puissance militaire n'existait pas. L'armée s'élevait de 3 à 4.000 hommes, et la marine militaire ne comptait plus que quatre galères et quelques barques armées en course. Le Catholicisme était la religion de la totalité des habitants, et y comptait un archevêché et cinq évêchés. La population du territoire gênois ne dépassait pas guère 600.000 habitants. La République ne vivait pas sans inquiétude et l'ambition de la maison de Savoie, qui ne possédait que le port de Nice, était pour elle une menace. Dans le voisinage de Gênes se trouvait la petite principauté de Monaco, qui avait à peine 6.000 habitants dont 1.300 pour Monaco, 4.000 pour Menton et 400 pour Roquebrune. Le prince de Monaco était placé sous le protectorat de la France et jouissait de la pairie.

Le duché de Parme avait, depuis 1748, pour souverain un Bourbon d'Espagne. Le duc régnant était alors le prince Ferdinand, qui avait succédé à son père Philippe en 1765. La population du duché ne dépassait guère 350.000 habitants. La ville de Parme en comptait 50.000, dont 3.000 Français. Les autres villes importantes étaient Plaisance, Guastalla, Busseto et Borgo san Donivo. Il y avait trois évêchés, deux universités, et à Parme il existait un collège exclusivement réservé à la noblesse ; le nombre des élèves s'élevait à 250, originaires de l'Italie, de la France, de l'Espagne et de l'Allemagne. L'armée était insignifiante et ne comptait que sept à huit cents hommes, dont le tiers était suisse. Le sol était fertile et

Digitized by Google

assez bien cultivé; il produisait des vins, du blé et offrait d'excellents pâturages. L'élève du ver à soie constituait la principale richesse du pays; les magnaneries étaient nombreuses, et il existait à Parme plusieurs filatures pour la soie, fort importantes. Un Français, Dutillot, avait été ministre et, sous son administration, un progrès réel avait été accompli; des routes avaient été percées, l'industrie encouragée, une bibliothèque et des écoles créées à Parme. Aussi, à la veille de la Révolution, cette ville était devenue comme l'Athènes de l'Italie centrale.

Le duché de Modène avait de 360 à 380.000 habitants. La capitale en comptait 30.000; Reggio 16 à 18.000. Le souverain du duché était Hercules III; en lui devait s'éteindre la descendance mâle de la vieille maison d'Este. Il avait depuis quelques années réuni à ses états la petite principauté de Massa dont il avait épousé la princesse héritière. Le duché produisait du blé, des vins; l'on y élevait des vers à soie, et Reggio fabriquait des toiles et des soieries. Ce petit état jouait un rôle bien effacé. Son armée s'élevait à peine à 12 ou 1.300 hommes dont la moitié se composait d'Allemands et de Suisses. Il y avait deux évêchés. Modène passait pour être un agréable séjour. Ses nombreuses fontaines étaient fort remarquées, et sa bibliothèque, qui comptait 40.000 volumes, jouissait d'une réputation méritée. Le duché de Modène était en quelque sorte inféodé à la maison d'Autriche. La petite principauté de Piombino, dont le souverain était un prince de Buoncompagno, formait un état minuscule, sous le protectorat du roi de Naples. Piombino était le siège d'un évêché. Une partie de l'île d'Elbe appartenait à cette principauté, Porto-Longone et son territoire, et le roi de Naples entretenait une garnison dans cette ville. La République de Lucques avait 120.000 habitants et sa capitale 28.000; elle était placée sous le protectorat du *saint empire*. L'agriculture y était florissante. Le sol produisait du blé, des vins, et

Digitized by Google

l'on élevait du bétail et des vers à soie. L'armée ne comprenait que 300 hommes, plus une milice à peu près illusoire. Le gouvernement était aristocratique. Le pouvoir exécutif appartenait au gonfalonier, et le pouvoir législatif aux nobles, au nombre de 250, divisés en deux congrégations, qui chaque année se remplaçaient alternativement. Il existait à Lucques une sorte de socialisme d'état. Le commerce du blé se faisait pour le compte de la République, qui possédait toutes les boulangeries et vendait elle-même le pain, à un prix déterminé et fixe, qui ne pouvait varier. L'on remarquait que sur le territoire lucquois la misère était à peu près inconnue.

Le grand duché de Toscane était également prospère; sa population s'élevait de 12 à 1.300.000 habitants : Florence en avait 75.000; Pise 25.000; Sienne 25.000; Livourne 45.000, dont le tiers juif. Le grand duc possédait une partie de l'île d'Elbe. Il y avait trois archevêchés et treize évêchés et trois universités, à Florence, à Pise, à Sienne. L'armée s'élevait à environ 6.000 hommes, et la marine ne comptait que trois frégates et quelques bâtiments inférieurs. Les équipages étaient formés par les chevaliers de Saint-Étienne, dont l'origine remontait au XVIe siècle. Ces chevaliers, au nombre de six à sept cents, pouvaient se marier; ils portaient le cordon rouge, une croix en or avec la figure de saint Étienne. Quand ils n'étaient pas embarqués, l'État devait leur fournir le logement, la chandelle, le sel et le bois de chauffage. La Toscane était fertile et bien cultivée. Néanmoins l'insuffisance des pâturages se faisait sentir, et souvent l'on manquait du bétail nécessaire. Les principales productions étaient les vins, le blé, les oranges et les olives. Il existait des carrières de marbre, des usines d'alun, de fer, d'acier et même d'argent. Le gouvernement des grands ducs était éclairé et, depuis plusieurs années, de nombreuses réformes avaient été accomplies. Des marais avaient été desséchés, des pri-

Digitized by Google

vilèges et des monopoles supprimés, et une législation uniforme donnée au grand duché. Les impôts étaient légers, la vie matérielle facile et, du reste, vu la modicité des fortunes privées, le luxe était encore presque inconnu. Gorani nous en donne la preuve dans la description qu'il nous fait des réceptions du gouverneur de Sienne. La salle avait une cheminée sans feu. L'on s'asseyait autour d'une table, sous laquelle était un brasier, et chacun tenait sur les genoux une chaufferette pour se réchauffer les mains. L'éclairage consistait en une lampe d'argent à deux lumignons. En somme, la Toscane était tranquille et se trouvait heureuse sous ses grands ducs. C'était l'un des pays de l'Europe où le besoin d'une Révolution se faisait le moins sentir. En 1737, la famille des Médicis s'était éteinte, et les ducs de Lorraine lui avaient succédé. Le grand duc régnant, Léopold, était monté sur le trône en 1765; il devait gouverner la Toscane jusqu'en 1790, époque à laquelle il fut appelé à succéder à son frère, l'empereur d'Allemagne, Joseph II.

Les États de l'Église avaient, en Italie, à peu de choses près, la même superficie qu'avant les événements de 1859. Leur population pouvait s'élever à 2.500.000 habitants. Rome en avait près de 150.000 et comptait quatre-vingt-douze paroisses. Les États de l'Église étaient divisés en douze provinces : la campagne de Rome, le patrimoine de Saint-Pierre, le duché de Castro, l'Orviétan, la Sabine, le Pérousin, l'Ombrie, la Marche d'Ancône, le duché d'Urbin, le Ferrarais, le Bolonais, la Romagne. La situation économique était mauvaise dans les États du Saint-Siège. L'industrie était à peu près nulle et, à part Bologne, qui fabriquait des soieries, et Ancône dont le port avait des relations de commerce avec les Grecs, et où les Juifs formaient une colonie, l'activité était absente de la plupart des villes. Les communications n'existaient qu'à l'état d'exception, et le sol était loin d'être cultivé comme il devait l'être. Le

Digitized by Google

pays produisait néanmoins des vins généralement fort estimés. Le gouvernement pontifical montrait quelques velléités pour relever l'agriculture. C'est ainsi qu'il faisait achever le canal Sisto et s'occupait d'assainir les marais Pontins; mais ses efforts étaient inutiles. Rome était le séjour d'une noblesse nombreuse, descendant en partie des familles papales, peu fortunée et oisive. Le peuple vivait facilement, les aumônes étaient abondantes et l'on distribuait journellement des soupes à la porte des couvents. Le clergé formait un personnel important; il y avait cinq archevêchés et cinquante-neuf évêchés et quatre universités à Rome, à Ferrare, à Bologne et à Pérouse. L'université de Bologne, si célèbre au moyen âge, jouissait toujours d'une grande réputation. L'armée pontificale ne comptait que 6 à 7,000 hommes, et la marine cinq ou six galères. La garnison de Rome se composait de la Garde corse; la Garde noble, la Garde suisse et la compagnie des chevau-légers formaient la garde personnelle du Souverain Pontife. Il existait, en outre, dans la plupart des villes, des milices bourgeoises. Bologne jouissait de privilèges assez étendus. C'était en quelque sorte une république placée sous le protectorat du Saint-Siège. Un gonfalonier y exerçait le pouvoir exécutif et un sénat de cinquante nobles le pouvoir législatif. Sur les frontières de La Romagne, se trouvait la petite république aristocratique de Saint-Marin, qui était gouvernée par deux *capitaines* et un grand conseil. Son territoire n'a pas varié. Elle était sous le protectorat du Saint-Siège. Le revenu des États de l'Église ne dépassait guère vingt millions de livres. Le Pape était alors Pie VI, qui avait été élu en 1775. Le gouvernement pontifical possédait, dans le royaume de Naples, les petites principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo, et en France le comtat Venaissin, peuplé d'environ cent mille habitants. Avignon, la capitale, en avait 25.000 et était le siège d'un archevêché et d'une université. Les autres villes princi-

Digitized by Google

pales étaient : Carpentras, Cavaillon et Vaison, toutes les trois siège d'un évêché.

Le royaume de Naples, avec la Sicile, comptait à peine 7.000.000 d'habitants. La capitale était une grande ville de 250.000 habitants où l'on déployait un grand luxe et où les fêtes se succédaient les unes aux autres. La mascarade, qui avait eu lieu en 1778 pour représenter l'entrée du sultan à la Mecque, était restée légendaire. Jusqu'au traité de Vienne (1735), la famille de la Trémouille n'avait pas cessé de revendiquer la couronne de Naples ; à partir de cette époque, les Bourbons régnaient dans ce royaume; mais ils n'avaient pas su y implanter leur dynastie qui, pour les Napolitains, était restée étrangère. Le roi Ferdinand IV occupait le trône depuis 1759 ; il avait épousé une archiduchesse de la maison d'Autriche, Marie-Caroline. Pendant sa minorité, le ministre Tanucci, qui avait exercé la régence, avait voulu opérer des réformes, et il avait touché à bien des choses, sans obtenir des résultats bien durables. A Naples, comme dans la Sicile, la situation n'était pas brillante. Les abus pullulaient en quelque sorte. Le clergé, beaucoup trop nombreux, comptait 21 archevêchés, 116 évêchés, et plus de 100.000 prêtres, moines et religieux. La noblesse, composée de soixante princes, d'une centaine de ducs, d'une centaine de marquis, de soixante-dix comtes et d'un millier de barons, jouissait de nombreux privilèges. La féodalité existait comme par le passé. La législation manquait d'unité, et les coutumes les plus disparates régissaient souvent la même province, la même ville. L'administration était défectueuse, la sécurité n'existait pas et le brigandage infestait les Abruzzes, les Calabres, la Pouille, la Sicile et même les environs de Naples. L'agriculture était fort négligée, quoique le pays fût fertile. Le pays produisait du blé, des vins, des fruits, surtout des oranges. L'on élevait des moutons et des vers à soie. Tarente était le siège d'un marché pour les laines.

Digitized by Google

L'industrie et le commerce n'existaient pas pour ainsi dire, si bien que les exportations qui, pourtant, se réduisaient à peu de choses, étaient faites par des marchands étrangers. L'instruction était à peu près nulle et les universités de Naples et de Salerne en étaient restées à la vieille scholastique. Cependant, depuis peu, plusieurs académies avaient été fondées, entre autres, celle d'Herculanum, pour diriger les fouilles de cette ville, qui avait été retrouvée en 1714; Pompéï ne l'avait été qu'en 1755. La Sicile qui, au XIIe siècle avait compté plus de 2.700.000 habitants, n'en avait que 1.500.000, et toute l'industrie consistait en quelques fabriques de gants à Palerme. L'armée comprenait 35.000 hommes dont 9.000 Suisses; la marine militaire en était réduite à quatre frégates et quelques galères. Les présides, situés sur la côte de Toscane, et dont la capitale était la petite ville d'Orbitello, étaient une possession napolitaine. En résumé, le royaume de Naples n'avait aucune puissance politique ou militaire; il était à la merci du premier envahisseur. Le mécontentement s'affirmait contre les Bourbons, et les loges maçonniques, qui étaient assez nombreuses dans les villes, commençaient à créer une agitation parmi une partie de la population.

L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem subsistait toujours sous le nom d'ordre de Malte; il possédait l'île de ce nom avec celle de Gozzo dont la population dépassait 50.000 habitants. L'ordre était toujours divisé en trois classes, chevaliers, chapelains et servants, et comprenait huit langues: France, Auvergne, Provence, Castille, Aragon, Portugal, Allemagne, Italie. L'on ne comptait plus que 2.000 chevaliers dont 800 Français et 400 Espagnols; les commanderies étaient au nombre de 750 dont 218 en France. La marine de l'ordre, naguère si redoutable, se réduisait à quelques frégates et à quelques galères. Les chevaliers qui étaient à Malte menaient une vie assez inoccupée. Ils montaient la garde sur leurs remparts et,

Digitized by Google

pour employer leurs loisirs, s'en allaient souvent se livrer à la pêche, sur les rivages ou dans le voisinage de leurs îles. L'ordre se mourait de lui-même, et le nombre des cadets de noblesse qui voulaient y entrer devenait de plus en plus astreint. Le grand maître était alors Emmanuel de Rohan, qui avait été élu en 1775.

Le Portugal était alors bien effacé ; sa population n'atteignait pas trois millions d'habitants. Lisbonne, la capitale, en avait 200.000 ; Porto 50.000 ; Coimbre, le siège de la seule université du royaume, 12.000. La maison de Bragance occupait le trône depuis 1640. La reine Maria Ire, veuve depuis 1786, de son époux Pierre Ier, régnait alors ; son gouvernement était néfaste. Le royaume était divisé en six provinces. L'armée s'élevait à 25.000 hommes, et les milices pouvaient en fournir à peu près autant. La marine militaire était réduite à treize vaisseaux, quinze frégates, et à un certain nombre de bâtiments inférieurs. Les équipages laissaient fort à désirer comme instruction. Le Catholicisme était la religion d'état et comptait un patriarcat, celui de Lisbonne, deux archevêchés et dix évêchés. Le sol était fertile et produisait principalement des vins et des fruits, surtout des oranges. Les salines étaient nombreuses et le bétail assez estimé. Néanmoins, l'industrie était nulle et le commerce insignifiant. Depuis le traité de Méthuen, le Portugal n'était plus qu'une dépendance politique et économique de l'Angleterre. Avec la Turquie c'était le pays le plus arriéré de l'Europe. Les routes n'existaient pas, et il n'y avait qu'un chemin carrossable, celui de Lisbonne à Cintra. La monarchie portugaise possédait encore des colonies importantes : 1° En Asie, Goa et Diu, dans l'Inde ; Macao, en Chine ; 2° en Afrique, Madère ; les Açores, les îles du cap Vert ; Cachéo, dans la Sénégambie ; les îles de Saint-Thomas en d'Annobon, dans le golfe de Guinée ; le Benguéla et l'Angola sur la côte occidentale d'Afrique ; la capitainerie

Digitized by Google

générale du Mozambique, sur la côte orientale ; 3° en Amérique, le Brésil, encore peu habité, dont la population ne s'élevait qu'à 2.500.000, habitants dont 500.000 blancs, 1.000.000 de mulâtres et de métis, 1.000.000 de nègres ; 4° en Océanie, une partie de l'île de Timor. En 1769, le Portugal avait perdu sa dernière possession au Maroc, la place de Mazagan.

Sur l'un des versants des Pyrénées se trouvait la petite République d'Andorre, qui subsiste toujours et dont le territoire n'a pas varié comme superficie. Elle était, ainsi que de nos jours, divisée en six paroisses et placée sous le double protectorat de la France et de l'évêque d'Urgel. Les rois de France, en qualité d'héritiers des comtes de Foix, y levaient tous les deux ans un tribut de 1.920 livres, et nommaient l'un des deux viguiers, chargés de rendre la justice. La population de l'Andorre était estimée à 5 à 6.000 âmes. Cet état minuscule, dont l'origine remonte à Louis le Débonnaire, vivait dans l'obscurité. Son gouvernement composé d'un syndic, de deux viguiers et d'un conseil de vingt-quatre consuls, fonctionnait d'une façon toute patriarcale.

La Turquie était, comme de nos jours, la partie la moins connue de l'Europe ; depuis, ses frontières ont bien varié ; à cette époque, elle comprenait tous les territoires qu'elle possédait avant la guerre de 1877, et de plus la Bessarabie et le royaume actuel de la Grèce. La Serbie était une province immédiate ; ce fut seulement en 1812, que les Serbes se soulevèrent et parvinrent à reconquérir une demi-indépendance. La Moldavie et la Valachie, gouvernées par des hospodars, la plupart du temps, des Grecs du Phanar, étaient tributaires. L'on n'avait que des données très vagues sur la population de la Turquie ; on l'évaluait à huit ou dix millions d'habitants. L'on en donnait 5 à 600.000 à Constantinople ; 60.000 à Salonique ; 120.000 à Andrinople ; 20.000 à Larissa ; 60.000 à Sofia ; 15.000 à

Digitized by Google

Gallipoli, à Varna et à Candie ; 50.000 à Buckarest ; 25.000 à Iassy ; 14.000 à Athènes, qui portait le nom de Sétines. L'intérieur du pays était presque ignoré. La région qui correspondait à l'ancienne Macédoine était appelée *Comé-nolitari*, la Grèce centrale, la Livadie, le Péloponèse, la Morée. Non loin des ruines de Sparte, dans les montagnes du Taygète, les Maïnotes s'étaient rendus à peu près indépendants. Il en était de même des Souliotes dans l'Albanie. La puissance militaire de la Turquie avait cessé d'être redoutable. L'armée comptait néanmoins 150.000 hommes, mais mal exercés, et la marine de guerre 60 vaisseaux ou frégates, sans parler des bâtiments inférieurs. Le commerce du Levant était considérable, et la France, grâce à la politique de Mr de Vergennes, y avait la prépondérance. Ainsi que de nos jours, la population de l'empire ottoman était disparate; mais l'on était mal renseigné à son sujet. Si l'on savait que les Musulmans ne formaient qu'une minorité en Europe, l'on croyait que la plupart des Chrétiens, à part les Arméniens, étaient de race grecque. L'on se figurait que les Bulgares ne constituaient qu'un groupe insignifiant, et que la Moldavie et la Valachie n'avaient aucune importance. L'Église grecque avait, comme de nos jours, pour chef, le patriarche de Constantinople. Ce dignitaire vivait assez pauvrement n'ayant que 40.000 écus de revenu et, dans sa ville patriarcale, l'on ne comptait qu'une vingtaine de paroisses. De sa juridiction dépendaient trois patriarches, ceux d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie, quatre-vingts métropolitains, vingt et quelques archevêques et quatre-vingts évêques. La population grecque n'était plus ce qu'elle était. Des idées nouvelles commençaient à se répandre parmi elles, et un véritable réveil se produisait. Les Kleptes commençaient à descendre dans la plaine. L'expédition du comte Orloff, l'incendie de la flotte ottomane à Tchesmen avaient eu un grand retentissement. Dans le courant du XVIIIe siècle, la ville grecque de

Digitized by Google

Cydonie, sur le littoral de l'Asie mineure, formait un état quasi-indépendant sous la suzeraineté de la Porte, et avait ouvert un nouvel horizon[1]. En Occident, le fameux *voyage du jeune* Anacharsis avait mis la Grèce à l'ordre du jour. Les Grecs le savaient, et ils songeaient à reconquérir leur nationalité.

La Turquie formait un empire, qui s'étendait à la fois en Europe, en Asie, en Afrique. Elle possédait en Asie : 1° La Turquie d'Asie, qui avait la même superficie qu'avant la guerre de 1877. On donnait à cette région dix à douze millions d'habitants. Damas en avait 150.000 ; Alep, alors une cité florissante, plus de 200.000 ; Jérusalem 15 à 16.000. Cette dernière ville était pour ainsi dire oubliée, et bien peu nombreux étaient les pèlerins qui venaient la visiter. Le patriarcat latin n'avait pas encore été rétabli. Dans le Liban, se trouvaient les Maronites, toujours aussi dévoués à la France. En Arabie, l'Hedjaz, une partie de l'Yemen, et le pays d'Elcatif dans le golfe Persique. La Mecque et Médire étaient gouvernées par des Chérifs, qui reconnaissaient la suprématie de la Porte. 2° En Afrique, l'Égypte, les régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli, la place de Souakim, en Nubie. L'Égypte, gouvernée par les Mamelucks, payait tribut à la Porte et, en fait, était indépendante. Il en était de même du dey d'Alger, des beys de Tunis et de Tripoli, pour qui la suzeraineté du sultan était à peu près nominale et consistait principalement dans une suprématie religieuse.

La Turquie était entrée dans la période de la décadence. En 1774, la Russie lui avait imposé le traité de Kaïnadji qui, entre autres concessions, lui donnait le droit de remontrance en faveur de l'Église grecque, et, en 1784, elle s'était emparée de la Crimée, dont le Khan avait été

[1] La colonie de Cydonie subsista jusqu'en 1822, époque à laquelle elle fut détruite par les Turcs. Au XVIIIe siècle, elle comptait 30 à 40.000 âmes.

Digitized by Google

jusqu'alors vassal de la Porte. Elle avait déclaré la guerre à la Turquie en 1787 et, en 1789, elle allait se faire céder la Bessarabie. En Asie, le pacha de Bagdad s'était rendu indépendant, et en Syrie, à Saint-Jean d'Acre, le cheick Taher avait fondé une principauté et repoussait la suprématie de Constantinople. En Albanie, le pacha de Scutari avait levé le drapeau de la révolte, et Ali de Tébélen, le pacha de Janina, jetait les fondements de sa puissance. L'empire était en pleine décomposition. Le Sultan Abdul-Hamid, qui avait succédé, en 1774, à son frère Mustapha, avait bien fini par faire reconnaître son autorité par plusieurs de ses feudataires; mais il était impuissant. Son prestige religieux commençait à être atteint. En 1749, une nouvelle secte, celle des Wahabites, avait paru dans les déserts de l'Arabie, soumis à sa domination, le Nedjed, l'Yémen, une partie du littoral du golfe Persique, et elle tenait en quelque sorte assiégées les villes de la Mecque et de Médine. Le pèlerinage était devenu presque impossible. Abdul-Hamid ne pouvait rien faire. La guerre qu'il soutenait contre la Russie, et qui était sur le point de se terminer par la perte de Bessarabie, allait précipiter la fin de ses jours. Il ne put survivre à la honte de ce traité et mourut en 1789. Son successeur fut Sélim III. L'on pouvait dire que l'existence de l'empire ottoman était menacée et que sa chute était prochaine. Sans la Révolution, qui bouleversa l'Europe, les Turcs auraient probablement été rejetés en Asie, au commencement de notre siècle.

Entre l'Autriche et la Turquie se trouvaient deux petits états, le Monténégro et la république de Raguse. Le Monténégro, dont l'origine remonte à la fin du XIVe siècle, pendant longtemps, n'avait été qu'un repaire de brigands, repoussant la domination ottomane. Le chef de ce petit peuple, qui ne comptait alors que 50 à 60.000 âmes, était l'évêque. Depuis quelques années, les Monténégrins, jusqu'alors restés barbares, commençaient à se civiliser,

Digitized by Google

et leur évêque-souverain, Pierre Ier, qui régnait depuis 1782, accomplissait des réformes importantes. Ce fut lui qui donna au pays une organisation, et l'on peut dire qu'il a en quelque sorte créé l'existence politique de son peuple. Le Monténégro était, depuis le commencement du siècle, l'allié de la Russie. Quant à la petite république de Raguse, elle ne comptait que 40.000 habitants, et sa capitale qui, au XVIe siècle, en avait eu plus de 30.000, n'en avait plus que 10.000. Son commerce, naguère si florissant, était en grande partie anéanti. Sa marine marchande comptait néanmoins près de deux cents bâtiments au long cours. Raguse avait conservé sa vieille constitution aristocratique et l'usage du latin comme langue officielle. Elle était gouvernée par un doge et un sénat ; le doge jouissait du privilège d'être inscrit sur le livre d'or de Venise. La fête de saint Blaise, le patron de la République, était toujours célébrée avec le même apparat que par le passé. Mais peu importait, la République de Raguse était un état qui se mourait.

Telle était l'Europe à la veille de la Révolution, et l'on voit qu'elle était loin de former une *république chrétienne*, comme certains ont voulu le prétendre. Le premier partage de la Pologne, qui avait eu lieu en 1772, avait ouvert un champ à de nouveaux appétits et à de nouvelles ambitions. Par la force des choses, des changements devaient se produire. Les événements se sont accomplis. L'ancien monde a été rompu, bouleversé et, pendant vingt ans, des états ont surgi, disparu et se sont succédés les uns aux autres, comme dans un conte des *Mille et une nuits*. Après une lutte effroyable qui a ensanglanté le monde civilisé, pendant un quart de siècle, le congrès de Vienne a substitué une nouvelle carte à l'ancienne. Mais comme il n'a agi la plupart du temps que guidé par son égoïsme et ses rancunes, souvent foulé aux pieds les droits les plus sacrés, il a, malgré le nom de « légitimité »

Digitized by Google

dont il aimait à se parer, accompli une véritable *curée*, et donné le spectacle d'une comédie aussi infâme que burlesque. Son œuvre ne pouvait pas durer, et actuellement l'Europe diffère complètement de l'Europe le lendemain de 1815. Sa situation n'est et ne peut être définitive, et le xx^e siècle verra se former une nouvelle carte, non sans avoir traversé des crises, des luttes, aussi nombreuses que sanglantes.

Ce n'est pas sans inquiétude que l'on interroge l'avenir. Il est bien certain que l'hégémonie militaire que s'est attribuée l'Allemagne ne durera pas et que le siècle prochain verra la Russie déborder sur l'Europe centrale Cet empire, qui compte plus de 115.000.000 d'hommes, étouffe dans son vaste territoire et sent le besoin de s'aggrandir. A lui appartiendra la suprématie. Mais quel sera le rôle de la France qui, depuis deux cents ans, a oublié sa politique nationale, pour porter son activité à Versailles, puis à Paris, et a sans cesse poursuivi un but irréalisable, la reconstitution de l'ancienne Gaule. En s'épuisant dans des efforts à la fois énergiques et stériles, elle a vécu dans l'ignorance du reste de monde et a négligé d'y porter des essaims destinés à répandre son influence et son commerce. Cette question donne à réfléchir, et il faut que les générations qui s'élèvent et remplaceront la nôtre sachent bien que le xx^e siècle sera décisif pour l'avenir de notre pays. Dans cette période de cent ans, les événements décideront si la France restera ce qu'elle doit être, une puissance de premier ordre, ou un état sans importance, s'agitant sur lui-même, ne comptant plus dans la destinée des peuples et n'ayant plus pour se consoler de sa décadence que le souvenir de ses grandeurs passées.

H. Castonnet des Fosses.

Digitized by Google

# LA GUERRE

ENTRE

# LOUIS XIII ET MARIE DE MÉDICIS

(1619-1620)

*(suite)*[1]

## CHAPITRE VI

### LA MARCHE DE L'ARMÉE ROYALE DE LA FLÈCHE AUX PONTS-DE-CÉ PRÉLUDE DE LA RÉCONCILIATION FINALE

Entrée de Louis XIII à La Flèche ; ses mesures pour la protection de ses derrières et l'occupation des cours d'eau de l'Anjou. — Soumission du Lude et de Durtal, de Sainte-Suzanne et de Château-Gontier. — Louis XIII emprunte à Duplessis-Mornay le passage et l'artillerie du château de Saumur; réserves de Duplessis-Mornay. — Le maréchal de Praslin nettoye le bassin de la Loire de Saumur aux Ponts-de-Cé. — A La Flèche, délibération sur l'attaque d'Angers ou des Ponts-de-Cé ; Condé opine pour les Pont-de-Cé ; décision conforme de Louis XIII. — Convenances de l'adjonction du Père de Bérulle à l'ambassade de l'archevêque de Sens ; objections et obstacles ; résistance de Bérulle ; son voyage occulte ; sa sainte préparation à sa mission diplomatique. — Discussion au conseil de la reine-mère, sur le personnel à admettre aux conférences avec l'ambassade du nonce; moyen-terme adopté dans l'admission des Soissons. — Rejet de l'armistice demandé au roi par Blainville. — Marie de Médicis consent à revenir au Louvre avec Luynes, sauf l'octroi pour son parti d'une amnistie générale. — Dédoublement de l'ambassade du nonce. — Démarche infructueuse au Mans de l'archevêque de Sens et du Père de Bérulle ; inflexibilité de Condé ; intransigeance honorable de Marie de Médicis. — Voyage à La Flèche de l'archevêque de Sens, de Bérulle et de Bellegarde ; accord entre eux et Louis XIII, traversé par l'artifice hostile de Condé ; signature tardive de Marie de Médicis. — Voyage, itinéraire et échelonnement des quartiers de l'armée royale de La Flèche à Trélazé. — Au Verger, Louis XIII rompt l'attaque de la cavalerie de la reine-

[1] Voir les livraisons de juillet-août, septembre-octobre, novembre-décembre 1888 ; janvier-février, mars-avril, septembre-octobre, novembre-décembre 1890 ; juillet-août, septembre-octobre 1891 ; novembre-décembre 1892 ; janvier-février, mars-avril 1893.



Digitized by Google

mère. — Arrestation de Sardini. — Affolement causé dans la population angevine par l'évacuation de La Flèche. — A l'occasion de cet événement, au Logis-Barrault seconde délibération sur le maintien à Angers du quartier général de la révolte. — Duplessis Mornay déduit son alternative : *aut clementiam regis subeundam aut iram fugiendam.* — Rohan et Mayenne optent pour l'émigration sur Bordeaux. — Rodomontade d'un gentilhomme innomé. — Épernon et Vendôme se prononcent pour Angers. — Richelieu fait prévaloir ce dernier système ; ses calculs récents taxés de trahison ; sa justification.

A peine la garnison de Marie de Médicis avait-elle déserté La Flèche, que l'armée royale, le 4 août, par la route de La Suze, y entrait librement : à savoir Condé en avant-garde et à sa suite Louis XIII, qui, pour la première fois depuis son entrée en campagne, arborait là, comme par un surcroît d'hommage dû aux cendres paternelles, après l'héréditaire panache blanc des tranchées du plateau de Saint-Gilles la cornette blanche. Et vite, à l'ombre et comme sous les inspirations émanant du mausolée par là si filialement honoré dans sa prompte délivance, Louis XIII, avant d'entamer l'Anjou, et tout en assurant derrière lui pour la dernière fois ses conquêtes de la veille, prépara sa marche du lendemain. A cet effet, au premier point de vue il avait d'abord, au cœur de la Champagne, à Rethel, entretenu l'ancienne concentration militaire. Puis, dans les mêmes calculs, passant de là à une autre extrémité de sa capitale tranquillisée, à travers la Normandie encore atterrée du prestige de sa victoire originaire, il avait reversé de Picardie en Bretagne, en vue d'une plus immédiate protection de ses derrières, les recrues les plus septentrionales ; et de là se reportant au centre du Perche, il avait renforcé Châteaudun. Au second point de vue, en plein Maine, et déjà à l'entrée de l'Anjou poursuivant les sollicitudes que dès l'entrée au Mans nous l'avons vu si allègrement embrasser, et tout en prescrivant d'avance à son armée la concentration générale à trois

Digitized by Google

lieues d'Angers, il enleva vite à Marie de Médicis pour les retourner contre elle les postes garnissant les cours d'eau de son apanage, et qui, une fois dépourvus de la protection centrale de La Flèche, ne pouvaient plus tenir pour elle. D'abord, pour s'affermir sur le bassin du Loir, il envoya occuper, en amont et en aval de La Flèche, le Lude et Durtal. Passant de là vers sa droite au bassin de la Sarthe, il envoya sommer dans Sablé le fils du maréchal de Bois-dauphin, marquis du même nom qui, pour une soumission conforme au commandement paternel, n'attendait que ce signal. Sur le bassin de la Mayenne, et sous le double bénéfice de la résistance de La Varenne au poste intermédiaire de Sainte-Suzanne et de l'occupation en aval du poste de Saint-Mars-la-Jaille avec l'escouade volante de Du Coudray, un détachement de l'armée royale entrait à Château-Gontier par la porte septentrionale de Thrée en repoussant vers Angers la garnison de la reine-mère par la porte opposée, qui se referma de suite sur l'approche tardive d'un détachement de secours ; si bien que le gouverneur La Mothe-Ferchaud n'eut plus qu'à suivre le courant indiqué déjà vers la clémence royale par ses devanciers de la Normandie, du Perche et du Maine.

En poursuivant autour de lui l'assujettissement de cette ligne de citadelles qui protégeaient les cours d'eau de l'apanage maternel, et en passant à sa gauche, Louis XIII ne pouvait négliger sur le bassin de la Loire le poste essentiel de Saumur. Mais là il avait affaire à un gouverneur qui, dans l'autonomie en même temps que dans la sincérité de son royalisme, entre les deux camps de la guerre civile avait jusqu'ici dérobé toute prise à l'accaparement exclusif des stratégies adverses. Aussi, d'un côté Louis XIII, à la vérité, songeait-il peut-être dès lors à déposséder de cette place de sûreté au début de l'imminente guerre de religion en la personne de Duplessis-Mornay tout le protestantisme méridional. Mais, d'autre part, il y avait pour lors à ména-

Digitized by Google

ger dans le gouverneur de Saumur un homme d'où dépendait en grande partie la perméabilité fluviale de l'Anjou. Aussi Louis XIII ne voulait-il pas trop vite enfreindre l'inviolabilité légale d'une citadelle que Duplessis-Mornay d'ailleurs venait de soustraire aux appropriations du duc de Rohan, et où la diplomatie de Luynes, de Richelieu et du nonce trouvait une si hospitalière assistance. Il avait donc seulement, à la date des 30 juillet et 3 août, prié Duplessis-Mornay de lui réquisitionner dans son gouvernement et de lui tenir en réserve tous les bacs de la Loire en vue du transport aux Ponts-de-Cé de quatorze canons qui descendaient d'Orléans et auxquels s'adjoindrait chemin faisant, sauf réintégration ultérieure, toute l'artillerie du château de Saumur. Certes, un dégarnissement même provisoire de l'arsenal de sa citadelle, en vue d'une attaque immédiate de l'apanage de Marie de Médicis, démentait chez Duplessis-Mornay la persévérance d'une expectative militaire, il est vrai par ailleurs bien rudement éprouvée. Car il y avait près de deux semaines qu'un éclaireur de la reine-mère, La Perraudière, expédié d'Angers vers Saumur par la levée de la Loire, campait là insolemment à une lieue de lui. Mais pour le débusquer de ce poste de provocation il eût fallu que Duplessis-Mornay se départît vis-à-vis de la reine-mère de sa stricte attitude d'une surveillance modératrice, et cela par une démarche offensive. Or c'est cette évolution-là même dont il s'interdisait soigneusement l'initiative en sollicitant là-dessus du roi, pour le dégagement de sa responsabilité, des ordres formels. Et de la part du roi pour l'instant il ne s'agissait à son égard que d'une requête officieuse en vue de la mise en disponibilité de son matériel de guerre. Aussi lorsque, à l'appui des sollicitations royales, arrivèrent à Saumur, le 5 août, le maréchal de camp Lestelle avec Prévot, commissaire d'artillerie, l'ombrageux gouverneur, en leur montrant dans son arsenal ses deux seuls canons transportables, ne déclara s'en dessaisir

Digitized by Google

qu'avec l'articulation de ses réserves, en ne voulant d'ailleurs, pour la sauvegarde des immunités qu'il leur rappelait en invoquant l'édit de Nantes, d'autre sûreté que la parole royale. Après tout, même à l'heure où elle s'exprimait avec une si libre franchise, la déférence de Duplessis-Mornay à des désirs interprétés par lui comme des ordres, recevait son dédommagement. Il y gagnait pour sa banlieue l'affranchissement des insultes de La Perraudière, qui désormais n'eut plus qu'à se replier vite sur Angers avant de se voir pris entre deux feux. Car avec un fort détachement de quatre mille fantassins et de quatre cents chevaux se partageant dès Saumur entre les deux rives de la Loire, Praslin, une fois muni des canons de Duplessis-Mornay ajoutés à ceux qui descendaient d'Orléans, les escortait en aval jusqu'aux Ponts-de-Cé pour y couper Marie de Médicis d'avec ses assistances méridionales.

Les Ponts-de-Cé étaient en effet le nœud gordien du parti de la reine-mère. Car depuis son resserrement entre Saumur et Nantes, sur la rive droite de la Loire, Marie de Médicis ne communiquait plus que par les Ponts-de-Cé avec les ducs d'Épernon et de Mayenne. Aussi est-ce aux Ponts-de-Cé qu'elle devait, ce semble, essuyer le coup de grâce. Mais d'autre part Angers renfermait avec la reine-mère tout son état-major. Aussi, une fois parvenu en face du dernier terme de sa campagne, Louis XIII se demanda s'il n'y devait pas plutôt, après avoir détaché seulement Praslin vers les Ponts-de-Cé, viser finalement avec le gros de ses forces le siège même de la révolte. Ajoutons que l'impulsion de la victoire n'avait pas précipité vers l'Anjou Louis XIII plus vite que ne l'y avait attiré l'amour filial. C'est cet amour filial qui lui avait dicté à l'adresse de sa mère les ménagements de la Déclaration de Mortagne, agissant en cela concurremment aux démarches de la diplomatie du nonce. Il est vrai que cette diplomatie, comme nous l'allons voir,

Digitized by Google

venait d'échouer au Mans vis-à-vis de Louis XIII, ou plutôt vis-à-vis de Condé, en la personne de l'archevêque de Sens et du Père de Bérulle. Mais Louis XIII espérait qu'à sa seule apparition sous les murs d'Angers, et avant le premier coup de canon tiré contre le chef-lieu de l'apanage maternel, il y aurait pour lui la revanche définitive de cette dernière rupture du Mans ajoutée à celles d'Orléans et de Tours. Il espérait que celle qui, ce semble, à Angers n'attendait plus pour répondre à ses avances que la double persuasion de la tendresse et de la victoire, enfin lui ouvrirait largement ses deux bras désarmés. A première vue il le pouvait surtout espérer grâce au retour rassurant de l'ambassade angevine réexpédiée, comme nous le verrons encore, d'Angers sur La Flèche. Mais ce que nous ne reverrons que trop entre cette ambassade et Louis XIII, c'est toujours l'interposition de Condé, et à travers Condé Marie de Médicis ne pouvait jamais paraître assez mûre pour une réconciliation définitive; et dès lors le choix entre Angers et les Ponts-de-Cé n'était plus qu'une question de stratégie ressortant des délibérations d'un conseil de guerre.

Il y eut donc à La Flèche, le 5 août, un conseil de guerre où s'agita avec les seuls ministres la grave question du siège d'Angers. Dans le sens négatif Condé, qui, au fond, redoutait plus qu'il ne l'avouait l'aimantation de Louis XIII vers l'asile maternel, représenta fortement à Louis XIII le danger d'attaquer une place qui, depuis la soumission de la Normandie et du Maine, venait de recueillir en sa large enceinte, baignée de si nombreux cours d'eau, toutes les forces septentrionales du parti de la reine-mère, à savoir, en en déduisant la garnison des Ponts-de-Cé, huit mille hommes de pied et douze cents chevaux à opposer à une armée assiégeante comptant seulement, en défalquant le détachement de Praslin lancé vers Saumur, seize mille fantassins et douze cents chevaux. Un échec devant les portes d'Angers, ajoutait-on, c'était finalement, avec l'obli-

Digitized by Google

tération du prestige inauguré sous les citadelles de Rouen et de Caen, la ruine de la cause royale. Et ici dans ce sens Henri de Bourbon plaçait une nouvelle leçon d'histoire, avec tout ce que sa race professait de dégagement dans l'évocation de ses périodiques révoltes. En remontant dans le souvenir de nos querelles intestines jusqu'à la troisième guerre de religion, et en y empruntant tour à tour le point de vue des deux causes adverses, il rappelait ce que les deux entreprises successives des deux sièges de Poitiers et de Saint-Jean-d'Angely avaient eu réciproquement de funeste. Car tour à tour Louis de Bourbon avait dû lever le siège de Poitiers pour aller essuyer avec Coligny le désastre de Montcontour ; et à l'inverse le vainqueur de Moncontour et de Jarnac avait, sous les remparts inutilement forcés de Saint-Jean-d'Angely, échangé le fruit des deux victoires auxquelles s'est attaché le nom d'Henri de Valois contre le triste couronnement de la paix boiteuse et mal assise. « Et si », ajoutait là-dessus Condé, « Votre Majesté ne veut s'approcher des murs d'Angers que pour y écraser d'un coup dans son quartier général l'insurrection septentrionale, elle peut l'attirer toute aux Ponts-de-Cé pour l'y vaincre plus sûrement en rase campagne. »

Une telle solution, appuyée de la majeure partie du conseil, satisfaisait à la fois en Louis XIII les impatiences guerrières, et, au rebours des prévisions et à l'insu de Condé qui l'écartait d'Angers de peur de la raviver en lui, la delicatesse filiale. Car aux Ponts-de-Cé Louis XIII combattrait de près et à découvert sur un vrai champ de bataille, sans la perdre de vue et tout en la respectant dans sa personne et dans son foyer, celle qui ne lui était pas assez ennemie pour cesser d'être sa mère ; celle dont il semblait inconvenant de forcer l'asile dès qu'on lui insinuait comme prématuré de l'y vouloir fléchir par la tendresse. Aussi, avec sa soudaine détermination, brusquant la levée du conseil : « Je ne vous demande pas présentement », dit-

Digitized by Google

il, « si je dois attaquer ou respecter Angers. Il s'agit seulement de savoir si ma mère doit, ou non, y demeurer. Si elle évacue Angers pour émigrer en Poitou, il nous faut jeter de ce côté ci de la Loire le fourreau de nos épées pour l'y suivre. Si au contraire elle reste à Angers, nous aurons bientôt la paix. En attendant, je veux m'approcher le plus près possible d'Angers vers les Ponts-de-Cé. Les Ponts-de-Cé sont à la conservation d'Angers d'une telle importance, qu'à peine en approcherons-nous qu'y afflueront toutes les forces maternelles. Et il nous serait malséant, en les ayant là devant nous face à face, de ne leur pas rompre en visière. Allons-y donc, et après avoir vu ce que Dieu nous réserve, aux Ponts-de-Cé nous aviserons au reste. »

Encore une fois, c'était bien sur le champ de bataille des Ponts-de-Cé qu'on devait aller chercher le dénouement de la guerre civile, dès lors qu'on ne la voulait pas encore trouver immédiatement dans l'ambassade de l'archevêque de Sens, même avec tout ce dont venait de s'élargir sa signification sacerdotale. Car en réalité l'archevêque de Sens ne la résumait pas toute en lui seul. Mais dans cette ambassade, formée sous sa présidence en plein conseil du Louvre, on n'avait d'abord introduit ostensiblement que des noms également acceptés de la Cour et de la reine-mère. On en excluait par là-même un personnage qui, dès les débuts de notre querelle intestine, avait fort contribué avec le Père Joseph à rappeler Richelieu de son exil d'Avignon, mais qui ensuite avait été leur collaborateur moins heureux dans la conclusion de la paix d'ailleurs si fragile d'Angoulême. C'était, en effet, comme nous avons vu, le Père de Bérulle qui, au début de ce premier essai de réconciliation et par une malencontreuse initiative; c'était le Père de Bérulle qui, au rebours des calculs plus prévoyants du nonce et de Richelieu, en suggérant l'octroi d'une place forte à Marie de Médicis, l'avait armée pour la guerre

Digitized by Google

civile. Aussi, depuis lors, le Père de Bérulle avait-il encouru à la fois la défaveur de Luynes pour avoir en principe tiré de ses mains au nom de la reine-mère des sûretés si vite retournées contre lui, et le discrédit de Richelieu qui, après avoir vainement signalé le péril inhérent à une telle démarche, en conjurait à si grand'peine les ravages. Et néanmoins, précisément dans cette imprudente complaisance du Père de Bérulle à pourvoir sa souveraine d'une citadelle où d'ailleurs il l'assistait dans sa propagation de l'Oratoire aussi activement que faisait le Père Joseph en sa fondation des Calvairiennes, le Père de Bérulle avait tacitement gagné la confiance personnelle de Marie de Médicis, sinon au même degré que Richelieu, du moins à l'égal de son collègue dans l'apostolat angevin. Et voilà pourquoi finalement à la cour on envisageait le Père de Bérulle comme pouvant être, au regard de la députation de l'archevêque de Sens, un auxiliaire formant comme un digne pendant du Père Joseph. Car si le Père Joseph avait été le précurseur d'une aussi solennelle ambassade, pourquoi, se disait-on, le Père de Bérulle n'en serait-il pas vis-à-vis de Marie de Médicis comme le pieux entremetteur et l'interprète? Ajoutons que le nonce, bien qu'associé d'abord Richelieu dans les graves avertissements provoqués par la dangereuse initiative de Bérulle, au fond, grâce aux tendances de ses sollicitudes officielles, inclinait plus vers la diplomatie spirituelle de l'introducteur du Carmel en France et du fondateur de l'Oratoire, que vers les hardiesses gouvernementales du prélat s'érigeant dans la citadelle une fois concédée malgré lui, en défenseur armé de la reine-mère.

Aussi le plus éminent représentant du catholicisme au royaume déchiré par notre querelle intestine, eût-il souhaité dès l'origine l'adjonction manifeste du Père de Bérulle à l'ambassade présidée par l'archevêque de Sens. Mais, vu les difficultés d'introduire en un conseil où dominait avec

Digitized by Google

Condé le génie de la guerre, des sollicitudes de réconciliation, c'était déjà beaucoup d'y avoir obtenu le départ du prélat métropolitain de la maison royale avec la triple assistance de Jeannin, de Montbazon et de Bellegarde. Qu'eût-ce été si, en plus de telles garanties d'impartialité, et comme pour en infirmer la portée, on y eût officiellement adjoint l'homme qui, dans son inféodation spirituelle à Marie de Médicis, s'était déjà tant aveuglé sur les arrière-pensées de celle à qui il avait voulu n'assurer dans sa disgrâce qu'un asile, mais que dans sa révolte il avait par là munie d'un arsenal ? Et dans cette exploitation criminelle par Marie de Médicis d'un gage de sûreté dont elle lui était surtout redevable, quel champ d'accaparement à exercer par les Soissons et les Vendôme sur leur trop candide complice ! Il n'y avait pas jusqu'à cette anomalie d'une vocation plus ou moins sérieuse d'oratorien couvée dès lors chez le remuant Chanteboube, qui ne dût mettre au Logis-Barrault le Père de Bérulle sous le jour d'un aumônier de sa cabale. Le Père de Bérulle, aux mains de l'état-major de Marie de Médicis, c'était un peu de ce que rêvera plus tard la Fronde au regard de saint Vincent de Paul.

Et cependant, en dépit de ce qu'innocemment il offrait de prise à la cabale de son étrange néophyte, encore une fois l'industrieux et insinuant Père de Bérulle n'en était pas moins à l'ambassade suggérée par le nonce un précieux auxiliaire. On espérait que, d'ailleurs, tout ce qui se mêlait de pieuses illusions à l'ingéniosité de son zèle, cèderait aux représentations du nonce et de l'archevêque de Sens, écoutées dans la docilité hiérarchique et avec la déférence des calculs apostoliques. Dans ce même ordre d'idées et malgré sa naissante disparité d'humeurs avec l'évêque de Luçon, Bérulle ménageait en lui le vrai dépositaire de la confiance de Marie de Médicis, sans qu'en retour Richelieu dédaignât de complaire à l'homme qui la viendrait partager avec lui. Et ainsi, grâce à la fois à cette réciprocité d'égards dans

Digitized by Google

le plus intime conseil de Marie de Médicis, et avec son alternance d'affinités avec les groupes extrêmes du Logis-Barrault, Bérulle y deviendrait ainsi un modérateur en partie double ; il servirait de liaison et d'amortissement entre le nonce et Richelieu comme entre Richelieu et Chanteboube.

Mais, pour introduire le Père de Bérulle en une ambassade qui souhaitait son assistance encore moins vivement que la Cour ne l'eût répudiée si on la lui eût de prime-abord proposée en face, il y fallait doucement préparer les voies souterraines. Ce n'est pas qu'à cet égard Luynes fût longtemps un obstacle. Pour le réconcilier avec l'emploi de Bérulle, il suffit au nonce de le lui représenter comme acceptant beaucoup plus bénévolement que ne le faisaient tous les Chanteboube et les Soissons, auprès de Marie de Médicis le contrôle de Richelieu. Mais ce n'est certes pas par cette soumission à Richelieu que Bérulle se recommandait à l'adversaire le plus déclaré du prélat qui ne poursuivait avec Luynes le retour de Marie de Médicis au pouvoir que pour l'y mieux contre-balancer ensemble et par elle. En d'autres termes, pour l'emploi de Bérulle, le nonce n'eût pu trouver au conseil du Louvre une plus infranchissable fin de non-recevoir qu'en la personne d'Henri de Bourbon contre une ambassade en principe résolue malgré lui et qui, sans les égards dûs à sa prééminence gouvernementale, lui serait demeurée sans doute un mystère. Mais le mystère qui à son égard n'avait pu planer sur la composition et le départ d'une aussi solennelle ambassade, en pouvait couvrir le développement. Aussi, tandis que le groupe officiel dont Bérulle devait auprès de Marie de Médicis et d'un commun accord commenter les ouvertures, préparait vers elle sa marche ostensible, on ne lui voulut expédier que clandestinement leur mystérieux collègue, sous le bénéfice d'une date de départ plus reculée et d'un itinéraire distinct, et sous le prétexte d'une retraite éloignée en l'une des maisons provinciales de l'Oratoire.

Digitized by Google

Mais le plus grand obstacle à la mise en mouvement du Père de Bérulle, ce furent longtemps ses propres dénégations. Car de bonne heure et de très bonne foi il avait vu dans la concession périlleuse que lui devait Marie de Médicis le principe de la guerre civile. Aussi redoutait-il, encore plus que le Père Joseph ne l'avait fait quant à sa restauration des fontevristes, redoutait-il de risquer son avenir d'apostolat en des ingérences où ne l'attendait, croyait-il, qu'une récidive de malheurs. Et à première vue il lui en coûtait aussi de revoir dans Richelieu le censeur et le redresseur de ses démarches, l'homme qui sans doute ne lui saurait nul gré de l'avoir avec le Père Joseph ramené d'Avignon à Angoulême, dès lors qu'après la paix d'Angoulême il lui avait prêché son retour en son évêché de Luçon.

Aussi le Père de Bérulle à son tour se défendit longtemps contre les supplications du nonce. Et pour triompher de sa résistance, outre les ordres du roi suivis d'une lettre des plus pressantes de Luynes à l'adresse de Richelieu [1], il fallut à Bérulle comme au Père Joseph la perspective d'un renouvellement d'apostolat sous cette forme, déjà pour ce dernier si décisive, d'une préparation par la concorde à la guerre sainte.

Du reste, pour se préparer lui-même à cet élargissement d'apostolat, et toujours sur les traces du Père Joseph, le Père de Bérulle n'avait qu'à rafraîchir son recueillement claustral dans l'échange des agitations urbaines de son laborieux prosélytisme contre la solitude où l'allaient vouer dans son voyage occulte de Paris à Angers ses étapes rurales. Parti de Paris le 7 juillet en l'unique société de son confrère le Père Mathurin Dugué, Bérulle, chemin faisant, abîmé dans ses soliloques spirituels, demeurait sourd aux interpellations les plus discrètes de ce pieux compagnon de route. Insensible aux feux de la canicule, dans le

[1] Voir au nº XI des pièces justificatives.

Digitized by Google

harassement de toute un journée de marche il ne cherchait pas même où reposer sa tête. Un soir seulement, et sur l'instance du Père Dugué, Bérulle se permit, dans une méchante auberge et sur l'appui d'un bahut, le soulagement d'une sieste. Mais lorsqu'à son réveil il vit le confrère qui venait de lui prescrire le sommeil catéchiser à sa porte la jeunesse du village, il s'écria qu'on venait de lui donner là une leçon qui s'imposait même aux évêques pour le salut des âmes, mais que lui-même s'avouait indigne de suivre. C'est que pour lors il appartenait tout entier par la méditation à des sollicitudes de diplomatie sacerdotale qui le suivirent jusqu'au seuil de la ville qui en devait être le théâtre. Et même là, comme pour une digne clôture à cette retraite improvisée à travers champs, le 22 juillet, jour de la fête de sainte Madeleine, il s'enferma dès le matin dans l'église alors consacrée à Angers sous ce vocable, pour y demeurer tout le jour prosterné dans le jeûne et la prière.

Une fois muni de cette restauration spirituelle et sous l'incognito qui le soustrayait jusqu'au terme de son voyage aux proscriptions d'abord encourues par ses collègues officiels, le Père de Bérulle les rejoignit vite au Logis-Barrault[1], où dejà, dès les séances préliminaires, surgit entre eux et Marie de Médicis une discussion capitale. Car, faute d'avoir pu écarter d'auprès de la reine-mère l'ambas-

[1] Ici se placerait, suivant le biographe Batterel, en cela suivi par Hervé, Gouget et Tabaraud, une longue exhortation du père de Bérulle à Marie de Médicis, mais qu'en même temps Batterel avoue n'avoir trouvé citée nulle part comme émanée directement de lui. Il l'aurait seulement, dit-il, empruntée à une lettre de l'archevêque de Sens à Richelieu, dont Bérulle aurait vraisemblablement au Logis-Barrault et dans sa harangue sacerdotale de bienvenue à l'adresse de la reine-mère, développé les arguments. Aussi, avec l'abbé Houssaye, avons-nous cru devoir rejeter de notre récit un morceau oratoire d'une composition aussi artificielle.

Il en est de même d'un expédient de pacification un instant suggéré par Bérulle au nonce et au cardinal de Retz, mais vite rejeté comme aussi dangereux que l'avait été l'octroi d'une place forte à Marie de Médicis. Nous voulons parler de la remise en otage du jeune duc d'Anjou qui demeurerait en Anjou aux mains des mécontents jusqu'à la réinstallation honorable de la reine-mère au Louvre.

Digitized by Google

sade résolue et formée malgré eux, au moins les Vendôme en voulaient au Logis-Barrault surveiller de près les démarches. Aussi, dès l'arrivée des plénipotentiaires avec qui ne les avait certes réconciliés ni le contremandement de Saumur ni l'entreprise sur le comte de Rochefort, nos intransigeants, sous le couvert d'une sollicitude générale pour la considération du parti, exigèrent l'assistance de toute la noblesse insurgée aux conférences dont cet événement donnait le signal, et que l'accueil de cette réclamation eût transformée en un congrès général : sachant qu'ils y figureraient hiérarchiquement avec les Soissons en première ligne. Mais c'est que justement l'archevêque de Sens et ses collègues n'étaient venus à Angers que pour y négocier avec la reine-mère aussi secrètement que possible. Avec la reine-mère et en son nom, Richelieu seul les pouvait et les devait entendre, hors de toute interposition ou tumultueuse ou perfide. Aussi les ambassadeurs dont la cabale de Chanteboube eût répudié de prime abord, sinon empoisonné les ouvertures, tinrent bon pour leur radicale exclusion. Malheureusement, jusque sous la surveillance de Richelieu, Marie de Médicis avait trop habitué son état-major à s'implanter chez elle comme indispensable à tous les conciliabules de la guerre civile, pour qu'elle osât les éconduire des colloques qui en préparaient le dénouement. Elle insista donc pour leur admission. Et là-dessus on allait briser, sans l'adoption d'un plausible moyen terme. Sans admettre aux conférences préliminaires tout ce qui y ferait dégénérer les discussions en une stérile cacophonie, on y pouvait accueillir en la personne des Soissons une représentation du parti assez hiérarchiquement autorisée pour en imposer d'elle-même, non certes universellement. Nous en attestons ceux qui ne s'étaient pas associés à la requête introductive d'Anne de Montafié pour se résigner sur le terrain des prérogatives par là même obtenues, à lui céder le pas. On peut donc affirmer que les Vendôme

Digitized by Google

s'offusquèrent de ce dont bénéficiait seule leur complice; et tel était le vœu du prélat qui, vis-à-vis de l'état-major des rebelles, ne cherchait qu'à le diviser en y attisant des jalousies de préférence. Pour Richelieu ce n'était là qu'une suite de ses tactiques de dissolution. Après avoir, dès les préambules insurrectionnels d'Angoulême, scindé déjà par là Chanteboube d'avec ses consorts Mosny et Themines, à l'autre extrémité de la guerre civile et dans la fermentation de Chanteboube on scindait les Soissons d'avec les Vendôme. Il est vrai que les Vendôme étaient par là rejetés dans la voie des récriminations à outrance contre une paix qui n'était pas leur œuvre. Mais nous avons vu les Vendôme, aux derniers jours de l'équipée concomitante de La Flèche, trop désireux de lier leur capitulation à celle de leur souveraine pour désavouer rien de ce qu'avec la députation du nonce elle traiterait sans eux. Force leur fut donc de laisser entre Richelieu et Marie de Médicis Anne de Montafié se débattre seule avec l'ambassade qu'elle gênait de sa présence. Ils se réservaient seulement d'exhaler contre un dénouement à huis clos de la guerre civile, et tout en les sachant d'avance stériles, des murmures qui au moins couvriraient leur lassitude.

Mais tout en interdisant à l'aristocratie insurgée l'entrée des conférences, Marie de Médicis ne renonçait pas à leur en déférer les péripéties dans la quotidienneté des communications verbales. Elle demanda donc à l'ambassade du nonce pour mander ses adhérents des extrémités du royaume, et puis chaque jour se retourner vers eux et les mettre d'accord entre eux et avec elle sur chacun des articles agités derrière eux, un armistice d'un mois : exigeant que de son côté le roi, déjà maître de Rouen et lancé sur la route de Caen, rétrogradât jusqu'à Rouen et même jusqu'à Paris. Sans espérer fléchir là-dessus un roi que la victoire poussait si impétueusement devant lui, au moins les ambassadeurs voulurent-ils, par la transmission indis-

Digitized by Google

cutée d'une telle exigence, pallier à l'égard de tout ce qui en pouvait bénéficier la sévérité de leur verdict préliminaire d'exclusion. Et, vis-à-vis de la cabale de Chanteboube, de même que Richelieu avait voulu se faire pardonner l'entrée en Anjou de la députation pontificale par le message de Sardini, à leur tour l'archevêque de Sens et ses collègues, en adressant au roi par leur prédécesseur Blainville la demande d'armistice, recherchaient l'excuse de leur huis clos. En cela d'ailleurs ils déféraient d'autant plus bénévolement au vœu de leur souveraine, que la résolution avec laquelle finalement Marie de Médicis, pour les introduire chez elle et les y entretenir seule avec Richelieu, avait tour à tour violé la consigne de Chanteboube et contre Chanteboube maintenu la leur, leur était un gage sérieux d'une paix prochaine. Mais par malheur nous avons déjà vu parvenir à Louis XIII, parallèlement à leur demande d'armistice, la nouvelle de l'arrestation de Rochefort. Et tel fut l'écueil d'une démarche en elle-même digne d'être mieux accueillie, et qui peut-être sans cela l'eût mieux été que l'équipée de Sardini à Dives.

Il fallait donc pour lors renoncer à arrêter dans sa marche Louis XIII qui, à peine sorti d'avec Blainville, déjà poussait vers le Mans. Et d'autre part, loin de lui pouvoir disputer la citadelle si récemment conquise et presque déjà sacrifiée de La Flèche (car la reine-mère était à la veille de l'évacuer), on désespérait presque de la résistance d'Angers. Aussi dès l'entrée au Mans de l'armée royale, Marie de Médicis songea-t-elle à en prévenir l'irruption dans son apanage, en franchissant enfin dans la voie des soumissions raisonnables un pas décisif. En offrant de désarmer, et d'aller reprendre à la cour son ancienne place qu'on ne se lassait de lui garantir honorable et sûre, elle se résignait à y retrouver Luynes maintenu en faveur. Mais pour qu'au moins les adhérents qu'elle n'avait pu admettre aux dernières conférences de réconciliation y bénéficiassent de

Digitized by Google

tout ce qu'ils en pouvaient justement espérer, et pour qu'ils n'y pussent envisager à leur égard le huis clos du Logis-Barrault comme une trahison, elle réclamait pour tout son parti une pleine amnistie. Exigence d'ailleurs bien légitime de la part de celle qui, après tout ce que lui avait été Concini, acceptait de revoir, par delà le pont levis ensanglanté du Louvre, s'éterniser devant elle l'assassin gorgé de ses dépouilles!

Revoir Luynes siéger devant elle en permanence au Louvre! Une telle résolution prise pour la première fois depuis son départ pour Blois par Marie de Médicis, coïncidait trop avec l'ouverture de ses conférences avec les députés du nonce en l'assistance de Richelieu, pour ne leur en attribuer pas en grande partie l'honneur. Une fois de plus rappelons-nous les instructions verbales reçues du nonce par le chef de son ambassade, à l'effet de rapprocher de Luynes Marie de Médicis contre Henri de Bourbon dans la communauté des méfiances. Or, par derrière le nonce et Marie de Médicis et contre les mêmes envahissements, Luynes et Richelieu se rapprochaient l'un de l'autre. Aussi Richelieu conspirait-il aussi salutairement et aussi efficacement avec le favori du jour qu'avec l'archevêque de Sens pour le rapatriement de la reine-mère au théâtre non renouvelé de sa tragique disgrâce. Mais Richelieu décida surtout Marie de Médicis à revoir Luynes au Louvre en l'entretenant de l'espoir qu'en face de Luynes elle l'y réintégrerait près d'elle.

Une fois cette grave résolution prise par la reine-mère, il s'agissait de la transmettre à Louis XIII. Mais par quel organe? Après les échecs de Sardini, de Charmel et de Blainville, un quatrième et plus important messager allait-il arrêter davantage Louis XIII pressé d'aller dicter la paix à sa mère, déjà en voie d'évacuer La Flèche, au cœur même de son apanage? En de telles dispositions la seule démarche qu'il ne repousserait pas de prime abord, c'en



Digitized by Google

serait une émanée de cette députation qui la lui avait inspirée, et dont hier il vengeait si haut l'inviolabilité contre les Vendôme dans l'exécution d'Anet. L'ambassade de l'archevêque de Sens pouvait seule arrêter sur le chemin d'Angers l'impétuosité triomphale de Louis XIII, grâce à la vertu suspensive attachée à la consécration de ses pouvoirs. Mais comment une aussi solennelle ambassade concilierait-elle cette extension d'entremise avec sa consigne d'immuabilité ? C'est ce à quoi Richelieu pourvut en scindant momentanément ce groupe si élastique dans sa cohésion et d'une homogénéité si libre. En conformité de ses calculs, tandis qu'à Marie de Médicis devait s'attacher sans relâche la sagesse incarnée dans le président Jeannin pour la confirmer avec lui dans son principe de soumission, en la personne de l'archevêque de Sens et du Père de Bérulle l'autorité sacerdotale accourrait au-devant de l'armée royale pour y fléchir la victoire.

Ainsi donc, pendant que le président Jeannin, et aussi le duc de Bellegarde en attendant son tour de détachement provisoire d'avec la reine-mère, avec Richelieu s'attachaient toujours à ses pas, l'archevêque de Sens et le Père de Bérulle qui, sans doute avec eux, l'avait suivie dans son expédition de La Flèche, allèrent de là au Mans, le 30 juillet, saisir Louis XIII de la grave démarche de sa mère. A cette ouverture Louis XIII, sans relâche combattu dans son élan guerrier par l'amour filial, inclinait vers la miséricorde; et déjà les armes lui tombaient des mains. Mais tel n'était pas le vœu d'Henri de Bourbon. Il voyait dès le lendemain d'une paix soi-disant prématurée s'installer devant lui au Louvre Marie de Médicis entre Richelieu et Luynes. Tant qu'à se résigner à l'y revoir tôt ou tard, vu la persistance d'un amour filial qui chez Louis XIII jusqu'au bout surnageait dans la victoire, au moins après l'avoir vaincue aux Ponts-de-Cé il la voulait aller de là à Angers lier à son char de triomphe, en foulant à ses pieds les Soissons. Vou-

Digitized by Google

lant, dis-je, par la continuation de la guerre jusqu'à ses dernières limites, assurer à la fois contre la reine-mère sa domination dans le conseil et contre Anne de Montafié sur les degrés du trône sa priorité d'hiérarchie, Henri de Bourbon insista sur le rejet de l'amnistie générale réclamée par sa souveraine. C'est qu'il estimait Marie de Médicis trop soucieuse de sa considération de chef d'un si grand parti pour lâcher là-dessus de prime abord ses adhérences. Et en effet, conformément au calcul du prince jusqu'au bout si acharné contre elle, dès le rejet qu'essuyèrent de prime abord les propositions de l'archevêque de Sens et du Père de Bérulle, telle fut au quartier général où ils venaient d'aborder la pierre d'achoppement. En vain Luynes, conspirant avec Richelieu pour détacher de ses complices Anne de Montafié, proposa d'excepter de l'amnistie comme on l'avait déjà fait des huis clos du Logis-Barrault en sa qualité de prince du sang le jeune Soissons. Condé n'adhéra, bien qu'à contre-cœur, à ce moyen terme qui favorisait sa plus mortelle ennemie, que parce qu'il savait justement que Marie de Médicis y opposerait l'intransigeance de son point d'honneur. C'est à quoi ne faillirent point en son nom ses loyaux mandataires, qui, dès le 31 juillet, n'eurent qu'à plus rétrograder sur Angers.

Sur Angers. Car sur les entrefaites, et déjà dès le jour même de leur arrivée au Mans, Marie de Médicis, que devait suivre en cela de si près son état-major, venait d'évacuer le poste où ils l'avaient laissée et où elle eût souhaité attendre leur retour, le poste de La Flèche; et par là s'était fort aggravée sa situation militaire. Mais jusqu'à la fin elle se refusait à abandonner ceux qui, après avoir rejeté les ambassadeurs devenus ses hôtes pour traiter sans elle, avaient finalement voulu, après l'épuisement de leur premier élan vers La Flèche, ou en l'y retenant avec eux ou on la rejoignant à Angers, lier leur capitulation à la sienne. Il est vrai que dès lors qu'ils avaient préféré

Digitized by Google

traiter d'abord en dehors d'elle, la reine-mère semblait par là irrévocablement autorisée à son tour à négocier sans eux ; et que ceux qui ne l'avaient rejointe qu'en désertant La Flèche, elle les pouvait, aux articles d'une paix qu'eux-mêmes rendaient par là nécessaire, les lâcher à leur tour. Sans doute c'est là d'abord ce que dut penser Richelieu, par une suite des calculs qui, aux antichambres de la diplomatie finale de réconciliation, avaient semé dans l'état-major angevin la jalousie des entrées de faveur. Et sans doute cette tactique de division, Richelieu l'eût insinuée jusqu'au bout à la reine-mère en lui faisant adopter le moyen terme de l'amnistie partielle si, dans la révolte organisée sous son nom, les Vendôme eussent été seuls en cause. Mais derrière eux il y avait d'autres complices plus intéressants alors même qu'ils ne se recommandaient pas surtout à Marie de Médicis par l'initiative ou la chaleur du protectorat, comme les ducs d'Épernon et de Mayenne. Ceux-là, Marie de Médicis ne les pouvait sacrifier ; et d'autre part, en étendant jusqu'aux extrémités de l'insurrection pour ainsi dire sa sollicitude de sauvetage, elle n'en pouvait dignement distraire, croyait-elle, même ceux-là qui l'avaient d'abord répudiée. En d'autres termes, aux yeux de Marie de Médicis et de Richelieu, pour l'intégralité d'une réconciliation finale, les d'Épernon et les Mayenne sauvèrent les Vendôme. Aussi, jusque dans la double occurrence de l'échec de l'ambassade du Mans et de l'occupation de La Flèche par l'armée royale, Marie de Médicis, avec une inflexibilité qui l'honore encore plus que son élan triomphal vers ce bassin du Loir si vite reconquis sur elle, voulut relancer jusqu'au quartier général de Louis XIII sa réclamation d'une indivisible amnistie.

Mais l'exigence qui venait d'être rejetée au Mans, qui l'oserait reproduire à La Flèche, sinon et toujours les mêmes ambassadeurs? Eux du moins, un échec ne les pouvait rebuter, parce que, au quartier général où leur

Digitized by Google

délégation prenait sa source et où ils avaient déjà rapporté l'adhésion de Marie de Médicis au maintien de Luynes, on ne pouvait s'offusquer de les revoir. Si d'ailleurs, malgré l'antécédent des rebuffades essuyées par Sardini, Charmel et Blainville, l'archevêque de Sens et le Père de Bérulle avaient obtenu au Mans de Louis XIII au moins le temps de les écouter, c'est qu'il y avait en eux diplomatiquement de quoi s'imposer dans la plus importune récidive, grâce à l'inviolabilté de leur intercession sacerdotale. Seulement l'insistance qu'autorisait à La Flèche la consécration de leur caractère, n'y pouvait reparaître victorieusement qu'avec un langage renouvelé. Et ce langage, à qui l'emprunter qu'au groupe même dont ils émanaient, comme ce groupe-là émanait de la cause royale? Ce groupe-là même, qui ne redemandait dans l'amnistie universelle qu'un juste retour du rapprochement de Marie de Médicis et de Luynes, avant de réitérer leur démarche on lui emprunta, dis-je, et toujours sous l'inspiration de Richelieu, le lustre le plus persuasif et comme un accompagnement de la majesté par la grâce.

Laissant donc au Logis-Barrault la sagesse en la personne de Jeannin veiller avec Richelieu en vue du maintien de ses concessions décisives, Duperron et Bérulle repartirent avec l'aimable Bellegarde, particulièrement sympathique à Luynes, qui l'avait mis dans le conseil du Louvre. Ils repartirent pour La Flèche et y arrivèrent le 5 août avec Bellegarde, qui n'avait pas jadis amené de si loin en France Marie de Médicis pour venir aujourd'hui plaider en vain sa cause devant la clémence filiale, au pied du mausolée où cette clémence avait sa source. Louis XIII en effet, déjà ébranlé au Mans par les ouvertures de Duperron et de Bérulle, y devait céder là où elles lui revenaient rehaussées dans leur cadre et leur organe. Il y devait céder à ces avenues de l'apanage maternel où on lui en ravivait le thème; à cet asile des cendres paternelles qu'il n'avait pas

Digitized by Google

affranchies pour en méconnaître les enseignements ; à ce boulevard du Maine qui lui était à la fois un gage assuré de suprême victoire et un sanctuaire de miséricorde. Aussi, avec tout ce que la sécurité puisée ainsi dans l'occupation de La Flèche, avec tout ce que le rafraîchissement solennel de son culte filial lui conféraient là de mansuétude, Louis XIII, à l'audience qu'eurent de lui les députés le 6 août, en leur considération octroya à sa mère, en retour de son rapatriement à la cour, la rentrée en grâce de toute son adhérence. Et certes de la part de Louis XIII il ne pouvait y avoir de clémence plus désintéressée; car il en renvoyait à sa mère en grande partie le mérite, en faisant dater de son retour vers lui la réconciliation universelle. Et ainsi dans la maison royale et par là dans tout le champ de notre querelle intestine c'était le triomphe de la clémence sur la victoire; et dans le conseil du roi c'était aussi le triomphe de la diplomatie sur la guerre.

Oui, c'était bien en principe le triomphe de la diplomatie sur la guerre. Mais le vaincu du jour, mais l'implacable Henri de Bourbon ne se pouvait résigner à un dénouement qui lui dérobait l'assouvissement de ses vengeances. Aussi, sans pouvoir conjurer à La Flèche, ainsi qu'il ne l'avait déjà fait qu'à si grand'peine au Mans, ce qu'on peut envisager comme un préliminaire de la réconciliation finale, avant que celle qui en bénéficiait si largement eût le temps d'y donner sa ratification officielle, il lui voulut infliger militairement son coup de grâce. Tout en déclarant s'associer au verdict d'amnistie plénière émané du conseil qui l'avait enfin voté malgré lui, il renvoya les députés qui venaient de l'obtenir vers Marie de Médicis, afin de retirer d'elle et de rapporter vite sa signature, mais non plus à La Flèche.

Car sans désemparer, au sortir d'avec la députation angevine, et en conformité des décisions du conseil de guerre tenu dès à son entrée à La Flèche, le roi reprenait

Digitized by Google

non plus vers l'objectif originaire d'Angers, mais vers les Ponts-de-Cé, l'élan que n'avaient arrêté sur la route de Paris au Mans ni Sardini, ni Charmel, ni Blainville. Seulement, par un semblant d'égards pour des ambassadeurs bien autrement recommandables, et dès l'étape du Mans beaucoup mieux écoutés, avant l'attaque du poste essentiel qui formait décidément en Anjou la dernière étape de l'armée royale et le terme de sa campagne, Condé, tout en précipitant dans ce sens le mouvement de déviation qu'il venait de lui imprimer, octroya à Duperron et à ses collègues pour aller et venir de Marie de Médicis à Louis XIII avec la régularisation de l'arrangement qu'il s'acharnait à rompre, un sursis de la plus stricte mesure. Après les avoir, en effet, amusés en de vains pourparlers jusqu'au soir, afin de mieux préparer son départ tout en retardant le leur, il ne les congédia que pour sonner le boute-selle avec cet adieu : « Revenez-nous trouver dès demain avant midi dans la direction de La Flèche aux Ponts-de-Cé, si vous en voulez revoir la citadelle intacte. »

A la rigueur, en allant de suite coucher à Angers et en recueillant dès le lendemain matin à son petit lever la signature de Marie de Médicis, nos trois ambassadeurs la pouvaient rapporter à temps à Louis XIII qui, au moins jusqu'à l'étape de Trélazé, ne les pouvait aller devancer aux Ponts-de-Cé qu'en se rapprochant d'Angers. Mais le minimum de latitude qu'il leur octroyait d'aussi mauvaise grâce, Condé le savait d'avance illusoire, en cette crise aiguë de la guerre civile qui jetait le désarroi dans le quartier général angevin et en obstruait les avenues. Pourtant, dès l'aurore qui suivit leur retour de La Flèche au Logis-Barrault, Duperron, Bérulle et Bellegarde allèrent quérir Richelieu pour pénétrer ensemble au Logis-Barrault jusqu'à Marie de Médicis avec leur message d'urgence. Mais dès le vestibule les insouciantes femmes de chambre de cette reine naturellement si pesante et si paresseuse, asservies

Digitized by Google

à l'immuabilité intempestive de leur étiquette d'alcôve et de leur consigne de routine, leur tinrent toute la matinée la porte close; et ce n'est que vers onze heures qu'ils purent enfin voir et, séance tenante, engager sans retour par l'octroi de sa signature Marie de Médicis.

Il est vrai qu'avec cette solution, et à ne s'en tenir qu'à des calculs de distance, nos trois ambassadeurs pouvaient encore rejoindre à temps en droite ligne l'état-major de l'armée royale, parvenue au bourg de Trélazé que deux lieues à peine séparaient d'Angers. Mais justement dans cette direction la route était coupée de barricades qui, arrêtant leur carrosse, les condamnèrent à un long circuit par des chemins de traverse [1]; si bien qu'ils n'arrivèrent dans la soirée au quartier-général de Louis XIII que pour y voir accourir au milieu des blessés ramenés d'un champ de bataille, Bassompierre avec la nouvelle de l'enlèvement des Ponts-de-Cé. « Et pourquoi », récrimina là-dessus impétueusement Bellegarde, une fois arrivé au quartier général de Trélazé, « pourquoi ne nous avez-vous pas attendu seule-

[1] Telle est, selon nous, l'explication la plus plausible du déplorable contre-temps essuyé à Trélazé par l'ambassade angevine. A nos yeux cette explication résulte des deux récits non suspects et combinés ensemble de Bassompierre et d'Arnauld d'Andilly. Après cela n'allons pas, sur la foi des biographes de Bérulle, et par un zèle aussi malentendu qu'inutile pour la mémoire de leur héros, jeter la pierre à ses collègues de l'ambassade de La Flèche, taxés de négligence dans l'attardement de leur retour d'Angers vers l'armée royale. En une heure aussi critique un tel reproche ne peut atteindre des hommes de la considération de l'archevêque de Sens et du duc de Bellegarde, porteur de la signature de Marie de Médicis.

D'autre part, le seul Lepré-Balain, qui d'ailleurs n'est pas le biographe spécial du Père de Bérulle, ne nous peut faire croire qu'un scrupule intempestif de dire sa messe, qui lui aurait pris vers onze heures, c'est-à-dire au moment où il ne restait plus que juste le temps de s'acheminer vers Trélazé pour y arriver avant midi en supposant praticable la route directe, aurait ajourné fatalement avec son voyage celui de ses collègues. D'abord, en vue d'un voyage aussi urgent, et vu la parfaite régularité de ses habitudes sacerdotales, le vénérable fondateur de l'Oratoire ne peut avoir attendu si tard pour la célébration de sa messe. Et même dans cette supposition ses collègues, qui n'avaient qu'à rapporter à Louis XIII la signature de sa mère, seraient certainement partis sans l'adjonction d'un auxiliaire qui, pour cette capitale mais simple formalité, ne leur était plus indispensable.

Digitized by Google

ment deux heures ? » — « C'était à vous », répartit durement Henri de Bourbon dans le triomphe insolent de ses calculs, « c'était à vous d'arriver à l'heure dite, et non pas à nous à vous attendre. Ne vous l'avions-nous pas dit à La Flèche ? »

Et on avait bien tenu parole. Car, pour en revenir à la brusque clôture de la dernière conférence diplomatique de La Flèche, Condé, profitant de la négligence de l'ennemi qui, dans le désarroi de sa retraite vers Angers, avait négligé de rompre les ponts du Loir ; Condé, à la tête de l'armée royale, avait emmené Louis XIII, le 6 août, dîner au château de Durtal, sauf à échanger dès le soir la splendide hospitalité qu'ils y reçurent du maréchal de Schomberg contre celle qui les attendait plus loin pour la nuit sous les auspices des Rohan, au château du Verger. Et dès son arrivée dans cette dernière étape que cinq lieues seulement séparaient d'Angers, Louis XIII répartit de là en avant sur une zone de deux lieues toute son armée en quartiers détachés, avec l'avant-garde au bourg de Pellouailles. En vain sur ces entrefaites et sous les ordres de Vendôme et de Nemours, la cavalerie ennemie qui, lors de l'évacuation de La Flèche, avait été dirigée de là d'avance sur Baugé pour y guetter et y harceler l'armée royale dans son passage du bassin du Loir à celui de la Loire, en vain, dis-je, la cavalerie ennemie, apprenant qu'entre le Verger et Pellouailles le seul quartier des chevau-légers restait à découvert avec quatre pièces de campagne, accourut pour le rompre. Mais à l'annonce de cette entreprise Louis XIII, avec tout ce qui se développait en lui chaque jour tout à la fois d'intrépidité et de vigilance, se secouant de son sommeil, courut à ses cartes et, après y avoir constaté topographiquement le point faible du poste menacé, il le garnit de cinq cents arbalétriers, détachés de son plus proche quartier, en raffermissant partout ailleurs le service de garde. Et cette seule

Digitized by Google

démonstration dans la direction de Baugé, révélée à l'ennemi par un transfuge, rompit une attaque déjà par ailleurs bien compromise. Car n'oublions pas que les deux chefs d'une telle entreprise c'étaient, en suivant dans leur désignation la hiérarchie du jour selon le règlement d'alternative rapporté par eux de La Flèche à Angers et d'Angers à Baugé, Nemours et Vendôme ; et que, toujours du même côté, c'étaient de plus en plus les jalousies de commandement et presque déjà les trahisons de la défaillance.

Tandis que du même coup refoulée pêle-mêle jusqu'à Angers, la cavalerie ennemie livrait à Louis XIII à sa gauche avec Baugé tout le bassin du Couesnon, et avec le Couesnon tout le pays insurgé jusqu'à la Loire, par la droite et par le bassin libéré de la Sarthe lui arrivait par l'organe de son gouverneur La Motte Ferchault la soumission de Château-Gontier. Et ainsi donc, de la Mayenne à la Loire, Louis XIII s'assurait toute le perméabilité de l'apanage maternel. Que dis-je? Au moment de l'arrivée au Verger de la députation de Château-Gontier, le passage même de la Loire par les Ponts-de-Cé déjà presque échappait à Marie de Médicis avec le refoulement sur Angers de la Perraudière et l'arrestation consécutive de Sardini, porteur des derniers messages de rappel de la reine-mère à l'adresse des ducs d'Épernon et de Mayenne avec cent commissions de levées à l'adresse de Montmorency et de Châtillon, et un pouvoir d'Anne de Montafié pour un emprunt de cinq mille livres en faveur du duc de Mayenne. Et une fois par cette double exécution son champ libre assuré jusqu'aux avenues des Ponts-de-Cé, Louis XIII, dès six heures du matin, le 7 août, partit du Verger; et se jetant à gauche dans cette dernière direction, en reportant chemin faisant ses quartiers de Pellouailles au Plessis-Grammoire et à Foudon, puis à Brain-sur-l'Authion et à Saint-Barthélemy, il arriva, comme nous avons vu, dès dix heures à Trélazé.

Eusèbe Pavie.

*(A suivre.)*

Digitized by Google

# RESTAURATION

DE LA

# TOUR DE VILLEBON

---

Il y a longtemps que nous aurions dû parler de la restauration de la tour de Villebon, achevée depuis un an déjà. Le Conseil municipal a été vraiment bien inspiré en prenant une mesure si conforme aux désirs de beaucoup d'habitants, et on ne peut que l'encourager à persévérer dans cette voie. La conservation de nos monuments anciens s'impose en effet pour l'histoire et l'honneur de la ville; un trop grand nombre ont été détruits sans nécessité, qui auraient pu et dû être conservés à titre de souvenir ou d'ornement.

Non seulement la tour a été conservée, dégagée de toutes constructions (un peu trop resserrée cependant entre les deux maisons voisines), mais encore on l'a restaurée soigneusement, je dirai même trop soigneusement. La partie inférieure a été refaite entièrement, et devait l'être, vu son état de dégradation ; la partie supérieure a été rejointoyée, et de plus réparée et embellie avec tant de soin qu'on ne distingue plus son parement du parement d'en bas, et qu'on ne voit pas où s'arrête la reprise de ce dernier. C'est là une faute, car il importe de laisser à ce qui est ancien son cachet d'antiquité, et c'est ce qu'on ne manque jamais de pratiquer à Rome dans les réparations des vieux monu-

Digitized by Google

ments : on distingue ainsi à première vue les parties retouchées de celles qui ne l'ont pas été. L'utilité de ce système de réparations est évidente : il permet, en laissant intacts les murs anciens, d'étudier leur mode de construction et par conséquent leur âge ; et de cette façon on peut toujours rectifier plus tard les erreurs commises, ce qui devient absolument impossible avec une restauration trop bien faite.

Il est aussi regrettable qu'on ait bouché, vers le haut de la tour, trois à quatre petites ouvertures, qui faisaient d'en bas reconnaître la hauteur de sa plate forme. C'étaient soit des conduits destinés à l'écoulement des eaux, soit des trous de *hourds* (ouvrages militaires en bois) percés au niveau du chemin de ronde. Pour déterminer au juste leur usage, il aurait fallu les examiner de près, chose que leur suppression a rendue impossible.

La reconstitution des créneaux paraît assez bien réussie; cependant l'emploi exclusif du tuffeau leur enlève un peu le caractère simple qui aurait convenu à l'époque probable où la tour a été construite.

On a eu l'heureuse idée d'adosser une fontaine au pied de la tour, mais son style et celui de l'arcade où elle est placée ne sont pas suffisamment appropriés à l'âge de ce monument. La fontaine est d'une facture trop moderne et d'une fantaisie un peu vulgaire qui sent son origine industrielle. Il aurait été facile, je suppose, d'en trouver une autre d'un caractère plus ancien, dans le genre par exemple de la fontaine Pied-Boulet, en y ajoutant quelques décorations du temps. Quant à l'arcade, en forme de niche, peut-être aurait-il mieux valu la faire moins haute, pour la rendre plus conforme à celles du IXe au XIIe siècle, qui généralement avaient un aspect plus lourd. Mais somme toute, elle ne fait pas mal telle qu'elle est, contenant, outre la fontaine, une longue inscription et les armes de la ville sculptées au-dessus.

Digitized by Google

Voici l'inscription reproduite intégralement avec sa ponctuation et la forme même de ses lettres :

CETTE TOUR NOMMÉE DE VILLEBON EST UN RESTE DE L'ANCIENNE FORTIFICATION DE LA CITÉ. SITUÉE A MI-DISTANCE DE LA PORTE ANGEVINE ET DE LA PORTE DE FER, ELLE FUT SURAJOUTÉE A L'ENCEINTE VERS LE COMMENCEMENT DU IXe SIÈCLE.
ELLE ÉTAIT DISSIMULÉE DERRIÈRE DES MAISONS QUI S'Y APPUYAIENT LORSQUE LE REDRESSEMENT DE LA RUE BAUDRIÈRE EN 1891 LA MIT A JOUR.
PAR LES SOINS DE L'ÉDILITÉ ELLE A ÉTÉ DÉGAGÉE ET RESTAURÉE COMME MONUMENT INTÉRESSANT L'HISTOIRE DU VIEIL ANGERS.
A SA BASE UNE FONTAINE A ÉTÉ ÉRIGÉE POUR LE SERVICE PUBLIC.

Délibérations du Conseil Mal : 14 Xbre 1891, 11 Mars et 21 Avril 1893.

Dr GUIGNARD MAIRE. HERMANN LIGIER PRÉFET.

Cette inscription indique suffisamment l'origine et la destination de la tour. Il y a un mot cependant qui laisse à désirer, le mot RESTE, parce qu'il fait supposer que c'est tout ce qui subsiste de l'ancienne muraille de la première enceinte, tandis qu'au contraire elle existe, pour une partie considérable et dans presque toute sa longueur, derrière les maisons. Pour cette raison mieux aurait valu, me semble-t-il, employer cette expression : FAISAIT PARTIE. Je dois en outre faire observer que la date du IXe siècle, assignée à la construction de la tour, n'est pas absolument certaine, comme on peut le voir dans l'opuscule *La Tour de Villebon et ses alentours.*

On voudra bien me pardonner ces quelques critiques, que je me suis permises parce qu'il s'agit ici d'une œuvre importante sur laquelle le voyageur ne jettera pas seulement un coup d'œil distrait. C'est dire tout le prix qui s'attache à la conservation d'un monument qui embellit ce quartier autrefois déshérité, et dont la restauration fait honneur à ceux qui l'ont décidée et à ceux qui l'ont exécutée. Tout archéologue et même quiconque s'intéresse à l'ornement de la ville ne peut que leur adresser ses sincères félicitations.

E. L.

Digitized by Google

# NOTES SUR MONTJEAN

## CHAPITRE XXVIII

### MONTJEAN DE 1794 A 1797

*(suite)*

7 pluviôse (26 janvier). — Clavier et Leroy de Montjean doivent se rendre le lendemain, à 9 h. du matin, à Sainte-Christine, pour y prendre les ordres du général Moulin. Le 8 c'est Bâtardière, au lieu de Leroy, qui part à 6 h. du matin avec Clavier. Ils arrivent à Sainte-Christine à 9 h. et n'y trouvent ni général, ni armée. Ils sont de retour à 4 h. du soir et déclarent s'être présentés chez les officiers municipaux dont ils n'ont trouvé que les femmes.

13 pluviôse (1er février). — On ordonne d'abattre tous les taillis, genêts et ajoncs, afin d'enlever ces abris aux royalistes.

2 ventôse (20 février). — Pasquier se propose et est accepté comme maître d'école, à Montjean. Il se proposait (nous le copions) « danseigner les elemant science et arts qui suit savoir : 1° ils enseignerà à lires ; 2° à écrires ; 3° la ritmequique ; 4° il donnera à ses eleves les gouts et dessein des arts mécanique ; 5° ils traitera dans lart de la geomettrie et arpentages pour ceux qui en seront désireux. » Ce savant a du moins la pudeur de ne pas s'engager à enseigner l'orthographe.

Digitized by Google

Dès le 21 ventôse, Pasquier donnait la preuve de son savoir faire ; il faut l'excuser s'il abuse un peu des accents dont il n'a pas l'air de connaître l'emploi.

« Aujourd'hui 21 ventôse l'an II de la République une et indivisible ; les habitants de la commune de Montjean canton de la Pommeraïe district du Mont-Glone, departement de Maine-et-Loire, apres avoir profondément médites la constitution qui doit faire le bonheur de toùs les républicains françois ils donnent àvec transport leur ad'hésion ils ont donné de cœur et dintention sitôt sa promulgation. Mais il leur à été impossible de le faire d'une autre manière jusqu'à present àyant été chassés de leurs foyés et divisés par les brigands. Ils sont penetré de l'a plus vivé reconnoissance anvers cetté sublimé montagné, qui dans sa sagesse à produit ce chef-d'œuvre ils l'invité à continuer se peniblés travaux et à poursuivré les tirans couronnés jusqu'à ce qué ses monstrés ayent peijé de leurs teste là peine due à leurs forfaits.

« Fait en l'isle de Montjan le dit jour, mois et an ci-dessus. »

« Nota lanvois de cette ad'hesion a été signees de la municipalité et du comité de surveillancé reunis et dune grande parties des habitans de cette communé. »

Même jour, écrit de la main de M. Piou.

« Citoyens et collègues, quand la loi parle il est de tout bon républicain d'obéir. Vous avez connaissance de l'arrêté du deux courant, de nos représentans, nous vous prions encore et définitivement de vous y conformer. Il en coûte à notre cœur de voir s'éloigner de nous des frères et des amis, mais ce sont des sacrifices que nous faisons à la loi et que tout bon républicain doit faire. Hâtez-vous donc de nous faire passer, sur le champ, la liste de tous les réfugiés de notre commune, puisque vous êtes absolument en retard.

« Ce 21 ventôse..... M. Piou, municipal ; Villain, maire. »

Digitized by Google

Depuis déjà plusieurs jours la municipalité et le comité de surveillance étaient réfugiés dans l'Ile « pour si soustraire de la fureur des brigands de la Vendée ».

Il y avait, le 16 ventôse, 1.800 réfugiés dans cette île. On redoutait la famine et l'on craignait, en outre, une pointe des royalistes sur ce lieu de retraite. Pour parer à ce dernier danger le 25 ventôse on décide, par ordre du général Thureau, de démolir le pont de bois qui donnait accès au moulin de Montjean, et de détruire tous les fours de la commune « de peur que les brigands de la Vendée n'y viennent cuire, pour se procurer une plus longue existence. Avons pareillement donné ordre de faire brûler tous les moulins, excepté le moulin à eau, étant sis sur la rivière, mais à condition de démolir le pont et rendre la rive gauche inaccessible audit moulin. A cet effet, avons de suite publié, à son de caisse, que chaque individu de cette commune, qui ont un four ou plusieurs, aient à les démolir..... »

Quant au premier péril, on y parait le 27 ventôse, en expulsant de l'Ile les réfugiés de la Pommeraie, parce que, disait-on, la loi veut qu'ils s'éloignent au moins de vingt lieues du théâtre de la guerre. On charge M. Piou et Marin Blouin d'aller à Angers, pour demander la conduite à suivre dans cette occasion.

Ces deux commissaires se rendirent jusqu'à Châteauneuf, pour consulter le trop fameux Francastel qui fut le Carrier de l'Anjou.

Ils en rapportèrent une lettre que nous citons :

« De Châteauneuf, ce 28 ventôse, l'an II de la République une et indivisible.

« Tu voudras bien, citoyen, envoyer une force armée suffisante pour faire enlever des îles de Montjean tous les gens suspects qui s'y trouvent et faire tenir un bateau propre à la translation de ces individus à Angers. Un membre du comité révolutionnaire d'Angers accompagnera

Digitized by Google

la force armée et se concertera avec la municipalité de Montjan. Un autre bateau sera requis pour aider au transport des personnes réfugiées à Montjan qui doivent, aux termes de l'arrêté, s'éloigner à deux lieues. » La lettre est signée Francastel.

30 ventôse. — « En exécution de l'ordre verbal donné à l'un de nos collègues, à Châteauneuf, par Francastel... Nous sommes transportés à la Vacherie, située dans l'Isle dudit Montjan, à l'effet d'y reconoistre des effets appartenant à la femme Cesbron de Crance de Cholet, laquelle, pour se soustraire aux recherches que l'on fesoit de sa personne, s'est pendant quelques jours... [1] »

Ici, un feuillet a été arraché, nous le déplorons parce que, ce semble, il devait contenir des détails se rattachant à la lettre de Francastel. Lorsque nous retrouvons notre registre, le rédacteur est au milieu d'un procès-verbal où il est question du comité de surveillance à la Vacherie, « où étoit la citoyenne Renou que ledit Chauveau a dit quele avoit la dit somme énoncée cij dessus... » De suite, nous nous trouvons transportés au 12 germinal où nous voyons M. Piou donner sa démision d'officier municipal. Pauvre citoyen, nous aimons à croire que ce fut en conséquence du chagrin qu'il dut ressentir des suites de sa mission près de Francastel.

12 germinal. — Le pont de bois du moulin à eau n'était pas encore démoli, et sa démolition présentait des difficultés. Cependant on prend la résolution d'y procéder.

24 germinal. — Vente de graine de lin d'été, appartenant à Pierre Trottier « mambre du comité contrerévolutionnaire ». Cette graine était au Sol-de-Loire, et l'un des enchérisseurs est Étienne Trottier auquel elle fut adjugée. Les municipaux étaient toujours dans l'île.

24 germinal. — L'instituteur Pasquier donne un inven-

[1] Il semble que ces cahiers ont subi des soustractions, probablement intéressées.



Digitized by Google

taire très long d'objets enlevés en Vendée. « Lesquels dits objets la municipalité a sauvé avec elle en se réquirant[1] dans l'isle dudit Montjan. Parmi ces effets Pasquier mentionne, en étalant sa crasse ignorance, un grand nombre d'objets d'église dont : « 76 morceaux de toille fine grands et petits conust sous le nom dé lavâbô et autres noms. » Cinq objets avaient été apportés « dé la maison dé Lingrée dé la Pommeraie ».

27 germinal (16 avril). — Sur la dénonciation de François Bouguier, on saisit au moulin à eau 23 boisseaux de seigle appartenant à Moron de Sainte-Christine.

29 germinal (18 avril). — Daniel Delaunay fait savoir que La Juret, de la Vacherie, a dans son grenier du grain appartenant au citoyen Thomas, de Sainte-Christine. Aussitôt les municipaux vont le saisir. Il est vendu 55 sous le boisseau.

9 floréal (28 avril). — Vente des effets de Camus, insurgé tué. On laisse à sa veuve les siens. On en était venu à saisir tout ce qui était signalé et pouvait approvisionner la troupe.

Le citoyen Gallard, aubergiste, réfugié au Sol-de-Loire, fut dénoncé comme possédant deux barriques de vin. Villain, Pasquier et Charles Plumejeau vont le forcer à en céder une pour la canonnière le *Sans-Culotte*. Comme il s'obstinait à garder la seconde, procès-verbal est dressé contre lui.

13 floréal (2 mai). — On réquisitionne tous les chevaux du canton.

Marie Rocher se charge de la petite fille de Jacques Blouin, *brigand*, dont la mère est en prison à Angers, comme suspecte. Marie recevra 12 livres par mois ; on lui en avance 5 de suite.

17 floréal (6 mai). — On fait savoir que le 12 de ce mois, Jeanne Plumejeau a été mise en liberté provisoire, à Angers, mais elle reste sous la surveillance.

[1] Tout vrai Vendéen voyant écrit *ti* prononce *qui*, mais en retour il ne manque pas de prononcer *ti* quand le texte porte *qui*.

Digitized by Google

18 floréal (7 mai). — Vente de 18 lots d'arbres de la Vacherie. On ajoute : « Nous avons de même vendu deux morceaux de chaintre, appartenant à Jean Ribault, *brigand.* »

Pasquier prodigue avec bonheur ce nom de brigand aux royalistes. Heureusement qu'appliqué comme il était alors il perdait son sens ordinaire, surtout sous une plume comme celle de Pasquier.

21 floréal (10 mai). — L'état-major se tenait alors à l'ancien prieuré de Saint-Hervé dans l'Ile.

22 floréal (11 mai). — On constate que le 14 courant, Charlotte Brouillé, veuve David, a été mise en liberté provisoire « attendu qu'il n'existe aucune pièce à sa charge, et qu'il y a des réclamations en sa faveur. Elle devra résider à Montjean sous la surveillance de la municipalité. » Tous ces actes sont suivis des mêmes signatures. Villain, Bonami, R. Delaunay, Fr. Bouguier et Pasquier.

30 floréal (19 mai). — Le recensement des chevaux en avait fait constater 75 sur Montjean qui devait en fournir 3 pour son contingent. Le choix en est confié à Catroux et Chailloux qui doivent le faire le duodi 2 prairial (2e jour de la décade, 21 mai).

Suivent plusieurs mises en liberté provisoire. Les personnes qui en bénéficient sont :

Adelaïde-Louise Josset, de Montjean, pas de charges et réclamée, 12 floréal.

Marie-Anne Josset, de Montjean, pas de charges et réclamée, 13 floréal.

La femme Josse, de Montjean, pas de charges et réclamée, 20 floréal.

Jeanne Guet, de Montjean, pas de charges et réclamée, 18 floréal.

Ces mises en liberté furent notifiées le 1er prairial, sous la signature de Félix, président de la commission militaire près l'armée de l'Ouest. Il y avait une certaine détente dans la rigueur révolutionnaire. Robespierre lui-même semblait

Digitized by Google

se dégoûter des hécatombes humaines. Une enquête avait été faite sur l'administration de Carrier, et ce féroce proconsul avait dû quitter Nantes le 14 février 1794.

30 prairial (9 juin). — On donne la liste des jeunes gens enrôlés tant pour l'armée de mer que pour celle de terre. En tout 27 ; la plupart 19 ans, deux seulement de 24 ans.

29 messidor (9 juin). — Étienne Plumejeau, de Braudeau, ne se pressait pas de rejoindre son corps d'armée. Le maire Villain déclare, par la plume de l'instituteur, que s'il ne se hâte on « se sêsira de sa personne pour li conduire ».

A l'époque où nous sommes rendus, Charette, Stofflet et Marigny avait rétabli la lutte. Stofflet commandait en Anjou.

Le général Vimeux venait de faire évacuer les postes de Saint-Florent et Mortagne, abandonnant ainsi, dit Crétineau Joly, la Vendée au pouvoir des royalistes, depuis la Loire jusqu'à la Châtaigneraie et depuis Doué jusqu'à Mortagne.

D'un autre côté Robespierre, qui allait tomber avant peu, venait, las d'athéisme, de faire célébrer (le 8 juin) une fête en l'honneur de l'Éternel, ou, comme l'on disait alors, de l'Être suprême.

Le mois de thermidor 1794 s'ouvre par une pièce du plus beau style du maître d'école Pasquier.

« Mesure de précaution et surreté, arreste par la municipalité de Montjan, d'après le danger ou se peut trouver la prisse des isle de Challonne et de Montjan, qui ne font qu'une même isle, destre anvaijs (envahies) par les brigands, et vû l'urgence de l'utilité de garder cette isle avec attention, arête que tous les abitant, tant de cette isle de Chalonne et Montjan que de celle du Sol-de-Loire et la Guesse, monteront ensemble, concurremmant la garde dans la métresse isle dudit Montjan et (pour) cela, l'isle du Sol-de-Loire anvoijera, tous les soirs, provisoirément, jusqu'à nouvel ordre, dix homme qui s'en retourneront le

Digitized by Google

lendemain au matin(.) Ceux qui sont obligés d'aller gainnier (gagner) leur vie hors le territoire des dit isle du dit Montjan, pourvu qu'ils ij aient de la famille ou des effets peyront leur garde à ceux qui monteront pour eux, et s'il y à du dé lin que mant au present areste de la par des dit individû, ils seront traduits devant la police municipal et peyront l'amande sélon la loi. Fait et areste à la maison comune en l'isle de Montjan, le 2 thermidor l'an II de la republique françoise une et indivisible.

« Fr. Bouguier; Villain, maire; Ropart, municipal; Pasquier, sécretaire. »

3 termidor (21 juillet). — Charles Ropart et François Bouguier sont nommés commissaires pour surveiller les récoltes des détenus et émigrés.

Quelques jours après eut lieu un événement qui détermina un changement assez marqué dans les affaires publiques. Le 9 thermidor, Robespierre, Saint-Just et autres tyrans qui ensanglantaient la France furent décrétés d'accusation et subirent le lendemain le supplice de la guillotine qu'ils avaient mise en permanence.

Carrier, jusqu'au 23 novembre, fut laissé en paix. Il avait pu se vanter de ses crimes en pleine Convention; mais Julien, celui qui avait fait l'enquête de Nantes, le fit mettre en accusation et, le 16 décembre, il montait à son tour sur l'échafaud.

15 thermidor (2 août 1794). — Trottier, commandant de la garde nationale stationnée au Sol-de-Loire, présente une pétition de ladite garde pour que les dix hommes qui devaient monter la garde, la montent au Sol-de-Loire même (c'est-à-dire ne la montent point). La pétition est accordée.

Si les républicains, entre eux, montraient un peu plus de douceur, il est certain que, à quelques exceptions près, leur barbarie pour les habitants du pays insurgé, même les plus inoffensifs, n'avaient rien perdu de son intensité. Il suffit

Digitized by Google

de lire les détails qu'en a donné, pour cette époque, l'abbé Deniau, pour comprendre que les jacobins, forcés de s'observer à Paris, se dédommageaient dans la Vendée. Les horreurs furent poussées à tel point que les hommes les plus doux de ce pays se prirent de fureur et résolurent de se venger.

13 fructidor (30 août). — On convoque les habitants de l'Ile pour le lendemain, afin qu'ils organisent « la portion de garde nationale qu'ils peuvent composer... pour former leur garde ».

On ordonne le recensement des grains. La maison commune est encore dans l'Ile.

25 fructidor (11 septembre). — Marie Plumejeau de Braudeau demande un passeport. On exige d'elle le serment civique. Elle le fait et jure de maintenir le gouvernement républicain ou de mourir.

Notre manuscrit se tait jusqu'au 11 frimaire an III (1er décembre 1794).

Ce jour-là on réussit à faire une élection, ce qui était impossible précédemment; elle est faite à la maison commune.

Il faut aller ensuite jusqu'au 8 floréal an III (27 avril 1795) pour trouver une note où Louis Lambert, de Beaufort (district de Baugé), vient réclamer l'héritage de sa parente, Françoise Pelloin, veuve Soret, de Montjean, décédée en prison à Chartres comme prétendue fanatique, sans avoir été jugée. On accorde à Lambert tous les effets de sa parente, et on lui en donne l'inventaire. Le dernier procès-verbal est du 12 floréal an III et perdu en grande partie. Les feuillets ont été déchirés ou même arrachés.

Nous trouvons heureusement à l'intérieur de la couverture un résumé de ce qui se passait à cette époque, résumé dû à une plume républicaine.

« Les insurgés de la Vendée ont incendié le bourg et le rivage de cette commune le 12 messidor l'an II (13 mai 1794)

Digitized by Google

de la république et tout fut dévoré par les flammes. Toutes les colonnes républicaines dans toutes leurs courses et passages l'avaient toujours réservé, vu que les habitants étaient de vrais républicains, bien reconnus pour leur patriotisme et leur amour pour la liberté et l'égalité. »

Ces lignes, dont nous avons corrigé l'orthographe, sont de Pasquier, l'instituteur. Elles sont d'une sinistre naïveté. Parler de liberté sous la Terreur... à la fin du registre que nous venons d'analyser, quand on a joué le rôle du délateur Pasquier, digne frère du Pasquier de Nantes, très utilisé pour les noyades, nous a-t-on dit, c'est abuser de la crédulité populaire.

Nous ne pouvons féliciter les Vendéens de l'incendie bien inutile du bourg de Montjean, incendie qui n'enveloppa pas le château lui-même, encore inachevé et qui fut brûlé par les bleus ; mais il faut bien leur accorder que l'on avait poussé leur patience à bout. Qui ne connaît les exploits des colonnes infernales ? La Vendée entière ne fut plus qu'un monceau de ruines et nous avons vu, dans les pages qui précèdent, que les Montjanais de la garde nationale ne furent pas tendres pour leurs voisins. Il faut avoir entendu les victimes de ses horribles pillages pour s'en rendre compte. Nous avons eu cet avantage et nous nous rappelons un de ces récits qui date du 31 décembre 1853, jour où nous allions pédestrement prendre possession de notre premier vicariat. Nous rencontrâmes un grand métayer déjà avancé en âge. Le prêtre pour ces braves gens est toujours supposé un ami. Celui que nous croisions nous accoste pour nous demander si nous sommes le vicaire attendu. Puis il nous apprend qu'il est le laboureur de la cure. Sa métairie est visible, de l'autre côté d'un vallon dont nous tenions un versant. Vous voyez, nous dit-il, cette métairie neuve, c'est la Haute-Boitellerie, j'y suis né, et j'avais huit ans quand, le 25 janvier 1794, mes parents aperçurent les métairies en feu du côté de la Chapelle-

Digitized by Google

Rousselin. Les incendies se rapprochaient de nous à mesure que les bleus avançaient. Les hommes allèrent se cacher dans les genêts, mais laissèrent les femmes, les vieillards et les enfants, ne croyant pas que l'on en voulût aux gens inoffensifs. On hésita si l'on m'emmenerait; enfin je suivis les hommes. L'ennemi arriva et mit le feu à la maison, puis se retira. Nous revînmes; les gredins avaient tout massacré. Monsieur! je dis dans ce moment tant que je pourrai tuer un bleu je le tuerai ; j'ai grandi depuis et j'ai tenu ma parole. Chaque année nous faisons chanter une messe pour nos défunts, le 25 janvier. »

On s'est étonné de l'énergie que montrèrent les restes de la Vendée après les désastres d'Outre-Loire. La république avait jeté un défi à tout un pays habité par une race aux sentiments élevés. Elle avait en outre eu la maladresse de dégager les paysans vendéens de tous liens terrestres, la mort pour eux c'était la route pour aller retrouver leurs épouses, leurs pères et leurs enfants ; l'héroïsme dans ces conditions découle de source.

Si la division n'avait pas existé entre les chefs de l'armée royale il eût été impossible à aucune des armées qui furent envoyées dans la Vendée militaire de tenir dans ce pays. En 1795 les républicains eux-mêmes sentaient que cette lutte les affaiblissait par trop. On essaya de faire la paix. Deux fois même des traités intervinrent, mais les Vendéens furent obligés de comprendre qu'on ne voulait que les leurrer. Ils reprirent les armes et firent sous le Directoire une guerre de partisans qui fut peut-être aussi harassante que la grande guerre de 1793. C'est ainsi, sans doute, qu'il faut expliquer le manque de documents que l'on constate à Montjean pour la fin de l'année 1795 et toute l'année 1796 ainsi que 1797.

Il est probable que le Conseil municipal, tant qu'il y en eut, résida dans l'Ile. La Constitution de l'an III ayant supprimé les communes dont la population ne s'élevait pas à

Digitized by Google

5.000 habitants, Montjean n'eut plus de maire et fut annexé au canton.

Nous allons profiter de cette sorte d'intérim, dans notre manuscrit, pour dire un mot d'un citoyen de Montjean dont le rôle s'est élevé au-dessus de celui de ses compatriotes; nous voulons parler du député Clémenceau.

Il appartenait à cette famille Clémenceau que nous avons signalée tant de fois, dont l'un des membres René Cl. de la Lande avait eu un long procès avec M. de Mailly[1]. Un autre habitait Châteaupanne et se nommait Jacques. « Il avait, dit M. Port, découvert le secret de faire cuire la chaux avec du charbon de terre. »

René demeurait à Montjean où lui naquit, en 1755, René-Mathurin dont nous avons à nous occuper. Nous croyons que Jean-Baptiste, qui n'avait que deux ans de moins que René, était son frère. C'est lui qui fut maire de Montjean en 1791.

René-Mathurin soutint, le 30 juillet, sa thèse de droit français à Angers, en même temps que Ferrière et Delaunay jeune. Il ne semble pas avoir exercé la fonction d'avocat. Sa résidence était à Montjean, d'où il faisait de fréquents voyages à Angers, où il était connu pour son entrain, sa jovialité et son amour du plaisir. Il se permettait des épigrammes et se lançait, comme en riant, dans la politique. C'était alors très à la mode; faire échec à l'état de choses existant, était une bonne recommandation et M. Clémenceau dut à ce renom la fonction de juge au tribunal du district de Saint-Florent. L'année suivante il était envoyé comme député à la première assemblée législative. Malgré l'ardeur de son patriotisme frondeur, il ne se trouva pas, sur ce point, à la hauteur des plus avancés de la Chambre. Sa modération relative le fit exclure de la liste des candidats à la Convention nationale, et tout le temps de la Terreur il resta sans fonction.

[1] V. ci-dessus, ch. XXIII.

Digitized by Google

Le 6 brumaire an VI (28 octobre 1795), il obtenait la charge de commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal civil du département. Le 26 germinal an IV (15 avril 1778), il était appelé à la présidence du tribunal civil, et le 26 germinal an VII (15 avril 1799), il entrait au Conseil des Cinq-Cents. Ce Conseil des Cinq-Cents avait eu sa révolution le 18 fructidor an V (4 septembre 1797) où les membres soupçonnés de modérantismes avaient été condamnés à la déportation. Il s'en était suivi, pour ce corps, une déconsidération presque universelle, et le résultat en était que peu d'électeurs se présentaient aux urnes. Élu dans ces conditions, M. Clémenceau crut devoir sortir des limites de la modération et s'attira de vertes répliques. Ce système destiné à plaire aux montagnards fut peu habile pour le député de Maine-et-Loire, car le besoin que la France ressentait d'un gouvernement plus juste amenait peu après la fameuse journée du 18 brumaire an VIII (10 novembre 1799), qui livra le gouvernement à Napoléon. M. Clémenceau dut rentrer dans ses foyers. Montjean le vit revenir et l'an X il obtenait la justice de paix de son canton et le 6 août 1821, quand il mourut, il exerçait encore cette fonction.

## CHAPITRE XXIX

### MONTJEAN DEPUIS 1798

Nous retrouvons un cahier des délibérations de la commune de Montjean qui commence au 30 décembre 1797, époque où, comme nous l'avons dit, il n'y avait plus de maire à Montjean ; mais une loi du 28 pluviôse an VIII (18 février 1800) rétablit l'ancien état de choses sur ce point.

Ce cahier est loin d'avoir l'intérêt des précédents, nous y puiserons moins.

Digitized by Google

Pasquier n'est plus secrétaire; Crispiel, secrétaire en chef, l'a remplacé avantageusement.

Nous relevons d'abord le procès-verbal d'une fête impie qui semble ressuscitée du paganisme. Voici ce morceau.

« L'administration municipale du canton de la Pommeraie, assemblée au lieu ordinaire de ses séances, à Montjan, où étoient et assistoient les citoiens : Bouguier, agent; Lebreton, adjoint; Piou, commissaire du Directoire exécutif; Crispiel, secrétaire en chef, en exécution de l'arrêté de l'administration centrale du département de Maine-et-Loire, en date du 28 frimaire, portant qu'il sera célébré une fête en réjouissance de la paix continentale; sur ce, ouy le commissaire du Directoire exécutif, a arrêté qu'elle seroit célébrée le dix du présent, et il y a été procédé de la manière qui suit :

« 1° La garde nationale s'est assemblée sous l'arbre de la liberté près du temple de la Raison.

« 2° Du temple de la Raison, elle s'est rendue au lieu des séances de l'administration.

« 3° Les autorités constituées ont été conduites par elle au temple de la Raison avec une grande affluence de peuple des deux sexes; où étant arrivés, lecture a été faite de la ratification de la paix avec l'empereur, et de plusieurs discours analogues à cette fête.

« 4° Du temple de la Raison, tout le cortège s'est rendu à quatre différents arbres de la liberté, plantés dans cette commune, où ont été chantés plusieurs hymnes républicaines, avec la plus grande allégresse. L'air retenti mille fois du doux nom de *Vive la République.*

« Enfin la cérémonie s'est terminée par des danses et par une illumination générale. — 10 nivôse.

« Signé : Piou, com^re du pouvoir exécutif; Bouguier, agent; Lebreton, adjoint; Villain, s^re adjoint; Crispiel, s^re en chef. »

M. Piou, prêtre catholique, arrivé au point d'assister,

Digitized by Google

comme un des principaux personnages, à une fête de la déesse Raison ! Pauvre homme !

20 nivôse. — Il paraît que les loups, bien nourris sans doute par les cadavres si multipliés depuis quelques années, devenaient inquiétants. Le citoyen Hiron est choisi comme commissaire pour la chasse aux loups dans le canton de La Pommeraie. Il doit prendre pour l'aider « quinze hommes d'un civisme sûr ». Du civisme pour tuer les loups...

25 nivôse. — Le président de l'administration de la commune signe *Sicher*.

2 pluviôse an VI. — Les citoyens Piou, Lebreton, adjoint ; Bouguier, Criel, Clémenceau, juge de paix (celui qui fut député) ; Fleuriot, assesseur ; Martin Lebreton, syndic de marine ; Sicher, président ; Brulé, agent de la commune de La Pommeraie ; Hudon, huissier ; Cholet et Pineau, gardes champêtres, et Blouin, secrétaire du juge de paix, s'en vont avec la garde nationale sous un arbre de la liberté et prêtent un serment solennel de haine à la royauté et à l'anarchie ; de fidélité et attachement à la république française et à la Constitution de l'an trois. » A la suite une salve de *Vive la République*, puis des chants et des danses.

12 pluviôse. — Il paraît que M. Clémenceau fut alors remplacé comme juge de paix par le citoyen Fleuriot qui, à cette occasion jure, lui aussi, haine à la royauté, ainsi que son huissier, nommé Roullier.

30 ventôse. — Fête de la Souveraineté du Peuple. On écrit à cette occasion aux agents de *Laurent de la Plaine* et Beausse. Trente vieillards avec une baguette blanche à la main, accompagnés de quatre élèves de l'école, qui se sont le plus distingués, portant des bannières de la garde nationale, et les autorités constituées, l'instituteur et ses élèves, partent de la maison commune pour aller au pied de l'arbre de la liberté, dans le Vallon, à côté duquel avait

Digitized by Google

été érigé un autel dit de la *Patrie*. Les vieillards y déposent leurs baguettes et les quatre enfants leurs bannières. Le livre de la Constitution était sur l'autel. On crie : Vive la République, puis on chante et l'on danse.

Ce cahier ne contient presque que des procès-verbaux de fêtes de ce genre, ou des comptes-rendus de contributions. Sicher n'est plus président, il est remplacé par Symphorien Lebreton. Quant à Michel Piou, il est toujours commissaire du pouvoir exécutif.

2 floréal an VI (21 avril 1798). — On s'occupe de réparer le pont de bois du moulin à eau de Montjean.

20 floréal (9 mai 1798). — Le receveur des domaines nationaux au Montglonne invite l'administration « à nommer des experts pour faire l'estimation du revenu annnel de domaines dépendant de la terre du Pineau, située commune de (St) Laurent de la Plaine, séquestrée sur Lefebvre (de) Maurepart, émigré ; et de ceux appartenant aux Gohin, aussi émigrés. » La maison principale de Gohin était sur Montjean ainsi que : « Dix boisselées de jardin, cent boisselées de terre, douze quartiers de vigne, dix quartiers de pré, deux boisselées de taillis. »

10 prairial (29 mai 1798). — Jean Bonami est nommé percepteur pour Montjean, Beausse et Châteaupanne.

12 prairial (31 mai). — Certificat de résidence pour Marie-Thérèse de Mailly. « Neuf particuliers de la Pommeraie affirment que cette demoiselle est native de Paris, âgée de 66 ans, propriétaire, taille de 4 pieds 11 pouces, cheveux gris, yeux roux, bouche moyenne, nez gros et long, menton rond, front étroit, visage ovale, a résidé dans la commune de la Pommeraie depuis le 25 prairial an I jusqu'au 20 brumaire an II, sans interruption, dans la maison de la citoyenne veuve Martin. » Signé : Marie-Thérèse Mailly-Pommeraie, etc. Cette attestation fut affichée pendant six jours, conformément à la loi.

Le même jour était donné, dans les mêmes termes, un

Digitized by Google

autre certificat de résidence à Louise de Mailly-Châteaupanne, décédée à Blois, à l'âge de 57 ans. On déclarait qu'elle avait résidé chez la veuve Martin, du même 25 prairial au 20 brumaire an II, sans interruption. Évidemment la première voulait hériter de la seconde.

Il résulte de ces lignes que les de Mailly, avant la Révolution, étaient seigneurs de la Pommeraie et de Châteaupanne, aussi bien que de Montjean.

13 prairial an VI (1er juin 1798). — L'hôpital de Montjean avait une rente de 126 l. sur « le lieu de la Guesse » ; ce droit était constaté par une fondation faite en 1740 par « les auteurs du nommé Hiron ».

Après divers considérants « l'administration municipale du canton de la Pommeraye est autorisée à faire revivre, sous sa surveillance, le ci-devant hôpital de Montjean, à cet effet, de s'en faire payer par qui il appartiendra de ces cent vingt-six livres... et de tous autres revenus, et d'exercer, en cas de besoin, toutes poursuites nécessaires.... » Au département de Maine-et-Loire, à Angers le 13 prairial an VI de la République française une et indivisible. Signé : G. Jubin, Bunel, Leterme, Saulnier, Ét. Scotti, secrétaire adjoint. Pour copie conforme : Crispiel.

20 messidor. — Françoise Hiron, sœur de M. Hiron, paie les arrérages de sa quote-part de la rente due à l'hôpital sur l'île de la Guesse.

A cette époque, on s'occupait beaucoup de la vente des biens nationaux, encore non aliénés, et, d'après ce cahier, il y avait à ce sujet de basses intrigues.

On y trouve aussi une copie de certaine *Déclaration* « faite par F. Martin, *ministre de culte*, en exercice à *Pré-fleury* (St-Germain-des-Prés), détenu en son lit par cause de maladie ; remise à un détachement de la force armée, chargé de le conduire à Ingrandes. » Il paraît que cet ecclésiastique ne se prêtait que de mauvaise grâce à

Digitized by Google

toutes le comédies dites civiques, patriotiques, etc. Cependant, par écrit, il jure « haine à la royauté, à l'anarchie, fidélité à la Constitution de l'an III..., etc. — 27 fructidor an V. » Ceci était certifié par Muller, secrétaire de l'Administration. On ajoute que le ci-dessus F. Martin, aîné, ministre de culte, avait promis de ratifier de vive voix ce serment, « ce qu'il n'exécuta point ; il s'évada au contraire, clandestinement de la commune de Pré-fleury ». Ce 4 messidor an VI. G. Berault, Couët, adjoint ; Allard, président ; Ét. Le Cerf, agent ; pour copie conforme : Crispiel, secrétaire en chef.

5 messidor an VI. — « Les citoyens : René Poullain, notaire publique ; René-François Gontard ; J.-Bapt. Clémenceau, propriétaire, domiciliés de Montjean (attestent) que le citoyen Mathurin Oger, ex-frère cordelier, âgé de 54 ans, profession de chamoiseur ; taille de 4 pieds 10 pouces (ici son signalement)... a résidé, sans interruption, dans cette commune de Montjean, dans la maison conventuelle, depuis 1780 jusques à l'époque de l'insurrection de la Vendée, arrivée le 14 mars 1793, où il s'est réfugié, avec les autres patriotes de ladite commune, pour servir sous les drapeaux de la république... » Mathurin Oger signe.

26 messidor an VI (14 juillet 1798). — Fête de la prise de la Bastille terminée par des danses.

20 thermidor an VI. — Les citoyens de Beausse attestent que les registres de leur commune ont été brûlés par les rebelles, mais que leur curé constitutionnel, Allard, a bien prêté serment et doit obtenir la pension allouée.

23 thermidor. — « Expertise de Putille. »

Fête du 18 fructidor. — « La cérémonie s'est terminée par des danses. » Signé : Piou. Il n'ajoute pas ex-curé.

Le même jour on nomme des commissaires pour visiter les vignes. L'un d'eux est M. Lefebvre qui avait épousé une Josset de la Maison-Blanche.

Digitized by Google

1er vendémiaire an VII (22 septembre 1798). — Fête de la fondation de la république. « La cérémonie s'est terminée par des danses. » Signé : M. Piou.

Même jour. — Arrêté concernant le calendrier républicain. On y lit : « Considérant que le calendrier républicain... est une des institutions les plus propres à faire oublier jusqu'aux dernières traces du régime royal, nobiliaire et sacerdotal... »

9 vendémiaire (30 septembre). — Vente des châtaignes de Mailly. Ces châtaignes étaient récoltées sur la Garenne; elles furent vendues avec le vin recueilli dans 18 quartiers de vigne « situés au Tertre et aux Cailleries, en la commune de Montjean, dépendant de la terre de Montjean, séquestrée sur Mailly, par l'émigration de deux de ses enfants ».

12 frimaire an VII (2 décembre 1798). — Serment des fonctionnaires théophilantropiques. Ces ministres de la théophilantropie sont : « Jean Villain, Julien Dauvesse, Jacques La Fontenelle, François Pâquer, Jean Goiyet, Louis Brossar, et Jean Bonami, domiciliés de la commune de Montjean. » M. Piou, signe.

15 frimaire an VII. — « Observations sur les partages du citoyen Mailly, avec la république. » Ce citoyen Mailly était M. Louis-René de Mailly, époux d'Anne-Cécile-Bénédictine de Langlet. Il s'agit de l'estimation de ses biens. Celle qu'en font les experts du pays de Montjean diffère, sur plusieurs points, de celle de l'homme d'affaire, François Fontaine, de Paris. Nous ne relèverons de ce travail que le nom des biens de la terre de Montjean, tout en regrettant que cette liste ne soit pas plus complète.

Remarquons d'abord que M. de Mailly avait acheté pour 3.000 l. du citoyen Thulleau, la maison dite le *Petit Château*, qui ne souffrit point de l'incendie. Cette maison était la cure en 1858.

Après l'estimation du mobilier de Paris, on lit :

Digitized by Google

| | Estimation Fontaine. | Est^on des opposants. |
|---|---|---|
| La métairie de la *Chauvinière*. | 1.378 l. 40 c. de ferme. | 2.000 de ferme. |
| La métairie de *Launay* . . . | 798 l. 75 c. de ferme. | 1.190 50 c. |
| La métairie de la *Vacherie*. . . | Valeur égale. | |

Le pré des *Moines*, affermé 600 l. estimé 2.000 l., ce qui étonne les experts.

La métairie de la *Garaudière*, affermée 700 l. en vaut 900.

La métairie de *Druées*, affermée 700 l. en vaut 1.000.

Les métairies de la *Blottière* et de la *Morinière*, à leur valeur.

La métairie de la *Claverie* qu'on dit affermée 779 l. 40 c., évaluée à 12.907 l., pendant que celle des *Druées* n'est évaluée qu'à 8.718 l.; les experts s'en étonnent.

La métairie des *Fronchet*, affermée 511 l. 15 c., vaut bien 711 l. 15 c.

La métairie de la *Jamettière*, 498 l., vaut bien 710 l. 30 c.

Il faut ajouter des bois et les décombres du château.

L'estimation de Paris omettait la pièce nommée *La Treille*, contenant trois boisselées sur Montjean.

12 nivôse an VII (1^er^ janvier 1799). — Nomination d'experts pour les biens d'émigrés. Ce sont : J.-Bapt. Clémenceau, propriétaire ; Jacques Hiron, propriétaire ; Augustin Poullain, notaire public ; Charles-Jacques Crispiel, propriétaire, et Jacques Villain, propriétaire, tous de la commune de Montjean.

2 pluviôse an VII (21 janvier 1799). — « Fête en mémoire de l'anniversaire de la *juste* punition du dernier roi des Français. » Signé : L. Lebreton, président ; J. Jolivet, adjoint ; Boisselier, adjoint ; Brulé, agent (de la Pommeraie) ; Beliard ; Crispiel. M. Piou ne signe pas.

7 pluviôse (26 janvier 1799). — Madeleine Bâtard, veuve René Juret et Sébastien Leduc paient « 126 l. qu'ils doivent



Digitized by Google

chaque année au 11 brumaire, à l'hôpital de Montjean, sur le lieu de la Guesse, situé dite commune et appartenant à la citoyenne Hiron ».

Même jour. — On afferme les biens de la fabrique de Beausse.

Même jour. — Le garde champêtre Hudon est cassé pour avoir, le 8 janvier 1796, donné une assignation avec cette formule : *Hudon faisant l'office de sergent royal.* Le 22 pluviôse il était remplacé par Pierre Martin, du Pressoir.

***

*(A suivre.)*

Digitized by Google

# CHRONIQUE

On vient de publier le Règlement général de l'Exposition nationale décidée, pour 1895, en la ville d'Angers. Nous en extrayons la partie qui intéresse spécialement l'Art Ancien :

## TITRE II

### Art. 17

Sont admissibles dans les sections de l'art rétrospectif :

1° Les tableaux, sculptures et dessins dont les auteurs sont décédés ;

2° Les meubles et tapisseries ;

3° Les objets céramiques, les mosaïques, émaux, camées, armes, bijoux, médailles et, en général, les objets présentant un intérêt artistique, archéologique, historique ou préhistorique.

### Art. 18

Les demandes d'admission conformes à la formule annexée au présent règlement devront être adressées à la Mairie d'Angers, avant le 1er février 1895.

Les envois devront parvenir au président de chaque section, au local de l'Exposition, du 5 au 20 avril, dernier délai.

### Art. 19

La notice pour les objets d'art rétrospectif indiquera, indépendamment des noms et adresses des propriétaires, le nombre et la nature des objets présentés et l'espace nécessaire à leur installation.

### Art. 20

Les frais de port, aller et retour, ceux d'installation et de décoration, seront supportés par l'Administration pour les œuvres et objets d'art admis par les jurys spéciaux dans les deux sections de l'art moderne et de l'art rétrospectif.

L'Administration et ses agents ne sont, en aucun cas, responsables des avaries que ces œuvres pourraient subir. Toutefois les plus grands soins seront apportés, notamment au déballage ainsi qu'à la réexpédition des ouvrages.

Le transport se fera toujours aux risques et périls des exposants, bien qu'il ait lieu aux frais de la Ville.

Digitized by Google

ART. 25

Une médaille spéciale sera frappée et remise, à titre de souvenir, à chacun des exposants dans la section de l'art rétrospectif. Il pourra être, en outre, accordé à un certain nombre d'entre eux des récompenses exceptionnelles.

Souhaitons à cette Exposition un succès plus considérable encore que celui de ses trois ainées, où nos compatriotes avaient envoyé tant de pièces intéressantes.

***

Au mois de mai dernier, en réparant un mur du cimetière de Grézillé, les ouvriers ont mis au jour une tombe en pierres de tuffeau proprement taillées, et recouverte de pierres de même nature. Le squelette qu'elle contenait parait être celui d'une femme. Le sarcophage, qui accusait la forme de la tête et des épaules, semble remonter au xv$^{e}$ siècle. Dans la terre, sur la sépulture, se trouvaient deux pots de terre, légèrement émaillés, à panse arrondie, sur petit pied et large goulot, percés grossièrement de petits trous irréguliers : c'étaient des pots à charbon et encens, que nos ancêtres eurent longtemps la pieuse coutume de placer près des tombes, et souvent dans le cercueil lui-même, surtout quand le mort étant porté à découvert on ne scellait la bière qu'à l'instant même de l'inhumation.

***

Après M. Berthault, d'Angers, et divers amateurs, M. Coué, photographe, a offert au Musée des Archives départementales, créé par M. Célestin Port, en son cabinet d'archiviste, douze épreuves photographiques des principaux monuments de Saumur et des environs : Vues du château, de l'Hôtel de Ville au xv$^{e}$ siècle, de l'Hôtel de Ville moderne, du pont Cessart, de l'église de Nantilly, de la ville de Saumur, du dolmen de Bagneux, de l'église de Candes, de la ville de Montsoreau, des tombes royales de Fontevrault, de Chinon et du château d'Azay-le-Rideau. Toutes ces photographies sont de véritables œuvres d'art. C'est là un bon exemple, qu'il convient de citer et de proposer à tous les artistes et amateurs de photographies. Leurs envois aux Archives de la préfecture formeront dans la suite — et forment déjà — de très utiles matériaux pour l'étude de notre province, et c'est avec la certitude que ces documents angevins (livres,

Digitized by Google

manuscrits, estampes, gravures, dessins, photographies), seraient obligeamment communiqués aux travailleurs sérieux, que le Conseil Général tout entier s'est fait un plaisir de féliciter et de remercier chaleureusement M. Port, l'éminent créateur de cette collection si précieuse.

***

Tous les Angevins apprendront avec plaisir que le chef-d'œuvre de Biardeau, les *Saints de la Barre*, dont nous avions annoncé la mise en adjudication, ont été achetés, le 7 juin dernier, par l'acquéreur de la propriété du prieur de Saint-Nicolas. Nous n'aurons donc pas le regret de voir ce groupe si justement réputé quitter l'Anjou. Les saints de la Barre restent à la chapelle pour laquelle ils ont été faits.

***

Nous sommes heureux de savoir que M. l'abbé Ch. Marchand, docteur ès-lettres et professeur à l'Université catholique, vient d'obtenir à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le second prix Gobert pour son livre si curieux, dont la *Revue de l'Anjou* a déjà rendu compte, *Le Maréchal Fr. de Scépeaux de Vielleville et ses mémoires*. Ce qui ajoute au prix de cette récompense, c'est qu'elle lui a été décernée à l'unanimité.

L'autorité historique de ces *Mémoires*, jusqu'ici attribués au *secrétaire* du Maréchal, y est réduite à néant, et la vie de M. de Vieilleville, mêlée à l'établissement de la domination française à Metz et aux trois premières guerres de religion, racontée d'après des documents nouveaux et très intéressants.

Nos plus sincères félicitations.

***

M. Robert David d'Angers annonce, pour les premiers jours de l'année prochaine, la publication — ajournée depuis vingt ans, bien que l'ouvrage soit imprimé, — des *Mémoires de Louis-Marie La Revellière-Lépeaux*, son bisaïeul.

***

Digitized by Google

Numismatique angevine :

A la vente récente, à Paris, de la collection de R. (de Roissy), un *jeton de Jehan Belhomme, receveur d'Anjou*, cuivre, a été adjugé 25 francs.

***

Le promoteur du monument de Joachim du Bellay, à Ancenis, en face de la terre où il est né et qu'il chante si poétiquement, M. Léon Séché, a organisé, le 7 juin, à Paris, hôtel de la Société géographique, une matinée, où le vieux poète angevin a été fêté, en vers et en prose, par la musique, par tous les arts, avec, comme interprètes, de nombreux artistes des grands théâtres, qui ont déclamé des sonnets à l'honneur du chantre des *Regrets* et de l'*Olive*.

Une de ces jolies petites pièces a pour auteur notre compatriote M. Papin (Paul Pionis). M. Jules Bordier, d'Angers, a fait dire aussi, par Soulacroix, de l'Opéra-Comique, une nouvelle et gracieuse composition de l'éminent musicien sur le fameux sonnet de du Bellay, celui que Sainte-Beuve appelait le roi des sonnets. Le *Petit Lyré* a été édité, pour la circonstance, par la maison E. Baudoux, boulevard Haussmann.

***

Quelques artistes ont eu la généreuse pensée de faire entendre, à Paris, les œuvres de notre compatriote, Guillaume Lekeu, dont nous avons annoncé la mort prématurée, à l'âge de vingt-quatre ans, au moment où il commençait à réaliser les espérances que ses maîtres, César Franck et Vincent d'Indy, avaient fondées sur lui.

La plupart des compositions qui ont été exécutées le 9 avril, à Paris, ont révélé une originalité incontestable.

M. E. Ysaye a joué la *Sonate* avec une émotion réellement pénétrante. M^me^ Deschamps-Jehin a fait applaudir le poème *Sur une tombe* et la scène d'*Andromède*. Le violoncelliste Henri Gillet et le pianiste Pierret ont également contribué à l'exécution de plusieurs morceaux.

L'orchestre, composé d'artistes tous très connus, a interprété, sous la direction de M. Vincent d'Indy, un *Adagio* très émouvant et une *Fantaisie sur des thèmes populaires angevins*, d'une poésie fraiche et pittoresque.

***

Digitized by Google

Voici la liste des Angevins qui ont exposé, cette année, au Salon des Champs-Élysées :

PEINTURE

Mme Louise Arc-Vallette, née à Saumur, élève de Lansyer et de MM. Muraton et Vauthier, à Longué. *Fin de pluie.*

M. Étienne-Jean Audfray, né à Saint-Christophe-du-Bois, élève de MM. J. Lefebvre et Paul Flandrin. *A qui la rose?*

M. Alexis Axilette, né à Durtal, élève de M. Gérôme, H. C. *Portrait de M. le comte Frich de Fels. — Portrait de M. Georges Clerc.*

Mme Joséphine Berthault, née à Angers, élève de M. R. Lenepveu. *Vieille mendiante.*

M. Eugène-Louis Chayllery, né à Angers, élève de M. Cormon. *Les comptes de la journée. — Effet de soir.*

M. Auguste-Charles Corbineau, né à Saumur, élève de MM. Jules Lefebvre et Hébert. *Sablaise, Sables-d'Olonne* (*Vendée*). — *Portrait de Mme G...*

M. Frédéric Grasset, né à Cholet, élève de M. F. Cormon, rue Saint-Rustique, 12. *Un coin de Montmartre.*

M. Hippolyte Fournier, né à Rablay, élève de M. J.-P. Laurens. H. C. *La jeune Mère. — Le Soir. — Paysans angevins.*

M. Joseph-Samuel Le Merle, né à Angers, élève de Cormon. *Portrait du docteur C...*

M. Fernand-Adolphe Luzeau-Brochard, né à Cholet, élève de MM. Gérôme et Sautai. *La femme au rouet.*

DESSINS, AQUARELLES, ETC.

M. Dominique-Henri Guifard, né à Angers, élève de Dauban et Dennelle. *Portrait de l'auteur* (aquarelle).

Mlle Marguerite-Renée Pieuchot-Grelier, née à Angers, élève de M. Ropart et de Mme Isbert. *Deux miniatures. — Portrait d'enfant. — Portrait de Mlle L...*

SCULPTURE

M. Adolphe David, né à Baugé, élève de Jouffray. *Monseigneur D...* (médaillon, plâtre teinté).

M. Robert David-d'Angers, né à Paris. *M. La Bessière, professeur au Lycée David-d'Angers* (buste bronze).

M. Séraphin Denécheau, né à Angers, élève de David d'Angers et de Rude. *Gustave Courbet* (buste décoratif, plâtre).

Digitized by Google

M. Paul-Jean-Marie Duvelle, né à Cholet, élève de MM. Corbon et Eugène Dubois. *Projet de cheminée décorative à la mémoire de l'amiral Courbet.*

M. Georges Guittet, né à Cholet, élève de M. Roulleau. *Enfant et tortue* (groupe plâtre).

M. Émile-Louis Macé, né à Angers, élève de Cavelier. *Le docteur G...* (buste plâtre).

M. Léon Morice, né à Angers, élève de M. Brunclair. *Charpentier, statuaire* (médaillon plâtre).

M. Philippe Perrotte, né à Brain-sur-l'Authion, élève de Cavelier et de M. Barrias. *Enfant* (buste plâtre).

M. Eugène Porcher, né à Fontevrault, élève de M. Thomas. *Sommeil* (figure plâtre).

M. le comte Geoffroy de Ruillé, né à Angers. *Étude.* — *Cheval de course* (plâtre). — *Une arrivée* (plâtre).

M. Georges-Ernest Saulo, né à Angers, élève de MM. Cavelier et Roubaud. *M. Ligier, préfet de Maine-et-Loire* (buste marbre). — *M. le comte de Romain, critique d'art et musicien* (buste plâtre).

Ferdinand Taluet, né à Angers. *M. le comte Lemercier* (buste).

***

A l'Exposition du Champ-de-Mars, on remarque les œuvres suivantes de nos compatriotes :

M^me^ Desbordes. *Ophélie.* — *Fleurs* (peinture).

M. Mignon. *Intérieur* (peinture). — *Jardin, le soir* (gouache). — *Portrait* (aquarelle). — *Chrysanthèmes* (id.). — *Vue prise à Angers* (id.). — *Bords de la Maine, à Angers* (id.). — *Vue prise à Angers* (id.). — *Étang Saint-Nicolas* (hiver) (id.). — *Étang Saint-Nicolas* (temps gris) (id.).

Jules Desbois. *La Misère.* — *Trois étains.*

*La Misère*, de Jules Desbois, est, de l'avis de tous, l'une des œuvres maîtresses de cette exposition.

***

L'Exposition coloniale obtient à Lyon, auprès des visiteurs, un succès considérable, dû en grande partie à notre aimable et distingué collaborateur, M. Ch. Lemire, qui a bien voulu se charger de l'organisation de la section annamite et tonkinoise.

Les lignes suivantes, extraites d'un journal lyonnais, donneront à nos lecteurs, mieux que nous ne le pourrions faire,

Digitized by Google

une idée de l'activité et de la somme de travail qu'il a dû dépenser en cette circonstance :

« L'Exposition coloniale est toujours le rendez-vous des visiteurs qui ne se lassent point d'admirer les riches collections de nos palais coloniaux.

« Au palais de l'Algérie, deux pièces ont été spécialement affectées à la collection de M. Ch. Lemire, résident de France en Annam. Elles montrent, l'une l'art décoratif annamite, la seconde, l'art religieux et les divers cultes.

« L'Indo-Chine est donc représentée de la façon la plus complète à l'Exposition de Lyon, car nous y trouvons la vie commerciale, industrielle et agricole : au palais de l'Annam, la vie populaire et les artisans, le théâtre au village annamite et la vie sociale ; les arts et les cultes au palais oriental, dans les deux salles de M. Lemire, lequel se tient à la disposition des visiteurs tous les jours à 10 heures et à 4 heures.

« Les causeries sur les arts et les cultes représentés par les objets installés, sont des plus instructives. Les deux salles ont un aspect spécial qui n'est pas banal et qui reproduit, pour ceux qui connaissent l'Indo-Chine, l'image des habitations mandarinales ou des pagodes funéraires. Les vives couleurs, de tons si variés, se fondant sans se nuire, la vue d'ensemble est très pittoresque, et dont nous ne pouvons détailler les beautés.

« Dans cette exposition, entièrement annamite, on concluera que ce peuple a un art décoratif qui lui est propre. Ses moyens sont grossiers, et il ne finit pas son œuvre ; mais il y a des formes qui peuvent être utilisées par l'art français dans ses modèles.

« Sous ces rapports, la section de l'art Indo-Chinois complète celle du palais de l'Annam-Tonkin. Elle aura pour effet de nous montrer l'art annamite tel qu'il est, avec ses qualités et ses défauts et de révéler aux visiteurs locaux la vie et les usages d'un peuple qu'on peut taxer d'arriéré, mais dont les œuvres ne sont pas sans mérite et sans attrait.

« Ce peuple est placé sous notre protectorat ; c'était faire une tentative intéressante et utile que de le faire mieux connaître en France, grâce à l'Exposition de Lyon et à l'obligeance de M. Ch. Lemire, notre dévoué résident. »

J. DE B.

Digitized by Google

## *A TRAVERS LES REVUES*

M. Bertrand de Broussillon continue, dans le *Bulletin de la Commission historique de la Mayenne* (2e semestre de 1894), la publication de son savant travail sur la *Maison de Laval.* Parmi les pièces du *Cartulaire de Laval et de Vitré* qu'il reproduit ou qu'il analyse, citons, comme se rapportant à l'histoire de notre province, les numéros 31, 37, 42, 47, 58, 60, 79, 80, etc.

M. Baguenier-Desormeaux, l'aimable directeur de l'*Ouest artistique,* poursuit activement ses recherches sur la Vendée militaire. Dans le dernier numéro de la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest,* il étudie le général républicain *Marceau,* qu'il appelle, avec raison, « l'un des plus nobles et des plus loyaux adversaires de la Vendée, comme aussi l'un des plus redoutables ».

Outre les pages émues que M. Gavouyère consacre à la mémoire du regretté M. Lucas, professeur à l'Université catholique et membre du conseil municipal d'Angers, le même numéro contient encore la remarquable conférence de M. l'abbé Crosnier sur *les Regrets de Joachim du Bellay.* Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire littéraire de l'Anjou liront avec grand plaisir cette étude délicate, pleine de citations charmantes et de fines pensées.

Dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes,* notre distingué collaborateur, M. Adrien Planchenault, nous apprend qu'il existe encore une centaine de pièces provenant de l'ancien *Chartrier de Durtal ;* ces précieux documents sont la propriété de M. Bouchet, conseiller général de la Mayenne. Nul ne sait ce qu'est devenu le fonds principal.

M. Jeanvrot vient de donner, dans la *Revue de la Révolution,* la dernière partie de sa notice sur *Monseigneur d'Agra.* — Guyot de Folleville, le faux évêque d'Agra, n'était qu'un vulgaire intrigant. M. Jeanvrot espère pourtant que « la lamentable odyssée » de son héros, sa « fin tragique et résignée mériteront peut-être la compassion des âmes sensibles ».

Ch. U.

Digitized by Google

# CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

**Les dolmens sont-ils d'origine celtique ?** par M. C. Ballu. Extrait des *Mémoires de l'Association Bretonne*, section d'archéologie. — Saint-Brieuc, René Prud'homme, 1894.

Les dolmens sont-ils d'origine celtique ? Tel est le captivant problème que vient d'envisager savamment, au cours et en conformité du programme d'une des dernières séances de l'Association Bretonne, notre distingué compatriote Camille Ballu.

L'un de nos grands historiens, Henri Martin, en reconstituant ces ouvrages gigantesques de l'âge de pierre, nous montrait dans la Tartarie centrale, d'où émigra vers la Gaule avec les Aryas la souche Indo-Européenne, une foule de monuments identiques aux nôtres ; d'où notre longue conviction que ces ancêtres des Celtes leur avaient transmis avec leurs mœurs et croyances, ces traditions importées chez nous d'une architecture primitive qui reçut de là la dénomination scientifique de *celtique*. Plus tard on remarqua que, en général, ces mêmes monuments apparaissaient, non seulement chez les races sémitiques, dérivées seulement du grand plateau central de l'Asie, mais sur toute la surface du globe ; et de là ce nouveau système, inauguré par l'organisateur du musée de Saint-Germain, M. Alexis Bertrand, qui rejeta jusque par-delà la venue des Celtes, pour les attribuer à une race antérieure moins civilisée et que ceux-ci supplantèrent ou absorbèrent, l'érection de ces monuments appelés désormais *mégalithiques*.

Aujourd'hui, enfin, grâce à cette longue campagne scientifique d'exhumations poursuivies depuis un demi-siècle en Bretagne autour des monuments de Carnac, de Locmariaker, de Gavrinis et de Plouarnel, et d'où s'est dégagée avec leur aspect rudimentaire l'idée générale de leur destination sépulcrale, a surgi par là même entre les deux systèmes précédents et exclusivement historiques d'attribution *celtique* et *précelltique*, une théorie plus large et plus métaphysique, préconisée surtout par l'érudit archéologue breton M. Louis Galles. Il voit dans les dolmens non plus l'œuvre d'une seule race et d'une seule époque, mais l'œuvre issue tour à tour des mains de toute société naissante, en sa première phase de groupement social. « Ne nous demandons donc plus », dit M. Galles, « quel est le peuple qui a construit les *dolmens*, ou que notre réponse à cette question soit celle-ci : *tous les peuples en ont*

Digitized by Google

*construit, du moment qu'ils ont eu la pensée de préserver la cendre des morts.* La naissance de l'architecture mégalithique date de la naissance des sentiments naturels de l'homme envers ses semblables. » (*Mémoires de la Société polymathique*, 1875, pp. 50 et 55).

« Ces conclusions philosophiques », poursuit M. Ballu en les adoptant et en les résumant avec une élévation qui donne la mesure de l'intérêt de sa notice « ces conclusions philosophiques sont de nature à nous satisfaire, parce qu'elles correspondent aux idées innées d'une religion naturelle qui a dû se produire instinctivement dans le cœur de l'homme et s'y développer bien avant tout rudiment de civilisation, pour se révéler ensuite, suivant le génie propre à chaque race, en manifestations particulières à son climat, à son sol, à ses roches. »

Eusèbe Pavie.

---

**Vie de M. Louis-Alphonse Taillandier**, prêtre des Missions Étrangères. Un vol. in-12, avec portrait et fac-simile de signature. — Laval, Goupil, 1893.

M. l'abbé Taillandier, né le 12 août 1815, dans cette partie du Craonnais qui dépendait de l'Anjou avant 1790, appartenait à une famille profondément chrétienne. Successivement élève du collège de Château-Gontier, puis du Séminaire du Mans qu'il quitta pour celui des Missions Étrangères, il fut ordonné prêtre le 23 février 1839 et était aussitôt désigné pour les Missions de l'Extrême-Orient. Il partit le 1er mai suivant et fut employé d'abord à Macao. Ayant essayé de pénétrer en Chine, il fut emprisonné pendant plusieurs mois à Canton et, rendu à la liberté, partit pour l'Annam où il devait rester quinze ans, évangélisant les populations du Tonkin, des bords du Mékong et du Laos. Épuisé par les fatigues qu'il avait éprouvées dans son apostolat, il mourut de la fièvre typhoïde le 8 mars 1856.

La vie de M. Taillandier, écrite d'après sa correspondance, dont l'auteur, un de ses parents, cite de nombreux fragments, n'est pas seulement édifiante ; elle présente aussi un intérêt actuel et tout particulier en ce moment où les territoires évangélisés par ce saint prêtre sont l'objet des préoccupations et des revendications de la France.

Nous regrettons de ne pas être autorisé à nommer l'auteur. Ce n'est point un inconnu pour nos lecteurs et nous avons eu à signaler ici même plusieurs de ses travaux. Mais cette dernière œuvre, bien qu'anonyme, se recommande par elle-même, et les notes dont l'auteur l'a enrichie témoignent de son érudition, en même temps que ses jugements, justement sévères, sur notre politique coloniale, attestent son patriotisme.

Q. L.

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES

## DU VINGT-HUITIÈME VOLUME

### JANVIER-FÉVRIER


L'Europe en 1788. — **H. Castonnet des Fosses** .. ..... 5

Des causes de l'Insurrection vendéenne. — **Dom François Chamard** ..... 27

Affaires Franco-Siamoises. — Le pays des Tiêm et des Moïs, entre l'Annam central et le Mékong. Journal de route (août et septembre 1892) (fin). — **Ch. Lemire**..... 38

Un barreau de province. — Les Institutions judiciaires en Touraine et le barreau de Tours (suite). — **H. Faye**..... 62

Mémoires et documents concernant les Guerres de la Vendée (suite). — **H. Baguenier Desormeaux** ..... 78

Notes sur Montjean (suite). — ***..... 102

Nécrologie : M. Germain. — Le Général Chesneau. — M. Grille. — M. Coindre. — M. Gustave Safflet..... 113

Chronique. — **J. de B.** — **Ch. U**..... 128

La Cour d'Appel d'Angers et les condamnations en 1892. — M. Raffray, consul du Cap de Bonne-Espérance. — Distinctions académiques. — M. Lenepveu, commandeur d'Isabelle la Catholique. — Le *Réveil* de Saulo. — Le peintre Alexandre Soldé. — Société des Amis des Arts. — La mort de M. Lekeu. — La *chanson du Roi* de M. Lionel Bonnemère. — La Roche de Mûrs et le monument de Dumnacus. — A propos de Boreau et de Bastard. — Le portrait de Pie VII, par Isabey. — Maxime Ducamp, prisonnier de la Commune. — Un calice de Pie VII. — M. Veillon de la Garoullaye. — Les livres angevins de la bibliothèque de M. de Lignerolles et du catalogue Lortic.

A TRAVERS LES REVUES : Baguenier Desormeaux : *Notes sur l'Anjou et la Vendée ; Noirmoutier et la mort de d'Elbée ; le marquis de Bonchamps et l'expédition de Katanga.* Noël Valois : *l'expédition et la mort de Louis Ier d'Anjou, en Italie.* A propos des *Mémoires de la Réveillère-Lepeaux*, d'une statue de *saint Romain* et des voûtes de la *Cathédrale d'Angers.*

Chronique bibliographique..... 139

Le château de la Roche-Talbot et ses seigneurs, par le comte de Beauchesne. — Arthur DU CHÊNE.

David Rivault de Fleurance et les autres précepteurs de Louis XIII, par l'abbé Auguste-François Anis. — Q.-L.


Digitized by Google

**MARS-AVRIL**

Affaires Franco-Siamoises. — Le pays des Pou-Euns (Cam-Môn et Tran-Ninh), entre le nord de l'Annam et le Mékong. — **Ch. Lemire** ..... 145

Mémoires et documents concernant les Guerres de la Vendée (suite). — **H. Baguenier Desormaux** ..... 174

L'Europe en 1788 (suite). — **H. Castonnet des Fosses** ..... 195

Premier janvier, poésie. — **André Godard** ..... 216

Un barreau de province. — Les Institutions judiciaires en Touraine et le barreau de Tours (suite). — **H. Faye** ..... 217

Notes sur Montjean (suite). — *** ..... 236

Nécrologie ..... 248
M. le Conseiller Planchenault. — **Adolphe Lair.**
M. Fernand Lucas.

Chronique ..... 254
Une table alphabétique des noms d'auteurs et une table analytique des matières de la *Revue de l'Anjou*. — Un mandement historique de Mgr Mathieu. — La vente de la bibliothèque de Lignerolle. — Les Angevins au Congrès des sociétés savantes : MM. Atgier, Bourdais, Rogeron, Hy, Denais, de l'Estourbeillon de la Garnache. — Les statues de Fontevrault, la statue de Joachim du Bellay et le Conseil général de Maine-et-Loire. — Une ovation à M. le comte de Romain. — Le legs Auguste Giffard. — Les Angevins à l'École nationale des Beaux-Arts. — Les saints de la Barre. — MM. Baguenier Desormeaux, Dr Dezanneau, Jules Bordier, Charbonneau, Achille Cesbron. — Un don au Musée d'Angers. — Dons à la ville de Saumur. — Un tableau de M. Trouillebert. — **J. de B.**

A travers les Revues : *Le roi René et la fausse Jeanne d'Arc*. — De Farcy : *Les Broderies de la collection Spitzer*. — L. Bonnemère : *Une école de village au Siècle dernier ; Une lettre inédite* du général Delaage. — V. Jeanvrot : *Monseigneur d'Agra*. — Chassin : *Les prisonniers de Saint-Florent et le passage de la Loire*. — **Ch. U.**

Chronique bibliographique ..... 269
Histoire d'une famille de la chevalerie lorraine, par le comte de Ludres. — **Ch. Urseau.**
La Maison de Craon (1050-1480), par Bertrand de Broussillon et L. de Farcy. — **Q.-L.**
En Dahabièh. Du Caire aux Cataractes, par Joseph Joûbert.

CARTES

1° Le pays des Pou-Euns ou Thos. — 2° Croquis d'ensemble de l'Indo-Chine.

Digitized by Google

**MAI-JUIN**

Mémoires et documents concernant les Guerres de la Vendée (suite). — **H. Baguenier Desormeaux** ..... 273

L'Europe en 1788 (suite et fin). — **H. Castonnet des Fosses**..... 303

La guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis (1619-1620) (suite). — **Eusèbe Pavie** ..... 321

Restauration de la Tour de Villebon. — **E. L.**..... 347

Notes sur Montjean (suite). — ***..... 350

Chronique..... 371

L'Art Ancien à l'exposition nationale de 1895 à Angers. — Découverte de tombes à Grézillé. — Don au Musée des Archives départementales. — Les saints de la Barre. — M. l'abbé Ch. Marchand, lauréat de l'Institut. — Les *Mémoires de La Réveillère-Lépaux*. — Numismatique angevine. — Le *Petit Lyré*, mis en musique par Jules Bordier, d'Angers. — L'audition des œuvres de Guillaume Lekeu. — Les artistes angevins au salon des Champs-Élysées, et à l'exposition du Champ-de-Mars. — M. Ch. Lemire et l'exposition coloniale à Lyon. — **J. de B.**

A travers les Revues : B. de Broussillon, *la Maison de Laval*. — H. Baguenier Desormeaux, *Marceau*. — Gavouyère, *M. Lucas*. — Planchenault, *Chartrier de Durtal*. — Jeanvrot, *Monseigneur d'Agra*. — **Ch. U.**

Chronique bibliographique..... 379

Les dolmens sont-ils d'origine celtique? par M. C. Ballu. — **Eusèbe Pavie.**

Vie de M. Louis-Alphonse Taillandier, prêtre des Missions étrangères. — **Q.-L.**

*Le Directeur-Gérant :* G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 913-94.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN — ANGERS

# ARMORIAL GÉNÉRAL DE L'ANJOU

D'après les titres et les manuscrits de la Bibliothèque nationale, des bibliothèques d'Angers, d'Orléans, de La Flèche, etc., les monuments anciens, les tableaux, les tombeaux, les vitraux, les sceaux, les médailles, les archives, etc.

Par **M. Joseph DENAIS**

Trois volumes in-8° (avec nombreuses planches). Brochés.. **50** fr.

# L'INSTRUCTION PRIMAIRE AVANT 1789

## Dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers

Par **l'abbé Ch. URSEAU**

SECRÉTAIRE A L'ÉVÊCHÉ D'ANGERS

Un volume in-18..... **3** fr.

## GUIDE HISTORIQUE ET DESCRIPTIF

DE LA

# CATHÉDRALE D'ANGERS

Par **Joseph DENAIS**

Une brochure in-8°..... **50** centimes

# LES CONSTANTIN

SEIGNEURS DE VARENNES ET DE LA LORIE

Par **André JOUBERT**

Un beau volume grand in-8°, orné de 24 héliogravures. **7** fr. **50**

# NOTRE-DAME ANGEVINE

ou Traité historique, chronologique et moral de l'origine de l'antiquité de la cathédrale d'Angers, des abbayes, prieurés, églises collégiales et paroissiales, monastères et chapelles bâties et dédiées en Anjou en l'honneur de Dieu, sous l'invocation de la Très Sainte Vierge Marie, mère de Dieu, comme aussi de ses images miraculeuses révérées en cette province,

Par **Joseph GRANDET**

*Un fort volume grand in-8°* ..... **7** *francs*

# Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire

DEPUIS 1789

Par **Guillaume BODINIER**

*Un volume grand in-8°*..... ..... **4** *francs*

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN — ANGERS

VIENT DE PARAITRE

# EN DAHABIÈH

**DU CAIRE AUX CATARACTES**

Le Caire, le Nil, Thèbes, la Nubie, l'Egypte ptolémaïque

**Par Joseph JOUBERT**

*Un vol. in-8° orné de 9 gravures sur bois.....* **7 fr. 50**

## OUVRAGES NOUVEAUX

**Affaires Franco-Siamoises. Le Laos annamite,** avec trois cartes et une phototypie, par Ch. Lemire. In-8°. — Prix ..... 3 »

**Marie-Amélie et la Société française en 1847,** par Imbert de Saint-Amand. In-12..... 3 50

**Mémoires du chancelier Pasquier,** Tome IV, in-8°. — Prix..... 8 »

**Histoire du Séminaire d'Angers, depuis sa fondation en 1659 jusqu'à son union avec Saint-Sulpice en 1695,** de Joseph Grandet, publiée par G. Letourneau, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du Séminaire d'Angers. — Deux forts volumes grand in-8°, ornés de douze héliogravures. — Prix ..... 15 »

**La Servante de Dieu Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier,** Fondatrice du Généralat de la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur d'Angers, par M. le Chanoine Portais, 2 vol. in-8°. — Prix..... 10 »

**Vie de la Révérende Mère Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier,** fondatrice et première Supérieure Générale de la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur d'Angers, par l'abbé H. Pasquier, doyen de la Faculté catholique des Lettres d'Angers. 2 vol. in-8° écu. — Prix..... 8 »

**ASSORTIMENT COMPLET**

DE

# LIVRES POUR DISTRIBUTIONS DE PRIX

CARTONNAGES NOUVEAUX ET RELIURES SOIGNÉES

Depuis **15** centimes

## PRIX TRÈS MODÉRÉS

*Lettres d'invitation pour distributions de prix*

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 2148

Digitized by Google

Digitized by Google